



Banque Mondiale

Rapport Final

Appui à l'Elaboration de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR)

A1171 – Octobre 2012

 **SOFRECO**

En association avec :

TEC CONSULT – BSA – AGRHYMET

Sommaire

Liste des tableaux	4
Liste des graphes	5
Acronymes et abréviations	6
Résumé exécutif	11
1. Mission d'appui à la définition de la Stratégie.....	27
1.1 Contexte, justification	27
1.2 Objectifs et résultats attendus	29
1.2.1 Objectif général	29
1.2.2 Objectifs spécifiques.....	29
1.2.3 Résultats attendus.....	29
1.3 Méthodologie	30
1.3.1 Principes d'action	30
1.3.2 Organisation	31
1.3.3 Processus	31
1.3.4 Cadre conceptuel	32
2. Diagnostic du développement du secteur rural.....	33
2.1 Contexte au regard du développement du secteur rural.....	33
2.2 Situation de l'agriculture et de l'élevage en Mauritanie	38
2.2.1 Systèmes de production végétale.....	38
2.2.2 Systèmes de production animale	40
2.3 Évolution de l'agriculture et de l'élevage	40
2.4 Diagnostics thématiques	41
2.4.1 Diagnostic Élevage	41
2.4.2 Diagnostic Agriculture.....	43
2.4.3 Aspects sociologiques – Formation professionnelle et emploi des jeunes	48
2.4.4 Diagnostic Protection et mise en valeur des ressources naturelles.....	50
2.4.5 Diagnostic juridique et institutionnel	50
2.4.6 Diagnostic Infrastructures	52
2.4.7 Diagnostic Recherche agronomique, vétérinaire et zootechnique	54
2.4.8 Diagnostic Conseil rural	55
2.4.9 Diagnostic Financement du secteur rural	56
2.4.10 Diagnostic Commerce	58
2.5 La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire	60
2.5.1 Objectifs.....	60
2.5.2 Budget	62
2.5.3 Pauvreté et insécurité alimentaire	62

2.6	Interventions des Partenaires Techniques et Financiers	65
2.7	Politique nationale en faveur de l'agriculture et de l'élevage	67
3.	Stratégie de Développement du Secteur Rural	69
3.1	Cadre général et principes d'action	69
3.2	Enjeux et acteurs impliqués	71
3.2.1	Enjeux.....	71
3.2.2	Acteurs impliqués.....	71
3.3	Cohérence de la stratégie de développement du secteur rural.....	71
3.3.1	Matrice 1 – Axes stratégiques.....	74
3.3.2	Matrice 2 – Domaines stratégiques d'appuis	74
3.4	Objectifs globaux – Effets escomptés	75
3.4.1	Secteur de l'élevage	75
3.4.2	Secteur de l'agriculture	76
3.4.3	Développement local	76
3.4.4	Gestion des ressources naturelles	76
3.4.5	Efficiences de la stratégie	77
3.4.6	Effets escomptés.....	77
3.5	Axes stratégiques	77
3.5.1	Axe 1 – Promotion de l'élevage.....	78
3.5.2	Axe 2 – Promotion de l'agriculture	84
3.5.3	Axe 3 – Développement local pour une agriculture compétitive	86
3.5.4	Axe 4 – Gestion participative des ressources naturelles.....	86
3.5.5	Axe 5 – Cadre juridique approprié pour la mise en œuvre efficiente de la stratégie.....	87
3.6	Domaines stratégiques d'appuis.....	87
3.6.1	Infrastructures	87
3.6.2	Recherche agronomique et zootechnique	88
3.6.3	Conseil agricole et rural	89
3.6.4	Financement du secteur rural	90
3.6.5	Commerce	90
4.	Dispositif de mise en œuvre.....	91
4.1	Développement agricole par l'approche « filière »	91
4.2	Cadre de concertation et d'exécution de la SDR	91
4.3	Organisation et principales missions des acteurs publics	93
4.3.1	Hautes autorités de l'État.....	93
4.3.2	Ministères régaliens et sectoriels.....	94
4.3.3	Le Ministère du Développement Rural (MDR)	95
4.4	Organisation et principales missions des acteurs des filières	100
4.4.1	Les organisations de producteurs ou d'éleveurs, les filières agricoles	100
4.4.2	Les huit Pôles de compétitivité et leurs Comités scientifiques et techniques	101
4.4.3	Les Comités de filières	102
4.4.4	Les huit Cadres de Concertation au niveau régional.....	103
4.4.5	Le Comité national de coordination	103
4.5	Dispositifs de concertation entre les acteurs publics et privés	103
4.5.1	La Conférence annuelle	103
4.5.2	La Commission de régulation des marchés.....	104
4.5.3	L'Agence de Promotion des Investissements.....	104

4.5.4	Les Conventions de l'élevage (huit) et les conventions de l'agriculture (huit)	104
4.5.5	Les plans de développement communaux (horizon 2016-2020)	104
5.	Programme de développement du secteur rural	106
5.1	Cadres logiques : objectifs, résultats et plan d'actions	106
5.2	Cadre logique 1 – Promotion de l'Élevage	107
5.3	Cadre logique 2 – Promotion de l'agriculture	111
5.4	Cadre logique 3 - Développement local	116
5.5	Cadre logique 4 - Gestion participative des ressources naturelles	118
5.6	Cadre logique 5 - Cadre juridique Efficience de la Stratégie	120
5.7	Cadre logique 6 - Appui - Infrastructures.....	122
5.8	Cadre logique 7 - Appui - Recherches.....	127
5.8.1	Recherche agronomique	127
5.8.2	Recherche zootechnique et vétérinaire	131
5.9	Cadre logique 8 - Appui - Conseil agricole et rural	132
5.9.1	Conseil technique et de gestion pour le secteur de l'Élevage	132
5.9.2	Conseil technique et de gestion pour le secteur de l'Agriculture	133
5.9.3	Conseil pour la gestion durable des ressources naturelles	134
5.10	Cadre logique 9 - Appui - Financement du secteur rural.....	135
6.	Cohérence avec les stratégies d'interventions	139
6.1	Ancrage avec le CSLP	139
6.2	Ancrage avec la SNSA	139
6.3	Ancrage avec les politiques sectorielles	140
7.	Hypothèses et risques – Mesures correctrices	141
8.	Coût et financement.....	143
9.	Conclusions	144
10.	Annexes.....	148
10.1	Organigramme de la mission d'appui	148
10.2	Processus	149
10.3	Évolution du PIB réel Agriculture – Élevage.....	150
10.4	Base de données des documents consultés.....	151
10.5	Visite de terrain du 27 Juin au 4 Juillet 2012 - Compte rendu	152
10.6	Atelier National de Partage du 23 au 25 Juillet 2012.....	170
10.6.1	Annexe 10.6 – 1 Restitution Groupe Agriculture	170
10.6.2	Annexe 10.6 – 2 Restitution Groupe Élevage.....	171
10.6.3	Annexe 10.6 – 3 Restitution Groupe Finance.....	171
10.7	Atelier national de concertation des 9 et 10 Septembre 2012.....	176
10.7.1	Annexe 10.7- 1 Restitution Groupe Agriculture 1	176
10.7.2	Annexe 10.7 - 2 Restitution Groupe Agriculture 2	176
10.7.3	Annexe 10.7 - 3 Restitution Groupe Élevage	176

10.8	Tableau comparatif des stratégies relatives au secteur rural	183
10.9	Organigramme du Ministère du Développement Rural	191
10.10	Organigramme d'une Direction du Développement Rural.....	192
10.11	Liste des Rapports Thématiques.....	193
10.12	Organigramme type d'un Pôle de compétitivité	194
10.13	Organigramme type d'un Cadre de concertation régional	195
10.14	Cadre logique axe 1 – Promotion de l'Élevage	196
10.15	Cadre logique axe 2 – Promotion de l'Agriculture	205
10.16	Cadre logique axe 3 – Développement local	214
10.17	Cadre logique axe 4 – Gestion des ressources naturelles	216
10.18	Cadre logique axe 5 – Cadre juridique / Efficience de la SDR.....	218

Liste des tableaux

Tableau 1 – Évolution des importations de riz et de blé	37
Tableau 2 - Besoins en céréales d'ici 2015 (en 1000 tonnes).....	38
Tableau 3 – Structure du PIB réel	40
Tableau 4 – Contribution de l'agriculture et de l'élevage à la croissance du PIB.....	41
Tableau 5 – Matrice 1 – Cinq axes stratégiques	74
Tableau 6 – Matrice 2 – Cinq domaines stratégiques d'appuis.....	75
Tableau 7– Objectifs de productions animales	75
Tableau 8 – Objectifs de productions végétales	76
Tableau 9 – Objectifs d'aménagements d'infrastructures hydrauliques	76
Tableau 10 – Création d'emplois en milieu rural.....	76
Tableau 11 – Projets réalisant des études de gestion optimisée des ressources naturelles.....	77
Tableau 12 – Budgets alloués au développement du secteur rural	77
Tableau 13 – Réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.....	77
Tableau 14 – Compétitivité de l'agriculture et de l'élevage.....	77
Tableau 15 – Cohérence CSLP – SDR	139

Liste des graphes

Graphe 1 – Croissance globale du PIB de 1999 à 2012	36
Graphe 2 – Évolution de la balance commerciale de la Mauritanie	36
Graphe 3 – Importations de produits alimentaires (millions d'ouguiyas)	37
Graphe 4 – Évolution de la structure du PIB.....	41
Graphe 5 – Besoins en céréales (en %) couverts	45
Graphe 6 – Évolution des productions céréalières entre 1985 et 2008	46
Graphe 7, Graphe 8, Graphe 9 : Évolutions des productions, importations et aides alimentaires de Riz, Blé et Mil-Sorgho	63
Graphe 10 : Appuis extérieurs au développement par secteur d'intervention de 2007 à 2009.....	65

Acronymes et abréviations

ACMPE	Association pour le Crédit et la Petite et Moyenne Entreprise
ACORD	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
AGRHYMET	AGro, HYdro, METéo
APD	Aide Publique au Développement
APME	Association pour la Promotion de la Micro Entreprise
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BID	Banque Islamique de Développement
BNC	Bénéfice Non Commercial
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BV	Bassin Versant
CAC	Centres d'Alimentation Communautaire
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEA	Champs Ecoles d'Agriculteurs
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CFSVA	Comprehensive Food Security and Vulnerability Assessment
CILSS	Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMA/AOC	Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CORAF	CONFérence des responsables de la Recherche agronomique Africains et Français
CNDN	Conseil National de Développement de la Nutrition
CNED	Centre National d'Enseignement à Distance
CNERV	Centre National d'Elevage et des Recherches Vétérinaires
CNRADA	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
CNSA	Conseil National de Sécurité Alimentaire
CRD	Comité Régional de Développement
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSSA	Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire du Sahel

CTE	Comité Technique d'Exécution
CTED	Comité Technique Environnement et Développement
DDR	Direction du Développement Rural
DGD	Direction Générale des Douanes
DGPESD	Direction Générale de la Politique Economique et des Stratégies de Développement
DPSCE	Direction des Politiques, Coopération, Suivi et Evaluation
DRS	Défense et Restauration des Sols
ECHO	Office Humanitaire des Communautés Européennes
ENER	Etablissement National de l'Entretien Routier
ENFVA	Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole
EPCVM	Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages
ESAM	Enquête sur la Sécurité Alimentaire des Ménages
EU	Etats-Unis
FAEM	Fédérations des Agriculteurs et Eleveurs de Mauritanie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARA	Forum for Agricultural Research in Africa
FENU	Fonds d'Equipement des Nations-Unies
FEWSNET	Famine Early Warning Systems Network
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FSMS	Food Security Monitoring System
FTP	Formation Technique et Professionnelle
GE	Grande Entreprise
GEF	Global Environment Facility
GIE	Groupe d'Intérêt Economique
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GNAP	Groupe National des Agriculteurs et Pasteurs
GRDR	Groupe de Recherche et de Réalisation pour Développement Rural
GTSA	Groupe Thématique de la Sécurité Alimentaire
HEA	Household Economy Approach
ICARDA	International Center for Agricultural Research in the Dry Areas
IEC	Information Éducation Communication
IMC	Indice de Masse Corporelle
IMF	Institutions de Micro-Finance
IPH	Indice de la Pauvreté Humaine
IPSR	Intervention Prolongée de Secours et de Redressement
IRDM	Initiative pour la Réduction de la Dette Multilatérale
iset	Institut Supérieur d'Enseignement Technologique

ISFP	Initiative on Soaring Food Prices
ITS	Impôts sur les Traitements des Salaires
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MDR	Ministère du Développement Rural
MET	Ministère de l'Equipeement et des Transports
MF	Ministère des Finances
MICO	(Système des) Mutuelles d'Investissement et de Crédit Oasien
MS	Ministère de la Santé
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
OE	Organisation d'Eleveurs
OIG	Organisation Inter-Gouvernementale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National de la Statistique
OP	Organisations de Producteurs
OSA	Observatoire à la Sécurité Alimentaire
OSC	Organisation de la Société Civile
OSP	Organisation Socioprofessionnelles
PADEL	Projet d'Appui au Développement de l'Élevage
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PAIN	Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement et le développement durable
PAN-LCD	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PASK	Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro
PCT	Programme de Coopération Technique
PDDO	Programme de Développement Durable des Oasis
PDIAM	Projet de Développement Intégré de l'Agriculture irriguée en Mauritanie
PDLC	Plan de Développement Local Communautaire
PDRC	Projet de Développement Rural et Communautaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PME	Petites et Moyennes Entreprises

PNIA/SA	Programme National d'Investissements Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNRA	Programme National de Recherche Agronomique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPG	Périmètre Pilote du Gorgol
PRECAMF	Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Micro Finance
PRLP	Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté
ProLPRAF	Programme de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'Appui aux Filières
PSI	Programme Spécial d'Intervention
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAP	Système d'Alerte Précoce
SAU	Superficie Agricole Utile
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SAVS	Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité
SFD	Système Financier Décentralisé
SIDA	Syndrome de l'Immuno-Déficience Acquise
SIM	Système d'Information des Marchés
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition
SMIAR	Système Mondial d'Information d'Alerte Rapide
SNAAT	Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNU	Système des Nations Unies
SONADER	SOciété NAtionale de DEveloppement Rural
SSAM	Suivi de la Sécurité Alimentaire des Ménages
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TPE	Très Petite Entreprise
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UM	Ouguiya Mauritanien
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNCACEM	Union Nationale des Caisses Agricoles de Crédit et d'Épargne
UNCECEL	Union Nationale des Caisses d'Épargne et de Crédit à l'Élevage
UNDAF	L'organisation des Nations Unies pour le développement de l'agriculture de l'alimentation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

USD	Dollar des États-Unis
UTC	Unités Techniques de Coordination
VAM	Vulnerability Analysis and Mapping
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZEE	Zone Economique Exclusive
ZEEM	Zone Economique Exclusive Mauritanienne

Liste des experts membres de la mission

Michel NADON	Expert international, chef de mission
Jean MARECHAL	Expert international en développement rural
Mohamed BOCOUM	Expert national agronome, homologue du chef de mission. Expert en développement agricole et en environnement
Amadou Bachirou BARRO	Expert national en recherche/innovation en agriculture
Mohameden Baba Ould AHMED	Expert national en génie rural
Eric GRANRY	Expert international zootechnicien
Amadou Tidjane DIA	Expert national zootechnicien
Dieydi DIAGANA	Expert national vétérinaire
Brahim Ould ABDELKADER	Expert national juriste, spécialiste du droit rural
Birane WANE	Expert national en aménagement du territoire et décentralisation
Diop Aliou DEMME	Expert national en conseil agricole et rural
Jean-Pierre GRAILLE	Expert international en financement de l'agriculture
Mohamed Ould DIDI	Expert national en financement de l'agriculture
Jean-Pierre ROLLAND	Expert international spécialiste du commerce des produits agricoles et agroalimentaires
Patrick PEREGO	Expert international en éducation et formation en agriculture
Kamel LALEG	Expert international spécialiste des questions d'employabilité des jeunes
Pierre BONTE	Expert international, sociologue, spécialiste de la Mauritanie

Résumé exécutif

La mission d'appui à la définition de la stratégie de développement du secteur rural et de sa mise en œuvre

La première Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) a été élaborée en 1998 puis mise en cohérence en 2001 avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Pour autant ce premier document stratégique n'a pas aidé à conduire les changements relatifs aux implications successives du secteur privé et de l'État pour le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage au cours des années 2000. Cette stratégie, définie pour l'horizon 2015, n'a pas non plus fait l'objet d'une évaluation permettant de vérifier la pertinence des choix stratégiques retenus. La revue du secteur rural conduite en 2007 avait ainsi recommandé l'actualisation de la SDSR et la mise en place d'un plan d'actions assurant sa mise œuvre effective. La formulation d'une nouvelle stratégie en 2012 concrétise donc cette recommandation.

Le Ministère du Développement Rural (MDR) a souhaité que celle-ci détermine les conditions de mise en valeur des potentialités agro-pastorales et des ressources naturelles du pays. Il s'agit non seulement de contribuer aux objectifs de réduction de la pauvreté dans le secteur rural et d'insécurité alimentaire tels qu'ils sont définis par la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) mise à jour en Mars 2012, mais aussi de satisfaire les besoins des marchés national et régional à l'horizon 2025 du fait notamment de la croissance démographique dans la région comme sur l'ensemble du continent africain.

Par les termes de référence définis à l'attention de la mission d'appui à l'élaboration de la stratégie, le MDR veille à ce que la pertinence de la stratégie soit inscrite dans la durée. Il s'agit d'assurer aussi que les résultats des investissements et des interventions tant de l'État que des partenaires extérieurs produisent des effets significatifs pour les bénéficiaires (producteurs, éleveurs, investisseurs, bénéficiaires prioritaires - femmes et jeunes - et groupes cibles des populations vulnérables). Il invite enfin à ce que la stratégie soit assortie d'un dispositif de mise en œuvre qui garantisse l'efficacité, l'impact et la pérennité des interventions.

La mission d'appui a été définie en conséquence. Ainsi a été constituée une équipe de dix-sept experts dont dix mauritaniens (72% des hommes/mois) et sept internationaux (28% des hommes/mois). Les compétences ont été réunies pour prendre en compte l'intégralité des problématiques de développement durable du secteur rural aux plans économique, social, environnemental, juridique et institutionnel.

La mission d'appui a été encadrée par un Comité Technique de cinq représentants du MDR. Elle a notamment rendu compte (i) à l'instance de coordination des interventions des bailleurs sur le secteur rural ; (ii) à un Comité de pilotage composé des conseillers, principaux experts des départements sectoriels et institutions concernées, et des représentants des organisations professionnelles d'éleveurs et d'agriculteurs ; et (iii) au Comité interministériel décrété et

présidé par le Premier Ministre.

Une des particularités de la méthodologie a été d'impliquer conjointement non seulement agronomes, zootechniciens, vétérinaires, mais aussi financiers et juristes, depuis la revue documentaire jusqu'à la rédaction finale du rapport, en passant par les visites de terrain, les ateliers de partage ou encore les réunions de travail avec le Comité Technique.

Le processus d'élaboration de la stratégie a donc été progressif en tirant parti des échanges avec toutes les parties prenantes concernées. Trois étapes ont jalonné la réflexion : un premier diagnostic a été dégagé (Etape 1) et approfondi au cours d'une visite de terrain de 8 jours et à travers un atelier de partage de 3 jours (Etape 2). Les différents comités ont été consultés, un atelier national de concertation a été organisé avant la rédaction du projet de rapport final présenté au Comité Technique en fin de mission (Etape 3).

Le présent rapport final, rédigé en fonction des observations du Comité Technique sur le projet restitué le 27 Septembre 2012, présente (i) le diagnostic sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage dans le contexte mauritanien actuel, (ii) la stratégie de développement du secteur rural, (iii) le dispositif de sa mise en œuvre, (iv) le Programme National de Développement Rural comme processus d'exécution, (v) la cohérence de la SDSR avec les autres stratégies d'intervention, (vi) les Hypothèses et Risques associés, (vii) le Coût et le financement du dispositif, (viii) les conclusions.

1 - Contexte général et diagnostic du développement du secteur rural

Sur la base de la croissance du Produit Intérieur Brut de la Mauritanie en moyenne de 4% de 1999 à 2012¹, la contribution des secteurs de l'agriculture et de l'élevage à la croissance n'évolue pas favorablement et reste très faible (0,2% de croissance moyenne entre 2008 et 2012 pour les deux secteurs). La contribution du secteur de l'élevage au PIB passe de 13,5% en moyenne de 1999 à 2003, à 11,6% en moyenne de 2008 à 2012. Sur ces mêmes périodes, la contribution du secteur agricole au PIB passe de 4% à 3,3%.

Ainsi s'explique, pour l'essentiel, que la pauvreté soit toujours un phénomène rural². L'incidence de la pauvreté y a même légèrement augmenté entre 2004 (59%) et 2008 (59,4%), pour un objectif de la SDSR approuvée en 1998 et révisée en 2001 de 34%.

La production de céréales n'a pas permis de couvrir les besoins ; la dépendance aux importations s'est accrue. Les importations de riz sont passées de 37 000 tonnes en 2005 à 123 000 tonnes en 2011 ; celles de blé, de 252 000 tonnes à 286 000 tonnes respectivement sur ces mêmes années.

Malgré ces importations commerciales ou au titre des aides alimentaires, le nombre de personnes en insécurité alimentaire, de 428 000 en 2011 n'a pratiquement pas diminué depuis 2007³.

¹ Source (ainsi que pour les autres données) : MAED – Septembre 2012

² Source (pour cette donnée et les suivantes) : Rapport sur le Bilan de la mise en œuvre du CSLP 2006-2010 – Volume 1 (page 16 – encadré 1)

³ SNSA – section 2.2 – le déficit alimentaire (Mars 2012)

Les importations de produits alimentaires (blé : 40% ; lait et produits laitiers : 19%) sont donc relativement importantes et représentent 13% du total des échanges. Avec des exportations officielles de produits agricoles qui demeurent confidentielles (essentiellement cuirs et peaux et gomme arabique), la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires est déficitaire.

Du fait des accroissements de la population et de la consommation, la demande céréalière (riz, blé, sorgho) devrait augmenter de 16% entre 2010 (553 000 tonnes) et 2015 (641 000 tonnes).

Pour relever ces défis et satisfaire l'ensemble de ces besoins, les potentialités des secteurs de l'agriculture et de l'élevage doivent être pleinement valorisées.

Secteur agricole

La Surface Agricole Utile (SAU) est d'environ 502 000 ha (soit moins de 0,5% du territoire national).

L'ensemble de la production végétale est répartie entre quatre principales zones agro-écologiques auxquelles correspondent quatre principaux systèmes de production :

- (i) **la zone aride**, la plus vaste (80% du territoire) mais avec un système de production du type oasien qui ne couvre que 2,4% de la SAU totale ;
- (ii) **la zone sahélienne** de type agro-pastoral, comprenant d'une part à l'Est du pays, l'élevage transhumant extensif prédominant par rapport aux cultures extensives pluviales (« dieri » ; dont les superficies varient de 11 à 37 % de la SAU selon la pluviométrie), et d'autre part au Sud, les cultures derrière barrages et de bas fonds qui varient également de 3 à 12% de la SAU selon les précipitations annuelles ;
- (iii) **la vallée du fleuve**, avec les cultures irriguées soit en maîtrise totale de l'eau offrant la possibilité de trois campagnes de production et ce pour 6% de la SAU, soit par systèmes de décrue naturelle ou contrôlée (« walo ») avec au total des superficies variables selon les années de 1,4 à 8% de la SAU ;
- (iv) enfin **la zone maritime** (5% de la SAU) propice aux cultures maraîchères, arboricoles et à l'élevage de type urbain.

Le **diagnostic** a conduit à identifier un certain nombre de points clés à prendre en compte pour la stratégie à venir.

Dépendantes de la variabilité des surfaces exploitables, les potentialités reposent sur l'intensification, la diversification et l'optimisation des systèmes de production en fonction des variations spatio-temporelles des conditions climatiques.

La production doit bénéficier d'un environnement rénové aux plans :

- (i) **technique** (prévention et lutte contre les fléaux biotiques et anthropiques – modernisation des techniques et des moyens de production et de gestion) ;
- (ii) **professionnel** (renforcement des capacités techniques et de gestion des producteurs comme de leurs organisations représentatives) ;
- (iii) **financier** (dispositifs de financements et de crédits efficaces pour les parties prenantes, banquiers et bénéficiaires)
- (iv) **juridique et institutionnel** (politique foncière – cadre réglementaire)

Globalement, l'agriculture mauritanienne compétitive n'a pas encore émergé. Localement, elle en est restée à une agriculture de subsistance. Actuellement, son développement dépend d'une part des interventions de l'État, y compris dans des activités à caractère commercial (approvisionnement des intrants, crédits), et dépend d'autre part des appuis extérieurs (approche programme ou projet).

Secteur de l'élevage

La production animale repose sur trois systèmes d'élevage :

(i) **l'élevage extensif** largement prédominant dans l'ensemble du pays à l'exception toutefois de la zone du fleuve. Il est particulièrement concentré dans le Sud-est (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba) où l'on retrouve 64% des bovins, 49% des ovins et caprins, et 40% du cheptel camelin ; et dans le Sud-ouest (Trarza, Brakna, Gorgol) qui regroupe 25% des bovins, 38% des ovins et caprins et 19% du cheptel camelin. La production annuelle de viandes rouges, estimée à 111 000 tonnes, couvre largement la demande estimée à 75 000 tonnes et permet de répondre en partie aux besoins du marché à l'exportation de l'ordre de 90 000 tonnes.

(ii) **l'élevage sédentaire, semi-intensif**, pratiqué surtout dans la vallée du fleuve avec une courte transhumance pendant la saison de culture.

(iii) **l'élevage laitier périurbain**, développé autour des centres urbains et des axes routiers.

Le **diagnostic** porte sur les points clés suivants :

Le secteur de l'élevage, soumis aux effets néfastes des changements climatiques depuis les années 1960, n'a pas bénéficié d'une politique de gestion optimisée des ressources naturelles permettant de réduire sa dépendance à la variabilité spatio-temporelle de la pluviométrie.

Ce secteur dispose d'un potentiel de production important de nature à réduire l'insécurité alimentaire, et au-delà à satisfaire les demandes des marchés intérieur et extérieur. Son rôle est essentiel pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Ce potentiel est à optimiser notamment au niveau de l'élevage extensif, et à déployer au niveau de l'élevage semi-intensif.

Sous-estimé et sous-exploité par des politiques publiques et des interventions privées ou extérieures de mise en valeur insuffisantes, le développement du sous-secteur de l'élevage n'a pas été à la hauteur des enjeux. L'absence alarmante de base de données sur le cheptel et les flux commerciaux en est une illustration, tout autant que le défaut de financement adapté au secteur.

La situation sanitaire est dans l'ensemble satisfaisante mais les services vétérinaires publics et privés mériteraient cependant d'être réorganisés pour plus d'efficacité.

Aspects sociologiques

L'approche sociologique mobilisée dans le cadre de la mission d'appui à l'élaboration de la Stratégie de Développement du Secteur Rural mauritanien n'avait pas vocation à opérer un diagnostic du secteur rural dans ce domaine mais à veiller à ce que la spécificité de la société mauritanienne, appréciée au fil de son histoire ancienne et des ses évolutions récentes, soit prise en compte.

Elle a ainsi mis en avant la nécessité de **définir les cadres territoriaux identitaires pertinents aux plans agro-écologiques mais aussi sociologiques**. Elle invite également à répondre aux trois principales questions qui se posent dans le contexte social mauritanien actuel : (i) gérer l'innovation dans le secteur rural ; (ii) refonder l'approche participative des acteurs ; (iii) assurer la sécurité foncière.

Formation professionnelle et emploi

La volonté du gouvernement de mettre en œuvre une politique intersectorielle résolument en faveur de la jeunesse est évidente. Les PTF sont déjà très impliqués dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle. Deux nécessités sont à prendre en compte : l'articulation de celle-ci avec les différents niveaux du système éducatif d'une part et la meilleure adéquation de la FTP aux besoins de l'économie d'autre part. De son côté, le Ministère de la Formation Professionnelle conduit une politique volontariste pour renforcer la FTP en créant de nouveaux lycées professionnels. Enfin, l'ANAPEJ et l'Observatoire de l'emploi sont des initiatives importantes du Gouvernement pour soutenir sa politique en faveur de l'emploi.

Cependant le métier d'agriculteur n'est pas encore reconnu juridiquement et les conditions de son exercice n'en font pas présentement un métier attractif, notamment pour les jeunes. Aussi bien les métiers de base des services de l'agriculture et de l'élevage ne sont pas répertoriés et a fortiori les nouveaux métiers liées aux activités d'agro-écologie et d'agro-tourisme.

De fait les programmes de formation professionnelle ne sont pas en adéquation avec les besoins et ne sont pas conçus sur la base de systèmes de validation ou de capitalisation des bonnes pratiques. L'offre de formation professionnelle n'intègre pas jusqu'à présent les nouvelles approches de formation professionnelle telles que l'apprentissage, les parcours de formation différenciés, le développement de l'esprit d'entrepreneuriat, celui des filières de formation novatrices pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

La jeunesse reste néanmoins, par son potentiel de contribution aux activités génératrices d'emploi et de revenus dans le secteur rural, une opportunité première du développement de ce secteur. L'emploi des jeunes constitue donc un défi majeur à relever du fait d'un taux de chômage à la fois urbain et juvénile de 35 % en moyenne (avec en outre des taux de 50.8 % pour les hommes et de 69 % pour les jeunes filles de 15 à 24 ans).

Protection et mise en valeur des ressources naturelles

Les limites des politiques de lutte contre la dégradation observée des ressources naturelles semblent devoir être attribuées principalement à la faible implication et aux faibles capacités des acteurs concernés (populations, représentants de la société civile, du secteur privé, des communautés locales, des administrations ou institutions étatiques) pour protéger, gérer et mettre en valeur leur environnement autant au niveau local, régional que national.

On relève bien l'existence d'un cadre politique environnemental de mieux en mieux élaboré et d'un arsenal réglementaire de plus en plus étoffé (code forestier, code de l'environnement, code pastoral, code de l'eau, etc.), mais l'application des textes est limitée du fait de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles, logistiques et financières pour les faire respecter.

Il reste que la Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD) et l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES 2010) traduisent bien l'existence d'une volonté politique claire et affirmée de protéger et mettre en valeur les ressources naturelles du pays.

Diagnostic juridique et institutionnel

L'analyse du cadre juridique et institutionnel du secteur rural fait ressortir de nombreuses contraintes qui peuvent entraver la mise en œuvre de la stratégie.

Elle identifie :

- les inadaptations du cadre juridique ;
- les confusions du cadre institutionnel ;
- les insuffisances du cadre de décentralisation ;
- la faiblesse des ressources humaines du MDR pour conduire la Stratégie.

Les diagnostics des différents domaines stratégiques d'appui aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage (infrastructures ; recherches agronomique, vétérinaire et zootechnique ; conseil agricole et rural ; financement du secteur rural ; et commerce) sont présentées ci-après.

Infrastructures

La Mauritanie dispose depuis longtemps d'une politique de maîtrise de l'eau en vue de sécuriser les productions agricoles et accroître les revenus des populations. L'engagement fort de la Mauritanie dans la mise en œuvre du programme de l'OMVS constitue la pièce maîtresse de cette volonté politique affirmée depuis les sécheresses récurrentes des décennies 60, 70 et 80.

Celle-ci a conduit à la création d'importantes infrastructures rurales : périmètres irrigués, petites retenues collinaires, digues et diguettes, points d'eau pour l'alimentation humaine et pastorale, pistes et ouvrages de désenclavement ainsi que la mise à disposition d'équipements et matériels agricoles divers.

Ainsi l'effort de l'État en matière d'infrastructures a connu un grand élan au cours de la période 1985-2000 avec un soutien actif des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), accompagnés à l'occasion des investisseurs privés et des organisations socioprofessionnelles. Mais depuis le début de la dernière décennie, l'engagement des PTF comme du secteur privé est moindre.

Deux défis semblent devoir être à relevés :

1 – Une **politique d'infrastructures efficiente** reposant sur (i) la gestion optimisée et la maintenance assurée des infrastructures rurales ; (ii) des compétences techniques avérées et en nombre suffisant en matière de conception, exécution, gestion et maintenance des ouvrages ; (iii) des financements mobilisés auprès des principales parties prenantes (État, partenaires extérieurs) et associés aux contributions des collectivités territoriales comme des usagers du secteur privé et des populations locales ; (iv) le renforcement de la bonne gouvernance en général et locale en particulier dans les phases de mise en marché, de réalisation, de gestion et de maintenance des ouvrages.

2 - **Le respect des engagements sous-régionaux (OMVS) du pays dans le cadre de la gestion optimale des eaux partagées du fleuve Sénégal et de ses affluents.**

Recherches agronomique, vétérinaire et zootechnique

Le Plan National de Recherche agricole 1995-2004, définissant d'importants programmes de recherche pour les principales zones agro-écologiques du pays, n'a pas été mis en œuvre.

Il a néanmoins permis d'établir les points forts suivants pour la recherche agronomique :

- (i) des acquis importants dans le système irrigué pour lequel des stations de recherche et des laboratoires équipés ont été mis en place ;
- (ii) l'appartenance à un réseau international et régional d'instituts et d'organisations scientifiques et techniques ;

- (iii) des programmes nationaux de développement rural appuyés par des ONG internationales et nationales ;
- (iv) des structures de production de semences de pré-base et plants fruitiers.

Le diagnostic a permis de relever cinq points comme étant les principaux facteurs limitants de l'émergence d'un dispositif de recherche adapté aux besoins d'une agriculture et d'un élevage mauritaniens compétitifs :

- absence d'approche filière dans la programmation ;
- défaut d'implication des acteurs et des partenaires dans la définition des programmes ;
- problématiques de protection, de gestion, de valorisation des ressources naturelles non prises en compte, qu'il s'agisse de l'eau, des énergies solaire et éolienne, de l'érosion, de la biodiversité végétale et animale, etc. ;
- faiblesse des ressources humaines du CNRADA et CNERV où les chercheurs demeurent sans statut ni plan de carrière;
- moyens de financement publics très limités et dépendant des ressources des PTF.

Conseil agricole et rural

Des outils variés de conseil agricole et rural ont été développés et plus ou moins adaptés aux différents contextes agro-socio-écologiques par de nombreux projets, institutions ou ONG. Aucune évaluation de ces interventions, multiples et variées, n'a permis d'en mesurer les effets auprès des bénéficiaires.

Le diagnostic de l'offre met en évidence que les structures publiques (DRFV, Délégations, SONADER, Projets) manquent le plus souvent de professionnalisme et des moyens humains et matériels suffisants pour répondre aux besoins. Les ONG internationales, de plus en plus impliquées, opèrent dans le cadre de leurs propres politiques et manquent également de personnels qualifiés. Enfin, les ONG nationales font état d'une faible expérience en matière de conseil et de moyens insuffisants.

La demande en appui conseil se caractérise par une grande diversité des acteurs : les coopératives, les associations et leurs unions, les groupements d'intérêts économiques, les fédérations des producteurs, les syndicats professionnels agricoles, les structures informelles.

L'existence d'un grand nombre d'organisations fictives ou peu fonctionnelles est relevée tant au niveau de l'offre (ONG) qu'à celui de la demande (coopératives, associations, etc.), ce qui entretient un climat d'amateurisme et de confusion.

Au final, le conseil agricole se révèle peu efficace par défaut de coordination entre les acteurs et d'évaluation de leurs actions (manque de professionnalisme des acteurs et insuffisance de liens entretenus avec la recherche, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle).

Financement du secteur rural

La part du secteur rural dans les dépenses budgétaires est faible (6%). La dépendance vis-à-vis des ressources extérieures (PTF et ONG) est forte pour les dépenses d'investissements (80% du budget consolidé).

Les financements publics assurent le fonctionnement des administrations ainsi que la mise en place et l'entretien de certaines infrastructures. La désorganisation du secteur financier a conduit les pouvoirs publics à intervenir dans le financement d'activités à caractère commercial (approvisionnement en intrants, exécution de travaux d'aménagement, commercialisation des récoltes).

Les appuis des PTF définis dans des approches programme ou projet n'ont pas contribué à modifier la mentalité d'assisté des bénéficiaires, ni à favoriser l'ancrage administratif et financier de ces interventions dans l'organisation des administrations ou institutions bénéficiaires.

Les investisseurs et opérateurs privés mauritaniens jouent un rôle important, non sans tirer parti du fait de se considérer ainsi comme les auxiliaires des pouvoirs publics pour le financement du secteur rural. Les investissements directs étrangers sont actuellement extrêmement limités.

La nécessaire restructuration du système financier mauritanien ressort de plusieurs constats :

- L'intervention du système bancaire dans le financement de l'agriculture est très limitée. Les crédits au secteur rural sont de l'ordre de 1% des crédits distribués. Les banques commerciales disposent de liquidités abondantes. La création de la Caisse de Dépôt et de Développement (CDD) devrait permettre la mobilisation de nouvelles ressources à long terme.
- L'UNCACEM représente 91% des crédits distribués au secteur agricole. Pour l'essentiel ces crédits concernent la riziculture sur les périmètres irrigués. La situation financière de l'UNCACEM est alarmante du fait notamment d'une politique passée laxiste vis-à-vis des débiteurs défaillants. Ses activités ne sont pas conformes aux dispositions légales en vigueur.
- Le principal intervenant dans le financement des activités génératrices de revenus au profit des populations rurales est le réseau des Mutuelles d'Investissement et de Crédit Oasien (MICO) qui compte actuellement 62 caisses dont seulement 12 sont jugées effectivement satisfaisantes.

Les projets de financement du secteur de l'élevage (PADEL, UNCECEL) sont en cours d'exécution.

Commerce

Le diagnostic met en exergue les points suivants La balance commerciale de la Mauritanie est fortement dépendante de la volatilité des cours. En dehors des échanges informels de bétail, les exportations de produits agricoles et d'élevage sont aujourd'hui très faibles. Un certain nombre de filières porteuses (bétail/viande, cuirs et peaux, fruits et légumes, gomme arabique...) ont

pourtant été mises en évidence par de nombreuses études.

Les accords internationaux (OMC), régionaux (UMA, CEDEAO) et bilatéraux existants ou en négociation (APE, AGOA) impliquent des contraintes en termes de politique commerciale et de politique agricole, mais offrent des opportunités d'appui et de protection de l'agriculture mauritanienne vis-à-vis de la concurrence internationale tant que celle-ci n'est pas encore compétitive (OMC, TEC de la CEDEAO).

Une **politique nationale d'exportation** des produits agricoles est donc nécessaire afin de tirer parti des nombreuses opportunités favorables (marchés régionaux en pleine croissance ; possibilité de soutiens à l'exportation ; possibilité de zones franches d'exportation et de pôle de compétitivité ; appuis à certaines filières ; etc.)

La Mauritanie dispose d'une stratégie commerciale nationale 2007-2015 qui propose notamment la mise en place d'un Centre Mauritanien de Promotion des Exportations en (CMPEX) comme d'autre pays de la région en disposent.

Le rôle du MDR est à renforcer. Il doit disposer d'une politique commerciale spécifique pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage afin d'assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine mauritanienne, en réduisant la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires par la priorité donnée aux productions nationales.

SNSA et appuis extérieurs

De la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire validée en 2012 et des interventions des partenaires extérieurs, il ressort quatre faits saillants :

- (i) la **faiblesse des financements alloués à l'agriculture et à l'élevage** au regard du secteur rural qui intéresse 62% de la population. La part du financement alloué à l'agriculture et à l'élevage dans le CSLP est de 5% ; celle des bailleurs pour le développement rural est de 2% ; celle dévolue, dans la SNSA, à l'agriculture est de 38% mais de 6,8% pour l'élevage ;
- (ii) la **cohérence des interventions extérieures n'apparaît pas** avec évidence pour susciter l'implication des acteurs et des bénéficiaires ;
- (iii) **des instruments communs de pilotage des différentes interventions afin d'assurer leur efficacité globale font défaut** pour compléter les dispositifs de suivi évaluation prévus ;
- (iv) **les dispositifs opérationnels définis par les conventions de financement ne favorisent pas l'ancrage juridique et institutionnel** des interventions et donc leur impact effectif dans la durée.

Politique nationale en faveur du développement du secteur rural

Dans un contexte économique mondial difficile, la politique récente du gouvernement conduit à de premiers résultats significatifs. Celle-ci conduit à définir une stratégie de développement du secteur rural, pertinente et crédible pour inscrire les effets de la nouvelle politique du

gouvernement dans la durée, et renforcer l'attractivité du secteur rural auprès des PTF et des investisseurs nationaux et étrangers.

2 - La Stratégie de Développement du Secteur Rural

Cadre d'action : La Stratégie de Développement du Secteur Rural est définie comme le nouveau cadre de référence des interventions de l'État, des Partenaires du Développement, de l'ensemble des acteurs opérant pour le développement du secteur rural, notamment les opérateurs privés nationaux et potentiellement les investisseurs étrangers.

Principes : Neuf principes ont guidé sa conception.

- (i) La stratégie concerne le développement du secteur rural ;
- (ii) Elle repose donc sur les composantes économique, humaine, environnementale, juridique et institutionnelle qui fondent toute stratégie de développement visant des effets durables ;
- (iii) Elle prend en compte les stratégies de lutte contre la pauvreté (CSLP) et contre l'insécurité alimentaire (SNSA) ;
- (iv) Elle sert les intérêts économiques et sociaux du pays sur des principes d'équité et de solidarité en privilégiant l'intérêt public par rapport aux intérêts particuliers et catégoriels ;
- (v) Elle privilégie la concertation : au plan intérieur avec les partenaires économiques et sociaux, au plan extérieur avec les PTF, et s'appuie sur eux pour la mener à bien ;
- (vi) De la conception à la mise en œuvre, les acteurs du secteur public sont impliqués avec ceux du secteur privé dans un partenariat gagnant-gagnant ;
- (vii) Les rôles respectifs des acteurs publics et des acteurs privés sont précisés ;
- (viii) Les critères d'efficacité de l'aide sont pris en compte ;
- (ix) La stratégie fera l'objet d'évaluations par des experts, indépendants des opérateurs et des bénéficiaires.

Enjeu : Le développement du secteur rural concerne 62% de la population. À cet égard, il est considéré comme un enjeu national.

Acteurs : La mise en œuvre de la stratégie, ses résultats et ses bénéfices concernent les plus hautes instances de l'État et en premier lieu le Ministère du Développement Rural. Les PTF interviennent en appui de sa mise en œuvre et contribuent à son efficacité comme à son impact effectif dans la durée. Les professionnels des filières de l'agriculture et de l'élevage, les organisations de producteurs, les communautés locales et les représentants de la société civile (jeunes en particulier) sont impliqués comme acteurs et bénéficiaires.

Axes stratégiques

Le diagnostic du secteur rural (en dix analyses thématiques) a permis d'identifier les points d'appuis et les problématiques à traiter pour un nouveau développement du secteur rural. La Matrice 1 intitulée « Matrice 1 – Axes stratégiques » identifie les axes stratégiques à partir des points-clés du diagnostic.

Il en ressort cinq axes stratégiques : 1 – Promotion du secteur de l'élevage ; 2 – Promotion de l'agriculture ; 3 – Développement local ; 4 – Gestion participative des ressources naturelles ; et 5 – Cadre juridique et opérationnel approprié à l'efficacité de la stratégie

Axe 1 – Promotion du secteur de l'élevage

Objectif : Promouvoir un secteur de l'élevage intensif et compétitif, par le développement privilégié des filières animales d'une part et la valorisation de l'élevage extensif d'autre part, à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles.

Les objectifs de production, d'ici 2015, visent à augmenter (i) les productions de viandes rouges de bovins et de dromadaires d'environ 15%, et des petits ruminants d'environ 32%, de couvrir la demande de volaille à 100% et (iii) celle de lait et de produits laitiers à 50% (selon l'objectif de la SNSA)

Les principales actions viseront la mise en place du dispositif opérationnel défini pour l'exécution de la stratégie ; le renforcement des capacités institutionnelles ; la promotion de filières animales compétitives ; la valorisation du système de production intensif ; la valorisation du système de production extensif ; la prévention et la gestion des effets néfastes des sécheresses et des calamités naturelles ; la mise en place d'infrastructures adaptées au secteur ; la promotion des innovations ; et la mise en place d'un financement adapté au développement des filières animales.

Une première analyse des filières lait, bétail sur pied, viandes rouges, cuirs et peaux, avicoles confirme la pertinence du développement par filière.

Axe 2 – Promotion de l'agriculture

Objectif : Promouvoir une agriculture compétitive par la promotion et le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance.

Les objectifs de production visent le taux de couverture des besoins de la SNSA au début de la seconde phase de la stratégie (2016-2020) pour le riz et le blé, et au début de la troisième phase (2021-2025) pour les produits maraîchers. En vue d'atteindre ces objectifs, les superficies irriguées mises en valeur passent de 30 000 ha en 2012 à 45 000 ha en 2015, et le nombre de barrages construits ou réhabilités est plus que doublé (33 en 2015 contre 16 en 2012).

Cet axe implique d'engager une politique agricole en cinq points : (i) Mise en place du dispositif institutionnel et opérationnel de l'agriculture (Cf. le descriptif détaillé section 4) ; (ii) assurer le développement et la compétitivité des filières porteuses de croissance ; (iii) promotion de l'intensification et de la diversification de l'agriculture ; (iv) développement par la recherche des technologies d'intensification et de diversification agricole répondant aux besoins du développement des filières, et développement d'un dispositif de conseil technique et de gestion permettant le renforcement des capacités des acteurs de ces filières ; (v) assurer le financement du développement des filières végétales.

Axe 3 – Développement local

Objectif : Développement local pour passer de l'agriculture de subsistance à des productions animales et végétales compétitives.

La création d'emplois et de revenus dans le milieu rural est fondée sur le fait de passer progressivement d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale et compétitive par la généralisation de nouvelles techniques de production, le renforcement des capacités des producteurs et la mise en place de moyens de financement adaptés aux besoins.

Les objectifs visent la création de 7 000 emplois pour les jeunes d'ici à 2015 (soit un peu plus de 500 par Wilaya) et 15 000 d'ici à 2020. Pour les femmes les données indicatives sont de 10 000 et 30 000 créations d'emploi, respectivement à horizon 2015 et 2020. Celles-ci sont indicatives par défaut de statistiques de références. Elles sont donc à étayer par les études appropriées.

Les producteurs et les éleveurs seront appelés à s'organiser au niveau des bassins de production et à définir leurs plans d'actions de renforcement progressif des capacités. De leur côté les communes intégreront les plans de développement de l'agriculture et de l'élevage dans leurs propres plans de développement communaux afin de favoriser les initiatives privées de développement par des dispositifs d'appui aux investissements et des mesures d'incitation à la création d'activités génératrices de revenus. Le préalable est celui du renforcement des capacités des professionnels d'un côté et des élus et personnels communaux de l'autre. Les plans de formation seront les principales actions engagées lors de la première phase (2013-2015) de la stratégie.

Axe 4 – Gestion participative des ressources naturelles

Objectif : Maîtrise de la gestion des ressources naturelles

Il s'agira notamment de faire en sorte qu'en 2015, au moins 10% des projets d'investissement incluront des études de gestion optimisée des ressources naturelles.

Le développement des filières agricoles (élevage et agriculture) implique l'amélioration de l'accessibilité physique aux ressources naturelles d'une part et l'utilisation plus efficiente de celles-ci d'autre part. Pour ce faire, des inventaires appropriés des ressources naturelles et des potentialités agro-sylvo-pastorales sont nécessaires. Il s'agit également d'établir le plan de financement de la gestion durable des ressources naturelles en y intégrant les ressources potentielles de financement sans oublier celles offertes par le « marché carbone ».

L'une des priorités pour l'amélioration de l'accessibilité physique aux ressources naturelles est le recalibrage des axes hydrauliques de l'ensemble de la rive droite du fleuve, et la mise en place d'un dispositif d'entretien adéquat impliquant les usagers. Les priorités iront également aux ouvrages de désenclavement et aux espaces aménagés nécessaires au développement de l'élevage. La maîtrise et la sécurisation du foncier sera également prioritaire pour assurer un meilleur accès aux ressources naturelles.

Axe 5 – Cadre juridique et opérationnel approprié

A l'efficacité de la stratégie

Objectif : Assurer la bonne gouvernance et favoriser la responsabilisation des acteurs à travers la mise en place d'un cadre juridique et d'une organisation appropriée des acteurs, permettant l'exécution efficace de la SDSR (rapport coûts/avantages optimisé).

Comme expression de la volonté de l'État à mobiliser les moyens suffisants à la mise en œuvre de la présente stratégie avec efficacité, l'indicateur retenu est le budget consolidé de l'État alloué au développement du secteur rural. L'objectif est fixé à 10% du budget total en 2015 et ce, en respect de l'objectif défini par le NEPAD. La part affectée au secteur de l'élevage serait de 7% et celle affectée à l'agriculture de 3%.

Le secteur agricole doit ainsi se doter des textes législatifs et réglementaires nécessaires pour son développement. -. Un projet de Loi d'Orientation Agricole accompagne la présente proposition Il permet notamment de combler les vides juridiques des textes existants et d'intégrer les dispositions institutionnelles proposées dans l'ordre juridique interne.

A l'occasion de la restructuration du MDR (voir section suivante), un dispositif opérationnel sera mis en place au niveau du ministère afin de prendre en charge l'exécution et le suivi des activités prévues dans le cadre de la SDSR.

Domaines stratégiques d'appuis : la matrice 2 intitulée « Domaines Stratégiques d'Appuis » établit l'identification des domaines stratégiques d'appui au développement des secteurs de l'élevage et de l'agriculture, à partir des points clés du diagnostic.

Il en ressort cinq domaines stratégiques d'appuis, aux objectifs spécifiques :

- 1 – Infrastructures** : valoriser les ressources naturelles (eau et sols) et contribuer à la réduction de la pauvreté des populations par l'amélioration des infrastructures de production et de gestion durable des ressources en eau et en terre.
- 2 – Recherche** : développer, promouvoir et assurer la compétitivité des filières agropastorales porteuses dans toutes les zones agro-écologiques et dans tous les systèmes de production dominants.
- 3 – Conseil agricole et rural pour l'élevage** : promouvoir un secteur de l'élevage intensif et compétitif ; **pour l'agriculture** : contribuer au développement des filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois et de revenus incitatifs.
- 4 – Financement du secteur rural** : mettre en place un financement répondant aux besoins des acteurs des filières végétales et animales.
- 5 – Commerce** : définir et mettre en place une politique commerciale nationale pour l'agriculture et l'élevage visant à donner la priorité aux productions nationales et à la réduction de la dépendance aux importations.

3 – Dispositif de mise en œuvre de la stratégie

L'approche du **développement économique par filière** animale ou végétale vise à développer le potentiel de croissance des productions en répondant aux besoins des marchés cibles nationaux ou régionaux. L'organisation des acteurs économiques par filière (riz, blé, bovin, camelin, etc.) permet d'optimiser la **chaîne de valeurs**, de la production à la consommation. Elle permet d'assurer que chaque acteur dispose de la marge économique correspondant à sa valeur ajoutée dans la filière. Le **plan de compétitivité** de chaque filière conduit à la décision d'investissements stratégiques.

Le dispositif de mise en œuvre de la stratégie (Cf. Section 4) repose sur le processus ascendant de programmation des actions de développement à l'initiative des producteurs agricoles, des éleveurs comme de l'ensemble des acteurs des filières, et sur le processus inverse des financements publics et extérieurs pour financer les actions ainsi définies et mises en œuvre. L'aboutissement est la concertation entre les professionnels d'un côté et les pouvoirs publics de l'autre, au travers de la convention de financement des programmes d'action tant du secteur de l'agriculture que de celui de l'élevage.

Ces programmes sont préparés dans une instance centrale de relation entre les acteurs au niveau régional (acteurs des filières, organisations professionnelles, représentants des wilayas, des collectivités territoriales, des PTF, etc.) et le MDR représenté par la Direction/Délégation régionale du MDR. Cette instance est le cadre de concertation régional. Elle dispose d'un outil opérationnel, le « Pôle de Compétitivité », dont le rôle est d'assurer les services techniques et de conseil de gestion auprès des acteurs des filières tels qu'ils sont budgétisés dans la convention de l'agriculture ou de l'élevage de la région. Huit régions sont ainsi définies pour couvrir l'ensemble du territoire national, soit deux par zone agro-socio-écologique. Les financements sont mobilisés en fonction des orientations de la politique de développement du secteur rural arrêtée par le Comité Interministériel et mises en application par le MDR en relation avec les autres départements sectoriels concernés.

Au processus de concertation délocalisé par l'intermédiaire du cadre de concertation régional s'ajoute la concertation entre les acteurs publics et les acteurs privés au niveau national. Cette dernière prend place à l'occasion de la conférence annuelle qui les réunit à l'initiative du Gouvernement. La concertation au niveau national est aussi le fait des échanges entre la Coordination nationale des professionnels de l'agriculture et de l'élevage d'un côté et le MDR de l'autre au travers de la Commission de Régulation des Marchés et de l'Agence de Promotion des Investissements dont la création est proposée.

4 - Le Programme de Développement Rural comme processus d'exécution de la stratégie

Le Programme de Développement Rural est le processus d'exécution de la stratégie qui s'organise autour de **cinq cadres logiques**, détaillés par objectif, résultat, activité pour chacun des cinq axes stratégiques présentés ci-avant.

Ceux-ci sont conçus et renseignés pour assurer l'efficacité de l'exécution de la stratégie. Ils permettent en effet (i) de répertorier les activités par phase d'exécution ; (ii) de classer les activités par acteur, ce qui permet d'établir la « feuille de route » de chaque acteur ; (iii) ce répertorier les activités selon les « appuis thématiques horizontaux » : Infrastructures, Recherche, Conseil agricole et rural, Financement.

Par ailleurs, un produit essentiel de la stratégie proposée est le **projet de Loi d'Orientation Agricole** qui permet de crédibiliser l'application effective de la stratégie par son ancrage dans le dispositif juridique et institutionnel mauritanien. Elle définit notamment les principes de la politique agricole, les rôles des différents acteurs, l'organisation des métiers agricoles, les normes d'aménagement, etc.

5 - Cohérence de la SDSR avec les autres stratégies d'intervention

La stratégie est élaborée en apportant des réponses opérationnelles aux contraintes de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté II, prises en compte dans le CSLP-III. Elle prend explicitement en considération les objectifs, résultats et le plan national d'investissements de la SNSA.

Enfin la restructuration préconisée du MDR permettra d'assurer une coordination étroite de ses actions dans le cadre de la SDSR avec celles des autres départements sectoriels également impliqués dans la mise en œuvre de celle-ci.

6 - Hypothèses et risques

Les principales hypothèses sont relevées, et les risques potentiels sont définis et assortis de mesures correctrices pour en minimiser les effets.

7 - Coût et financement

L'estimation du coût de la stratégie ressortira du processus à suivre de validation des orientations stratégiques et du programme de développement du secteur rural.

8 - Conclusions

Par ses nombreux aspects innovants la stratégie ici détaillée est en rupture avec le passé. Elle impliquera un long processus d'adaptation et d'appropriation de ses tenants et aboutissants par les acteurs.

Elle impliquera des changements de comportement pour les bénéficiaires des appuis techniques et financiers, qui auront à passer d'une position « d'assisté » à celle « d'acteur engagé dans la réussite de la stratégie ». Pour l'ensemble des acteurs impliqués, il s'agira également de passer de stratégies individuelles d'interventions multiples, à la coordination et la mise en cohérence de tous les appuis techniques et financiers en fonction des objectifs de la nouvelle stratégie conçue, présentée et reconnue comme un enjeu national de premier ordre.

La première phase d'exécution de la stratégie (2013-2015) visera essentiellement la mise en place du dispositif opérationnel. Des résultats significatifs pourront être obtenus conformément aux prévisions d'objectifs. En prolongement de ces premiers acquis, les effets principaux tangibles seront observés lors des évaluations de la deuxième phase d'exécution (2016-2021).

La stratégie de communication définie en fonction des acteurs impliqués (publics ou privés) sera déterminante pour le succès du lancement de la SDSR qui se définit comme une stratégie gagnante pour les trois principaux acteurs concernés : (i) l'État dont le rôle est optimisé pour plus d'impact ; (ii) les éleveurs, les agriculteurs et les populations, impliqués pour plus de profits (en termes de rentabilité des investissements ou de conditions de vie et de revenus) ; (iii) les partenaires techniques et financiers pour plus d'efficacité de leurs appuis.

1. Mission d'appui à la définition de la Stratégie

1.1 Contexte, justification

La première Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) a été élaborée en 1998 puis mise en cohérence en 2001 avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ainsi que le document Élevage, Croissance et Pauvreté de 2001. Ce dernier a donné lieu à la Lettre de Politique de Développement de l'Élevage (LPDE), adoptée seulement en 2004. Cependant la SDSR s'est avérée être un document indicatif et non opérationnel, dans lequel par ailleurs de nombreuses thématiques, comme la recherche et la vulgarisation, n'ont pas été suffisamment prises en compte.

Au cours des années 2000 en effet, la SDSR n'a pas su conduire à l'accroissement significatif de la contribution de l'agriculture et de l'élevage à la croissance économique du pays⁴, ni à la réduction effective de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. En 2008, 75 % des pauvres proviennent du milieu rural. Les taux de pauvreté au sein des secteurs de l'agriculture (70%) et de l'élevage (54%) sont même plus élevés que celui de la population inactive et des chômeurs à l'échelle nationale (47%).

Ainsi force est de constater que ce premier document stratégique n'a pas été déterminant des évolutions de l'agriculture et de l'élevage au cours des années 2000 (qu'il s'agisse du désengagement de l'État au profit des investisseurs privés sans que les conditions d'ancrage et de pérennité de leurs interventions soient précisées, ou qu'il s'agisse par la suite du retour de l'État en tant qu'acteur de premier plan de l'agriculture et de l'élevage lorsque le secteur privé s'est désengagé, faute d'intérêt et de capacités techniques à maintenir ses investissements).

Depuis son élaboration en 2001, la SDSR, définie pour l'horizon 2015, n'a pas fait l'objet d'évaluation permettant de vérifier la pertinence des choix stratégiques initialement retenus. La revue du secteur rural conduite en 2007 avait recommandé l'actualisation de la SDSR et la mise en place d'un plan d'actions pour assurer sa mise œuvre effective. La formulation d'une nouvelle stratégie en 2012 concrétise cette recommandation.

Compte tenu du contexte économique marqué par une hausse vertigineuse des prix des denrées alimentaires de base et une insécurité alimentaire accrue dans le pays, les autorités nationales ambitionnent d'élaborer une nouvelle stratégie du développement de l'agriculture et de l'élevage comme secteurs prioritaires du développement du secteur rural.

⁴ Pour une croissance moyenne du PIB de 3,94% de 2000 à 2012, celle des secteurs de l'agriculture et de l'élevage est en moyenne de 0,27% (source MAED – Cf. Annexe 10.3)

Réactualisée, consolidée et mise à jour, la SDSR devrait donc se transformer en une Stratégie de Développement Rural apportant les réponses appropriées aux trois principales questions récurrentes suivantes :

- Comment un pays doté de ressources naturelles significatives peut-il être à un niveau de dépendance alimentaire et nutritionnelle aussi élevé ?
- Quelles stratégies de développement privilégier compte tenu des évolutions économiques dans la région et du commerce international ?
- Comment assurer la valorisation des ressources naturelles du pays et la sécurité alimentaire de façon durable ?

Des facteurs limitant au développement du secteur rural sont relevés :

- (i) Pays saharo-sahélien, la Mauritanie est confrontée au problème de la maîtrise des eaux de surface et de leur gestion rationnelle. L'une des conséquences est l'extrême vulnérabilité des activités agropastorales et des cultures traditionnelles aux aléas climatiques.
- (ii) Les sous-secteurs de l'agriculture pluviale et de l'élevage manquent de synergie dans le cadre d'un développement rural intégré.
- (iii) L'élevage n'a pas joué le rôle moteur qui aurait pu être le sien : du fait de son caractère extensif notamment, la production du secteur est faible et ses produits sous valorisés.
- (v) Le système de culture irriguée, malgré l'importance de ses potentialités, ne répond pas encore significativement aux attentes des populations et des terres restent inexploitées dans une proportion importante.

En réponse à ces préoccupations majeures, et compte tenu de la dimension pluridisciplinaire du secteur rural, le Ministère du Développement Rural entend partager avec tous les départements ministériels concernés, les acteurs de terrain et les partenaires au développement, une nouvelle vision stratégique pour le secteur rural permettant d'améliorer significativement le niveau et la qualité de vie des populations sur l'ensemble du territoire.

A la différence des approches stratégiques précédentes, la SDSR doit être caractérisée, non seulement par la cohérence des cadres logiques de ses différentes composantes, mais aussi par la pertinence du dispositif institutionnel et opérationnel de sa mise en œuvre.

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) a été définie et validée début 2012 sous l'égide du Ministère des Affaires Économiques et du Développement avec les expertises de la FAO et du PAM. Il reste que les problématiques d'insécurité alimentaire, itératives et cruciales, impliquent des solutions durables au delà des dispositions répétitives d'urgence. Le dispositif opérationnel de mise en œuvre de la SDSR pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs de la SNSA.

Seule une stratégie, prenant en compte l'intégralité des problématiques de développement du secteur rural aux plans économique, social, environnemental et institutionnel, et impliquant, pour la mettre en œuvre, tous les acteurs publics, privés et de la société civile, peut conduire aux effets significatifs attendus, dans la durée.

C'est donc l'élaboration de la Stratégie de Développement (intégré) du Secteur Rural (SDSR) qui est retenue ici.

1.2 Objectifs et résultats attendus

1.2.1 Objectif général

L'objectif général est l'élaboration d'une stratégie pour un développement du secteur rural à l'horizon 2025 (SDSR).

1.2.2 Objectifs spécifiques

1. Procéder à la revue critique et participative des principaux axes des politiques sous-sectorielles ;
2. Définir une politique de développement du secteur rural qui intègre l'agriculture et l'élevage et qui soit en cohérence avec la politique de sécurité alimentaire ;
3. Inscrire la stratégie dans le respect et la mise en valeur des ressources naturelles ;
4. Favoriser l'innovation et le développement humain dans le secteur rural au travers de (i) la recherche, l'innovation et la vulgarisation, (ii) l'éducation et la formation professionnelle, en vue d'améliorer (iii) l'employabilité et l'emploi des jeunes ;
5. Définir le cadre juridique, institutionnel et opérationnel de la SDSR au travers de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) ;
6. Déterminer la politique de financement du secteur rural et du PNIA, et proposer les dispositions de partenariat public/privé ainsi que les conditions favorables aux investissements ;
7. Assurer l'efficacité, l'impact et la durabilité de la SDSR notamment au travers d'un dispositif de suivi-évaluation.

1.2.3 Résultats attendus

1. Un état des lieux est dressé par axe de politiques sous-sectorielles : sont prises en compte les orientations stratégiques (le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, CSLP, couvrant la période 2011-2015 – la stratégie de sécurité alimentaire en cours d'élaboration conjointe par la FAO et le PAM – les stratégies sous-sectorielles) et tous documents intéressant la SDSR ;
2. La stratégie de développement du secteur rural, en cohérence avec la SNSA, assure que les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont en synergie ;
3. La stratégie est inscrite dans une politique de l'environnement assurant le respect et la mise en valeur des ressources naturelles et favorisant le déploiement des énergies renouvelables ;
4. L'innovation et le développement humain sont privilégiés au travers d'une politique de

Recherche / Innovation et de Formation / Employabilité / Emploi des jeunes, dans le secteur rural et sur l'ensemble des filières des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroalimentaire, mais aussi plus largement de l'environnement, de l'artisanat et du tourisme ;

5. Le cadre institutionnel et opérationnel permettant d'impliquer les acteurs publics et privés concernés dans un processus de décentralisation pour exécuter la SDSR est défini. Un avant projet de Loi d'Orientation Agricole est préparé.
6. Les options de la politique de financement du secteur rural sont clarifiées. Le Programme National d'Investissements Agricoles (2012-2016) est préparé. Les dispositions de Partenariat Public/Privé et la définition des conditions favorables aux investissements sont proposées.
7. L'efficacité, l'impact et la durabilité de la SDSR sont assurés au travers d'un dispositif d'exécution et de suivi de la stratégie.

1.3 Méthodologie

1.3.1 Principes d'action

L'élaboration de la stratégie répond à trois principes :

1 – Définition d'une stratégie applicable et évolutive dans le temps du fait : (i) des orientations indicatives – une vision – à long terme (2025) ; (ii) des temps de révision intermédiaires (2015 et 2020) ; (iii) un plan d'action précis à court terme (2013-2015) pour initier les changements dans un contexte économique et social déterminé ;

2 - Implication des acteurs publics et privés dans la réflexion et l'action :

La stratégie est le support de l'action menée par les acteurs politiques (acteurs publics, l'État, les institutions politiques, les collectivités territoriales), les acteurs privés, les citoyens et leurs organisations. Les premiers déterminent l'action politique, les seconds peuvent l'infléchir.

La difficulté de définir la stratégie est moindre que celle de la mettre en œuvre. L'efficacité de l'action politique suppose donc d'impliquer les partenaires publics et privés dans la réflexion stratégique. L'esprit de cette implication au niveau national est le Partenariat Public-Privé.

À ce partenariat « national » sont associés les Partenaires Techniques et Financiers, au service des objectifs de développement du pays.

Une visite de terrain de huit jours (Juin/Juillet 2012), un atelier de concertation de trois jours (Juillet 2012) et un atelier de concertation de deux jours ont permis d'initier cette implication des acteurs au stade de la formulation de la stratégie.

3 – Mobilisation d'une équipe d'experts nationaux et internationaux en appui du Comité Technique mis en place par le Ministre du Développement Rural

Une équipe d'experts nationaux (22,2 hommes/mois) et internationaux (8,8

hommes/mois), en étroite collaboration avec les cinq membres du Comité Technique, a restitué régulièrement ses analyses et propositions (i) directement auprès du Ministre, (ii) auprès du Comité de pilotage composé des représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et de la Société civile, (iii) auprès de la coordination des bailleurs conduite à l'initiative de la représentation de la FAO en Mauritanie, et (iv) auprès du Comité Interministériel, présidé par le Premier Ministre.

1.3.2 Organisation

L'organigramme de la mission d'appui est présenté en annexe 10.1.

Du fait du caractère multisectoriel de la stratégie, c'est à un comité interministériel que la mission a restitué ses travaux avant la rédaction du présent rapport final.

Celle-ci a également rendu compte à un Comité de pilotage composé de représentants des pouvoirs publics, des organisations professionnelles de l'agriculture et de l'élevage, des collectivités territoriales, des groupements de producteurs (associations de femmes, coopératives villageoises), etc.

Un Comité Technique de cinq membres désignés par le Ministre fut l'interlocuteur privilégié de l'équipe d'experts tout au long de ses travaux.

17 experts ont été mobilisés (22,2 hommes/mois d'expertise nationale et 8 hommes/mois d'expertise internationale). Les quatre domaines de compétence à la base de tout développement durable ont été couverts :

- 7 expertises au plan du **développement économique** : agriculture, élevage, infrastructures, commerce, recherche agronomique et zootechnique, conseil agricole, financement ;
- 4 expertises au plan du **développement humain** : formation professionnelle, employabilité des jeunes et des femmes, sociologie ;
- 1 expertise dans le **domaine environnemental** ;
- Et 2 expertises aux **plans juridique et institutionnel**.

Le tableau de mobilisation des experts est porté en annexe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**¹

1.3.3 Processus

Le processus d'élaboration a été conduit en trois temps d'intervention (voir annexe 10.2)

- **Mission 1** (Avril-Mai 2012) : premier diagnostic - rédaction des rapports thématiques 1 ;
- **Mission 2** (Juin-Juillet 2012) : visite de terrain (8 jours - ensemble de l'équipe des experts) – atelier national de partage (3 jours - 50 participants) – rédaction des rapports thématiques 2 de diagnostic approfondi et d'un rapport de synthèse d'étape 2 ;

- **Mission 3** (Août-Septembre 2012) : échanges et concertation avec le Comité Technique – atelier national de concertation (2 jours – 60 participants) - restitutions au Comité de pilotage de coordination des bailleurs et au comité interministériel – rédaction du rapport final de la mission d'appui – restitution au Comité Technique le 27 Septembre 2012) – intégration au rapport final des commentaires et amendements recueillis auprès du Comité Technique.

1.3.4 Cadre conceptuel

L'élaboration de la stratégie est focalisée sur le développement intrinsèque et autonome des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, comme fondement du développement du secteur rural. Elle s'attache par ailleurs à la valorisation durable des ressources naturelles du pays.

Le champ d'analyse n'intègre donc pas toutes les composantes de la programmation budgétaire consolidée du développement rural, lesquelles incluent notamment le génie rural, l'hydraulique villageoise/pastorale, et l'environnement.

Les analyses ont été conduites sur la base des informations et des données collectées et mises à disposition de l'équipe de mission.

S'agissant d'une mission d'appui, le rapport final correspond à la proposition des consultants et non à celle du Comité Technique. La formulation la SDSR sera achevée par le Comité Technique selon les décisions finales du Ministère du Développement Rural sur les orientations stratégiques et le plan d'action correspondant en vue de leur validation au niveau du Conseil des Ministres.

S'agissant de l'élaboration d'une stratégie, la proposition est précise quant aux axes stratégiques et au dispositif institutionnel permettant de conduire la SDSR. En revanche elle ne peut être qu'indicative quant au plan d'action proposé. Celui-ci ne pouvant être défini de façon opérationnel que par les acteurs impliqués dans le processus de concertation et d'exécution proposé et après qu'un certain nombre d'études complémentaires aient été réalisées (comme précisé dans les plans d'actions).

De la même manière l'estimation des coûts de la stratégie ne peut être conduite dans le cadre de la mission au regard du processus qui implique la validation préalable des cadres logiques proposés et donc du temps et des moyens impartis pour ce faire.

2. Diagnostic du développement du secteur rural

2.1 Contexte au regard du développement du secteur rural

Les principaux éléments contextuels présentés ci-dessous de manière synthétique ont issus du document de Stratégie National de Sécurité Alimentaire pour la Mauritanie aux horizons 2015 et vision 2030 (Mars 2012).

Généralités

La République Islamique de Mauritanie dispose d'une superficie de 1.03 millions de km², abritant près de 3.3 millions d'habitants 2010, et potentiellement 5 millions en 2030 et 7,4 millions en 2050. Plus des 2/3 du territoire mauritanien est désertique et moins de 0,5 % est propre à la culture (SAU estimée : 502 000 Ha). Les ressources en eau, de surface ou souterraine, sont limitées ou d'accès difficile et le pays est régulièrement confronté aux sécheresses, changements climatiques ainsi qu'à divers fléaux (des invasions de criquets, etc.). Le climat est de type saharo-sahélien.

Ce sont les secteurs de la pêche, des mines et du pétrole qui apportent la quasi totalité des recettes en devises du pays. Leurs contributions respectives aux exportations en 2010 ont été de 13 %, 72 % et 14%. Néanmoins, et malgré la rigueur des caractéristiques géophysiques nationales, les sous-secteurs élevage et agriculture constituent les principales sources de revenus pour plus de la moitié de la population, qui doit pourtant faire face à la désertification et la dégradation continue des terres agricoles. En outre : le milieu rural mauritanien se caractérise par deux phénomènes : la sédentarisation (d'une population originellement nomade) et l'exode rural (le taux d'urbanisation était de 60 % en 2010).

En 2008, la population pauvre représentait 42% de la population totale⁵, et le taux d'extrême pauvreté (moins de 270 dollars de revenus par an) était de 26 %. Comme souvent, la pauvreté est d'autant plus forte marquée en milieu rural, mais la pauvreté urbaine n'en demeure pas moins inquiétante. En 2004 le chômage touchait 31 % de la population active mauritanienne, un taux deux fois plus élevés que dans le reste des pays du Maghreb.

Environnement politique

Suite aux élections présidentielles, libres et transparentes, de 2009, une table ronde avec

⁵ Selon les données de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages en. Mauritanie

l'ensemble des partenaires de la Mauritanie s'est tenue en 2010 à Bruxelles, et s'est soldée par la mobilisation de 3,2 milliards d'USD afin d'appuyer le développement du pays. Deux objectifs transversaux son dès lors affichés : renforcer la bonne gouvernance et améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies. A cette fin, le pays a élaboré de manière participative puis adopté un troisième plan d'action (2011-2015) du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP III), ainsi qu'une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire aux horizons 2015 et vision 2030 (2012). Dans la continuité de ce processus le gouvernement mauritanien souhaite aujourd'hui réviser sa Stratégie Nationale de Développement du Secteur Rural, objet du présent rapport.

La Mauritanie est membre de: (i) l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ; (ii) l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ; (iii) le Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) ; (iv) l'Union Africaine (UA) ; (v) la Ligue Arabe ; (vi) les Nations Unies ; et (vii) l'OMC ; (viii) l'Union pour la Méditerranée ; et (ix) l'Organisation de la Conférence Islamique. En outre, le pays a souscrit : à la convention universelle des droits de l'Homme ; aux conventions en matière de protection de la femme et de l'enfant ; aux conventions internationale et africaine en matière de lutte contre la corruption ; à plusieurs conventions relatives à la protection de l'environnement ; aux OMD ; à la Déclaration universelle pour l'élimination de la faim et de la malnutrition ; à la déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire et à la déclaration de Paris relative à l'harmonisation de l'Aide Publique au Développement (APD).

Politique de décentralisation

La Mauritanie a initié son processus de décentralisation en 1986. Le pays est ainsi divisé en 13 Wilaya, 54 Moughataas et 217 Communes (chacune regroupant un certain nombre de villages). La wilaya, qui correspond à un niveau régional, est considérée comme le cadre de conception et de coordination du développement territoriale. De leur côté la Moughataa et la commune constituent à la fois l'outil d'identification et de priorisation des besoins locaux, et le cadre d'exécution du développement territorial définit au niveau de la Wilaya. Les communes sont dotées de la personnalité morale et d'une autonomie financière, et sont administrées par des conseillers élus formant le Conseil Municipal.

De nombreuses compétences ont été attribuées aux Communes, notamment dans les domaines de l'état civil, de la gestion des terres, des ressources naturelles, de la santé et de l'éducation. En revanche les compétences spécifiques liées à l'agriculture et à l'hydraulique n'ont pas encore été transférées. Par ailleurs l'Etat n'a pas procédé au transfert de tous les moyens utiles à l'exercice des compétences attribués, et la nécessaire collaboration entre services déconcentrés et instances décentralisées est encore loin d'être acquise. Les communes mauritaniennes souffrent donc d'un manque de ressources humaines, techniques et financières qui ne leur permettent pas encore d'assurer pleinement leur rôle de maîtrise d'ouvrage et de contrôle des projets de développement sur leur territoire.

Sous l'influence des services de bulgarisation des affaires sociales, mais également des ONG internationales et des projets de développement financés par les bailleurs, la société mauritanienne a vu émerger un grand nombre de groupes, d'associations et de coopératives (producteurs, femmes, jeunes, etc.), formels ou informels, au niveau local afin de porter et défendre des intérêts communs spécifiques. Ces organisations de la société civile constituent les forces vives de la citoyenneté mauritanienne et sont amenés à jouer un rôle majeur dans

l'identification des besoins, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de développement. Ces organisations sont motrices en termes de mobilisation, et leur implication est un préalable indispensable à la durabilité des actions entreprises. Cependant, pour l'heure ces organisations pâtissent : de l'absence d'un statut juridique clair ; d'un manque de connaissance de leurs attributions réelles et de leur marge de manœuvre et de participation aux décisions et aux actions locales ; de l'absence de cadres locaux d'échanges et de concertation ; d'un manque de compétences technique et d'un taux élevé d'analphabétisme ; ainsi que d'un manque de moyens financiers.

Contexte macro économique

La croissance économique mauritanienne (3,2 % hors pétrole et 3,7 % pétrole compris sur la période 2006-2009) est principalement tirée par le secteur tertiaire (transports, télécommunications, commerce, restaurants et hôtels, services privés, etc.), dont la contribution a représenté près de la moitié de la croissance moyenne globale (3,7 %).

Si l'on assiste ainsi à une tertiarisation de l'économie, il n'en demeure pas moins que plus de 50 % de population du pays dépend directement du secteur primaire et notamment de la production agro-pastorale, pourtant très faiblement contributeur à la croissance. Sur la base de la croissance du Produit Intérieur Brut de la Mauritanie en moyenne de 4% de 1999 à 2012⁶, la contribution des secteurs de l'agriculture et de l'élevage à la croissance n'évolue pas favorablement et reste très faible (0,2% de croissance moyenne entre 2008 et 2012 pour les deux secteurs). La contribution du secteur de l'élevage au PIB passe de 13,5% en moyenne de 1999 à 2003, à 11,6% en moyenne de 2008 à 2012. Sur ces mêmes périodes, la contribution du secteur agricole au PIB passe de 4% à 3,3%. Il en résulte que la pauvreté demeure aujourd'hui encore un phénomène avant tout rural. L'incidence de la pauvreté y a même légèrement augmenté entre 2004 (59%) et 2008 (59,4%), pour un objectif de la SDRS approuvée en 1998 et révisée en 2001 de 34%⁷.

Croissance irrégulière du PIB

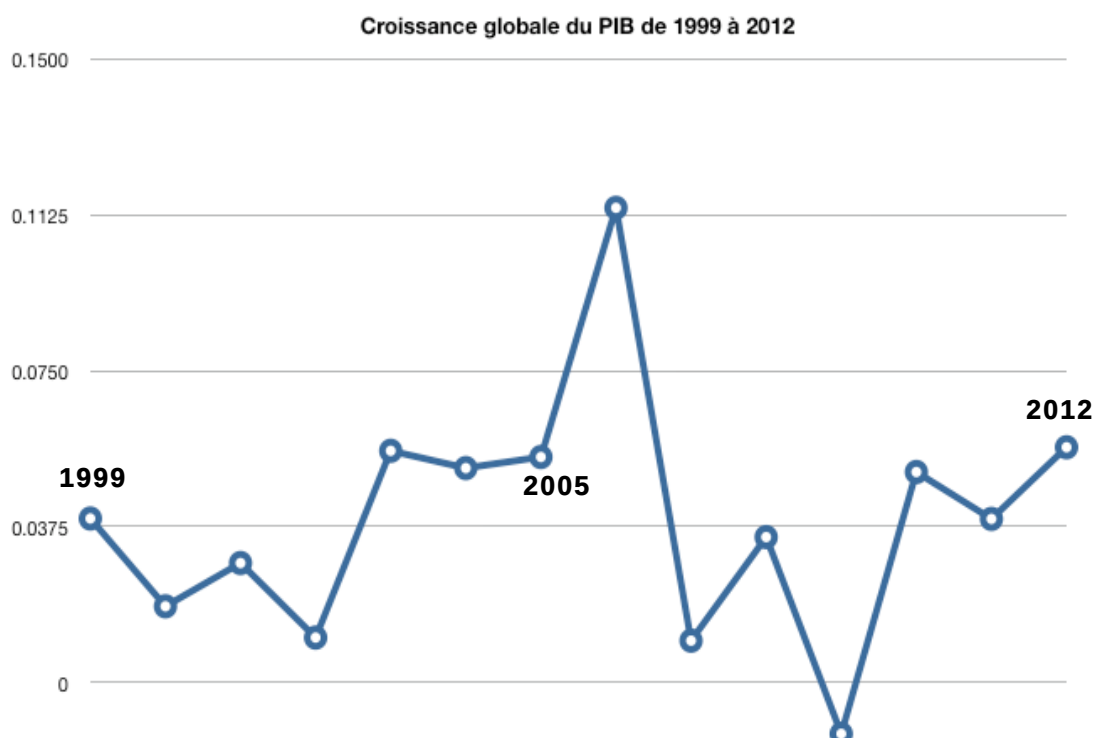
Depuis 2009, la croissance de l'économie mauritanienne est redevenue significative et supérieure en moyenne à celle de ses pays voisins d'Afrique du Nord⁸.

⁶ Source : MAED – Septembre 2012

⁷ Source : Rapport sur le Bilan de la mise en œuvre du CSLP 2006-2010 – Volume 1 (page 16 – encadré 1)

⁸ Sources des données de l'ensemble des graphes suivants : Annuaire Statistique 2010, MAED – Office National de la Statistique

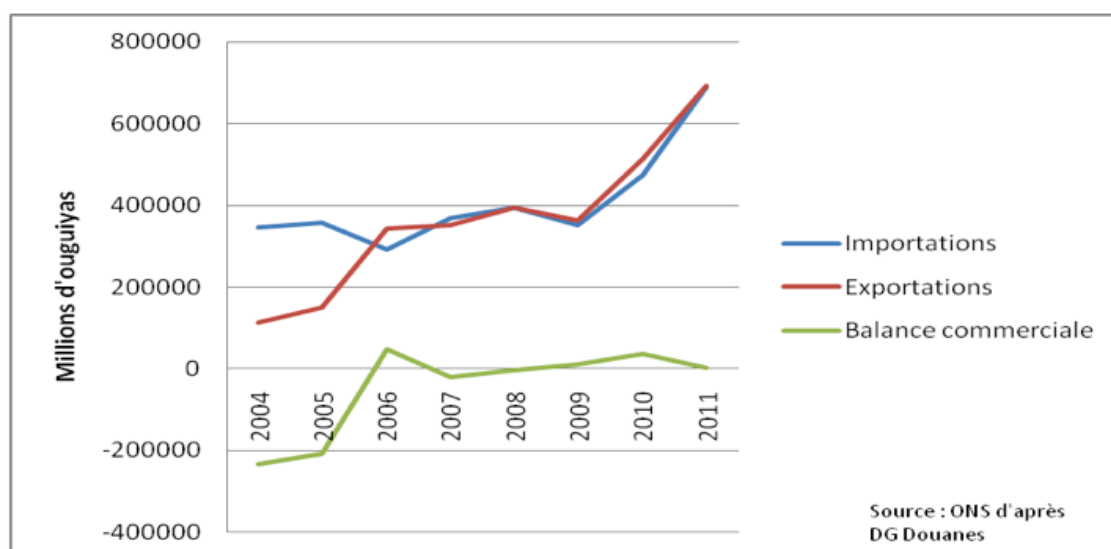
Graphe 1 – Croissance globale du PIB de 1999 à 2012



Balance commerciale agro-alimentaire déséquilibrée

Depuis le début des années 2000, les échanges commerciaux de la Mauritanie ont sensiblement augmenté du fait de la forte progression à la fois des importations et des exportations (multipliées par 8 en valeur entre 2000 et 2011).

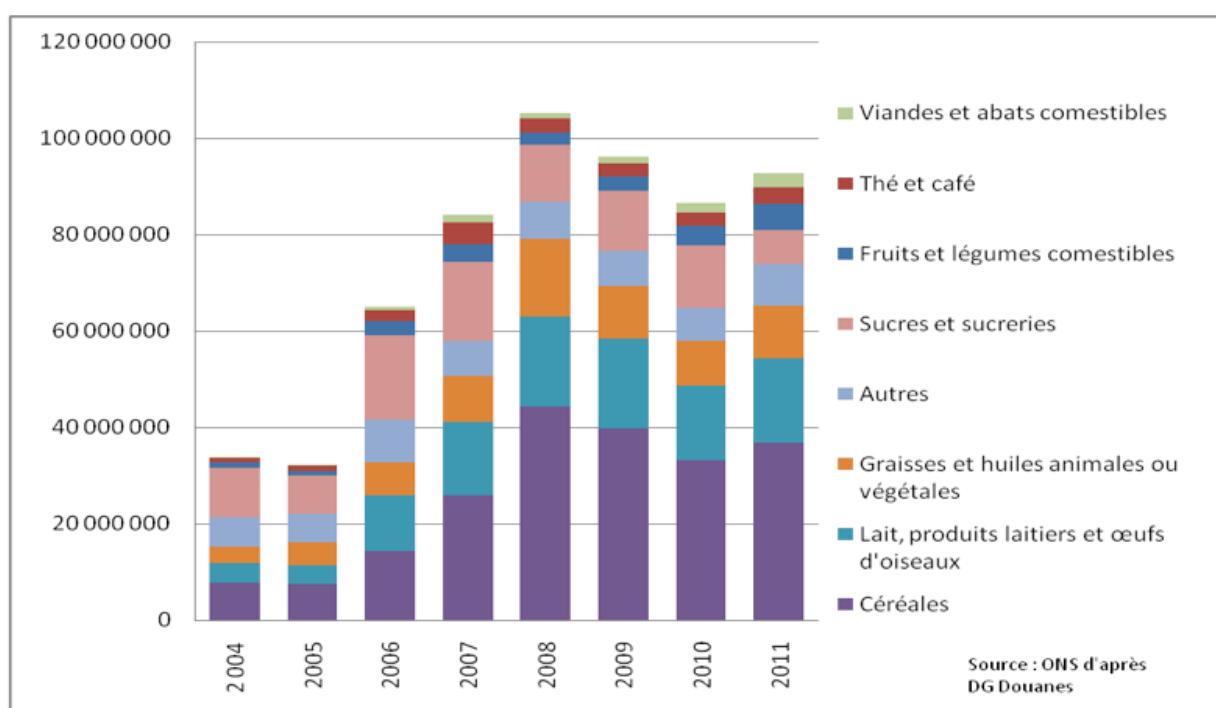
Graphe 2 – Évolution de la balance commerciale de la Mauritanie



Les exportations officielles de produits agricoles demeurent confidentielles. Elles concernent principalement les cuirs et peaux et la gomme arabique. Il existe par ailleurs des échanges régionaux, informels, essentiellement de bétail sur pied. Ces échanges sont principalement orientés vers le Sénégal et le Mali à l'occasion des mouvements de transhumance ou par la vente directe.

Les importations de produits alimentaires sont relativement importantes. Elles représentent 13% des échanges en 2011 (93 milliards d'ouguiyas). Les principaux produits alimentaires importés sont les céréales (40% des importations en 2011), le lait et les produits laitiers (19%), les huiles alimentaires (12%), le sucre (8%) et les fruits et légumes (6%).

Graphe 3 – Importations de produits alimentaires (millions d'ouguiyas)



Dépendance aux importations alimentaires

Tableau 1 – Évolution des importations de riz et de blé

Importations (tonnes)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Riz	36,758	36,427	34,216	109,723	154,877	115,544	123,108
Blé	252,011	240,610	289,349	295,310	409,130	150,933	285,993

Source : SYDONIA/DGD/MF sauf 2010 : Source MAED – ONS – Annuaire statistique 2010

La Mauritanie, qui doit importer la plus grande partie de ses produits de consommation alimentaires, est très vulnérable aux variations des cours mondiaux. Ainsi, selon les années, sa balance commerciale globale est sujette à de fortes variations: -10 % du PIB en 2003, +0,6 % en 2007, + 28 % en 2008 et selon les prévisions du FMI + 5,7 % en 2012. Les termes de l'échange des prix à l'import (riz, blé, sucre, etc.) et à l'export (poisson, produits miniers,

pétrole) sont donc déterminants pour les équilibres macroéconomiques avec de grandes incertitudes pour les années à venir.

Demande nationale croissante

À l'horizon 2015 seulement, il est attendu un accroissement sensible de la demande céréalière qui passerait de 553 000 tonnes en 2010 à 641 000 tonnes en 2015. En plus des céréales, le pays est un grand consommateur de lait et de viande mais également, en croissance rapide, de poisson. Quant au sucre (30 kg par tête) et aux huiles végétales (7 kg par tête), le pays est totalement dépendant des importations⁹.

Tableau 2 – Besoins en céréales d'ici 2015 (en 1000 tonnes)

Produits	Kg/tête	2010	2015
Population en 1000 hab.		3142	3641
Riz	46	145	167
Blé	70	220	255
Sorgho	60	189	218
Total céréales	176	553	641

Source : SNSA, 2012

Population jeune

La Mauritanie est un pays très jeune. L'âge médian est en effet de 18 ans. Les jeunes de moins de vingt-cinq ans représentent 54% de la population et ceux de moins de 15 ans 40%, pour une population totale estimée à 3 281 634 habitants en 2005.

2.2 Situation de l'agriculture et de l'élevage en Mauritanie ¹⁰

2.2.1 Systèmes de production végétale

La Surface Agricole Utile (SAU) représente moins de 0,5% du territoire national (estimée à 502 000 ha). De plus 44% de la SAU, soit 220 000 ha sont constitués de terres exploitables en système de production pluvial (Diéri, Bas-fonds et Walo) qui dépendent fortement de la pluviométrie, de l'écoulement hydrique et donc de la qualité des infrastructures hydrauliques.

La production s'inscrit nécessairement dans l'environnement écologique mauritanien généralement défini selon **quatre zones agro-écologiques** auxquelles correspondent quatre **principaux systèmes de production** :

⁹ SNSA, 2012

¹⁰ Source d'information : MAED - CSLP 2011-2015 – Volume 1 Bilan de la mise en œuvre 2006-2010

- (i) La **zone aride** : Cette zone, la plus vaste du territoire (80% de la superficie totale) est caractérisée par des températures très élevées, la sécheresse de l'air et par une très faible pluviométrie. Le système de production de référence, de type **oasien** avec palmier et cultures irriguées associées (céréales, luzernes, fruits et légumes), couvre environ 12 000 ha soit 2,4 % de la SAU.
- (ii) La **zone sahélienne** du Sud-est de la Mauritanie est celle où alterne une saison hivernale sèche et une saison estivale pluvieuse. Le système de production est de type **agropastoral** :
 - À l'Est du pays, **l'élevage transhumant et extensif** prédomine par rapport aux **cultures** (sorgho, mil, maïs) **extensives pluviales**, de type « **diéri** » en zone sablonneuse. Les superficies varient considérablement en fonction de la pluviométrie : de 57 000 à 184 000 ha soit de **11 % à 37 % de la SAU**. Les rendements sont faibles, de l'ordre de 0,3 tonne /ha.
 - Au Sud, dominant les **cultures** (sorgho, maïs, légumes) **derrière barrages et de bas-fonds**. Les superficies varient entre 14 000 ha et 60 000 ha, soit **de 3 % à 12 % de la SAU totale**. Les rendements moyens sont faibles, de l'ordre de 0,8 tonnes / ha.
- (iii) La **zone de la vallée du fleuve Sénégal** est celle où domine l'agriculture irriguée, mais où sont également développés les cultures pluviales et l'élevage. Au niveau de l'irrigué il existe deux systèmes de culture :
 - **L'agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau, permettant** potentiellement trois campagnes par an : (i) riz en hivernage (juillet-octobre) ; (ii) fruits et légumes, maïs, sorgho en contre-saison froide (novembre-février) ; (iii) riz en contre-saison chaude (mars-juin). 8 900 ha de périmètres irrigués ont été nouvellement aménagés en 2012¹¹, portant le total des superficies irriguées mises en valeur à environ 30 000 ha soit **6 % de la SAU**. Le riz, principale culture en irrigué, a un rendement moyen de 4 tonnes par ha pour un potentiel de 6 à 8 tonnes par ha.
 - **Les systèmes de décrue naturelle ou contrôlés du Walo**. Les superficies mises en valeur varient d'un minimum de 7 000 ha (2002), soit **1,4 % de la SAU**, à un maximum de 40 000 ha (1996), soit **8 % de la SAU**. Les principales spéculations de ces systèmes sont le sorgho et le maïs. Les rendements moyens y sont peu élevés, de l'ordre de 0,6 tonne / ha en décrue naturelle et de 0,9 tonne / ha en décrue contrôlée. Ce système de culture dépend pour 50% environ de la gestion du barrage de Manantali.
- (iv) La **zone maritime, qui** correspond à une bande littorale de 50 km de large, et s'étalant de Nouadhibou au delta du fleuve. Un **système de production littoral** permet l'exploitation des potentialités spécifiques de cette zone, plus humide, aux températures moins élevées et donc propices aux cultures, notamment maraîchères et arboricoles. Une estimation indicative de la SAU en zone maritime est de l'ordre de 164 000 ha (soit **33 % de la SAU totale du pays**). L'élevage de type urbain est développé à proximité des agglomérations.

¹¹ Source MDR – Septembre 2012

2.2.2 Systèmes de production animale

Trois grands systèmes d'élevage doivent être distingués :

- (i) **L'élevage extensif**, largement prédominant dans l'ensemble du pays à l'exception toutefois de la zone du fleuve. Le bétail est particulièrement concentré dans le Sud-Est du pays (Hodh El Chargui, Hogh El Gharbi, Assaba) qui représente 64% du cheptel bovin, 49% du cheptel ovine-caprine et 40% du cheptel camelin. Cette zone approvisionne principalement la capitale et les villes du Nord et assure une bonne partie de l'exportation à destination du marché malien. Le Sud-Ouest (Trarza, Brakna, Gorgol) regroupe 25% des bovins, 38% des ovins et caprins et 19% du cheptel camelin, et alimente le marché sénégalais avec ses excédents de production. La production de petits ruminants est naissante.
- Les pâturages sont nombreux mais ne peuvent pas être exploités toute l'année, notamment par manque de points d'eau permanents.
- La production annuelle de viandes rouges s'élève à environ 111 000 tonnes. Elle couvre largement la demande globale estimée à 75 000 tonnes et permet de dégager un excédent d'environ 36 000 tonnes. La demande de viandes à l'exportation est importante et estimée à plus de 90 000 tonnes¹².
- (ii) **L'élevage sédentaire**, semi-intensif, pratiqué surtout dans la vallée du fleuve avec une courte transhumance pendant la saison de culture.
- (iii) **L'élevage laitier périurbain**, développé autour des centres urbains et des axes routiers.

Le secteur de l'élevage est caractérisé par le défaut de recensement du cheptel depuis les années de sécheresse des années 1970 qui ont conduit à supprimer la taxation sur le bétail.

2.3 Évolution de l'agriculture et de l'élevage

Le secteur rural est important pour la Mauritanie : 62 % de la population du pays en dépend. Les données statistiques (Source MAED – Septembre 2012) de 1999 à 2012 mettent en évidence une régression de la contribution des secteurs de l'agriculture et de l'élevage au PIB réel :

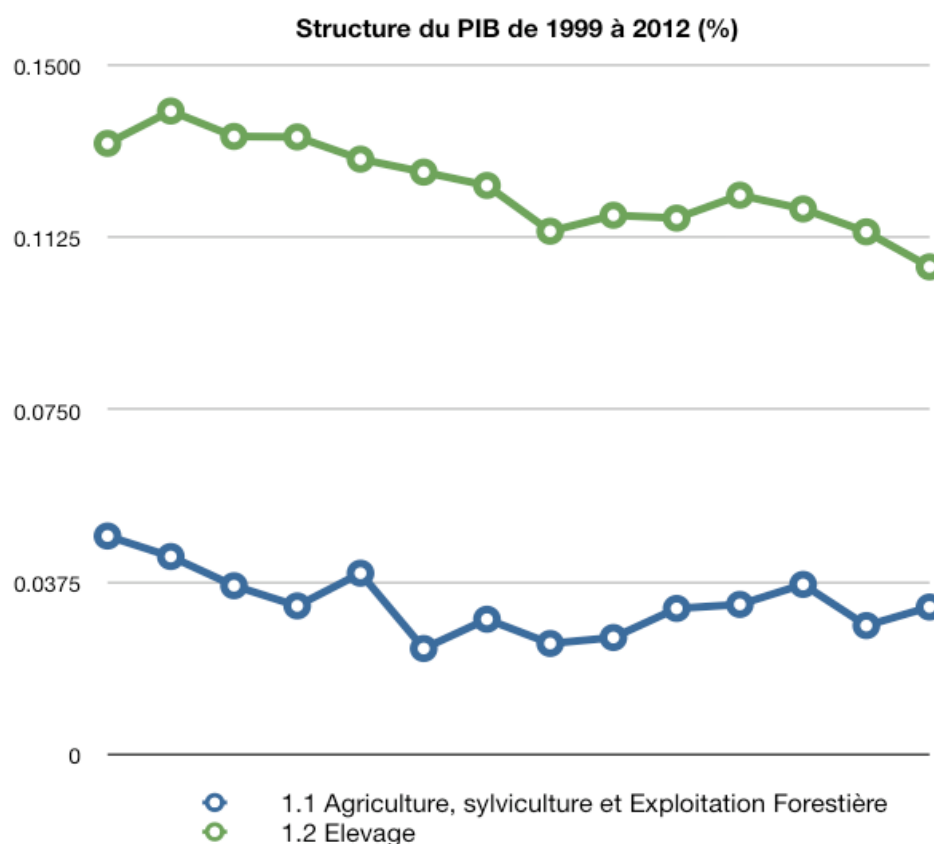
Tableau 3 – Structure du PIB réel

Structure du PIB	1999-2012	1999-2003	2008-2012
Agriculture, sylv.expl.forest.	3,3 %	4,00 %	3,3 %
Elevage	12,4 %	13,5 %	11,6 %

L'évolution est la suivante :

¹² Valorisation et commercialisation des viandes rouges en Mauritanie (MDR – 2009)

Graphe 4 – Évolution de la structure du PIB



Le graphique précédent montre bien que la contribution des secteurs de l'agriculture à la croissance du PIB demeure très faible mais surtout qu'elle n'évolue pas favorablement sur la durée.

Tableau 4 – Contribution de l'agriculture et de l'élevage à la croissance du PIB

Structure du PIB	1999-2012	1999-2003	2008-2012
Agriculture, sylv.expl.forest.	0,0 %	- 0,1 %	0,2 %
Elevage	0,3 %	0,3 %	0,2 %
Croissance du PIB	4,0 %	3,1 %	3,4 %

2.4 Diagnostics thématiques

2.4.1 Diagnostic Élevage

Un secteur fortement soumis aux effets néfastes des changements climatiques depuis les années 1960 :

Depuis la grande sécheresse de la fin des années soixante, le pays vit de grands changements au niveau du système de production pastoral qui, jusqu'à aujourd'hui a toujours occupé une place essentielle dans la société mauritanienne. Les sécheresses des années 60, 72 et 84 ont favorisé la dégradation du couvert végétal, la mortalité d'une partie du cheptel, l'exode rural, le chômage et une profonde mutation des traditions sociales fondées sur l'entraide, la solidarité et

la cohésion de groupes sociaux. Ces périodes de sécheresse ont également entraîné i) une modification des mouvements de transhumance, ii) une sédentarisation progressive et iii) la naissance d'une nouvelle typologie des propriétaires de bétail (avec l'apparition entre autres des fonctionnaires et des commerçants).

Pour autant, le secteur n'a pas bénéficié d'une politique de gestion optimisée des ressources naturelles permettant de réduire sa forte dépendance à la variabilité spatio-temporelle de la pluviométrie.

Un potentiel de production important permettant de réduire l'insécurité alimentaire, de répondre aux besoins du marché intérieur et d'exporter sur le marché régional :

Le cheptel mauritanien est considérable. Il est estimé à 1,5 million de bovins, 15,9 millions d'ovins et caprins, et 1,1 million de camelins.

Or son potentiel de croissance en bétail viande demeure important, à travers notamment :

- La sélection des races animales ;
- L'exploitation plus rationnelle des ressources naturelles et fourragères ;
- Et l'amélioration des pratiques d'élevage par le renforcement des compétences des éleveurs au savoir-faire traditionnel et aux capacités d'adaptation élevées.

La production la plus importante du secteur est celle de la viande rouge. Nous l'avons vu plus haut, elle s'élève à environ 111 000 tonnes et couvre largement la demande, estimée à 75 000 tonnes. Elle permet donc de dégager un excédent d'environ 36 000 tonnes pour la demande de viandes à l'exportation dont les besoins sont globalement estimés à plus de 90 000 tonnes¹³. Le secteur de l'élevage est adapté aux milieux naturel, humain et animal de la Mauritanie et bénéficie du savoir-faire traditionnel des éleveurs.

L'élevage joue un rôle majeur pour la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire :

Il constitue une importante source de revenus, un mode de capitalisation, et un système d'assurances contre les aléas climatiques. Il permet la valorisation des ressources naturelles.

A travers la production laitière et la production de viande, le secteur de l'élevage est également à la base de la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Mais jusqu'à présent le secteur de l'élevage a été sous-estimé et sous-exploité par des politiques publiques et des interventions d'opérateurs privés ou de partenaires extérieurs, insuffisantes pour le mettre en valeur. La faible professionnalisation du secteur, le défaut d'organisation des filières porteuses, le manque d'encadrement technique ainsi que le déficit d'infrastructures ont été aussi les facteurs importants de son sous-développement. Le sous développement du secteur provient également de **l'absence alarmante de base de données** sur le cheptel et les flux commerciaux. Par ailleurs le **financement du secteur est seulement émergent**, avec le projet UNCECEL en phase de

¹³ Valorisation et commercialisation des viandes rouges en Mauritanie (MDR – 2009)

lancement et le projet PADEL visant la fédération des caisses d'épargne et de crédit mises en place. Le cadre réglementaire (Code de l'Elevage) est en place mais implique la mise à niveau des dispositions réglementaires et normatives permettant le contrôle de la qualité sanitaire et commerciale des produits d'exportation.

Dans l'ensemble la situation sanitaire est satisfaisante. Grâce aux mesures prophylactiques, la peste bovine a été éradiquée. La Mauritanie en a été déclarée indemne, ce qui lève l'un des obstacles sanitaires majeurs à l'exportation du bétail. **Il reste néanmoins la faible efficacité des services vétérinaires publics et privés** dans les wilayas, ainsi que l'insuffisante opérationnalité du réseau national de surveillance épidémiologique et la quasi absence d'inspection et de contrôle des denrées animales et des médicaments. Notons cependant l'existence d'une Centrale d'Achat des Intrants d'Elevage (CAIE) financée par l'Etat, sachant que les pharmacies privées importent des vaccins vivants et des aliments pour bétail.

Ces dernières années, **des politiques favorables à un nouveau développement du secteur ont été conduites :**

- Amélioration génétique du cheptel ;
- Développement des infrastructures sanitaires, de production et de transformation, dans le cadre du renforcement des capacités des filières porteuses.

**Encadré 1 : Réponses prioritaires à apporter
aux problématiques du secteur de l'élevage**

- Développement des filières animales et pour ce faire, renforcement de l'organisation des éleveurs ;
- Développement d'un secteur de l'élevage semi-intensif ;
- Optimisation de l'élevage extensif et de la gestion des ressources pastorales ;
- Renforcement des compétences des services vétérinaires (publics et privés) ;
- Restructuration du secteur financier en fonction des besoins spécifiques de financement du secteur ;
- Création d'une base de données sur le cheptel et les flux commerciaux.

2.4.2 Diagnostic Agriculture

Comme l'élevage, l'agriculture est fortement soumise aux aléas climatiques, qu'il s'agisse de sécheresses, d'inondations, d'ensablement, d'érosion hydrique et éolienne des sols pauvres, etc. De fait, selon les années la SAU totale peut varier pratiquement du simple au double en fonction de la pluviométrie (de 270 000 à 502 000 ha).

Elle subit également gravement les **fléaux biotiques** du fait des maladies phytopathogènes et des ennemis de cultures (criquets, sautereaux, oiseaux, insectes, rongeurs, etc.) qui peuvent détruire jusqu'à 30% de la production nationale.

Les conséquences des **fléaux anthropiques** ne sont pas moindres, notamment du fait des infrastructures obsolètes, du défaut de maintenance, des pratiques agricoles destructrices de l'environnement (feux de forêts et de brousse, réduction des jachères, fertilisation inappropriée,

etc.) ou de la pression démographique qui accélère la dégradation généralisée du potentiel agricole.

Le potentiel de production est élevé réserve d'infrastructures nouvelles ou réhabilitées et maintenues dans le temps (périmètres irrigués, barrages).

Ce potentiel est important aussi du fait de la **diversité offerte par les quatre principaux systèmes de production (Cf. section 2.2.1)** qui supposent des pratiques d'exploitation et de mises en valeur des ressources naturelles spécifiques, mais qui permettent de s'adapter aux différentes zones agro-écologiques.

Enfin les **possibilités d'intensification des productions sont élevées** par la valorisation des acquis de la recherche nationale et des innovations technologiques qui ont fait preuve de leur efficacité dans les pays sahéliens.

L'augmentation du potentiel de production végétale dépend ainsi fortement du **renforcement des capacités humaines et de la professionnalisation du secteur**. Sont à exploiter les pratiques agricoles riches et diversifiées des différentes zones agro-écologiques (cultures irriguées, pluviales, oasiennes, périurbaines) sur la base d'un savoir-faire paysan important en matière d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des contraintes du milieu. Les bonnes pratiques associant agriculture et élevage sont à développer.

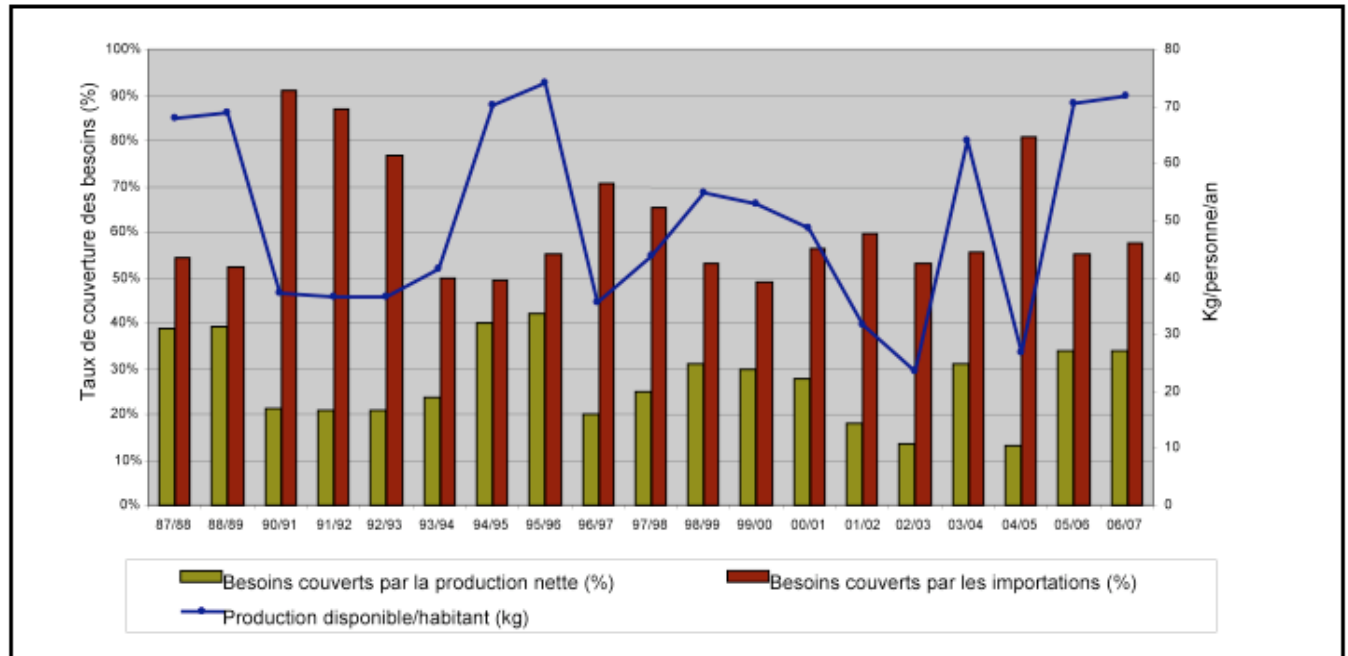
Historiquement la production agricole a pâti, sauf exception, du défaut de pérennité des investissements et de professionnalisme des opérateurs privés intervenus sur les périmètres irrigués lorsque **la politique de privatisation** a été promue. Celle-ci, **non cadrée économiquement** (défaut de compétences techniques à la base, filières végétales inorganisées, organisations professionnelles insuffisamment structurées), **juridiquement, institutionnellement** (cadre réglementaire insuffisant, politique foncière inadaptée privant les investisseurs de titre foncier) et **financièrement** (débiteurs défaillants non sanctionnés) a conduit à la quasi faillite du système mis en place et au retrait des opérateurs privés du secteur productif. L'implication de l'État pour suppléer à leurs carences en matière d'aménagement, d'entretien des infrastructures, de travaux agricoles, d'approvisionnement des intrants (engrais, semences) s'est de nouveau imposée (création de la SNAAT, rôle dévolu à la SONADER, etc.). Mais la durabilité de cette implication pose question en termes de rapport coûts / avantages pour les pouvoirs publics.

Présentement, les investissements agricoles réalisés dans les périmètres irrigués sont insuffisants : 30 000 ha sont réputés être aménagés et fonctionnels, soit un tiers environ des superficies irrigables. La qualité des aménagements est problématique par défaut de normes et de cahiers des charges adaptés.

Ainsi, malgré des ressources importantes en terres agricoles cultivables, **la production nationale, suivant les années, couvre entre 16 % et 30 % des besoins céréaliers nationaux**. Le reste, plus de 70 % des besoins, est donc couvert principalement par les importations commerciales (internationales et transfrontalières), mais aussi par l'aide internationale (34 400 tonnes en 2009/2010). La Mauritanie importe essentiellement du blé, notamment pour les minoteries, et du riz.

Couverture des besoins en céréales

Graphe 5 – Besoins en céréales (en %) couverts par la production nationale et par les importations



Sources : SNSA 2012, d'après Statistiques MDR et Rapport ISFP 2008

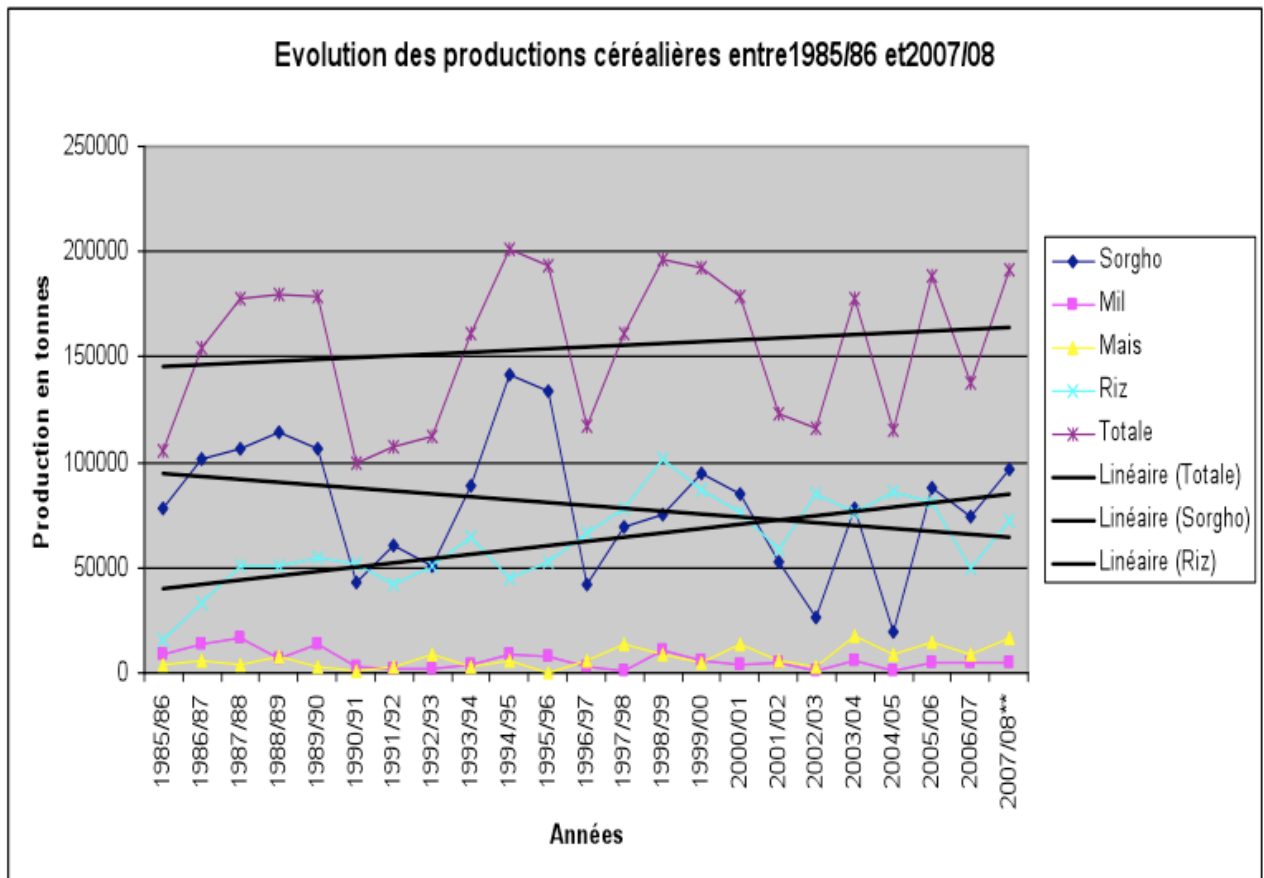
L'agriculture mauritanienne compétitive n'ayant pas encore émergé, ce secteur est encore dominé par les petites exploitations familiales ou collectives tournées presque exclusivement vers la subsistance, qui se caractérise par des techniques de production rudimentaires.

L'agriculture traditionnelle (mil, sorgho, maïs, etc.) n'a pas évolué faute de moyens appropriés en matière de financement (intrants, travaux agricoles) et d'accès aux nouvelles techniques de production (manque de dispositifs adaptés de vulgarisation et de conseil agricole). Elle ne répond pas à l'impératif de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté en milieu rural. 26% des mauritaniens restent touchés par l'insécurité alimentaire et le taux de pauvreté dans le secteur agricole est de 70%¹⁴.

Au total, on relève l'insuffisance de l'offre nationale de céréales malgré les programmes d'appui. Le potentiel d'exploitation en zone irriguée est faible du fait des aménagements insuffisants. Les niveaux de production sont réduits et irréguliers en zone pluviale, du fait des variations spatio-temporelles des précipitations et des accidents climatiques (sécheresse, inondations, périls acridiens ou aviaires, etc.).

¹⁴ Source SNSA 2012

Graphe 6 – Évolution des productions céréalières entre 1985 et 2008



Sources : SNSA d'après Statistiques MDR et Rapport ISFP 2008

Dans ce contexte, apparaissent **les limites du développement d'une agriculture dépendant des appuis extérieurs** (par approche programme ou projet). Les objectifs circonscrits de multiples projets ponctuels, aux ancrages institutionnels spécifiques sur des durées limitées, ne peuvent garantir que les résultats visés produisent des effets de développement durable significatifs (ainsi que la réduction sensible de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire aurait pu l'établir ces dernières années). Les partenaires conviennent d'ailleurs des limites de ces approches quant à l'implication des bénéficiaires et leur responsabilisation dans le processus du développement qui les concerne en premier.

Les dispositifs d'urgence mis en œuvre pour remédier à la situation chronique d'insécurité alimentaire et de pauvreté sont à conforter. Pour ce faire, des actions pérennes doivent viser la valorisation des ressources disponibles et des potentiels de production inexploités. Il s'agit d'initier une **agriculture commerciale compétitive**. Elle permettra la réduction significative de l'insécurité alimentaire par le développement des productions locales, et la réduction de la pauvreté par l'ensemble des activités génératrices de revenus qu'elle suscitera.

Les politiques de production intensive (dans le domaine maraîcher) n'ont pas été couronnées de succès faute de maîtrise des débouchés commerciaux tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. **Une approche filière impliquant l'ensemble des professionnels de la production à la commercialisation a fait défaut.**

Diverses contraintes sont à lever : **le financement du secteur par des moyens adaptés et fondés sur le professionnalisme et l'intégrité des acteurs du secteur bancaire commercial** (financement de l'agriculture compétitive) **ou des organismes de microcrédit** (financement de l'agriculture de subsistance et des activités génératrices de revenus).

S'impose également la nécessité du **contrôle de qualité des intrants** utilisés (semences, engrais, pesticides) et par ailleurs – comme pour le secteur de l'élevage – de la création d'une base de données sur les potentialités du secteur agricole, les ressources disponibles, les flux économiques et commerciaux (au travers des filières végétales).

Plusieurs politiques de l'État pour un nouveau développement ont été conduites ces dernières années :

- La volonté de réduire la pauvreté par l'autopromotion des producteurs ruraux (CLSP-III) ;
- Le renforcement de la sécurité alimentaire (SNSA 2012) ;
- Le désengagement de l'Etat pour la libéralisation du commerce et le soutien aux initiatives privées ;
- L'initiation d'approches participatives de gestion des terroirs et de développement local dans le cadre de la décentralisation et de la mise en place de communes rurales ;
- Les adaptations législatives et réglementaires (réforme foncière, code de l'environnement, Stratégie nationale de développement durable, code pastoral, code de l'élevage, code de l'eau, etc.) ;
- L'initiation de systèmes d'épargne et de crédit en milieu rural ;
- Etc.

Encadré 2 : Réponses prioritaires à apporter aux problématiques du secteur de l'agriculture

- Développement des filières animales et pour ce faire, renforcement de l'organisation des producteurs.
- Développement d'une agriculture commerciale compétitive autant pour développer les grandes et moyennes exploitations que pour se substituer à l'agriculture de subsistance des petites exploitations familiales.
- Amélioration des services nécessaires au développement des entreprises agricoles (approvisionnements en intrants, entretien/réparation des matériels et équipements, travaux agricoles, banque, assurance, conseils techniques et de gestion, etc.).
- Restructuration du secteur financier en fonction des besoins spécifiques de financement du secteur.
- Création d'une base de données sur les filières végétales (données techniques et commerciales).
- Politique foncière conduisant à la délivrance de titres fonciers.

2.4.3 Aspects sociologiques – Formation professionnelle et emploi des jeunes

Aspects sociologiques

L'expertise au plan sociologique n'avait évidemment pas vocation à opérer un diagnostic du secteur rural dans ce domaine. En revanche, elle devait permettre de confirmer ou infirmer les analyses, conclusions et propositions des autres experts thématiques en considération de la spécificité de la société mauritanienne, appréciée au fil de son histoire ancienne et des ses évolutions récentes.

Ainsi ont été mises en exergue, entre autres, les analyses suivantes.

La SDSR devra définir les **cadres territoriaux identitaires** dans lesquels s'inscrira l'élaboration concrète du schéma qui servira de « philosophie » au développement du secteur rural. Elle aura à répondre, dans ses dispositions et celles de la LOA, aux trois questions principales qui se posent dans le contexte social mauritanien actuel :

- 1) Gérer l'innovation dans le secteur rural ;
- 2) Refonder l'approche participative des acteurs ;
- 3) Assurer la sécurité foncière.

La stratégie doit créer les conditions d'une gestion ouverte et diversifiée de l'innovation dans le secteur rural et dans un contexte de mondialisation de plus en plus complexe dont participe la société mauritanienne.

Elle doit mobiliser la participation des acteurs de ce développement dont les comportements, hérités de la société traditionnelle, ont aussi connu des évolutions.

Elle doit enfin assurer la sécurisation foncière des investissements ruraux, compromis entre des règles juridiques, institutionnelles et sociales parfois contradictoires, qui résulteront moins de nouvelles dispositions générales que d'une réglementation rigoureuse, concertée, acceptée et enregistrée au niveau local.

Diagnostic Formation professionnelle et Emploi des jeunes

L'analyse de la demande de formation professionnelle par rapport au secteur rural devrait faire l'objet d'une étude spécifique indépendante comme proposé dans les plans d'action du programme de développement du secteur rural. Le rapport thématique, porté en annexe, présente les éléments de définition des termes de référence à cette fin.

De l'analyse de l'offre, il ressort que trois ministères en charge de l'enseignement général, de l'enseignement technique, et de l'enseignement agricole (le MDR) ainsi que leurs nombreux établissements sous tutelle sont impliqués. Une évaluation de cette offre permettrait de s'assurer de la cohérence et de l'efficacité de l'ensemble du dispositif au regard des besoins de Formation Technique Professionnelle (FTP) à couvrir spécifiquement pour le développement du secteur rural.

Comme points forts du dispositif actuel, on peut relever notamment que le Ministère dispose de l'autorité et manifeste sa volonté de mettre en œuvre une politique intersectorielle en faveur de la jeunesse. Les PTF sont déjà très impliqués dans les domaines de l'éducation, à tous les niveaux du système éducatif et de la formation professionnelle, comme l'AFD en partenariat avec la Chambre du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture pour l'appui aux PME dans ce domaine. Deux nécessités sont à prendre en compte : (i) l'articulation de la FTP avec les autres niveaux du système éducatif ; (ii) une meilleure adéquation de la FTP aux besoins de l'économie. De son côté, le Ministère de la formation professionnelle conduit une politique volontariste pour renforcer la FTP en créant de nouveaux lycées professionnels (aux alentours d'une vingtaine). L'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANAPEJ) et l'Observatoire de l'emploi constituent également des initiatives importantes du Gouvernement pour soutenir sa politique en faveur de l'emploi.

Pour ce qui est des points faibles relevés dans le diagnostic, les principaux constats sont relatifs au fait que le métier d'agriculteur n'est pas encore reconnu sur le plan juridique et que les conditions de son exercice n'en font pas, présentement, un métier attractif, notamment pour les jeunes. De même les métiers de base des services de l'agriculture et de l'élevage, et a fortiori les nouveaux métiers liés aux activités d'agro-écologie et d'agro-tourisme, ne sont pas relevés dans le répertoire des métiers permettant de les identifier aux plans juridique, administratif et fiscal. Il en résulte que ces métiers ne sont pas encore l'objet de réflexions approfondies en matière de FTP, et donc que les programmes de formation professionnelle ne sont pas en adéquation avec les besoins et ne sont pas conçus sur la base de systèmes de validation ou de capitalisation des bonnes pratiques. L'offre de formation professionnelle pâtit ainsi (i) du manque de coordination entre les acteurs, (ii) d'une accumulation de programmes dont les synergies et les impacts ne sont pas systématiquement mesurés ; (iii) d'approches participatives insuffisamment développées (sauf exception comme le PDRC) pour impliquer la société civile. La formation des formateurs aux plans pédagogique et technique n'est pas encore à la mesure des besoins à satisfaire. Enfin l'offre n'intègre pas, jusqu'à présent, les nouvelles approches de formation professionnelle telles que l'apprentissage, les parcours de formation différenciés, le développement de l'esprit d'entrepreneuriat, ni le développement des filières de formation novatrices pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage (filières végétales et animales).

Par son potentiel de contribution aux activités génératrices d'emploi et de revenus dans le secteur rural, la jeunesse reste néanmoins une opportunité première du développement de ce secteur. **L'emploi des jeunes est donc un défi majeur à relever** du fait d'un taux de chômage à la fois urbain et juvénile (35 % en moyenne générale, mais 50.8 % pour les jeunes garçons et 69 % pour les jeunes filles de 15 à 24 ans). L'ANAPEJ joue un rôle essentiel dans ce contexte. En Novembre 2011, un projet triennal pour améliorer l'adéquation entre la formation et l'emploi, concernant surtout les jeunes en situation d'abandon scolaire, a été lancé avec l'appui de l'Union Européenne. Pour autant à l'heure actuelle, l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur reste préoccupant.

Encadré 3 : Réponses prioritaires à apporter aux problématiques de formation et d'emploi

- Renforcement des capacités de planification et de suivi-évaluation du MDR
- Renforcement du partenariat entre les acteurs du développement rural, notamment par l'implication de la société civile
- Renforcement du rôle des femmes et des jeunes en milieu rural par le développement économique

2.4.4 Diagnostic Protection et mise en valeur des ressources naturelles

Malgré de nombreuses stratégies, politiques et programmes traitant de la problématique de la dégradation continue des ressources naturelles, peu de progrès significatifs sont observés en Mauritanie.

Les raisons semblent devoir être attribuées principalement à la faible implication et aux **faibles capacités des acteurs concernés** (populations, représentants de la société civile, du secteur privé, des communautés locales, des administrations ou des institutions étatiques) **pour protéger, gérer et mettre en valeur leur environnement local, régional et national.**

On relève bien l'existence d'un cadre politique environnemental de mieux en mieux élaboré et d'un arsenal réglementaire de plus en plus étoffé (code forestier, code de l'environnement, code pastoral, code de l'eau, loi relative à la gestion participative des oasis, décret sur l'Etude d'Impact Environnemental, révisé en 2007, etc.). Il reste que **l'application des textes est limitée** du fait de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles, logistiques et financières pour les faire respecter.

Certes, la création du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable est l'expression d'une volonté politique claire de protéger et mettre en valeur les ressources naturelles du pays. C'est le fait de la **Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD) et de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES 2010)** de prendre en considération les préoccupations environnementales au même titre que les considérations économiques et sociales.

En revanche, force est de constater que les structures environnementales (CNED, CTED et CRED, créées en 1991) n'ont pas contribué, comme prévu, à la planification, la coordination et le suivi des actions relevant de la politique nationale dans le domaine environnemental.

Encadré 4 : Réponses prioritaires à apporter aux problématiques environnementales

- Concertation effective à assurer entre le MDR et le Ministère délégué en charge de l'environnement et du développement durable.
- Prise en compte de la stratégie nationale pour le développement durable et de l'évaluation environnementale stratégique (EES 2010).
- Application des textes réglementaires en matière environnementale.
- Disposition des compétences environnementales au sein du MDR afin de traiter des impacts environnementaux résultant de l'exécution de la SDSR.

2.4.5 Diagnostic juridique et institutionnel

L'analyse du cadre juridique et institutionnel du secteur rural fait ressortir de nombreuses contraintes qui peuvent entraver la mise en œuvre de la stratégie.

Un cadre juridique inadapté

Bien que de nombreux textes aient été adoptés ces dernières années pour accompagner l'effort

de développement engagé par l'Etat, il n'en demeure pas moins que cet effort réglementaire reste insuffisant par rapport à l'ambition politique de l'Etat et aux besoins réels de réglementation des secteurs.

Principales contraintes identifiées :

- Dispersion de l'effort réglementaire ;
- Ambiguïté des dispositions juridiques ;
- Vides juridiques ;
- Inapplication des textes à deux niveaux : (i) celui de l'application des procédures et règles existantes ; (ii) celui de la prise de textes d'application ;
- Absence d'un cadre réglementaire complet pour certaines activités ;
- Incompatibilité de certains statuts avec le contexte politique.

Un cadre institutionnel confus

- Absence de coordination entre les différentes institutions du développement ;
- Conflits de compétences : le cadre juridique du développement rural induit des conflits de compétences entre les institutions. Les chevauchements créés par les textes sont nombreux et posent des problèmes de responsabilité ;
- Absence de définition claire de l'attributaire de certaines missions ;
- Ancrage institutionnel inadapté de certaines missions.

Un cadre de décentralisation insuffisant

- En ce qui concerne :
 - La gestion forestière ;
 - La gestion des parcs naturels ;
 - L'environnement (notamment, les communes ne sont pas fortement impliquées dans la gestion et la protection de l'environnement ; leur rôle dans ce domaine est strictement limité en matière de planification environnementale et des études d'impact environnemental) ;
 - En matière de lutte contre l'incendie.
- Avec des contraintes :
 - Budgétaires ;
 - Liées aux ressources humaines ;
 - Du fait de la pesanteur de la tutelle ;
 - Liées aux cadres d'organisation ;
 - Du fait de l'absence d'un cadre d'intercommunalité.

L'analyse du cadre juridique et institutionnel du secteur rural doit être appréciée au regard des ressources humaines du Ministère du Développement Rural qui doit être normalement en situation de mettre en œuvre la stratégie et donc de faire respecter les textes qui la régissent.

Des ressources humaines insuffisantes au MDR pour conduire la stratégie

Force est en effet de relever la problématique sérieuse des ressources humaines très réduites du Ministère, en nombre et en termes de compétences avérées pour conduire la stratégie.

On compte seulement 26 docteurs vétérinaires, 60 ingénieurs agronomes et 234 techniciens. De fait la gestion courante du Ministère est déterminée en permanence par l'urgence des actions prioritaires.

Or cet effectif total, limité à 320 cadres, va encore être réduit de 25% d'ici cinq ans du fait des départs à la retraite. Engager, coordonner, suivre et évaluer les multiples actions ressortant de l'exécution de la SDSR semblent absolument impossible avec un effectif total opérationnel 280 cadres.

L'organisation du Ministère doit être aussi en cohérence avec les orientations stratégiques à des fins d'optimisation de l'emploi des ressources et d'efficacité globale de l'exécution.

Encadré 5 : Réponses prioritaires à apporter aux problématiques juridiques et institutionnelles

- Adaptation du cadre juridique dans une Loi d'Orientation Agricole
- Restructuration du MDR
- Renforcement important des effectifs d'encadrement
- Dispositif spécifique de pilotage de la stratégie
- Adaptation des moyens techniques et financiers pour mettre en œuvre la stratégie

2.4.6 Diagnostic Infrastructures

Pays à climat saharo-sahélien, la Mauritanie ne dispose que de rares ressources naturelles en eau et sols, très mal réparties et très fragiles. Conscientes de cette situation, les autorités nationales ont opté depuis les premières années d'indépendance du pays pour une **politique de maîtrise de l'eau en vue de sécuriser les productions agricoles, accroître les revenus des populations**. L'engagement fort de la Mauritanie dans la **mise en œuvre du programme de l'OMVS** constitue la pierre maîtresse de cette volonté politique.

Depuis la grande sécheresse de la fin des années soixante, le pays a vécu de grands changements au niveau des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux qui ont toujours occupé et occupe encore une place essentielle dans la société mauritanienne. Les sécheresses récurrentes des décennies 60, 70 et 80 ont engendré de grandes perturbations des écosystèmes et favorisé des dynamiques sociales d'exode rural et de sédentarisation des populations, ce qui a encore accéléré la demande en infrastructures sociales et les besoins de plus en plus grands

pour des denrées alimentaires diversifiées.

Face à cette nouvelle situation les gouvernements successifs ont mis en place des politiques de développement agricoles favorisant la maîtrise de l'eau avec la création d'importantes infrastructures rurales : périmètres irrigués, petites retenues collinaires, digues et diguettes, points d'eau pour l'alimentation humaine et pastorale, pistes et ouvrages de désenclavement ainsi que la mise à disposition d'équipements et matériels agricoles divers.

Aussi peut-on dénombrer de nombreuses réalisations significatives, dont notamment :

- Environ 62.000 ha aménagés dans la zone du fleuve Sénégal ;
- Plus de 800 petits barrages/digues et diguettes construits principalement dans les zones à potentiel d'écoulement des eaux de surface ;
- Environ 10.000 points d'eau à vocation humaine et pastorale ;
- Plusieurs dizaines d'ouvrages et centaines de kilomètres de pistes de désenclavement des zones potentielles de production ;
- 340 parcs de vaccinations ;
- Des infrastructures de stockages ;
- Des équipements et matériels agricoles divers de récolte, de préparation du sol, d'exhaure de l'eau, de décortilage et de transformation des produits agricoles.

L'effort de l'État en matière d'infrastructures, engagé depuis l'indépendance, a connu un grand élan au cours de la période 1985-2000 avec un soutien actif des PTF, accompagnés à l'occasion par des investisseurs privés et des organisations socioprofessionnelles.

Depuis le début de la dernière décennie, l'engagement des PTF comme du secteur privé est moindre dans le contexte de l'économie mondiale en pleine mutation et d'une réduction de l'aide extérieure pour le secteur rural.

Deux défis apparaissent devoir être relevés :

- 1 - Une politique d'infrastructures efficiente reposant sur :
 - La **gestion optimisée et la maintenance assurée des infrastructures rurales**. Ceci suppose notamment des coûts de gestion et de maintenance supportables pour les collectivités territoriales et les populations rurales bénéficiaires ;
 - Des **compétences techniques avérées et en nombre suffisant** en matière de conception, exécution, gestion et maintenance des ouvrages ;
 - Des **financements mobilisés** auprès des principales parties prenantes (État, partenaires extérieurs) et associés aux contributions des collectivités territoriales comme des usagers du secteur privé et des populations locales ;
 - Le **renforcement de la bonne gouvernance** en général, et locale en particulier, dans les phases de mise en marché, de réalisation, de gestion et de maintenance des ouvrages.

- 2 - Le respect des engagements sous-régionaux (OMVS) du pays dans le cadre de la **gestion optimale des eaux partagées du fleuve Sénégal et de ses affluents**. Ceci suppose :
 - La pertinence de la programmation spatiale et temporelle des aménagements hydro/agricoles en rive droite ;
 - La contribution vigilante au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du fleuve Sénégal ;
 - Le partage de la vision des aménagements du bassin du fleuve Sénégal à l'horizon 2025.

Encadré 6 : Réponses prioritaires à apporter aux problématiques des infrastructures

- Définition et mise en œuvre d'une politique de maîtrise de l'eau :
- Respect des engagements sous-régionaux de l'OMVS dans le cadre de la gestion optimale des eaux partagées du fleuve Sénégal ;
- Définition et mise en œuvre d'une politique des infrastructures efficiente.

2.4.7 Diagnostic Recherche agronomique, vétérinaire et zootechnique

La Mauritanie a bénéficié d'un Plan National de Recherche Agricole 1995-2004 définissant d'importants programmes de recherche pour les principales zones agro-écologiques du pays. Toutefois, il n'a pas été mis en œuvre.

Il reste que les points forts de la recherche agronomique sont les suivants :

- **Acquis importants dans le système irrigué** pour lequel des stations de recherche et des laboratoires équipés ont été mis en place ;
- **Appartenance à un réseau international et régional d'instituts et d'organisations scientifiques et techniques** avec lesquels des accords de partenariat et de coopération ont été mis en place et notamment : AFRICA RIZ (ADRAO), CORAF, ICARDA, CIRAD, CILSS, etc. ;
- Recherche diversifiée, et appuyée par les projets et programmes nationaux de développement rural et des ONG internationales et nationales ;
- Disposition de **structures de production de semences** de pré-base et plants fruitiers.

Les problématiques et contraintes identifiées sont les suivantes :

- **Absence d'approche filière** du fait d'une orientation thématique de la recherche focalisée sur les contraintes de production ;
- **Défaut d'implication des acteurs et des partenaires dans la définition des programmes** pour tenir compte des problématiques de développement des exploitations agricoles ;

- **Programmation n'intégrant pas les problématiques de protection, gestion, valorisation des ressources naturelles** : eau, énergies solaire et éolienne ; érosion, biodiversité végétale et animale, maladies d'origine hydrique, etc. ;
- **Faiblesse des ressources humaines** du CNRADA et du CNERV : compétences scientifiques et techniques en nombre insuffisant ;
- **Défaut de statut** et de plan de carrière des chercheurs ;
- **Financements publics très limités et dépendance vis-à-vis des ressources des PTF** pour définir et exécuter les programmes ; absence de financement privé et d'un fonds spécial de promotion de la Recherche.

Encadré 7 : Réponses prioritaires à apporter aux problématiques de la recherche

Programmation de la recherche :

- Impliquant les acteurs des filières et les partenaires techniques et financiers ;
- Prenant en compte toutes les composantes des filières végétales et animales (de la production à la commercialisation) ;
- intégrant les problématiques de protection, gestion, valorisation des ressources naturelles ;

Ressources humaines :

- aux compétences renforcées et valorisées (statut et plan de carrière) ;

Financements diversifiés :

- intérieurs (États, secteur privé) et extérieurs (PTF, secteur privé) ;
- dans un fonds spécial de promotion de la recherche ;
- par des dispositions fiscales adaptées (crédit impôt / recherche)

2.4.8 Diagnostic Conseil rural

Le processus de professionnalisation du Conseil Agricole et Rural (CAR) est passé par plusieurs expériences mettant en œuvre différentes approches. **Des outils variés de conseil ont été développés** et plus ou moins adaptés aux différents contextes agro-socio-écologiques **par de nombreux projets, institutions ou ONG** (PDDO, la SONADER, PDRC, PASK). **Aucune évaluation** de ces interventions multiples et variées **n'a permis d'en mesurer les effets** auprès des bénéficiaires.

Le **diagnostic de l'offre** a mis en évidence l'existence :

- De plusieurs **structures publiques** chargées de la mise en œuvre des activités de CAR (DRFV, Délégations, SONADER, Projets). Celles-ci sont caractérisées par leur **manque de professionnalisme**, et **l'insuffisance des moyens humains et matériels** avec toutefois des différences significatives selon ces structures ;

- **D'organisations non gouvernementales nationales et internationales** de plus en plus impliquées dans la mise en œuvre des activités de CAR. Cependant celles-ci opèrent dans le cadre de leurs propres politiques et manquent également de personnels qualifiés. Les ONG nationales, outre leurs manques de moyens, se caractérisent par un manque d'expérience en matière de conseil.

La demande en appui conseil se caractérise par une **grande diversité des acteurs** : les coopératives, les associations et leurs unions, les groupements d'intérêts économiques, les fédérations de producteurs, les syndicats professionnels agricoles, les structures informelles.

L'existence d'un grand nombre d'organisations fictives ou peu fonctionnelles, tant au niveau de l'offre que de la demande (coopératives, associations, etc.), entretient un climat d'amateurisme et de confusion.

D'une manière générale, les diverses expériences de CAR mal coordonnées et non évaluées sont peu efficaces. Les principales causes sont de trois ordres :

- Manque de professionnalisme des acteurs ;
- Défaut d'organisation efficiente du secteur de l'appui-conseil ;
- Liens diffus ou inexistants avec les instituts d'enseignement supérieur (ISET), professionnels et de vulgarisation (CNERV) ou de recherche (CNRADA).

En conséquence, actuellement le secteur du CAR n'apporte pas de réponses adéquates aux défis que les exploitants agricoles, et au delà l'ensemble des acteurs de filières agricoles, ont à relever en matière de diversification, d'intensification et de modernisation des techniques de production.

Encadré 8 : Réponses prioritaires à apporter aux problématiques de CAR

- Simplification de l'offre ;
- Professionnalisation du secteur ;
- Contrôle a priori et suivi des interventions ;
- Évaluation des effets et capitalisation sur les résultats ;
- Financements diversifiés intérieurs (États, secteur privé) et extérieurs (PTF, secteur privé).

2.4.9 Diagnostic Financement du secteur rural

Le financement du secteur rural, essentiellement limité au développement de l'agriculture et dans une moindre mesure à celui de l'élevage, tire ses ressources de trois origines :

- De la **sphère publique** c'est-à-dire l'État, ses PTF et d'autres intervenants dans le domaine du développement tels que les ONG ;
- Des **opérateurs et investisseurs privés nationaux et internationaux** ;

■ Du **système financier national**.

Ces différentes ressources de financement ne font pas encore l'objet d'analyses approfondies pour apprécier leurs poids relatifs dans le financement du secteur rural. On peut néanmoins relever :

- Une **forte dépendance vis-à-vis des ressources extérieures** pour les dépenses d'investissement (elles ont représenté en moyenne 80% du BCI) ;
- **Le ratio dépenses d'investissement sur dépenses de fonctionnement est de l'ordre 8**. C'est un facteur très limitant pour l'efficacité de ces dépenses ;
- **La part du secteur rural dans les dépenses budgétaires (6%) n'est pas à la hauteur des ambitions** et explique en grande partie la situation des services administratifs dans le secteur.

Implication de l'État

Les financements de l'État assurent le fonctionnement des administrations ainsi que la mise en place et l'entretien de certaines infrastructures.

La désorganisation du secteur a cependant amené les pouvoirs publics à intervenir dans le **financement de certaines activités présentant un caractère commercial** (commercialisation des récoltes, approvisionnement en intrants, exécution de travaux d'aménagement).

Le principal effet néfaste de cette politique est le développement d'un mécanisme de type assistantat **chez les bénéficiaires**, qui dès lors n'agissent qu'en fonction des interventions de l'État et attendent de sa part la solution à tous leurs problèmes.

Implication des Partenaires Techniques et Financiers

Les appuis des PTF, inscrits dans des approches projet, n'ont pas su ébranler ce mécanisme d'assistantat. En outre, les procédures comptables et financières, comme les dispositifs de fonctionnement, fondés sur la justification et l'efficacité des aides, sont spécifiques à chaque bailleur. L'implication des acteurs et l'ancrage administratif et financier des interventions dans l'organisation des administrations ou institutions bénéficiaires sont donc limités pour en assurer la pérennité¹⁵.

Implication des investisseurs privés

Les investisseurs et opérateurs privés mauritaniens ont joué à l'évidence un rôle essentiel dans les avancées réalisées par l'agriculture et l'élevage. Ils ont toutefois la propension naturelle à se considérer comme des auxiliaires des pouvoirs publics pour la mise en œuvre de leurs activités

¹⁵ Les projets peuvent aussi avoir un effet d'attraction des cadres compétents de l'administration publique, légitimement attirés par des conditions de travail et des rémunérations beaucoup plus avantageuses.

et donc à tirer partie de cette position.

Les investissements directs étrangers sont actuellement extrêmement limités.

Dans son ensemble, le **système financier mauritanien est caractérisé comme suit** :

- L'intervention du système bancaire dans le financement de l'agriculture est très limitée. Les crédits au secteur rural sont de l'ordre de 1% des crédits distribués. Il s'agit en fait pour l'essentiel de prêts à l'UNCACEM garantis par l'Etat, et de prêts aux entreprises affiliées à des groupes commerciaux qui détiennent les capitaux des banques ;
- Cependant, les banques commerciales disposent de liquidités abondantes. La création de la Caisse de Dépôt et de Développement (CDD) devrait permettre la mobilisation de nouvelles ressources à long terme ;
- L'UNCACEM représente 91% des crédits distribués au secteur agricole. Pour l'essentiel ces crédits concernent la riziculture sur les périmètres irrigués. La situation financière de l'UNCACEM est alarmante du fait notamment d'une politique passée, laxiste vis-à-vis des débiteurs défaillants. En outre ses activités ne sont pas conformes aux dispositions légales en vigueur ;
- Le principal intervenant dans le financement des activités génératrices de revenus au profit des populations rurales est le réseau des Mutuelles d'Investissement et de Crédit Oasien (MICO) qui compte actuellement 62 caisses dont seulement 12 sont jugées effectivement satisfaisantes ;
- En ce qui concerne le sous-secteur de l'élevage, il a été décidé de fédérer les caisses d'épargne et de crédit mise en place avec l'appui du PADEL, mais le projet (UNCECEL) est toujours en phase de lancement.

Encadré 9 : Réponses prioritaires à apporter aux problématiques de financement

- Financements publics des activités commerciales favorisant le développement de mécanismes de type assistantat chez les bénéficiaires
- Interventions des PTF par approche projet limitant l'implication des acteurs et la pérennité des résultats
- Ratio dépenses d'investissements / dépenses de fonctionnement déséquilibré et donc défavorable à la pérennité et à la rentabilité des investissements
- Bonne gouvernance, intégrité et responsabilité des opérateurs publics et privés dans le financement du développement du secteur rural

2.4.10 Diagnostic Commerce

La balance commerciale de la Mauritanie est fortement dépendante de la volatilité des cours. Les hausses de prix de ces dernières années ont renchéri les importations de produits alimentaires et des intrants agricoles dont les niveaux sont élevés et en augmentation.

Faute d'excédents de produits agricoles et alimentaires, le pays n'a pu en tirer parti à l'exportation.

Les **accords internationaux (OMC), régionaux (UMA, CEDEAO) et bilatéraux** existants ou en négociation (APE, AGOA) impliquent des contraintes en termes de politique commerciale et de politique agricole, mais **offrent également des opportunités d'appui et de protection de l'agriculture mauritanienne** vis-à-vis de la concurrence internationale tant que celle-ci n'est pas encore compétitive (OMC, TEC CEDEAO).

À cet égard, **le rôle du MDR est à renforcer** pour l'identification de ces contraintes et opportunités, mais aussi pour sa participation active aux négociations commerciales. Le MDR doit contribuer à la régulation des flux commerciaux en considération des coûts des produits importés d'un côté et des impératifs de mise en marchés des produits nationaux d'un autre. L'organisation et le développement des filières animales et végétales aideront à cette régulation.

La récente stratégie nationale de sécurité alimentaire propose des dispositions utiles en ce sens, notamment celles visant l'amélioration des circuits commerciaux et des échanges internationaux transfrontaliers et régionaux.

En dehors des échanges informels de bétail, les **exportations** de produits agricoles et d'élevage sont aujourd'hui très faibles. Un certain nombre de **filières porteuses** (bétail/viande, cuirs et peaux, fruits et légumes, gomme arabique...) ont pourtant été mises en évidence par de nombreuses études. De plus, la Mauritanie a bénéficié d'initiatives récentes en termes de diversification et d'appui à certaines de ces filières qui peuvent être valorisées.

Une **politique nationale d'exportation des produits agricoles** est nécessaire pour tirer parti de nombreuses opportunités favorables :

- Des marchés régionaux en pleine croissance (CEDEAO, UMA, pays du Golfe...), des préférences commerciales à valoriser (SPG, TSA, APE en négociation, AGOA...) ;
- La possibilité de soutiens à l'exportation (aides au fret, aides à la commercialisation des produits exportés ;
- Des crédits à l'exportation permettant par exemple un meilleur accès aux informations, le renforcement de capacités des acteurs, la promotion de certains produits exportations, etc. ;
- La possibilité de zones franches d'exportation et de pôle de compétitivité hors de Nouakchott et bénéficiant d'avantages fiscaux et douaniers, etc.

Pour ce faire il est nécessaire de **renforcer les filières animales et végétales** en termes de production, de compétitivité, d'infrastructures, de respect des normes et de la qualité ou encore de commercialisation et de connaissance des marchés.

La Mauritanie dispose d'une stratégie commerciale nationale 2007-2015 ayant pour objectif d'assurer le développement accéléré par le secteur privé, sur une base économiquement saine, des filières porteuses génératrices de valeur ajoutée, notamment dans le secteur agricole. Cette stratégie propose notamment la mise en place, comme dans d'autres pays de la région, d'un **Centre de promotion des exportations en Mauritanie (CMPEX)**. Une étude de faisabilité a été réalisée récemment par le CMAP en ce sens.

Enfin, une participation à la politique agricole de la CEDEAO (l'ECOWAP) et l'accès au Programme de développement de l'APE, doivent conduire à une vision commune du développement de l'agriculture avec les autres pays de la région. Il s'agit en particulier **d'assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine mauritanienne en réduisant la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires par la priorité donnée aux productions nationales.**

Encadré 10 : Réponses prioritaires à apporter aux problématiques du commerce

- Définition et mise en place d'une politique commerciale nationale pour l'agriculture et l'élevage visant la priorité donnée aux productions nationales et la réduction de la dépendance aux importations ;
- Renforcement du rôle du MDR dans la politique commerciale des secteurs de l'agriculture et de l'élevage (organisation des marchés, participation aux accords commerciaux) ;
- Création et développement du centre de promotion des exportations ;
- Organisation et développement des filières porteuses à l'exportation ;
- Renforcement des infrastructures de commercialisation et de transformation ;
- Prise en compte de la qualité et des normes ;

2.5 La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire

La Mauritanie a récemment élaboré sa Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire (SNSA) aux horizons 2015 et vision 2030¹⁶.

Comme le souligne le document de Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) pour la Mauritanie aux horizons 2015 et vision 2030 : « l'insécurité alimentaire apparaît aujourd'hui comme étant une préoccupation majeure pour toutes les parties prenantes, aux niveaux local, départemental, régional et national. Les effets cumulés de la crise alimentaire mondiale, les inondations de 2010 et la sécheresse survenue en 2011, viennent encore exacerber le caractère d'urgence de l'insécurité alimentaire, qui touche globalement les ménages ou les individus les plus pauvres et les plus vulnérables, mais qui précarisent également l'ensemble de la population et l'économie nationale. » Ainsi en 2011, près d'un quart des ménages, soit 428.000 personnes, étaient en insécurité alimentaire.

2.5.1 Objectifs

Elle a pour objectif global de « permettre aux populations, en particulier aux plus vulnérables, d'avoir à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et

¹⁶ Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire pour la Mauritanie aux horizon 2015 et vision 2030, mars 2012

équilibrée ».

Les objectifs spécifiques de la SNSA visent à :

- Promouvoir une économie rurale et périurbaine socio-économiquement rentable, diversifiée, et adaptée aux changements climatiques ;
- Améliorer les circuits commerciaux et les échanges intra-nationaux, transfrontaliers et régionaux ;
- Améliorer durablement l'accès des groupes vulnérables des zones rurales et urbaines à l'alimentation saine et équilibrée ;
- Renforcer les dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires aux niveaux central et décentralisé ;
- Promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire dans un processus de décentralisation et de développement local.

La SNSA soutient « la relance des productions végétales et animales en vue de promouvoir la sécurité alimentaire, à travers notamment : (i) la réforme du foncier pour assurer la sécurité de la terre à ceux qui l'exploitent ; (ii) la protection des productions locales pour la reconquête du marché intérieur, ainsi que l'amélioration de la compétitivité de ces productions ; (iii) les politiques de financement adaptées au monde rural et destinées plus particulièrement aux productions végétales, à l'irrigué et à l'élevage ; (iv) les politiques de valorisation et de transformation des produits ; (v) le renforcement des capacités des organisations de producteurs ; (vi) les réformes nécessaires pour la mise en place d'une recherche agricole adaptée aux besoins des producteurs et un appui conseil approprié ; (vii) la promotion de l'emploi des jeunes ; (viii) la prise en compte de la dimension genre ; et (ix) une politique de décentralisation effective et une bonne gouvernance.

PNIA/SA

La SNSA débouche sur un **Programme d'Investissement National Agricole / Sécurité Alimentaire** (PNIA/SA) qui s'articule autour de quatre piliers et dix programmes comprenant chacun un certain nombre d'activités et de projets permettant d'atteindre les objectifs spécifiques :

- Pilier 1 : Gestion des terres et des eaux
 - Programme pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification et l'ensablement.
- Pilier 2 : Accès aux marchés
 - Programme d'amélioration des infrastructures de marché et des circuits commerciaux.
- Pilier 3 : Approvisionnement alimentaire
 - Programme de développement de l'agriculture ;
 - Programme de développement de l'élevage ;
 - Programme de développement de la pêche ;

- Programme de renforcement du dispositif d'alerte rapide, de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
 - Programme d'amélioration de l'accès aux aliments et à l'eau potable ;
 - Programme d'appui aux systèmes de financement et de création des activités génératrices de revenu.
- Pilier 4 : Recherche agricole
- Programme de renforcement de la recherche, formation et vulgarisation et de l'appui conseil ;
 - Programme d'appui au développement local et à la bonne gouvernance.

Les différentes activités de la SNSA sont prises en compte dans les orientations (section 3) et le programme de développement (section 5) de la SDSR (voir ci-dessous la mise en cohérence de la SDSR avec la SNSA).

2.5.2 Budget

- Part allouée à l'agriculture : 38%
- Part allouée à l'élevage : 6,3%

2.5.3 Pauvreté et insécurité alimentaire

En Mauritanie, la pauvreté reste un phénomène rural¹⁷. En 2008, près de 8 personnes sur 10 en milieu rural vivent en deçà du seuil de pauvreté. L'incidence de la pauvreté en milieu rural a même augmenté entre 2004 (59%) et 2008 (59,4%) alors que l'objectif de la SDSR approuvée en 1998 et révisée en 2001 était de 34%. En 2015 la majorité des wilayas à vocation agropastorale a connu une augmentation de la pauvreté. Comme conséquences de cette situation qui s'aggrave¹⁸, on constate un taux d'alphabétisation en diminution chez les pauvres, passant de 50,9% en 2000 à 46% en 2008, et un taux de chômage chez les pauvres en augmentation, de 31% en 2000 à 36,4% en 2008. La pauvreté non éradiquée en milieu rural est la première cause de l'insécurité alimentaire.

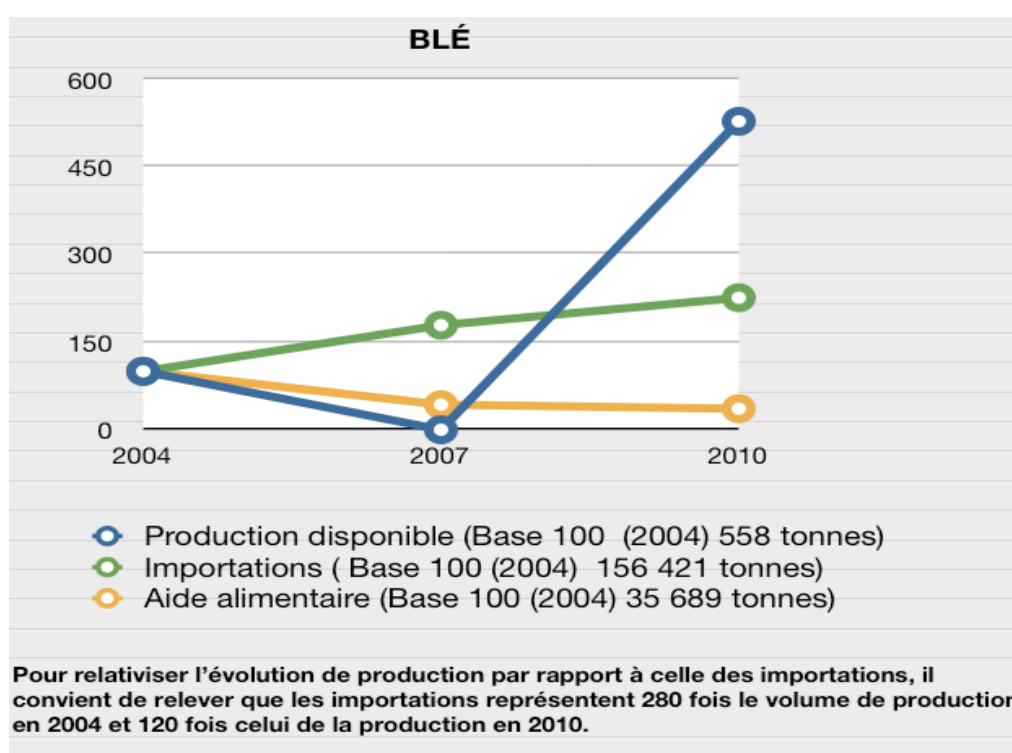
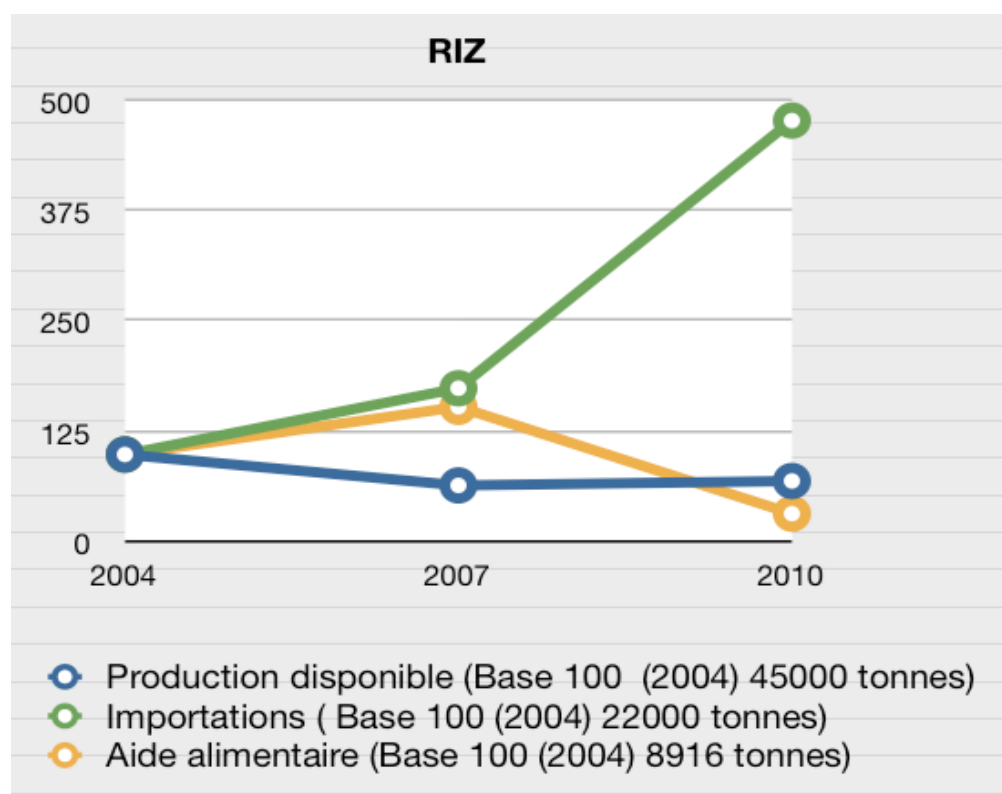
Quelles dispositions ont été prises pour la réduire ? Quatre produits céréaliers sont à la base de la consommation alimentaire : le Riz, le Blé, le Mil et le Sorgho. Le processus de lutte contre l'insécurité alimentaire passe par le recours à la production nationale ou bien aux importations, voire à l'aide alimentaire. Les données sont les suivantes¹⁹ :

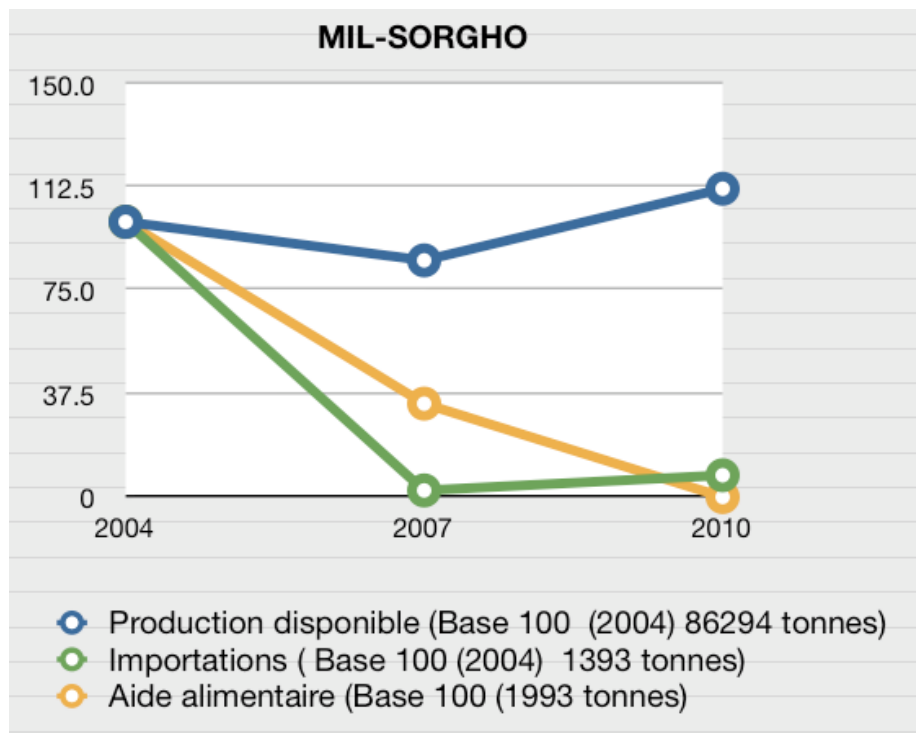
¹⁷ Bilan de la mise en œuvre du CSLP 2006-2010 - Volume 1 (page 16 – encadré 1)

¹⁸ Annuaire Statistique 2010, MAED – Office National de la Statistique (page 47)

¹⁹ Source MAED – Office National de la Statistique (2010)

Graphe 7, Graphe 8, Graphe 9 : Évolutions des productions, importations et aides alimentaires de Riz, Blé et Mil-Sorgho





Face à une production en régression (riz) ou insuffisante (blé), le recours aux importations a augmenté pour le blé, et de façon très importante pour le riz. Sauf pour le mil et le sorgho, l'aide alimentaire, même en faible régression, reste un appoint indispensable pour couvrir les besoins.

La production n'ayant pas fait l'objet d'actions de développement spécifiques et à la mesure des enjeux, les importateurs ont été sollicités pour les importations commerciales (ventes subventionnées) ou au titre de l'aide alimentaire. Le résultat est que le nombre de personnes en insécurité alimentaire (428 000 personnes en 2011) n'a pratiquement pas diminué depuis 2007²⁰.

**Encadré 11 : Principales problématiques
à traiter par la SDSR en considération de la SNSA**

- Faiblesse de l'offre, forte variabilité et manque de compétitivité des productions agricoles nationales
- Concurrence des produits importés
- Manque d'information sur les marchés et l'évolution des cours des devises
- Nécessaire régulation des échanges
- Implication du MDR dans les négociations et renforcement indispensable des capacités

²⁰ Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (Mars 2012) – Section 2.2 Le déficit alimentaire

2.6 Interventions des Partenaires Techniques et Financiers

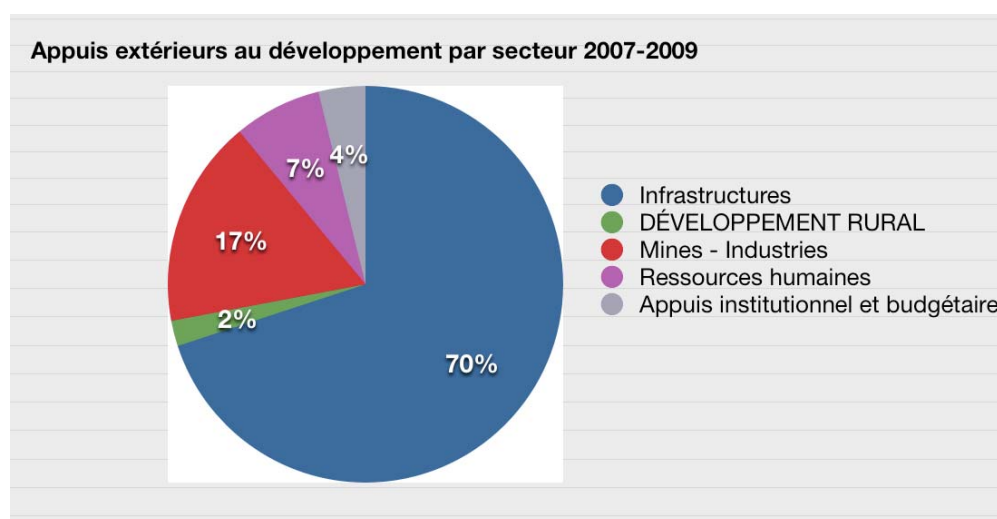
Les principales organisations de l'aide internationale interviennent en Mauritanie. On peut notamment citer :

- L'UNDAF, avec le Plan Cadre des Nations Unies pour la Mauritanie – 2003/2015 ;
- La FAO (outre son appui avec le PAM à la SNSA), avec sa contribution à l'Initiative « Élevage, pauvreté et croissance » - IEPC 2002-2015 ;
- La Banque Mondiale avec le Document de stratégie pays axé sur les résultats – DSPAR 2011-2015 ;
- Le NEPAD, avec le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine – PDDAA 2011-2015 ;
- Le FIDA, avec la stratégie d'intervention du FIDA en Mauritanie 2007-2012 ;
- La BAD, avec 13 interventions essentiellement pour la SNIM, le secteur financier et la micro-finance, l'agriculture et le développement rural ;
- La BID, avec une convention de financement pour la deuxième phase du projet Dhar pour l'approvisionnement en eau potable de la wilaya du Hodh Echarrghi ;
- Le FADES, avec une nouvelle convention signée en Décembre 2011 qui intéresse en particulier une alimentation en eau potable pour la région de l'Aftout oriental.

S'ajoutent les principales interventions de la coopération bilatérale pour le développement du secteur rural, notamment de la France (5,6 millions USD) et de l'Espagne (4,2 millions USD).

Globalement la contribution des bailleurs au développement du secteur rural en Mauritanie est de 2 % du total des aides extérieures²¹ (cf. Graphe 11 ci-dessous).

Graphe 10 : Appuis extérieurs au développement par secteur d'intervention de 2007 à 2009



²¹ Banque mondiale : Document de Stratégie pays axé sur les résultats (DSPAR) 2011-2015

Une analyse plus fine du contenu des aides sectorielles permettrait d'apprécier les effets au bénéfice direct du secteur rural des interventions relatives aux infrastructures, aux ressources humaines ou aux appuis institutionnels.

Cette contribution des bailleurs au développement du secteur rural (2%) rapportée au total de la mobilisation des financements extérieurs (592 milliard d'Ouguiya²²) serait donc d'environ 12 milliards d'Ouguiya. Celle-ci n'aurait pas progressé ces dernières années. Avec un taux moyen de décaissement de l'ordre de 38%²³, le niveau effectif des appuis financiers extérieurs au secteur rural serait seulement d'environ 0,8% du total des financements des PTF en Mauritanie.

La part dévolue au développement du secteur rural dans le CSLP 3 est de 5%, dont 3% à l'agriculture, 1,5% au secteur de l'élevage et 0,5% au génie rural. Celle de la SNSA est de 33,8% à l'agriculture et de 6,3% à l'élevage.

Globalement la faiblesse des investissements dans le secteur soulève la problématique de l'attractivité du secteur.

Le **tableau de synthèse des principaux documents stratégiques** (CSLP, SNSA, SDSR) met en parallèle les cadres logiques (objectifs, résultats attendus et plans d'actions) de ces stratégies (Cf. annexe 1.1). On relève notamment :

- Des différences dans l'identification (quand elle existe) des acteurs impliqués, dans les approches méthodologiques utilisées, et dans les systèmes de suivi-évaluation préconisés ;
- Des ancrages juridiques et institutionnels variables (en pratique les dispositifs et procédures de mobilisation et d'intervention sont définies par les différentes conventions).

Ces différences s'expliquent par des conventions et cadres logiques définis principalement à l'usage des bailleurs pour mobiliser les financements et assurer le suivi et l'évaluation des aides selon leurs propres stratégies d'interventions. **La difficulté pour les acteurs et les bénéficiaires des aides est donc d'apprécier la cohérence des différentes interventions et donc la façon d'y contribuer.**

Au travers des principaux documents stratégiques, les principaux acteurs mentionnés sont les suivants :

- **Acteurs nationaux (publics, privés) :** Sont mentionnés usuellement les ministères (MDR, MAED), les agences d'exécution (SONADER), et les institutions ad hoc (CSA). Les acteurs privés (entrepreneurs individuels et collectifs) ne sont habituellement pas répertoriés ;
- **Acteurs extérieurs :** Avec les représentants des bailleurs en Mauritanie, ce sont les agences ou unités d'exécution des programmes et projets et les ONG qui sont les principaux acteurs des interventions d'appui au développement du secteur rural. Ils sont impliqués au travers des dispositifs opérationnels spécifiques du programme. À défaut d'ancrage institutionnel et de procédures pleinement rattachées au cadre réglementaire et juridique national, la pérennité de ces programmes est problématique.

²² Source : Bilan et perspectives du Gouvernement – Janvier 2012

²³ Source MDR – Septembre 2012

Encadré 12 : Principales problématiques à traiter relativement aux appuis extérieurs

- Faiblesse des financements alloués à l'agriculture et à l'élevage au regard d'un secteur qui intéresse directement 62% de la population : la part du financement alloué à l'agriculture et à l'élevage dans le CSLP est de 5%, et celle des bailleurs pour le développement rural est de 2%.
- La cohérence des interventions extérieures au travers des cadres logiques n'est pas suffisamment évidente pour pouvoir susciter l'implication des acteurs et des bénéficiaires.
- Des instruments communs de pilotage des différentes interventions afin d'assurer leur efficacité et leur cohérence devraient compléter les dispositifs de suivi-évaluation prévus.
- Les dispositifs opérationnels définis par les conventions ne favorisent pas l'ancrage juridique et institutionnel des interventions et donc leur impact effectif dans la durée.

2.7 Politique nationale en faveur de l'agriculture et de l'élevage

Dans un contexte mondial économique difficile, la politique en faveur du développement du secteur rural en Mauritanie a conduit à des résultats significatifs, révélateurs d'un changement positif depuis 2009.

On relève notamment :

- Le lancement d'un programme d'aménagement de périmètres irrigués de 25 000 ha à l'horizon 2015, et dont 6 647 ha ont déjà été réalisés en 2012. Ce programme a notamment permis l'insertion de 185 jeunes diplômés chômeurs ;
- L'assainissement du passif des agriculteurs en difficulté ;
- Le préfinancement et le subventionnement des intrants ;
- L'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel ;
- La promotion de l'amélioration génétique animale ;
- La protection de 49 000 ha dans le système pluvial, avec le renforcement des infrastructures de maîtrise des eaux de surface.

Les objectifs de la stratégie actuelle du gouvernement ont été actualisés. Ils visent :

- La couverture d'au moins 80% de la consommation en riz par la production nationale à l'horizon 2015 ;
- L'encouragement de la diversification culturelle graduelle et maîtrisée ;
- La promotion de la culture du blé, de la pomme de terre et des oignons.

Dans le cadre de l'appui au secteur rural, l'Etat a pris les mesures suivantes :

- Assainissement de la situation foncière au niveau des zones de production ;
- Exonération des équipements agricoles (motopompes, moissonneuses-batteuses, tracteurs) ;
- Renforcement des moyens d'intervention de la SNAAT ;
- Mise en place d'une institution financière islamique dotée de moyens conséquents pour assurer les services de crédits, de commercialisation et d'assurance, avec des produits financiers cotés de 3 à 6% d'intérêt ;
- L'ouverture de 2 nouveaux centres d'insémination artificielle : un à Mahmouda (H. Chargui) et un à Hamed (Assaba) ;
- Rencontres annuelles avec les agriculteurs.

Encadré 13 : Conclusions retenues de la politique du gouvernement pour la SDSR

- Remédier aux problématiques soulevées en tirant les leçons du passé
- Définir une stratégie de développement du secteur rural, pertinente et crédible pour inscrire les effets de la nouvelle politique du gouvernement dans la durée
- Renforcement de l'attractivité du secteur rural auprès des PTF et des investisseurs nationaux et étrangers

3. Stratégie de Développement du Secteur Rural

3.1 Cadre général et principes d'action

La Stratégie de Développement du Secteur Rural est définie pour être le cadre général de référence des politiques visant le développement de l'agriculture, de l'élevage et du secteur rural dans son ensemble. Elle s'inscrit donc comme le nouveau cadre de référence des interventions de l'État, des Partenaires du Développement, de l'ensemble des acteurs opérant pour le développement du secteur rural, notamment les opérateurs privés nationaux et potentiellement les investisseurs étrangers.

Elle repose sur les principes d'action suivants :

1 – **La stratégie concerne le développement du secteur rural** et intègre l'ensemble des activités économiques et sociales qui y contribuent. L'agriculture et l'élevage en sont naturellement les principales composantes. L'approche intégrée du développement rural vise en premier le développement de la production agricole et de l'élevage comme base des activités génératrices de revenus. Cette approche conduit à susciter la création d'emploi en général, notamment en améliorant les conditions de vie des populations rurales en matière de services, d'infrastructures, de formation professionnelle, d'artisanat, de culture, de tourisme comme d'éducation et de santé et au plan environnemental.

2 – Aussi l'approche est-elle globale pour mettre en synergie toutes les composantes du développement du secteur rural. **La stratégie repose donc sur les quatre composantes indissociables du développement : (1) la composante économique**, fondée sur les secteurs clés que sont l'agriculture et de l'élevage, mais aussi sur les nouveaux domaines d'activité générateurs d'emploi en milieu rural, comme le tourisme, l'écologie ou la culture; **(2) la composante humaine**, axée sur le renforcement des capacités des acteurs à contribuer au développement économique et à répondre au marché de l'emploi, en assurant notamment l'employabilité des jeunes mais aussi des femmes ; **(3) la composante environnementale** étant donnée l'urgence à sauvegarder, maîtriser et mettre en valeur les ressources naturelles ; et **(4) la composante institutionnelle** afin d'assurer l'ancrage de la stratégie et donc son application et sa pérennité dans le cadre fonctionnel d'un nouveau Partenariat Public-Privé.

3 – La SDSR a pour référentiels premiers les stratégies de lutte contre la pauvreté et de lutte contre l'insécurité alimentaire. **Les objectifs de la SDSR seront donc en cohérence avec ceux définis respectivement dans le CSLP 3 et dans la SNSA actualisée en 2012.** Au-delà de la cohérence des objectifs, la SDSR vise le prolongement

des plans d'actions de ces stratégies et la possibilité d'en élargir les résultats dans des délais éventuellement plus courts.

4 – Au delà de ces objectifs premiers, les perspectives de la SDSR sont de **servir les intérêts économiques et sociaux du pays sur des principes d'équité et de solidarité**. L'objectif de la stratégie est de **privilégier l'intérêt public** par rapport aux intérêts particuliers et catégoriels, promus au travers des lobbies financiers, industriels et commerciaux.

5 – **La pertinence de la stratégie sera double : au plan intérieur vis-à-vis des partenaires sociaux d'une part, au plan extérieur vis-à-vis de la communauté internationale d'autre part.** La performance sociale de l'État-Nation mauritanien et la compétitivité économique du secteur rural impliquent en effet que la conception de la SDSR soit en cohérence aussi bien avec son contexte intérieur, politique et social qu'avec son environnement extérieur, régional et mondial. Le processus de concertation y veillera.

6 – La stratégie est utile si elle est appliquée. Les objectifs formulés n'ont d'intérêt que s'ils peuvent être atteints. Le bien fondé du cadre logique mettant en cohérence objectifs, résultats, activités, moyens n'est pas suffisant. **La crédibilité de la stratégie repose sur l'implication des acteurs pour l'exécuter.** Là encore, le processus de concertation est essentiel pour l'assurer.

7 – Les acteurs impliqués dans la conception et l'exécution de la SDSR ne sont pas seulement de la sphère publique. **La spécificité de la SDSR est d'impliquer le secteur privé et le secteur public dans un partenariat gagnant-gagnant.**

8 - La SDSR visera (i) l'efficacité par les résultats, (ii) l'efficience par l'optimisation de l'usage des ressources humaines, techniques et financières allouées, (iii) des effets durables, (iv) la pérennité des actions engagées. Pour ce faire, **les responsabilités et rôles des acteurs publics et privés conjointement impliqués doivent être précisés.**

9 – Les ressources humaines, techniques, financières et naturelles sont rares. L'efficacité des interventions d'appui au développement, tant nationales qu'extérieures, est prioritaire. **Les dispositifs opérationnels (organigrammes et processus d'exécution) sont donc à privilégier.** Ils s'appuieront sur les principes d'efficacité de l'aide communément admis par la communauté internationale et définis à Paris (2005), Accra (2008) et Busan (2011).

10 – La stratégie sera évaluée non seulement sur les résultats quantitatifs, voire qualitatifs, mais aussi sur les effets dans le temps et sur la pérennité des interventions. Afin d'objectivité, **les spécialistes du suivi et de l'évaluation de la SDSR seront indépendants des acteurs impliqués et notamment de ceux en charge de son pilotage.**

3.2 Enjeux et acteurs impliqués

3.2.1 Enjeux

Le développement du secteur rural ne procède pas seulement de celui des productions végétales et animales et donc des seules politiques de l'agriculture et de l'élevage. La Stratégie du Développement du Secteur Rural à l'horizon 2025 est définie par rapport aux composantes politiques et institutionnelles, économiques, sociales et environnementales qui, ensemble, fondent le développement effectif, et plus encore la promotion des activités agricoles et d'élevage. Ces activités sont, historiquement, à la base du développement économique et social de la Mauritanie. Elles concernent 62% de la population et intéressent particulièrement les femmes et les jeunes, comme nouveaux acteurs économiques du secteur rural. Le développement du secteur rural est considéré comme un enjeu national.

Au-delà des objectifs déjà définis de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, l'ambition de la SDSR est d'apporter de nouvelles opportunités de valorisation des ressources humaines et naturelles, de rentabilité des investissements et aussi bien de créations de revenus et d'emplois dans le secteur rural.

À cet égard, le premier effet visé de la SDSR d'ici 2025 est de susciter l'esprit d'entreprise et de profits sur les mérites par la responsabilité, les compétences et la bonne gouvernance.

3.2.2 Acteurs impliqués

La SDSR, conçue comme un enjeu national, est mise en œuvre à l'initiative des plus hautes instances de l'État. Elle est pilotée par le Ministère du Développement Rural. Les Partenaires Techniques et Financiers interviennent en appui de sa mise en œuvre et contribuent à son efficience comme à son impact effectif dans la durée. Aux côtés des PTF, sont impliqués conjointement les acteurs publics, les professionnels des filières de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que les nouveaux acteurs bénéficiaires du milieu rural. Ces derniers sont les opérateurs privés bénéficiaires des nouvelles conditions favorables à la rentabilité des investissements en milieu rural. Ces nouveaux acteurs sont aussi les populations, jusqu'à présent définies comme vulnérables. Celles-ci sont désormais appréhendées par la SDSR comme les bénéficiaires des nouvelles conditions de vie et d'activités génératrices de revenus en milieu rural (les femmes et les jeunes étant plus particulièrement ciblés). La perspective nouvelle, offerte par la SDSR, est la sortie progressive mais déterminées d'une économie de subsistance.

3.3 Cohérence de la stratégie de développement du secteur rural

S'agissant d'une stratégie intéressant les bénéficiaires et les acteurs du milieu rural, c'est logiquement la visite de terrain qui a déterminé très tôt les orientations stratégiques fondamentales de la présente proposition. Celles-ci n'ont été que renforcées et précisées au cours du processus suivant de diagnostic approfondi et d'échanges avec les parties prenantes. Cinq axes stratégiques sont définis.

Axe 1 – Promotion du secteur de l'élevage

Objectif : Développement des filières animales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité des filières.

Ce premier axe, qui vise la promotion du secteur de l'élevage est inscrit dans la logique historique du développement économique et social de la Mauritanie. La logique de cette orientation est double :

Il s'agit d'une part de renforcer et optimiser le système d'élevage traditionnel extensif. Cela est justifié par la nécessité de préserver et mettre en valeur les ressources pastorales mais aussi de satisfaire les besoins de sécurité alimentaire comme de création de revenus pour tous les ménages. D'autre part, il s'agit de moderniser le secteur, d'en intensifier la production et d'offrir des opportunités aux éleveurs de plus en plus sédentaires. C'est donc le développement du système d'élevage semi-intensif proposé, qui permet d'orienter le secteur de l'élevage mauritanien de façon compétitive en vue de répondre à la demande en expansion du marché régional.

Axe 2 – Promotion de l'agriculture

Objectif : Développement des filières végétales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité des filières

Le deuxième axe vise naturellement la **promotion du secteur agricole**, jusqu'alors privilégier dans les politiques antérieures, du moins en ce qui concerne les productions irriguées et de riz en particulier (ainsi que le dispositif de financement en attestait). La particularité majeure de la présente stratégie est de privilégier l'équilibre entre quatre systèmes de production : « l'oasien », le « pluvial », « l'agro-pastoral » et « l'irrigué ». La priorité est claire d'équilibrer l'ensemble des ressources sur chacun des quatre systèmes de production. La justification qui s'impose est celle de satisfaire les populations sur l'ensemble du territoire, les plus vulnérables d'entre elles n'étant évidemment pas circonscrites aux seuls périmètres irrigués. Le dispositif opérationnel de mise en œuvre de la stratégie sera dès lors déterminé par cette approche selon **quatre zones agro-socio-écologiques** couvrant l'ensemble du pays. Ce sont également toutes les composantes d'appui au secteur agricole (infrastructure, recherche agronomique, conseil agricole et financement) qui seront « orientées » pour être déployées sur chacune de ces zones, au plus près des acteurs.

Une proposition centrale – qui n'est pas définie comme un axe stratégique mais comme le fondement nouveau et incontournable de la stratégie globale – est **l'approche du développement par filière**. Les analyses ont clairement identifiées les limites voire les échecs des stratégies focalisées seulement sur la production au plan quantitatif. Sur la base des exemples pertinents des approches filières mises en œuvre dans les pays voisins, l'approche filière est donc retenue pour les deux secteurs de l'élevage et de l'agriculture. L'analyse par filière a pu être précisée sur cinq filières animales pour en vérifier le bien fondé. Là encore, cette approche déterminera le dispositif opérationnel de la stratégie qui accorde logiquement une position et un rôle prééminents aux organisations professionnels des filières, à commencer bien sûr par les fédérations de l'élevage et de l'agriculture.

Axe 3 – Développement local pour une agriculture compétitive

Objectif : Création d'emplois et de revenus dans le milieu rural

Cet axe stratégique est fondé sur quatre constats relevés dans les différents diagnostics : (i) le développement doit être participatif, et impliquer la société civile, notamment les groupes cibles bénéficiaire, tels les jeunes et les femmes (ii) le développement du secteur rural s'exerce en priorité « localement » ; (iii) les populations locales sont dépendantes d'une agriculture dite de subsistance ne permettant pas de réduire durablement l'insécurité alimentaire et la pauvreté ; et (iv) la nécessité de développer l'innovation rurale et la gestion participative à la base, en initiant **le processus de développement local**, conjointement par les élus locaux (au travers des plans de développement communaux) et les organisations de producteurs (au travers de leurs plans d'actions par bassin de production).

Il est clair qu'il s'agit ici d'une « **vision** » à terme puisque sa mise en œuvre dépend avant tout des capacités et compétences à la base. Il reste que les évolutions observées en ce sens dans les pays limitrophes justifient que cette orientation soit prise et **initiée par les plans de formation que le processus de décentralisation en cours favorise.**

Axe 4 – Gestion participative des ressources naturelles

Objectif : Maîtrise de la gestion des ressources naturelles

Il s'agit de **maîtriser les ressources vitales du développement de l'agriculture et de l'élevage que sont l'eau et les pâturages.** La prévention des changements climatiques et de leurs conséquences, notamment sur l'usage des ressources du fleuve Sénégal est l'un des principaux objets de cet axe stratégique.

Axe 5 – Cadre juridique et opérationnel approprié à l'efficience de la stratégie

Objectif : Bonne gouvernance et responsabilité des acteurs

Il s'agit que **le dispositif juridique et institutionnel assure la mise en œuvre « effective » de la stratégie.** Sa crédibilité, vis-à-vis de tous les acteurs publics et privés, des partenaires extérieurs comme des bénéficiaires de la société civile, en dépend. Deux raisons justifient cette faisabilité : (i) le processus d'échange, de partage et de concertation a été constamment conduit par rapport à la préoccupation d'impliquer les acteurs au stade de l'exécution ; (ii) le processus d'élaboration de la stratégie à intégrer, dès son lancement, la nécessité d'assurer l'ancrage de la stratégie dans le dispositif juridique et institutionnel du pays.

Un produit majeur de la mission est donc **le projet de Loi d'Orientation Agricole.** Un second est **le dispositif opérationnel.**

La matrice suivante présente la façon dont les points clés des diagnostics thématiques sont pris en compte par les cinq axes stratégiques.

3.3.1 Matrice 1 – Axes stratégiques

Tableau 5 – Matrice 1 – Cinq axes stratégiques

Diagnostic	Réponses				
	Objectifs	Axes stratégiques			
		1	2	3	4
1 ÉLEVAGE Développement des filières animales Dév. de l'élevage semi intensif Optimisation de l'élevage extensif Renforc. compétences services vétérinaires Restructuration du secteur financier Base données / cheptel et commerce	Dév. Filières pour la croissance des productions	Promotion de l'élevage			
2 AGRICULTURE Développement des filières végétales Développement de l'agriculture compétitive Développement des services à l'agriculture Restructuration du secteur financier Base données / filières végétales Politique foncière pour l'octroi de titre foncier	Dév. Filières pour la croissance des productions		Promotion de l'agriculture		
3 1 - Sociologie Innovation dans le secteur rural Approche participative des acteurs Sécurité foncière (titre foncier) 2 - Formation professionnelle & Emploi Formations / planification, Suivi-Eval. / MDR Renforc. capacités / partenariat des acteurs Renforc. / rôle des femmes et des jeunes	Créations d'emplois et de revenus			Développement local pour une agriculture compétitive	
4 Ressources naturelles Concertation MDR - Min. Environnement Prise en compte / Stratég. Nat. Dév. Durable Application des textes Renforc. compétences / environnement / MDR	Maîtrise de la gestion des ress. natur.				Gestion participative des ressources naturelles
5 Cadre juridique Adaptation des textes et LOA Restructuration du MDR Renforc. compétences juridiques du MDR Dispositif de pilotage de la SDSR Adaptation des moyens techn. & financiers	Bonne gouvernance et Responsabilité des acteurs				

3.3.2 Matrice 2 – Domaines stratégiques d'appuis

Parmi les dix diagnostics thématiques, cinq correspondent aux domaines d'appuis des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Ces domaines sont stratégiques car il s'agit d'appuis indispensables à leur développement. Comme tels, ils font l'objet d'un cadre logique précisant objectifs, résultats et activités spécifiques.

La matrice suivante présente la façon dont les points clés des diagnostics thématiques sont pris en compte par ces cinq domaines stratégiques.

Tableau 6 – Matrice 2 – Cinq domaines stratégiques d'appuis

Diagnostic	Objectifs	Réponses				
		Axes stratégiques et domaines d'appuis				
		1	2	3	4	5
		Promotion de l'élevage	Promotion de l'agriculture	Dévelop. local pour une agricult. compétitive	Gestion participative ressources naturelles	
6	Infrastructures Définition d'une politique de l'eau Respect des engagements OMVS Politique d'infrastructures efficiente	Infrastructures adaptées	6 - Domaine d'appui / infrastructures			Cadre juridique approprié et LOA / Dévelop. par filière - Organisation des acteurs publics et des acteurs privés - Processus de concertation entre les acteurs
7	Recherche Programmation - pour tous les acteurs filières impliqués - concernant toute la filière - intégrant problèmes / ressources naturelles Ressources humaines - compétences renforcées Financements diversifiés - de l'État et des partenaires extérieurs - Fonds spécial recherche - selon des dispositions fiscales adaptées	Recherche focalisée sur les filières, le développement et la gestion des ressources naturelles	7 - Domaine d'appui / Recherche agronomique, zootechnique et santé animale			
8	Conseil agricole et rural Simplification de l'offre Professionalisation du secteur Contrôle des interventions Évaluation des effets Financements diversifiés	CAR au service des acteurs des filières	8 - Domaine d'appui / Conseil agricole et rural			
9	Financement Révision des Fin publics / activités commerciales Révision des appuis financiers par approche projet Rééquilibrage investissement/fonctionnement Bonne gouvernance des débiteurs et créditeurs	Financements adaptés aux besoins des acteurs	9 - Domaine d'appui / Financement du secteur rural			
10	Commerce Renforcement du rôle du MDR Politique commerciale définie / agric. & élevage Développement / Centre Promotion Exportations Organisation filières - infrastructures / exportations Renforcement de la qualité et des normes	Compétitivité de filières	10 - Domaine d'appui / Services commerciaux			

3.4 Objectifs globaux – Effets escomptés

3.4.1 Secteur de l'élevage

Objectif global : Développement des filières animales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité des filières.

Tableau 7– Objectifs de productions animales

Productions	2012	2015	2020	2025
VOLAILLE	6 000 T	19 220 T		
Taux de couverture	41%	100%		
VIANDE ROUGE				
Bovin	26 780 T	31 120 T	34 380 T	38 000 T
Petits ruminants	61 370 T	81 110 T	89 650 T	100 000 T
Dromadaires	23 500 T	27 000 T	30 000 T	33 000 T
LAIT ⁽¹⁾				
Taux de couverture	30%	50% ⁽²⁾	60%	80%

⁽¹⁾ La problématique majeure est celle de la collecte et de la transformation près des lieux de production. L'amélioration des performances est déjà engagée à travers la promotion de l'insémination artificielle, l'organisation de la collecte, le développement des infrastructures de production et de transformation (fermes laitières, usines de transformation, etc.)

⁽²⁾ Objectif de la SNSA

3.4.2 Secteur de l'agriculture

Objectif global : Développement des filières végétales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité des filières.

Tableau 8 – Objectifs de productions végétales

Productions	2012	2015	2020	2025
Riz	93 000 T	133 000 T	150 000 T	180 000 T
Taux de couverture	56%	80%	100%	80%
Blé	2 620 T	20 000 T	60 000 T	120 000 T
Taux de couverture	1%	7%	21%	42%
Pomme de terre	3 000 T	20 000 T	30 000 T	40 000 T
Taux de couverture	10%	50%	65%	100%
Oignon	6 000 T	22 500 T	37 500 T	45 000 T
Taux de couverture	17%	65%	100%	100%
Objectifs SNSA : Taux de couverture des besoins de 50 % sur les besoins céréaliers, et de 100 % sur les besoins en certains produits maraîchers (oignons et pommes de terre) notamment				

Pour atteindre ces résultats, une politique d'aménagement doit être engagée en conséquence. Les objectifs d'une telle politique sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 – Objectifs d'aménagements d'infrastructures hydrauliques

Aménagements	2012	2015	2020	2025
Périmètres irrigués	8 900 Ha	15 000 Ha	20 000 Ha	25 000 Ha
Total des superficies mises en valeur	30 000 Ha	45 000 Ha	65 000 Ha	90 000 Ha
Barrages ⁽¹⁾ (constructions - réhabilitations)	16	33	10	29
⁽¹⁾ Objectif de 80 barrages pour la mise en valeur de 2 400 Ha				

3.4.3 Développement local

Objectif global : Création d'emplois et de revenus dans le milieu rural.

Tableau 10 – Création d'emplois en milieu rural

Emplois	2012	2015	2020	2025
Emplois Jeunes				
(entrepreneurs ou employés)	-	7 000	15 000	25 000
Emplois Femmes				
(entrepreneurs ou employées)	-	10 000	30 000	50 000

3.4.4 Gestion des ressources naturelles

Objectif global : Maîtrise de la gestion des ressources naturelles

Les termes de référence des études de gestion optimisée des ressources naturelles seront définis pour tout projet d'investissement. Ils seront intégrés, à l'identique des études d'impact environnemental, aux cahiers des charges des marchés publics et privés.

Le nombre de projets réalisant ces études est l'objectif de l'axe 4.

Tableau 11 – Projets réalisant des études de gestion optimisée des ressources naturelles

Projets	2012	2015	2020	2025
Proportion (%)	0	10%	50%	100%

3.4.5 Efficience de la stratégie

Objectif global : Bonne gouvernance et responsabilité des acteurs. Les moyens sont alloués en conséquence comme présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 – Budgets alloués au développement du secteur rural

Budgets	2012	2015	2020	2025
État				
% du budget total	5% ⁽¹⁾	10% ⁽³⁾	12%	15%
Secteur de l'élevage	⁽²⁾	7%	8%	9%
Secteur agricole	⁽²⁾	3%	4%	6%
PTF				
% du budget total des interventions	2%	5%	10%	10%
⁽¹⁾ Objectif du CSLP				
⁽²⁾ Part du budget SNSA alloué à l'élevage : 6,3% ; à l'agriculture : 33,8%				
⁽³⁾ Objectif NEPAD				

3.4.6 Effets escomptés

Tableau 13 – Réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire

%	2008	2015	2020	2025
Incidence de la pauvreté en milieu rural	59% ⁽¹⁾	35% ⁽¹⁾	10%	3%
Taux d'insécurité alimentaire	39,4% ⁽²⁾	23,5% ⁽²⁾	15%	5%
⁽¹⁾ Données du CSLP 3 - ⁽²⁾ Données de la SNSA				

Tableau 14 – Compétitivité de l'agriculture et de l'élevage

%	2008	2015	2020	2025
Part de marché des produits nationaux sur le marché intérieur	40% ⁽¹⁾	50%	60%	70%
Balance commerciale	Déficitaires	Déficitaires	Équilibrée	Excédentaires
⁽¹⁾ Estimation				

3.5 Axes stratégiques

Cette section a pour objet de décrire, pour chacun des cinq axes stratégiques proposés, la politique à conduire en vue d'atteindre les objectifs globaux définis et obtenir les effets escomptés. Les objectifs spécifiques, résultats attendus et activités correspondants à chaque axe sont détaillés dans chacun des cinq cadres logiques présentés dans la section 5 du présent rapport.

Les acteurs impliqués et leurs rôles respectifs sont définis dans la section 4.

3.5.1 Axe 1 – Promotion de l'élevage

Promotion d'un secteur de l'élevage intensif et compétitif par le développement privilégié des filières animales et la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles.

1 - Orientations générales

La nouvelle vision du développement de l'élevage est de promouvoir un élevage intensif, productif et compétitif, apte à contribuer de manière significative, à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle tout en préservant durablement les ressources naturelles. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour lequel, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre, à l'horizon 2025, une stratégie à même d'apporter des solutions réalistes et innovantes aux problèmes identifiés comme étant les contraintes et faiblesses majeures du secteur de l'élevage.

La démarche adoptée, il convient de le souligner, s'est voulue participative et a impliqué le maximum d'acteurs à travers des entretiens et des concertations. Elle a bénéficié d'expertises de cadres de haut niveau et expérimentés et constitue, par conséquent, un socle sûr à l'expression de toute volonté de changement qualitatif et quantitatif des productions animales.

La promotion et le développement des filières animales d'une part, et la valorisation de l'élevage extensif d'autre part, constituent les principaux champs d'intervention de la nouvelle politique du secteur, qui doivent obligatoirement bénéficier des précieux appuis en matière de recherche, de la mise en place d'infrastructures appropriées, du conseil agricole et du financement, ainsi que de l'accompagnement indispensable dans les domaines du commerce, de l'encadrement (formation professionnelle) et de la mise place d'un cadre organisationnel, juridique et institutionnel favorable.

Aussi, l'objectif global de la nouvelle stratégie est de renforcer la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des conditions de vie des mauritaniens et à la croissance de l'économie nationale.

Ainsi pour relever les principaux défis qui interpellent le développement du secteur de l'élevage et atteindre cet objectif, il s'impose un bouleversement des systèmes actuels de production à travers les axes d'orientations stratégiques présentés ci-après.

2 - Renforcement des capacités institutionnelles

La situation sanitaire préoccupante du cheptel, ainsi que de l'état actuel des services vétérinaires, imposent de définir des axes d'orientation prioritaires. Il s'agit notamment de :

- La réorganisation des services vétérinaires, en renforçant la chaîne de commandement directe. Une telle réorganisation doit s'accompagner d'un recrutement de vétérinaires et de para-professionnels vétérinaires.

- Le renforcement (i) des ressources humaines des services vétérinaires, notamment les effectifs et les capacités des agents chargés de l'inspection ; (ii) des compétences des services vétérinaires en matière de sécurité sanitaire des aliments ; (iii) des moyens d'intervention des agents chargés du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale ; (iv) de la surveillance épidémiologique par la redynamisation du réseau mauritanien d'épidémio-surveillance des maladies animales (Remema) ; et (v) le renforcement de la lutte contre les parasitoses des bovins, ovins, caprins, en établissant et en faisant exécuter des plans de déparasitage, dont l'efficacité est prouvée et incontestable.
- La réorganisation de l'ensemble de l'activité de santé animale, comportant entre autres : la définition des rôles respectifs du secteur public et du secteur privé en matière de santé animale ; la rétrocession progressive de l'exercice de la médecine vétérinaire au secteur privé ; l'établissement d'un maillage du territoire permettant d'éviter des concurrences déloyales et permettant aux professionnels de gagner convenablement leur vie ; l'élaboration de protocoles sanitaires de prévention des maladies dans les élevages urbains et périurbains et la concentration de l'action de l'Etat sur les rôles de surveillance épidémiologiques, de contrôle et de recueil des données statistiques.
- L'étude de faisabilité de la création de zones indemnes des maladies qui handicapent la l'exportation (PPCB, fièvre aphteuse), afin de pouvoir favoriser les exportations de viande : il s'agirait d'identifier, puis de délimiter des zones à partir desquelles l'approvisionnement des marchés extérieurs pourrait être assuré. Ce système suppose un contrôle strict et continu des mouvements d'animaux et de leurs produits.

3 - Améliorer et sécuriser l'alimentation des animaux

En plus de l'amélioration des pâturages naturels, il est indispensable de promouvoir la production et la vente de fourrage cultivé, en grande quantité, dans la vallée du fleuve (*panicum maximum* en seconde récolte en irrigué par exemple) d'une part, et par la production nationale de concentrés alimentaires à base de sous-produits agricoles (sons, tourteaux d'oléagineux, farine de poisson, etc.).

4 - Promouvoir et développer des filières de production dynamiques et porteuses

La vision stratégique du sous-secteur doit donc être plus économique et commerciale, en mettant l'accent sur les filières qui recèlent des potentialités très largement inexploitées, tant en termes de valorisation que de commercialisation.

Le développement de ces filières passe notamment par la mise en œuvre de mesures aux niveaux des différents maillons de la chaîne. Il s'agira, notamment, de procéder :

- **Au niveau de la production**, à l'amélioration de la productivité et de la production ;
- **Au niveau de la transformation**, à la création de conditions adéquates (favoriser l'implantation de centres de collecte et d'usines de transformation) ;
- **Au niveau de la commercialisation**, à la création d'infrastructures et à la construction de plaidoyers favorables.

5 - Prévention et gestion des effets néfastes des sécheresses

La priorité stratégique doit aussi prendre en compte les modes de production à la fois les moins sensibles aux sécheresses prolongées et les plus profitables dans le cas d'abondance pluviométrique courte, ce qui passe par des stratégies anti-sécheresse.

Une stratégie de lutte anti-sécheresse doit comporter à la fois des éléments structurants et une capacité de réponse conjoncturelle aux catastrophes. Elle ne doit pas être l'apanage de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers, mais impliquer tous les acteurs des filières, et en particulier les privés, les organisations d'éleveurs et les banques.

6 - Développement de l'accès au crédit

Le développement des filières d'élevage passe par un accès à un crédit bancaire commercial à des taux raisonnables pour les industries laitières, les tanneries, les abattoirs, les chambres froides, les camions réfrigérés, les usines d'alimentation du bétail, les couvoirs d'aviculture, la production de fourrages en irrigué, mais aussi d'un crédit de campagne en saison sèche pour permettre aux éleveurs d'acheter de l'aliment bétail et du fourrage.

Orientations spécifiques : mise en place de filières animales de production dynamiques

7 - Filière lait

Au niveau de la production, il faut améliorer la production lait à la fois quantitativement et qualitativement en assurant une organisation et une amélioration des compétences des producteurs, un développement des infrastructures de production et de collecte (fermes, centres, etc.) une alimentation et un abreuvement répondant aux besoins (pâturages, fourrages et aliments concentrés), un état sanitaire satisfaisant vis-à-vis des principales maladies (tuberculose, brucellose, mammites, etc.), une amélioration des performances zootechniques, et une hygiène de la traite avec une qualité bactériologique du lait.

Au niveau de la transformation, il faut tout d'abord développer des bassins laitiers, améliorer le pourcentage d'utilisation de la capacité de charge des laiteries qui reste très faible et intégrer et développer des avancées technologiques axées essentiellement sur la longue conservation du lait (UHT), afin d'améliorer la conservation et d'envisager la vente à l'exportation (conformément aux normes européennes), ce qui permettrait d'envisager l'implantation de centres de collecte, de mini-laiteries et d'usines de transformation proches des grandes zones de production que sont les deux Hodh et l'Assaba. Il faut enfin améliorer les qualités organoleptiques du lait de vache produit pour l'adapter aux demandes du consommateur mauritanien urbain.

Au niveau de la commercialisation, un plaidoyer auprès des décideurs politiques pourrait concerner : (i) des périodes de restriction aux importations de lait en période d'hivernage lorsque la production de lait national est importante ; (ii) la mise en cohérence des dates limites de consommation du lait UHT sur les marchés mauritanien et européen ; (iii) le développement des produits de niche (comme le fromage de chamelle) ; (iv) la création d'un label de qualité mauritanien.

8 - Filières bétail sur pieds

La situation doit être assainie non seulement pour préserver la santé du consommateur mais aussi pour gagner la confiance des clients étrangers à qui la Mauritanie s'apprête à exporter son excédent de production de viande.

Le développement de la filière bétail sur pieds passe par :

- Le recensement général du cheptel toutes espèces confondues ;
- La mise en place d'une réglementation adaptée ;
- L'élaboration de statistiques fiables sur les zones pastorales, les points d'eau, le nombre d'animaux exportés et les mercuriales ;
- La maîtrise de la gestion des parcours et de l'alimentation du bétail ;
- La mise en place d'un observatoire de la transhumance et des parcours.

9 - Le développement de la filière viandes rouges

La Mauritanie doit d'ores et déjà mettre en place les infrastructures nécessaires à une préparation des viandes selon les normes requises et assainir son cheptel des maladies les plus handicapantes au niveau des échanges commerciaux, en conformité avec les procédures de l'Office International des Epizooties.

La valorisation des exportations de viande sera déterminée par :

- L'organisation et la formation des acteurs de la filière en amont et en aval à travers la mise en place d'un cadre de concertation élargi et d'une structure chargée de la commercialisation ;
- L'amélioration des paramètres zootechniques (poids carcasse) pour disposer d'une viande de meilleure qualité possible ;
- Le développement des infrastructures (fermes d'embouche, stations d'halte-repos, marchés à bétail, aménagement d'abattoirs, modernisation des structures de distribution et de vente) répondant aux critères requis en termes d'espace, d'hygiène, d'environnement, d'équipement, d'organisation et de fonctionnement ;
- L'amélioration des conditions actuelles d'abattage, de conservation et de transport des viandes qui constituent un risque sérieux pour les consommateurs et demeurent une entrave à tout projet d'exportation de viandes réfrigérées ou congelées ;
- L'amélioration des dispositions réglementaires et normatives et la mise en place d'un dispositif de contrôle des qualités sanitaire et commerciale des produits d'exportation insuffisant, au regard des exigences internationales. La mise en place d'un contrôle de qualité des produits et intrants (notamment vétérinaires) mis sur le marché local (y compris par importation) visant la protection des consommateurs constitue, également, un défi majeur ;
- Mise en place d'un système de traçabilité et promotion d'un Label Mauritanien.

10 - Filière cuirs et peaux

La Mauritanie dispose d'un potentiel de production important. La mise en place d'une industrie moderne du cuir exigera la réalisation d'investissements importants, la mise en place d'un réseau de collecte efficace et la réalisation de vastes programmes de formation et de sensibilisation tant au niveau des producteurs (pour garantir une qualité constante des peaux) qu'à tous les autres stades de la filière (pour préserver la qualité initiale).

Les actions de promotion du secteur des peaux et cuirs sont comme suit :

- Amélioration de la qualité des peaux et cuirs en agissant au niveau de l'élevage, du transport des animaux et sur les méthodes de dépouille, de conservation, de collecte, de transport et de stockage des peaux ;
- Développement des capacités professionnelles et modernisation des équipements dans les tanneries pour produire de la qualité ;
- Organisation de la filière et coordination des activités des différents maillons de la chaîne ;
- Renforcement de l'encadrement juridique et économique.

Cette filière, qui reste entièrement à construire, nécessitera la mobilisation du secteur privé. Une alternative pourrait consister à mobiliser l'intérêt de partenaires privés internationaux (importateurs de cuirs et peaux) qui seraient prêts à investir dans le développement de la filière. Elle dépendra donc des incitations et des conditions qui seront proposées pour susciter cet intérêt. Il y aura ainsi lieu dans l'avenir de rechercher ces partenaires et de préparer avec eux un plan de mise en place de la filière sur une base de bénéfices mutuels.

En ce qui concerne le tannage artisanal :

Il constitue du fait de son potentiel important de création d'emplois une priorité en termes de sécurité alimentaire. Le développement du tannage artisanal nécessite le regroupement des femmes artisans tanneurs par région dans des centres de tannage végétal collectifs féminins, équipés des infrastructures suivantes : local de conservation et de séchage, unité de tannage végétal, station d'épuration, branchement de l'eau et de l'électricité. Les produits de ces centres de tannage végétal collectifs féminins seraient destinés à l'artisanat des travaux du cuir. Un programme de plantation pour préserver les ressources en matière végétale tannisant (*Acacia nilotica*) sera nécessaire. Pour appuyer cet effort, le Ministère du Tourisme pourrait prendre en charge la création d'une zone de regroupement des artisans avec une station d'épuration.

Pour l'ensemble de la filière, un dialogue devra également s'établir entre les banques, l'Etat et les professionnels, dans un esprit de Partenariat Public/Privé, afin de :

- Créer un fonds pour disposer de crédits à des taux avantageux pour financer les équipements de dépeçage, les centres de collecte et de conservation des peaux et les équipements dans les tanneries ;
- Accorder des baisses sur les prix de l'eau et de l'électricité pour les tanneries ;
- Décider de la mise en place d'aides fiscales aux exportateurs et d'un système de remboursement des droits d'entrée sur les produits chimiques utilisés pour le traitement de produits destinés à l'exportation.

11 - Filières avicoles

En Mauritanie, secteur de l'aviculture est extrêmement faible (productivité, quantité et qualité des produits) et se heurte à plusieurs contraintes (élevages modernes de type industriel en crise et un potentiel important, en milieu rural, de petits élevages artisanaux mais à vocation commerciale) qui ont induit une faible consommation annuelle de viandes de volailles (estimée à environ 11.000 tonnes, soit 3 à 4 kg/habitant/an), et couverte à 55 % par la production nationale et à 45 % par les importations induisant une facture d'environ 18 millions de dollars/an.

Les importations mauritaniennes de produits de volailles sont égales voire même surpassent celles des pays voisins, malgré le fait que la population de la Mauritanie soit très inférieure à celle de ces pays. La consommation de produits avicoles est appelée à croître durant la prochaine décennie au moins au rythme de la croissance démographique (2,7%), ce qui suppose le potentiel d'un marché considérable à développer.

Pour faire face aux besoins stratégiques de sécurité alimentaire et d'indépendance à l'égard de l'extérieur, la Mauritanie envisage de se doter d'une filière avicole performante répondant aux besoins et normes de qualité dans une conjoncture caractérisée par une fluctuation imprévisible des prix de denrées alimentaires. Le développement de l'aviculture constitue un créneau important de l'amélioration des conditions de vie des ménages à faibles revenus. Il permet d'impliquer les femmes dans des actions concertées d'amélioration de la production. L'aviculture est aussi une opportunité de renforcer leur insertion dans le développement économique local

La filière avicole (familiale et semi-industrielle) est susceptible de connaître un développement rapide par des actions de soutien financier aux investissements et par la formation et l'encadrement des éleveurs.

Le potentiel d'amélioration de l'aviculture familiale est énorme pour autant que les actions proposées soient bien conçues au départ et bénéficient d'un encadrement adéquat, de la part d'un personnel suffisamment motivé et formé.

Le développement de la filière passe par les **axes d'intervention transversaux** suivants :

- L'organisation et la formation des acteurs de la filière en amont et en aval à travers la mise en place d'un cadre de concertation élargi et d'une structure chargée de la commercialisation ;
- L'optimisation de la santé et de la conduite des élevages (vaccination et lutte contre les principales maladies, assistance, encadrement, habitat, alimentation et abreuvement, etc.) ;
- L'autonomisation de la production d'intrants (production des poussins d'un jour et d'aliments pour satisfaire les besoins nationaux) ;
- L'amélioration, valorisation et commercialisation des productions de qualité pour l'atteinte d'une sécurité alimentaire des collectivités ;
- La création d'unités de production avicoles artisanales ou villageoises et d'unités industrielles ;
- Les actions concertées en faveur de l'intégration des femmes et des jeunes dans les dynamiques de développement.

12 - Capacités d'investissement et accès au crédit dans le secteur de l'élevage

Le développement de l'ensemble des filières passe par l'amélioration des opportunités d'investissement et des facilités d'accès au crédit.

L'accès aux données, informations et connaissances, relatives à la contribution réelle de l'élevage au PIB et à la performance des différents systèmes de production et des opérateurs des filières, permettra d'améliorer la compétitivité de l'élevage et pourrait conduire à l'accroissement de l'investissement public et privé dans les ressources animales, et au renforcement de la compétitivité des produits d'origine animale.

L'accès à un crédit bancaire commercial à des taux raisonnables est prioritaire pour financer les industries laitières, les tanneries, les abattoirs, les chambres froides, les camions réfrigérés, les usines d'alimentation du bétail, les couvoirs d'aviculture, la production de fourrages en irrigué, mais aussi d'un crédit de campagne en saison sèche pour permettre aux éleveurs d'acheter de l'aliment bétail et du fourrage cultivé, qui lui pourrait être délivré par l'UNCECEL.

L'accès au crédit sera pleinement valorisé par la mise en place d'un environnement des affaires approprié, et notamment d'un code des investissements plus favorable aux petites et moyennes entreprises et permettant aux capitaux étrangers et mauritaniens, notamment de la rente migratoire, de s'investir dans le sous-secteur élevage.

3.5.2 Axe 2 – Promotion de l'agriculture

Promotion d'une agriculture compétitive par la promotion et le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance

La SDSR vise la réalisation d'une agriculture mauritanienne productive, compétitive et durable, contribuant au développement économique et social du secteur rural au travers de 5 **orientations stratégiques** (vision 2025) :

- (i) **Le rôle de l'Etat** : il doit maintenir sa politique de libéralisation. Le Gouvernement doit prendre les mesures utiles pour amorcer, réellement son désengagement de manière progressive et en fonction d'un calendrier de responsabilisation progressive des acteurs des filières. L'Etat doit garantir la pérennité des activités du secteur en tenant compte des aspects « genre » ;
- (ii) **Le développement de filières porteuses de croissance**, génératrices d'emplois permanents et de revenus incitatifs. A cet effet, le Gouvernement doit s'appuyer sur les organisations des acteurs des filières. Les acteurs doivent s'engager à mettre en place des cadres de concertation avec l'appui de l'Etat pour la gestion efficace des filières. Ces cadres de concertation seront structurés de bas en haut et seront représentatifs de différentes catégories d'acteurs. L'Etat doit les mettre en place dans le but de faciliter, entre autres l'expression des besoins des acteurs ;
- (iii) **L'intégration du secteur rural** au marché national et international ;
- (iv) **L'application d'innovations technologiques** performantes et adaptées pour l'intensification et la diversification de la production agricole, tout en restant respectueuses de l'environnement ;

■ (v) **Le développement intégré et participatif.**

Ces orientations s'accompagnent des dispositions stratégiques opérationnelles (2013-2015) suivantes :

- (i) Le **recensement général de l'agriculture**, de l'élevage et de l'environnement afin d'améliorer la connaissance des ressources en terres agricoles et ainsi mieux caractériser les systèmes de production, identifier les filières porteuses et circonscrire les bassins de production, etc. ;
- (ii) Sur la base des résultats du recensement général, la mise en place d'un **observatoire du secteur rural** (collecte, traitement et diffusion des informations nécessaires pour l'amélioration de la connaissance des potentialités, des productions, des marchés, des changements climatiques ainsi que l'amélioration de la gestion des risques de vulnérabilité ;
- (iii) **Capitalisation, documentation et partage des expériences** en matière de développement agricole dans les différentes zones agro-écologiques ;
- (iv) La mise en place participative de **cadres de concertation** sur l'agriculture mauritanienne, à tous les niveaux et en commençant par le bas ;
- (v) La **protection et la réhabilitation** des terres agricoles à travers:
 - Un programme national de gestion intégrée et participative des sols, des eaux et du couvert végétal ;
 - Un programme de lutte intégrée et participative contre les ennemis de cultures ;
 - L'évaluation des impacts environnementaux pour tout projet susceptible de nuisances environnementales afin d'identifier précocement les mesures à prendre en matière d'atténuation des effets négatifs et de renforcement des effets positifs ;
 - Les intrants de qualité (semences et engrais) et l'approvisionnement dans des délais fiables respectant le calendrier agricole ;
 - L'amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles.
 - La facilitation de la diversification et de l'intensification des cultures ;
 - L'appropriation, par le cadre de concertation sur la gestion, de l'utilisation de la mécanisation ;
 - L'introduction et l'application des technologies : (i) l'utilisation des méthodes d'irrigation économes, appropriées d'une part à la diversité des produits et d'autre part à la portée des petites entreprises ; (ii) la promotion des innovations techniques adaptées à la petite entreprise ;
 - Le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs des filières ;
 - La compétitivité des filières en fonction des systèmes de production et des importations ;
 - La commercialisation : assurer l'information de l'évolution des différents marchés (prix et des volumes) en mettant en place un système de veille commerciale.

3.5.3 Axe 3 – Développement local pour une agriculture compétitive

Appui renforcé au développement local pour passer de l'agriculture de subsistance à des productions animales et végétales compétitives

La mise en œuvre est cadrée par rapport à trois objectifs spécifiques. Les deux premiers visent **le renforcement du dispositif de décentralisation** afin de concourir à l'objectif général que les communes contribuent à passage progressif d'une agriculture de subsistance à une agriculture compétitive et commerciale.

Ceci suppose également que les organisations de producteurs et d'éleveurs des bassins de productions sur le territoire de la commune disposent elles-mêmes des compétences leur permettant de contribuer à l'élaboration des plans de développement communaux.

Une fois que les deux premiers objectifs seront atteints, notamment par le plan de renforcement des capacités des élus locaux et des représentants des organisations professionnelles, le **troisième objectif** pourra être visé. Cet objectif est celui d'**une agriculture de subsistance évoluant progressivement vers une agriculture compétitive et commerciale grâce aux synergies développées entre les plans de développement communaux et les plans d'actions des organisations de producteurs et d'éleveurs.**

Les deux premiers objectifs, et en priorité **les plans de renforcement des capacités, seront donc mis en œuvre dans la première phase de la SDSR, de 2013 à 2015.** Le troisième objectif sera visé en fonction des résultats obtenus sur les deux premiers, et ce au cours de la deuxième phase 2016-2020. Ce sont les conclusions et recommandations de l'évaluation à la fin de la première phase 2013-2015 qui permettront de définir le processus de mise en place effective des plans de développement communaux avec la contribution des organisations de producteurs et d'éleveurs au cours de la phase suivante 2016-2020.

3.5.4 Axe 4 – Gestion participative des ressources naturelles

Le développement des filières agricoles (élevage, agriculture) implique l'amélioration de l'accessibilité physique aux ressources naturelles d'une part et l'utilisation plus efficiente de celles-ci d'autre part

Pour ce faire, les **inventaires appropriés des ressources naturelles et des potentialités agro-sylvo-pastorales** sont un préalable nécessaire, afin de disposer des bases de données caractérisant les systèmes de production par bassin de production.

Un second préalable est également la mise en place d'un financement adapté. Il s'agit d'établir **le plan de financement de la gestion durable des ressources naturelles** qui intègre les ressources potentielles de financement y compris celles offertes par le marché Carbonne.

L'amélioration de l'accessibilité physique des acteurs des filières aux ressources naturelles passera notamment par un nouveau calibrage des axes hydrauliques de l'ensemble de la rive droite du Fleuve et un dispositif d'entretien adéquat impliquant les usagers, mais aussi par les ouvrages de désenclavement, l'aménagement des espaces spécifiques au développement de

l'élevage, etc. La maîtrise et la sécurisation du foncier seront également prioritaires pour assurer un meilleur accès aux ressources naturelles.

Une plus grande efficacité de leur utilisation impliquera des dispositions techniques spécifiques permettant, par exemple, de réduire les coûts d'exhaure de l'eau selon les utilisations.

Le suivi-évaluation de l'usage des ressources naturelles dans les activités agro-sylvo-pastorales sera suivi et évalué afin, notamment, de capitaliser sur les acquis.

La responsabilisation des acteurs à la base et notamment des communautés locales sera le point de départ de la gestion durable des ressources naturelles. Le MDR y contribuera en pilotant les actions clés telles la mise en place d'un plan de financement de la gestion durable des ressources naturelles ou la concertation avec les acteurs des filières pour la réalisation des inventaires ou la mise en place des dispositifs visant l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles.

3.5.5 Axe 5 – Cadre juridique approprié pour la mise en œuvre efficace de la stratégie

Le cadre juridique actuel ne s'accommode pas des objectifs du développement rural. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique pour accompagner de manière efficace et conséquente la stratégie du développement rural envisagée. L'activité réglementaire projetée dans ce cadre permettra de corriger et compléter le cadre juridique régissant le secteur rural pour permettre la mise en œuvre de la stratégie.

Trois objectifs sont définis à cet effet :

- 1 - Le secteur agricole est doté des textes législatifs et réglementaires nécessaires pour son développement. Ces textes sont appelés à consolider l'arsenal juridique existant et à le compléter pour les aspects qui ne sont pas ou insuffisamment pris en charge dans le contexte réglementaire actuel.
- 2 - Les approches et les principes retenus dans la stratégie sont codifiés et intégrés dans l'ordre juridique interne. Cette intégration supposera des réaménagements juridiques qui touchent les rôles de l'Etat (services centraux et déconcentrés et décentralisés), des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles et des acteurs privés. Cet objectif vise aussi à accompagner, de manière appropriée, l'approche filière qui est la cheville ouvrière de la stratégie. Cet accompagnement supposera la mise en place de règles juridiques et institutionnelles pour l'organisation des filières.
- 3 - Un dispositif opérationnel sera mis en place au niveau du MDR pour prendre en charge l'exécution et le suivi des activités prévues dans le cadre de la stratégie.

3.6 Domaines stratégiques d'appuis

3.6.1 Infrastructures

Objectif général : Les ressources naturelles (eau et sols) sont valorisées durablement et

contribuent à la réduction de la pauvreté des populations par l'amélioration des infrastructures de production et de gestion durable des ressources en eau et en terre.

Six objectifs spécifiques sont définis :

1. Inventaire et suivi des ressources naturelles (eau et sols)
2. Amélioration de l'accès aux ressources en eau, économiquement et physiquement
3. Amélioration de l'accès au marché pour les productions des filières végétales
4. Amélioration de l'accès au marché pour les productions des filières animales
5. Amélioration de la productivité des filières végétales et animales et renforcement de la qualité des produits
6. Mise en place d'un environnement technique et managérial structuré

3.6.2 Recherche agronomique et zootechnique

Recherche agronomique

Objectif général : développer, promouvoir et assurer la compétitivité des filières agricoles porteuses dans toutes les zones agro-écologiques et dans tous les systèmes de production dominants.

Six objectifs spécifiques sont définis :

1. Réalisation de l'inventaire et évaluation participative des acquis de la recherche agricole
2. Identification et évaluation de la demande de recherche
3. Identification et évaluation des ressources physiques, humaines et financières du système national de recherche agricole
4. Contribution à la définition des programmes de recherche, par bassin de production et en étroite collaboration avec le pôle de compétitivité
5. Introduction et mise en œuvre des itinéraires et référentiels technico-économiques
6. Evaluation et actualisation du Plan National de Recherche Agricole (PNRA)

Recherche zootechnique et vétérinaire

Il s'agit notamment de :

- Procéder à une évaluation des besoins spécifiques du CNERV en ressources humaines hautement qualifiées (chercheurs), à l'élaboration d'un plan de formation de ces ressources, au recrutement d'un personnel adéquat et à sa formation ;

- Recentrer les missions et les activités du CNERV pour apporter un soutien effectif aussi bien aux activités d'épidémiosurveillance et de diagnostic des maladies animales qu'aux activités de contrôle de la qualité sanitaire des produits d'origine animale.

3.6.3 Conseil agricole et rural

Conseil technique et de gestion pour le secteur de l'Élevage

Objectif général : le conseil technique et de gestion vise la promotion d'un secteur de l'élevage intensif et compétitif par le développement privilégié des filières animales et la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles.

Objectifs spécifiques :

1. Renforcement des capacités des acteurs
2. Pilotage des activités de conseils et d'appui rural par le pôle de compétitivité
3. Mise en place d'un conseil scientifique et technique opérationnel auprès du pôle de compétitivité

Conseil technique et de gestion pour le secteur de l'agriculture

Objectif général : contribuer au développement des filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois et de revenus incitatifs, par la formulation et la mise à disposition d'un conseil technique et de gestion répondant aux besoins des acteurs des filières.

Objectifs spécifiques :

1. Renforcement des capacités des acteurs
2. Pilotage des activités de conseils et d'appui rural par le pôle de compétitivité
3. Mise en place d'un conseil scientifique et technique opérationnel auprès du pôle de compétitivité

Conseil technique et de gestion pour la gestion durable des ressources naturelles

Objectif général : la gestion durable des ressources naturelles vise à contribuer à la viabilité du développement agro-sylvo-pastorale.

Objectifs spécifiques :

1. La responsabilisation des communautés locales dans la gestion durable de leurs ressources naturelles
2. L'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles
3. La contribution à l'évaluation des résultats des deux expériences pilotes d'aménagement des bassins versants (PDRC pour 4 BV et FAO pour 1 BV)

4. Identification et mise en place du financement de la gestion durable des ressources naturelles et la mise en place

3.6.4 Financement du secteur rural

Objectif général : Mise en place d'un financement répondant aux besoins des acteurs des filières végétales et animales.

Pour ce faire, on visera le recentrage progressif du rôle de l'Etat autour de ses missions régaliennes et la mise en place de conditions favorables au développement de l'initiative privée dans la sphère de la production. On développera l'intermédiation financière prenant en compte les besoins respectifs de l'agriculture de subsistance et de l'agriculture à vocation commerciale dans une logique de développement des filières.

On retiendra six **objectifs spécifiques** :

1. Promotion de mécanismes d'incitation à la performance
2. Renforcement de la coordination entre l'Etat et ses partenaires au développement pour le financement du développement du secteur rural
3. Développement de l'intermédiation financière en milieu rural
4. Accès des institutions financières du secteur rural à des mécanismes de refinancements adéquats.
5. Développement des mécanismes de garantie contre les calamités
6. Développement de services de conseils financiers et de gestion

3.6.5 Commerce

Objectif général : définir et mettre en place une politique commerciale nationale pour l'agriculture et l'élevage visant la priorité donnée aux productions nationales et la réduction de la dépendance aux importations.

Objectifs spécifiques :

1. Renforcement du rôle du MDR dans la politique commerciale des secteurs de l'agriculture et de l'élevage (organisation des marchés, participation aux accords commerciaux) ;
2. Organisation et développement des filières porteuses à l'exportation en termes de production, de compétitivité, d'infrastructures, de respect des normes et de la qualité ou encore de commercialisation et de connaissance des marchés ;
3. Création et développement du Centre de promotion des exportations ;
4. Renforcement des infrastructures de commercialisation et de transformation.

4. Dispositif de mise en œuvre

4.1 Développement agricole par l'approche « filière »

L'approche filière analyse l'organisation du système économique d'un produit ou d'un groupe de produits. Elle se concentre sur la succession des étapes de production, transformation, commercialisation et de consommation d'un produit, et sur les rôles des acteurs impliqués à chacune de ces étapes. Chaque étape permettant de passer à la suivante, on parle ainsi d'étapes ou d'actions situées à l'amont ou à l'aval de la filière. Il s'agit donc d'étudier de manière exhaustive tous ceux qui interviennent dans la filière, leur environnement, les actions qui sont menées et les mécanismes qui ont abouti à de telles actions.

L'intérêt de l'approche filière consiste à éclairer les zones d'ombre sur le circuit d'un produit, dans son intégralité. Elle permet de mettre en évidence les points forts, les points faibles, et les goulots d'étranglement d'un système. Elle permet également de mieux comprendre les stratégies des acteurs directs et indirects, les liaisons intersectorielles, les mécanismes de structuration des prix, ainsi que d'identifier et de caractériser les contraintes de commercialisation d'un produit, la concurrence entre produits, le degré de transparence des échanges, et la formation du coût final du produit. A partir de là, l'approche filière permet de programmer les actions et politiques à mener pour renforcer les aspects positifs et lever les contraintes. Cette approche par filière est valable autant pour les produits vivriers que pour les cultures de rentes. Ainsi, l'approche filière est particulièrement appropriée pour proposer des actions destinées à favoriser l'augmentation des productions. Par ce biais elle participe à la lutte contre la pauvreté et à la recherche de la sécurité alimentaire. En Mauritanie la répartition spatiale des zones agricoles a montré la pertinence de l'approche filières et de bassins de production pour analyser les productions agricoles.

Il n'existe pas de démarche conceptuelle générale. Elle doit être adaptée aux caractéristiques économiques propres à chaque zone et in fine au pays. Néanmoins l'approche filière est constituée d'étapes successives à mettre en place dans le cadre de la SDSR, il s'agit de :

- La description des étapes méthodologiques avec l'identification et la caractérisation progressive des architectures des filières ;
- L'analyse du portfolio et une proposition de catégorisation des filières ;
- L'élaboration du dispositif opérationnel avec comme point départ la prise en considération des acteurs et leur structuration.

Dans le cadre de la SDSR, la proposition est d'axer, au moins dans un premier temps, les efforts sur les filières prioritaires dans l'optique de garantir le développement rural et réduire la pauvreté en s'attachant à intégrer l'ensemble du territoire pour développer progressivement une agriculture compétitive durable. Le dispositif opérationnel proposé a ainsi été conçu afin de considérer les potentiels de production des différentes zones agro-socio-écologiques du pays, et d'intégrer l'ensemble des acteurs impliqués dans les différentes filières prioritaires. Une fois

effectué, le diagnostic des filières doit déboucher sur la structuration des filières rémunératrices et sur l'appui à l'organisation de nouvelles filières.

Dans les bassins de production, les acteurs/fournisseurs de produits sont, pour la plus grande part d'entre eux, regroupés dans des Organisations de Producteurs (OP) ou d'Éleveurs (OE), reconnues par l'Etat dès lors qu'elles sont considérées comme suffisamment représentatives des agriculteurs ou des éleveurs d'une zone donnée. Des relations contractuelles doivent être établies entre les membres de ces OP/OE ainsi qu'avec les entreprises en aval immédiat de la filière (clients, stockeurs, conditionneurs, transformateurs/industriels, transporteurs), à travers la mise en place de Comités de Filière et/ou des Cadres de Concertation. Lorsque ces derniers seront suffisamment organisés, ils donneront naissance à de véritables organisations interprofessionnelles. Ces Comités de Filière établiront alors des plans de développement stratégique et des plans de compétitivité, qui aboutiront à la définition de plans d'actions prioritaires.

Dans son approche, la SDSR propose les modalités d'élaboration d'un plan d'actions qui se veut être une feuille de route concertée et adaptée aux spécificités de chaque filière et bassin de production. Il encourage le secteur à un élan de discipline, de collaboration et de solidarité entre acteurs de la filière.

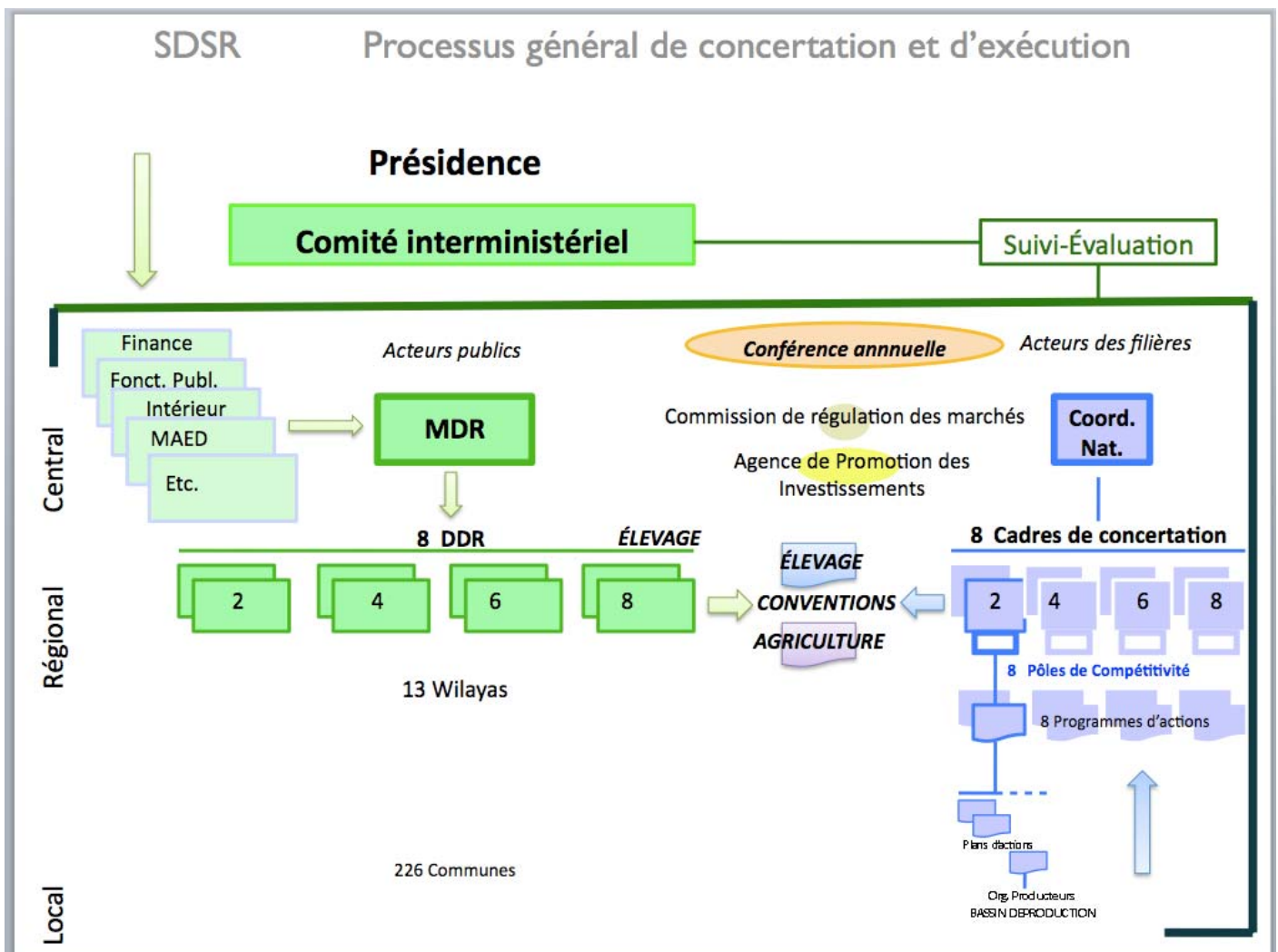
Pour mettre en œuvre l'approche filière, Il est indispensable que les acteurs en amont et en aval des filières puissent disposer d'un appui professionnel efficace regroupé au sein d'une entité technique qui est appelée ici « Pôle de compétitivité ». Ce dernier doit disposer des compétences requises car il représente l'outil indispensable au développement de l'agriculture et de l'élevage. Le pôle de compétitivité élabore bien évidemment son programme avec les OP/OE mais aussi et surtout avec les comités des filières, afin de permettre à l'ensemble des maillons des filières concernées de se réunir et de discuter des problématiques de développement de la zone. Les Comités de Filière fonctionnent donc avec l'appui du Pôle de compétitivité qui en assure le secrétariat et l'organisation. Les comités sont chargés d'élaborer, par filière, le plan de développement stratégique (PDS), le plan de compétitivité (PCF) et le plan d'actions prioritaires (PAP).

Ainsi, dans chaque zone de production, l'approche filière nécessite (i) la mobilisation des acteurs de la production et des fédérations des secteurs de l'élevage et de l'agriculture, (ii) la prise en compte de l'ensemble des acteurs de la filière et (iii) une dynamique de concertation à travers le pôle de compétitivité. Pour fonctionner, ce dispositif a besoin du renforcement des capacités dans le monde rural à tous ces niveaux.

4.2 Cadre de concertation et d'exécution de la SDSR

En cohérence avec le cinquième axe de la stratégie, la pertinence du dispositif opérationnel d'implication des acteurs publics et privés détermine l'exécution du Programme National de Développement du Secteur Rural, PN-DSR.

Le processus de concertation et d'exécution est formalisé selon le dispositif opérationnel suivant :



Dans ce dispositif défini pour assurer la mise en œuvre effective de la stratégie, les pouvoirs publics bénéficient de l'implication des éleveurs et des agriculteurs représentés par leurs organisations professionnelles. On distingue donc la nouvelle organisation du secteur public de celle du secteur privé, pour définir les rôles respectifs des acteurs impliqués conjointement dans l'exécution du PN-DSR.

4.3 Organisation et principales missions des acteurs publics

4.3.1 Hautes autorités de l'État

Le **Chef de l'État** définit la politique de Développement du Secteur Rural comme un **enjeu national**. S'agissant d'une stratégie innovante, il détermine le calendrier des réformes à engager en fonction des contraintes économiques et sociales et des moyens de financement. Il exprime la volonté de changement que celle-ci implique.

Le **Premier Ministre**, Chef du gouvernement exécute la politique définie et préside pour ce faire le **Comité interministériel**. Celui-ci réunit, outre le Ministère du Développement Rural,

les **ministères** concernés par la mise en œuvre de la stratégie selon leurs missions respectives et leur implication définie dans le PN-SDR : Financement, Fonction publique, Affaires intérieures et Décentralisation, Commerce, Éducation, Formation professionnelle, Emploi, Santé, Hydraulique agricole, etc. Ce comité permet la coordination des activités entre les ministères, les arbitrages nécessaires quant à la programmation, les financements, moyens et processus d'exécution.

Ce comité est, de fait, le comité de pilotage de la Stratégie. Il dispose d'un outil d'aide à la décision qui lui est propre, le **Suivi-Évaluation de l'exécution de la SDSR**. Celui-ci est clairement positionné au niveau du Comité interministériel et non des acteurs impliqués dans l'exécution. Il s'agit en effet de garantir l'objectivité des analyses, diagnostics, conclusions et recommandations. La méthodologie de Suivi-Évaluation est maîtrisée par une équipe de deux spécialistes nationaux et de deux spécialistes internationaux (du fait de la nécessaire prise en compte des interventions et financements extérieurs). La méthodologie garantit une approche positive et proactive des moniteurs (Suivi) ou des évaluateurs. Du fait de leur respect des règles déontologiques attachées à leur mission (indépendance, confidentialité, intégrité), leurs interventions ne peuvent pas être qualifiées d'ingérence auprès des acteurs. Sous l'autorité du Premier Ministre et selon des termes de référence précis, ils sont en situation d'intervenir auprès de tous les protagonistes de la SDSR (MDR, autres Ministères, Organisations professionnelles et de la Société civile, Partenaires Techniques et Financiers et ONG internationales, etc.). Ils sont en charge d'identifier aussi bien les facteurs de succès de l'exécution en vue de les promouvoir, que les contraintes ou blocages en vue de proposer des solutions pour les dépasser ou pour les lever. L'exercice de **Suivi** est conduit annuellement lors de la première étape d'exécution du Programme (2013-2015). Il permet aux acteurs de disposer des conclusions et recommandations de la mission avant la **conférence annuelle** réunissant tous les principaux acteurs sur l'exécution de la SDSR. L'exercice d'**Évaluation** est conduit à mi-parcours et en fin de parcours des étapes 2 (2016-2020) et 3 (2021-2025). Chaque mission offre l'opportunité au Comité interministériel d'ajuster les objectifs intermédiaires, les moyens et les processus d'exécution entre tous les acteurs.

4.3.2 Ministères régaliens et sectoriels

La stratégie implique, en premier, le Ministère du Développement Rural (MDR), premier opérateur engagé dans son exécution. Elle implique aussi les **ministères** régaliens, des Finances (financement public de la stratégie, régime fiscal, etc.), de la Justice (respect de la Loi d'orientation agro-pastorale), le ministère en charge de la coordination des financements des bailleurs et de la programmation des actions de développement (MAED), les ministères techniques d'accompagnement du MDR pour la mise en œuvre de la stratégie. Ces derniers interviennent soit du fait de leur implication directe dans le PN-DSR (Environnement, Commerce, Hydraulique et infrastructures, Fonction publique, Affaires intérieures et Décentralisation, Formation professionnelle, Emploi) soit pour assurer les conditions favorables au développement du secteur rural (Santé, Éducation) ou bien au déploiement de nouvelles activités en synergie avec celles du développement de l'élevage et de l'agriculture (Tourisme, Artisanat, Conseil d'entreprises, Banque et Assurance, etc.).

La SDSR a implicitement vocation à favoriser un **exode urbain** par la nouvelle attractivité des villes et villages du secteur rural et en particulier pour les femmes et pour les jeunes. Sont donc impliqués les ministères permettant d'assurer cette nouvelle attractivité du secteur rural pour

les populations urbaines dont les conditions de vie se sont détériorées par la concentration urbaine excessive, alors que les coûts d'aménagement en zone urbaine sont exponentiels avec l'accroissement des populations. Les ministères en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de l'eau potable et de l'assainissement, de l'énergie et des transports, mais aussi des services informatiques et de communications sont donc également appelés à contribuer en tant que de besoin à la SDSR pour l'amélioration – à moindre coûts – des conditions de vie dans les villes et villages ruraux.

La SDSR offre à cet égard l'opportunité d'un nouvel arbitrage de l'allocation des fonds publics entre le secteur rural et le secteur urbain. La Présidence de la République en conviendra, et sous l'autorité du Premier Ministre, le Comité interministériel l'assurera.

4.3.3 Le Ministère du Développement Rural (MDR)

La mission première du **Ministère du Développement Rural** est d'exécuter le PN-DSR selon le calendrier de réformes défini par le Président de la République et les instances précises d'exécution (programmation, financement, moyens, processus) précisées par le Comité interministériel présidé par le Premier Ministre.

Pour ce faire, **sa restructuration est une des toutes premières actions du PN-DSR**. L'organigramme qui en résultera définira les missions spécifiques du MDR structuré en cohérence avec les axes stratégiques. Celui-ci est porté en Annexe 10.9.

Cet organigramme est indicatif. C'est une des premières actions du PN-DSR que de définir la restructuration du MDR selon les conclusions et recommandations de l'étude juridique, organisationnelle et fonctionnelle dont le Ministre définira les termes de référence. D'autres options de restructuration sont possibles, y compris celle de créer un Secrétariat d'État à l'Élevage. Il s'agit avant tout de s'assurer que la restructuration permette de résoudre deux problèmes cruciaux : (i) la faiblesse actuelle des ressources humaines disponibles du fait de l'insuffisance criante du nombre de cadres supérieurs et des moyens pour faire face à l'importance et à la multiplicité des tâches requises par la stratégie ; (ii) une organisation des services centraux, déconcentrés et décentralisés qui soient en cohérence avec la stratégie pour l'exécuter avec efficience.

Ceci étant, l'organigramme de l'Annexe 10.9 permet de préciser les principales missions du MDR dont les définitions résultent des axes stratégiques et des cadres logiques qui les sous-tendent.

La SDSR couvre de nombreux domaines d'intervention. Un seul cadre logique pour guider son exécution auprès des acteurs concernés ne serait pas opérationnel. La stratégie couvre non seulement les domaines de l'élevage et de l'agriculture mais également les domaines d'appui qui dépendent des prérogatives du MDR : Aménagement rural et infrastructures, Recherche zootechnique et agronomique, Conseil agricole (agriculture et élevage). La SDSR concerne aussi d'autres domaines comme le Commerce, la Formation professionnelle, l'Emploi, le Financement du secteur rural, l'Éducation, la Santé, le Tourisme, l'Artisanat, etc.

Les cadres logiques opérationnels s'en déduisent (Cf. Section 5). Leur caractère opérationnel résulte du fait que pour chacun d'entre eux, sont précisés non seulement les objectifs, les résultats attendus, les activités, les indicateurs, mais aussi l'échéancier de programmation et les acteurs responsables ou associés à l'exécution du PN-DSR. C'est ici le point clé de

« l'opérationnalisation » effective de la SDSR.

Partant du diagnostic et en cohérence avec les axes stratégiques de la SDSR, les **cadres logiques opérationnels** pour atteindre les objectifs définis sont les suivants :

Relativement aux axes stratégiques

1. Élevage
2. Agriculture
3. Développement local
4. Gestion des Ressources naturelles
5. Cadre juridique

Relativement aux domaines d'appui dépendant du MDR

6. Infrastructures rurales
7. Recherches Agronomique - Zootechnique et en santé animale,
8. Conseil agricole et rural
9. Financement du secteur rural

La restructuration du MDR est définie en conséquence. Les missions spécifiques du MDR ressortent de cette restructuration. Les cadres logiques correspondent aux feuilles de route des directions définies.



Direction Générale de la Programmation et du Financement

Trois missions principales :

- Assurer la programmation et la coordination des financements de l'État comme des Bailleurs et des ONG, et ce en relation étroite avec les services compétents du MAED ;
- Assurer la programmation relative aux Ressources humaines ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des formations professionnelles ;

- Le pilotage des interventions, programmes et projets du MDR, des autres Ministères, des bailleurs et des ONG²⁴ ;
- La capitalisation des expériences par l'exploitation des rapports d'avancement et de suivi-évaluation, de la base de données mise en place et des statistiques produites.

En outre, cette Direction Générale abritera l'unité de pilotage de la SDSR : supervision et contrôle de la réalisation des plans d'actions, avec compte-rendu au Ministre).

Feuille de route : Cadres logiques 1 à 9

Direction Générale de l'Élevage

Liés à la stratégie, sont relevées ici, comme missions d'une importance particulière :

- Les contrôles vétérinaires ;
- La gestion du Fonds de Solidarité Nationale / section élevage ;
- Filières animales : définition des politiques, suivi des développements par filière : bétail sur pied – viande rouge – lait et dérivés – avicole – cuirs et peaux.

**Feuille de route : Cadres logiques 1 (Élevage)
et 4 (Gestion des Ressources naturelles)**

Direction Générale de l'Agriculture

Liés à la stratégie, sont relevées ici, comme missions d'une importance particulière :

- La protection des végétaux ;
- La gestion du Fonds de Solidarité Nationale / section agriculture ;
- Filières végétales : définition des politiques, suivi des développements par filière : céréales ; légumineuses et protéagineuses, maraîchères et fruitières, agro-forestières, semences et plants, fourragères.

**Feuille de route : Cadres logiques 2 (Agriculture)
et 4 (Gestion des Ressources naturelles)**

²⁴ À ne pas confondre avec le Suivi-Évaluation réalisé par un service indépendant des structures opérationnelles du MDR (comme on distingue le pilote d'un avion du contrôleur aérien du Plan de vol).

Direction des infrastructures rurales

Notamment : gestion, coordination et supervision de la maintenance des infrastructures

Feuille de route : Cadre logique 6 – Infrastructures rurales

Direction de la Compétitivité

Notamment :

- La valorisation des produits ;
- La commercialisation et la promotion des produits ;
- La transformation et la qualité des produits en fonction des marchés ;
- La connaissance et la maîtrise des conventions internationales et des accords de partenariat économique en vue de la promotion des intérêts nationaux dans les négociations commerciales internationales.

Feuille de route : Cadres logiques 1 (Elevage) et 2 (Agriculture)

Direction des Innovations rurales

Le changement apporté par la stratégie consiste en effet à dépasser l'approche de la recherche et du conseil agricole jusqu'alors focalisés principalement sur les aspects techniques de production. La nouvelle approche doit répondre à trois objectifs :

- Servir le développement de l'agriculture et de l'élevage selon l'approche filière et donc élargir le champ de la recherche et du conseil agricole non seulement aux aspects de diversification et d'intensification mais aussi à ceux de la transformation, du transport, du stockage, du conditionnement, de la qualité, et de la commercialisation des productions ;
- Développer les synergies entre les activités de base de l'élevage et de l'agriculture et les activités connexes s'inscrivant dans une nouvelle perspective de développement du secteur rural : les services de machinisme et d'entretien des matériels agricoles, les nouveaux domaines d'activités agri-culturelles et agri-écologiques (tourisme vert, artisanat, etc.). L'adaptation aux spécificités et à la culture mauritaniennes dans le secteur rural, qu'il s'agisse d'agriculture biologique, des nouvelles technologies en matière d'énergie renouvelable, d'information et de communication ou de gestion des ressources naturelles, constitue une importante source de création d'emplois et d'activités génératrices de revenus, notamment pour les jeunes.
- Favoriser l'employabilité et l'insertion des femmes et des jeunes dans l'économie réelle du secteur rural par l'adaptation des formations professionnelles des acteurs professionnels aux besoins définis dans les bassins de production et les filières, et par des formations innovantes développant l'esprit d'entreprise et la création d'activités génératrices de revenus.

Tous ces aspects seront traités par la Direction des innovations rurales dont les principaux services concernent :

1. La recherche zootechnique et en santé animale
2. La recherche agronomique
3. La nouvelle économie rurale (Référentiels technico-économique, diversification et intensification des productions, diversification des activités du secteur rural, etc.)
4. Les nouveaux conseils techniques mais aussi de gestion des entreprises agricoles aux plans comptable et financier)
5. La gestion des ressources naturelles et la gestion préventive des effets néfastes des calamités ou de la sécheresse
6. La formation professionnelle prenant en compte tous ces aspects et répondant aux besoins du marché de l'emploi

Feuille de route : Cadres logiques 1 (Elevage), 2 (Agriculture), 7 (Recherches agronomique et zootechnique) et 8 (Conseil agricole et rural)

Direction juridique et institutionnelle

Il s'agit de la Direction en charge des questions juridiques et institutionnelles et notamment des problématiques foncières et de la décentralisation. Cette direction veillera en particulier à éviter que les montages institutionnels des programmes et projets soient effectués en dehors du cadre juridique mauritanien. Dans le respect des principes d'efficacité de l'aide définis entre les bailleurs et les pays bénéficiaires dans la déclaration de Paris (2005), le Plan d'Accra (2008) et la conférence de Durban (2011), il s'assurera ainsi que les procédures utilisées sont celles définies par le Ministère ou les instances gouvernementales concernées (comme les nouvelles commissions des marchés par exemple).

Direction du Suivi - Évaluation

Feuille de route : Cadres logiques 1 (Elevage), 2 (Agriculture), 7 (Recherches agronomique et zootechnique) et 8 (Conseil agricole et rural)

Le Ministre dispose d'un outil de Suivi-Évaluation relatif aux interventions du MDR. Il est mis en place sur les mêmes principes que ceux définis pour le dispositif similaire auprès du Premier Ministre et du Comité interministériel et relatif aux interventions de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie. Il est donc indépendant des Directions Générales, des directions et services centraux du Ministère. Il est focalisé sur les actions et interventions du MDR auprès des autres acteurs pour en apprécier notamment l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité.

Restructuration du MDR - Niveau régional

Les huit Directions du Développement Rural du MDR au niveau régional

Ces directions correspondent à des services déconcentrés du MDR qui disposent donc d'une délégation de pouvoir.

La restructuration du MDR concerne aussi ses services déconcentrés : les Délégations de l'Agriculture. Elles sont actuellement au nombre de treize puisque chaque Wilaya compte un Délégué dans sa structure administrative régionale. Les problématiques actuelles de fonctionnement résultent d'ailleurs précisément du fait que les délégués dépendent hiérarchiquement du Waly, de sorte que le MDR est tributaire du Waly pour engager les actions de sa politique, y compris celles relevant pourtant d'une situation d'urgence (lutte contre les épizooties, campagne de vaccination, etc.). Pour remédier par ailleurs aux coûts et au manque d'efficacité de l'ensemble du dispositif, la SDRS retient d'y substituer huit Directions du Développement rural.

Quatre zones agro-socio-écologiques étant identifiées sur l'ensemble du Territoire national en fonction du système de production dominant : (i) les zones de pâturages de la région orientale, exploitées encore de manière extensive (élevage extensif) ; (ii) les zones du Nord et de la région centrale caractérisées par la gestion de l'eau souterraine (Oasis) ; (iii) les zones du Centre liées au développement de l'agriculture sous pluie et la gestion des eaux de ruissellement (système pluvial) ; (iv) les zones du Fleuve Sénégal dominées par les cultures irriguées. L'ensemble de ces zones offrant des opportunités d'élevage semi-intensif.

La répartition des huit DDR ressortira des conclusions de l'étude juridique, organisationnelle et fonctionnelle déjà mentionnée. Un dispositif possible pourrait être d'affecter deux DDR par système dominant de production végétale (oasien, pluvial, irrigué) et deux dans des zones d'élevage extensif ou semi-intensif. La capitalisation des expériences relevées par chaque DDR sur les mêmes systèmes dominant de production mais dans des wilayas différentes permettrait des analyses comparatives sur les dynamiques, les facteurs ou au contraire les blocages et les contraintes du développement.

L'organisation et les missions de la DDR sont liées à celles des directions centrales du MDR dont elles assurent l'exécution des politiques dans la zone définie. Son organigramme (Cf. Annexe 10.10) est donc strictement calqué sur celui du Ministère. Les effectifs et l'importance relative des différents services seront évidemment différents d'une DDR à l'autre selon les caractéristiques et potentialités de la zone d'intervention.

4.4 Organisation et principales missions des acteurs des filières

4.4.1 Les organisations de producteurs ou d'éleveurs, les filières agricoles

L'approche systémique en termes de **bassins de production** et d'**agro-filières** permet d'appréhender les dynamiques spatiales des productions agricoles. Elle fournit une grille de lecture opérationnelle des relations entre les producteurs et les autres acteurs des filières. Elle prend en compte l'ensemble des facteurs qui interagissent entre eux au niveau de chaque filière (périodes de production, conditions de mises en marché, prix, concurrence des produits importés ou de substitution, etc.).

Le **bassin de production** représente l'entité spatiale première du fonctionnement de la filière agricole, celle où les producteurs et les éleveurs initient le processus de développement des

filières végétales ou animales. En Mauritanie, l'émergence des bassins de productions intensives a été très progressive. Elle se confirme du fait d'un ensemble de facteurs agro-socio-écologiques favorables mais aussi de la nécessité de développer les potentialités encore inexploitées des différents bassins de production.

Dans ces bassins, les exploitants agricoles et les éleveurs sont le plus souvent regroupés dans des **organisations de producteurs** (OP) ou **d'éleveurs** (OE). Celles-ci doivent être reconnues par l'Etat aux plans juridique, économique, administratif et fiscal. Elles ont vocation à se fédérer en organisations interprofessionnelles aux niveaux régional et national.

Les **filières agricoles** regroupent les différents opérateurs sur un produit donné, de la production à la commercialisation. La concertation des opérateurs dans un comité de filière permet de traiter (i) des potentialités agro-socio-économiques des territoires concernés par la filière ; (ii) des échanges de biens, de services, d'informations en fonction des politiques définies par l'État (incitations, promotions, etc.), et des conditions de mise en marché.

Le **plan d'action** des OP ou OE traite de l'ensemble des actions nécessaires au développement des productions. Il est élaboré en vue du développement des filières mais ne concerne que les aspects relatifs aux producteurs. Les relations entre les différents opérateurs des filières sont considérées à travers les comités des filières.

Le plan d'action concerne notamment : (i) la programmation de la production (planification) et l'actualisation de la base de données des acteurs, (ii) l'organisation de la commercialisation, (iii) l'accompagnement et l'encadrement des membres, (iv) les innovations technologiques et le respect des bonnes pratiques culturelles, (v) l'appropriation des aménagements en fonction d'un cahier des charges, (vi) l'organisation des fournitures d'intrants, etc.

Le **pôle de compétitivité** est l'outil technico-économique apportant l'appui nécessaire aux différents opérateurs de chaque filière.

4.4.2 Les huit Pôles de compétitivité et leurs Comités scientifiques et techniques

Les acteurs de la filière constituent un système au sein duquel se développent des relations complexes, des rapports de force en principe régulés par des compromis mais pouvant aller jusqu'à de durs conflits.

Dans les bassins de production quel que soit le dynamisme des organisations de producteurs et la forme contractuelle que prennent leurs relations avec leur aval, le fait est qu'au sein des filières, le pouvoir de décision est aux mains des acteurs en aval de la filières (clients/acheteurs, conditionneurs et transformateurs) qui attendent des producteurs que leur offre de produits soit géographiquement la plus concentrée possible et réponde fidèlement, par ses diverses caractéristiques, à toutes les exigences du marché.

En fonction des quatre zones agro-écologiques et des principaux systèmes de production qui y correspondent (sections 2.2.1 et 2.2.2 ci-dessus), la SDRS propose la création de huit pôles de compétitivité.

Avec l'aide des comités de filière, chacun de ces huit pôles de compétitivité met en place les lignes directrices des actions de développement et visant notamment à :

- Fournir le cadre global d'élaboration des plan d'actions des OP et OE ;
- Appuyer les OP et OE pour les définir ;
- Encadrer les OP et OE pour les mettre en œuvre ;
- Générer une politique d'information transparente ;
- Évaluer la politique d'orientation des filières concernées.

Pour conduire ces actions, le Pôle de compétitivité (voir organigramme en annexe XX) est structuré en quatre services techniques :

1. **Économie rurale**
2. **Compétitivité**
3. **Innovations rurales**
4. **Renforcement des Capacités.**

Un **Comité Scientifique et Technique (CST)** est mis en place auprès du Pole de Compétitivité. Il rassemble d'une part les instituts d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et technique, et de conseil mauritaniens ; et d'autre part les investisseurs et instituts scientifiques et techniques étrangers (ISTE).

La vocation du CST au sein du Pôle de compétitivité et pour le compte du Cadre de concertation est quadruple :

1. Prendre en compte les besoins des acteurs des filières pour renforcer leur compétitivité ;
2. Mettre à leur disposition les conseils et services scientifiques et techniques émanant de ses membres ;
3. Mettre en place les dispositifs de partenariats, jumelages, coopérations entre ses membres et avec les acteurs des filières ;
4. Favoriser les investissements directs étrangers par l'attractivité du pole de compétitivité.

La mise en place du Pôle de compétitivité et du Comité Scientifique et Technique pourra s'appuyer sur les expériences similaires probantes à l'étranger, et notamment en France.

4.4.3 Les Comités de filières

Le pôle de compétitivité élabore son programme avec les OP/OE mais également et principalement avec les **comités des filières**. Ces derniers, qui n'ont aucune entité juridique, permettent à l'ensemble des maillons des filières concernées de se réunir en vue de discuter des différentes problématiques rencontrées de développement de la zone. Ils fonctionnent avec l'aide du pôle de compétitivité qui en assure le secrétariat et l'organisation. Les comités élaborent par filière le **plan de développement stratégique** (PDS), le **plan de compétitivité** (PC) et le **plan d'action prioritaire** (PAP).

C'est sur cette base et sur les plans d'actions des OP/OE qui, comme susmentionné reprennent les besoins des producteurs/éleveurs de la zone, que le **programme d'actions** du pôle de compétitivité est élaboré.

4.4.4 Les huit Cadres de Concertation au niveau régional

Le pôle de compétitivité est sous la responsabilité du **Cadre de concertation**, entité qui rassemble l'ensemble des institutions responsables du développement de la zone et notamment les acteurs publics. L'organigramme du cadre de concertation est présenté en annexe XX). Le cadre de concertation est co-présidé par un représentant des agriculteurs et un représentant des éleveurs. Il est donc une entité juridique définie dans le cadre de la LOA.

Le cadre de concertation permet la rencontre et l'échange entre les autorités de l'Etat (Walis, Directions du développement rural de la zone concernée, des représentants des comités de filière, des PTF, des collectivités territoriales, de la société civile (associations de la jeunesse ou de femmes)

Le cadre de concertation aura comme tâche principale de promouvoir les deux secteurs (Elevage et Agriculture) de la zone par des **accords et conventions** de partenariat avec les acteurs publics. Le programme d'actions sera soumis aux différents partenaires afin d'assurer le fonctionnement du pôle de compétitivité et de permettre d'évaluer et intégrer dans le budget de développement une contribution significative des acteurs des filières.

4.4.5 Le Comité national de coordination

Dans l'objectif d'harmoniser l'ensemble des programmes avec la politique de développement, un **Comité national de coordination** sera créé au niveau national. Il permettra d'une part d'analyser l'ensemble des programmes soumis par les cadres de concertation des zones en vue d'en assurer la cohérence et d'éviter les distorsions de concurrence notamment en ce qui concerne l'écoulement des produits sur les différents marchés nationaux. D'autre part, il aura également pour tâche de représenter les acteurs des filières au niveau de la commission de régulation des marchés et de l'Agence de promotion des investissements.

4.5 Dispositifs de concertation entre les acteurs publics et privés

Au niveau central

4.5.1 La Conférence annuelle

Chaque année, une **Conférence** réunit les représentants de l'ensemble des acteurs, bénéficiaires et parties prenantes de la SDRS. Les objectifs sont d'évaluer son état d'avancement, de conforter les progrès réalisés, de remédier aux problèmes rencontrés, et d'actualiser les données de programmation et de financement. Une mission de suivi-évaluation aura été diligentée préalablement par le Premier Ministre, Président du Comité interministériel.

Deux instances permettent par ailleurs la concertation en tant que de besoin entre les acteurs publics et les représentations interprofessionnelles de l'élevage et de l'agriculture réunies dans la Coordination Nationale : ce sont la **Commission de régulation des marchés** et l'**Agence de Promotion des Investissements**.

4.5.2 La Commission de régulation des marchés

Elle traite de toutes les questions relatives à la commercialisation des productions animales et végétales sur le marché intérieur, et relatives aux importations et exportations. Les négociations conduisent aux arbitrages entre les priorités du commerce international et celles de la production nationale. Seront ainsi pris en compte les priorités à donner aux investissements locaux pour le développement des productions et en conséquence des activités génératrices de revenus et d'emplois en milieu rural selon les axes stratégiques retenus.

4.5.3 L'Agence de Promotion des Investissements

Elle pourra être créée en prolongement des actions de la direction correspondante du MAED. Son rôle est éminemment important afin de déterminer l'attractivité du secteur rural pour les investisseurs nationaux et étrangers. L'agence traitera des opportunités d'investissement présentées par la Coordination nationale des organisations professionnelles de l'élevage et de l'agriculture d'une part et des propositions d'intervention des investisseurs d'autre part.

Au niveau régional

4.5.4 Les Conventions de l'élevage (huit) et les conventions de l'agriculture (huit)

Huit cadres de concertation ont été définis (section 4.4.4 ci-dessus). Ils correspondent à l'innovation la plus importante de la SDSR par rapport au contexte précédent : proposer un espace de négociation du financement des activités de développement. Pour ce faire, tous les acteurs sont réunis.

Le processus de programmation des actions de développement à l'initiative des professionnels des filières animales et végétales conduit à soumettre aux pouvoirs publics via la DDR les demandes de financement. Ces financements publics et les PTF qui répondront à ces demandes sont définis en fonction des orientations de la politique agricole de la Mauritanie d'une part et des conditions d'emploi des fonds d'État et des PTF d'autre part. Au regard de ces conditions, pourrait être définies les modalités de la contribution des acteurs privés au financement des programmes présentés.

Huit conventions de l'élevage et huit conventions de l'agriculture formalisent les accords résultant des négociations entre les Directions du Développement rural et les Cadres de Concertation.

Au niveau local

4.5.5 Les plans de développement communaux (horizon 2016-2020)

L'axe stratégique 3 suggère un espace de concertation entre les communes et les organisations de producteurs des bassins de productions. La mise en œuvre des actions correspondantes est déterminée par les compétences et capacités locales à définir et maîtriser l'exécution des plans de communaux. Celles-ci doivent être en place, ce qui, en général, n'est pas le cas.

C'est donc au cours de la deuxième phase d'exécution de la SDSR (2016-2020) et **au terme d'un processus prioritaire de renforcement des compétences conduit au cours de la première phase (2013-2015)** que sera mis en place le troisième niveau de concertation entre les pouvoirs publics et territoriaux d'une part et les organisations professionnelles des producteurs d'autre part.

La Loi d'Orientation Agricole précisera les dispositions juridiques et institutionnelles relatives à chacune des entités définies : organisation des producteurs et des éleveurs, pôle de compétitivité, cadre de concertation, coordination nationale, etc.

5. Programme de développement du secteur rural

5.1 Cadres logiques : objectifs, résultats et plan d'actions

Chaque axe stratégique fait l'objet d'un cadre logique. On en compte donc cinq : 1 – Promotion de l'élevage ; 2 – Promotion de l'agriculture ; 3 – Développement local ; 4 – Gestion participative des ressources naturelles ; 5 – Cadre juridique appropriée à la mise en œuvre efficiente de la stratégie.

En outre, quatre domaines d'appui font également l'objet d'un cadre logique : 6 – Infrastructures ; 7 – Recherche ; 8 – Conseil agricole et rural ; 9 – Financement.

Comme tout cadre logique, chacun présente les objectifs, résultats attendus et les activités dont l'ensemble constitue le plan d'actions relatif à l'axe ou au domaine d'appui considéré.

Les indicateurs sont aussi mentionnés, toutefois à titre indicatif, car il appartiendra aux acteurs impliqués de les spécifier. Ces indicateurs doivent répondre aux critères connus sous l'acronyme SMART pour :

- **Spécifique** (bien décrit et compréhensible) ;
- **Mesurable** (en quantité ou en qualité) ;
- **Atteignable/ambitieux** (au regard des moyens et stratégies mis en œuvre) ;
- **Réaliste** (au regard de la situation de référence définie) ;
- **Temporel** (comprenant une situation de référence initiale et une ou des situations cibles).

Les cadres logiques détaillés par activité sont portés en annexe du rapport (Cf. Annexes 10.14 à 10.18). Les tableaux des cadres logiques (objectifs, résultats, activités, indicateurs, planning, etc.) sont l'objet d'un fichier à part. Ces tableaux ont la particularité de spécifier chaque activité par rapport à trois données opérationnelles essentielles :

1. La période de mise en œuvre selon le phasage d'exécution de la stratégie : Phase 1 (2013-2015) ; Phase 2 (2016-2020) ; et Phase 3 (2021-2025).
2. Le ou les acteurs impliqués par l'exécution (l'acteur principal peut être précisé).
3. Le domaine d'appui concerné le cas échéant (par exemple le domaine « infrastructure » s'il s'agit d'une activité concernant un barrage ou un périmètre irrigué).

Cette particularité d'analyse et de présentation du cadre logique permet :

1. De répertorier les actions par période et définir le planning d'activités par phase d'exécution ;
2. De classer les activités par acteur, ce qui conduit à établir la « feuille de route » de chaque acteur ;
3. De répertorier les activités selon les appuis thématiques « horizontaux » : Infrastructures, Recherche, Conseil agricole et rural, Financement.

5.2 Cadre logique 1 – Promotion de l'Élevage

Objectif général : Promotion d'un secteur de l'élevage intensif et compétitif par le développement privilégié des filières animales et la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles

Le plan d'actions du secteur de l'élevage traduit par des actions concrètes les orientations stratégiques. Il propose des solutions innovantes aux principales contraintes en matière de développement des productions animales et de préservation des ressources pastorales, et bouleverse les pratiques courantes de production.

La nouvelle vision du développement du secteur est de **promouvoir un élevage intensif, productif et compétitif**, apte à contribuer de manière significative, à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire tout en valorisant l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles.

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour lequel le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre, à l'horizon 2025, une stratégie à même d'apporter des solutions réalistes et innovantes aux problèmes identifiés comme contraintes et faiblesses majeures du secteur de l'élevage.

La promotion et le développement des filières animales, d'une part et la valorisation de l'élevage extensif d'autre part, constituent les principaux champs d'intervention de cette stratégie, lesquels doivent obligatoirement bénéficier des précieux appuis en matière de recherche, de mise en place d'infrastructures appropriées, de conseil agricole et de financement, ainsi que de l'accompagnement indispensable dans les domaines du commerce, de la formation professionnelle, de l'emploi des jeunes et de la mise place d'un cadre organisationnel, juridique et institutionnel favorable.

La stratégie s'articule autour de 11 objectifs, 5 sous-objectifs, 22 résultats et 125 activités qui contribueront à la promotion de l'élevage intensif et à l'accroissement des productions animales, par une meilleure exploitation des atouts et potentialités du sous-secteur.

L'objet de ce chapitre est la description sommaire des objectifs, des résultats attendus et du résumé succinct des activités à engager.

Le cadre logique 1 détaillé par activité est porté en annexe XXX.

Objectif 1 : Mise en place du dispositif opérationnel du secteur de l'élevage

Résultat : Le dispositif opérationnel est renforcé au niveau local, au niveau des zones agro-socio-écologiques et au niveau national

Ce résultat contribue à l'atteinte de l'objectif 1 à travers 17 activités portant sur la mise en place et le renforcement du dispositif opérationnel du secteur de l'élevage aux niveaux des communes, des zones agro-socio-écologiques et sur le plan national en vue de restructurer et d'adapter les missions des agences spécialisées de l'Etat et des acteurs privés des filières en fonction des besoins de l'élevage, préalable à toute politique de promotion de l'intensification des filières.

Les acteurs concernés sont le Ministère du Développement Rural, les collectivités locales (communes) et le Pôle de compétitivité des filières qui est une structure d'appui du cadre de concertation.

Objectif 2 : Renforcement des capacités institutionnelles

Résultat : Les ressources humaines du secteur sont renforcées

Six activités concourent à l'atteinte de l'objectif 2, à travers principalement : i) l'élaboration et la mise en place dans chaque zone d'un plan d'action pluriannuel de renforcement des capacités ; ii) l'amélioration des capacités des organisations d'éleveurs et de l'ensemble des acteurs des filières animales ; iii) le renforcement des capacités des agents techniques du MDR ; iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation des cadres de la Direction Générale de l'Elevage au niveau central et de la Direction du Développement Rural au niveau zonal ; v) l'élaboration et la mise en œuvre de plans de formation des pharmaciens et des vétérinaires privés ; et vi) la capitalisation des acquis et les échanges d'expériences.

Objectif 3 : Mise en place des filières animales

Résultat : Les principales filières animales sont mises en place

Dix activités sont prévues pour atteindre l'objectif 3, dont entre autres i) la définition des filières prioritaires et des filières à consolider et à promouvoir ; ii) la définition et la mise en œuvre de plans de développement stratégique et de plan d'actions pour chaque filière prioritaire ; iii) la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des plans et programmes d'actions du secteur et iv) la détermination des besoins de développement des filières en vue de la définition des programmes de recherche et de conseil agricole.

Le principal acteur pour la mise en place des filières est le Cadre de concertation à travers le Pôle de compétitivité et le Comité des filières avec l'appui du MDR par le biais de ses directions et services compétents.

Objectif 4 : Valorisation du système de production intensif

Résultat : Le système de production intensif est valorisé avec une meilleure compétitivité des filières animales

Pour impulser une dynamique de valorisation du système de production intensif, l'axe stratégique du secteur de l'élevage met l'accent sur la compétitivité des filières. Dans cette

logique, il s'attache à promouvoir huit types d'activités qui se résument en : i) l'identification et l'analyse des filières animales porteuses, pour chaque zone à travers ses bassins de production ; ii) la conduite d'études de faisabilité technico-économique sur la rentabilité d'unités de production fourragère, d'embouche, de transformation des produits laitiers, de fabrication d'aliments bétail équilibrés ; et iii) l'extension, la consolidation et le renforcement du programme d'amélioration génétique en cours.

Le MDR et le Pôle de compétitivité sont les principaux acteurs de cette composante.

Objectif 5 : Valorisation du système de production extensif

Résultat : Le système de production de l'élevage extensif est valorisé par l'amélioration de l'alimentation et de l'abreuvement du cheptel

Huit activités portant principalement sur : i) le développement d'outils d'aide à la décision (identification et cartographie des ressources pastorales, suivi périodique, élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de ces ressources tenant compte de la mobilité des troupeaux) ; ii) la promotion de méthodes de gestion durable des ressources pastorales ; iii) l'organisation et le suivi de la transhumance aux niveaux national et sous-régional ; et iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de protection sanitaire du cheptel avec le renforcement du suivi épidémiologique et des campagnes de prophylaxie des maladies animales.

Le MDR et le Pôle de compétitivité sont les principaux acteurs de cette composante.

Objectif 6 : Prévention et gestion des effets néfastes des calamités

Résultat : Les effets néfastes des sécheresses et autres calamités naturelles sont réduits, notamment au niveau des ménages les plus vulnérables

Trois activités concourent à l'atteinte de l'objectif, notamment la mise en place i) d'un observatoire des ressources pastorales, et ii) d'un système d'alerte précoce par la fourniture permanente d'informations sur la pluviométrie, l'état des pâturages, les mercuriales et les mouvements des animaux.

Le MDR à travers ses services compétents, notamment le service d'agro-météorologie, ainsi que le Pôle de compétitivité sont les principaux acteurs concernés.

Objectif 7 : Contribution des éleveurs au développement du secteur

Résultat : Les éleveurs contribuent au développement du secteur de l'élevage et de ses filières

Deux activités contribuent à l'atteinte de cet objectif : i) la réalisation d'un recensement exhaustif du cheptel sur l'ensemble du territoire et ii) la mise en place d'un dispositif de contribution sur le cheptel.

Le MDR et le Ministère des finances à travers leurs services compétents ainsi que le Cadre de concertation (Pôle de compétitivité et Comité des filières) sont les principaux acteurs intéressés par cet objectif.

Objectif 8 : Mise en place des infrastructures adaptées au secteur

Résultat : *La mise en place d'infrastructures adaptées assure un développement harmonieux des filières animales*

Dix activités participent à l'atteinte de cet objectif. Elles portent sur la mise en place d'infrastructures de développement de l'hydraulique pastorale (création de points d'eau, surcreusement des mares), de protection sanitaire (réhabilitation / construction de parcs de vaccination, postes de santé animale, laboratoires), de productions (centres d'amélioration génétique, fermes laitières et d'embouche, complexes avicoles), de transformation (abattoirs, aires d'abattage, fabriques d'aliments de bétail, laiteries, tanneries, etc.) et de commercialisation (marchés à bétail, chaînes de froid, etc.) des produits des filières animales en fonction des besoins définis par les pôles de compétitivité.

Le MDR à travers la Direction des infrastructures rurales et le Pôle de compétitivité en sont les principaux acteurs.

Objectif 9 : Favoriser les innovations pour le développement des filières

Résultat : *Le développement des filières est conforté par les innovations suscitées par la recherche, les conseils techniques et de gestion, la formation professionnelle et les actions en faveur de l'employabilité des jeunes et des femmes.*

Le développement des filières animales passe par des innovations qui découleront d'activités à mener aux niveaux de la recherche, du conseil technique et de gestion, de la formation professionnelle et de l'employabilité des jeunes et des femmes. Trente sept activités ont été identifiées pour l'atteinte de cet objectif. Dans ce cadre, la recherche et le conseil technique et de gestion doivent être au service du développement de l'élevage selon l'approche filière. En outre, l'accent sera mis sur la nécessité d'une facilitation de l'accès des femmes et des jeunes ruraux aux ressources animales, à la terre, à l'eau et au financement.

Les Ministères du Développement Rural, des Finances, de la Fonction Publique, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et le Pôle de compétitivité sont les principaux acteurs concernés.

Objectif 10 : Assurer la compétitivité des filières animales

Résultat : *La compétitivité des chaque filière conduit à l'amélioration des résultats économiques de chacun de ses opérateurs*

La compétitivité des filières animales s'impose pour réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur et accéder aux marchés régionaux, nationaux et internationaux. A cet effet, six activités ont été identifiées. Elles portent notamment sur i) la création de conditions favorables à la compétitivité des filières animales (accès aux marchés à tous les niveaux, mise en place d'un dispositif de veille commerciale et de régulation des importations des produits animaux, appui au financement), et ii) la valorisation des activités de transformation (création d'unités de transformation et de conservation des produits, respectueuses des normes sanitaires).

Le MDR à travers sa Direction chargée de la Compétitivité des filières et le Pôle de compétitivité sont les principaux responsables ciblés.

Objectif 11 : Financement du développement des filières animales

Résultat : Les opérateurs des filières ont accès aux financements permettant le développement de leurs activités

Dans ce cadre, vingt trois activités seront exécutées en vue de i) l'accroissement des financements du secteur de l'élevage et l'obtention d'un impact positif sur le développement des filières ; ii) la mise en place de mécanismes d'incitation à la production reposant sur des critères de performance et de compétitivité ; iii) la mise en œuvre de la stratégie par une approche programme sectoriel ; iv) l'adaptation des services financiers aux besoins de tous les acteurs des filières ; v) l'accès des institutions financières du secteur à des mécanismes de refinancement adéquats ; et vi) la disponibilité de mécanismes de garantie contre les calamités.

Les Ministères du Développement Rural et des Finances et le Pôle de compétitivité des filières sont les principaux acteurs pour cette composante.

5.3 Cadre logique 2 – Promotion de l'agriculture

Objectif général : Promotion d'une agriculture compétitive par la promotion et le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance

La mise en œuvre de cet axe stratégique se décline en six objectifs.

Le cadre logique 2 détaillé par activité est porté en Annexe 10.15.

Objectif 1 : Mise en place du dispositif institutionnel et opérationnel de l'agriculture

Résultat : le dispositif opérationnel est renforcé au niveau local, au niveau des zones agro-socio-écologiques comme au niveau national

Pour ce faire, le développement des filières agricoles est prévu selon un processus participatif ascendant du niveau communal au national, à travers les plans d'action des organisations de producteurs des bassins de productions et des programmes d'action des Pôles de compétitivité.

Les acteurs des filières sont organisés et responsabilisés. Leurs capacités sont renforcées le MDR est restructuré et renforcé en conséquence :

- Au niveau local, les communes et les acteurs locaux des filières collaborent étroitement pour assurer la bonne intégration des plans d'action dans les plans de développement communaux (objectif prévu dans la deuxième phase 2016-2020 d'exécution de la SDSR, une fois que les compétences auront été renforcées pour ce faire).
- Au niveau des zones agro-socio-écologiques, la collaboration étroite et régulière, au sein comme en dehors des Cadres de concertation, entre les Directions de Développement Rural du MDR et les Pôles de compétitivité, conditionne la qualité et la bonne exécution des conventions signées.

- Le MDR restructuré, renforcé et la Coordination Nationale des acteurs des filières, opérationnelle collaborent étroitement avec la Commission de Régulation des Marchés et l'Agence Publique d'Investissement pour une gestion efficace des programmes d'investissement et le suivi-évaluation des conventions de partenariat.

Objectif 2 : Développement de filières porteuses de croissance

Résultat : Les filières végétales porteuses de croissance et d'activités génératrices de revenus sont identifiées, structurées et développées

Dans ce cadre, les filières sont identifiées, priorisées et développées selon leurs potentiels de développement et leurs impacts sur la croissance économique, la sécurité alimentaire, l'emploi et leur contribution au financement de la recherche agricole et du conseil agricole.

Les cadres de concertation, appuyés par les Pôles de compétitivité et en concertation avec les Directions de Développement sont responsables de l'approbation, du suivi et de l'évaluation des programmes d'actions, de la bonne exécution des conventions signées.

Objectif 3 : Promotion de l'intensification et de la diversification de l'agriculture

Résultat 1: Les infrastructures du système de production irrigué sont réhabilitées et renforcées

Les activités prioritaires à mener portent sur :

1. L'actualisation et la mise en œuvre (à travers des programmes pluriannuels) du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de la rive droite du fleuve Sénégal ;
2. La définition et la mise en œuvre de normes d'aménagement de qualité et respectueuses de l'environnement ;
3. La définition et la mise en œuvre des rôles respectifs de l'Etat et des usagers en matière de gestion et d'entretien des infrastructures hydrauliques ;
4. Le désenclavement des bassins de production.

Pour ce faire, le MDR implique les acteurs/usagers dans le processus de réalisation des études prévues et la définition des modalités d'une gestion durable et de maintenance régulière des infrastructures et des équipements mis en place.

Résultat 2 : Les infrastructures des systèmes de production derrière barrage et en décrue sont réhabilitées et renforcées

Les activités prioritaires à mener portent sur :

1. La réalisation et la mise en œuvre (à travers des programmes pluriannuels) des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux au niveau des zones de décrue et de cultures derrière barrage ;
2. La définition et la mise en œuvre de normes d'aménagement de qualité et respectueuses de l'environnement ;
3. La définition et la mise en œuvre des rôles respectifs de l'Etat et des usagers en matière

- de gestion et d'entretien des infrastructures hydrauliques ;
4. Le désenclavement des bassins de production.

Le MDR implique les acteurs/usagers dans le processus de réalisation des études prévues et la définition des modalités d'une gestion durable et de maintenance régulière des infrastructures et des équipements mis en place.

Résultat 3 : Les infrastructures et équipements d'appui aux filières agricoles au niveau de tous les bassins de production sont réhabilités et renforcés

Les activités prioritaires portent sur :

1. La définition et la mise en œuvre de normes de qualité des intrants agricoles ;
2. La définition et le respect des spécifications techniques des infrastructures et des équipements agricoles adaptées aux conditions du pays (travaux agricoles, stockage, conditionnement, transformation) ;
3. L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de lutte contre les ennemis des cultures en tenant compte des besoins des filières dans les différentes zones de production.

Le MDR implique les acteurs/usagers dans le processus de définition et le respect des normes de qualité des intrants agricoles et des spécifications techniques des infrastructures et équipements, ainsi que dans le processus de mise en œuvre de programmes de lutte contre les ennemis de cultures.

Objectif 4 : Innovations technologiques pour l'intensification et la diversification agricole

Cet objectif se doit d'être décomposé selon ses différents champs d'application : recherche, conseil technique et de gestion, formation professionnelle et employabilité des jeunes et des femmes.

Au niveau de la recherche

Résultat 1 : La recherche répond aux besoins du développement des filières

Les activités de recherche se focalisent sur l'identification et l'application d'innovations performantes et adaptées pour le développement des filières agricoles. Le MDR veille à l'implication des acteurs des filières dans le processus d'identification et d'application d'innovations performantes et adaptées.

Au niveau du conseil technique et de gestion

Résultat 1 : Les capacités des acteurs des filières sont renforcées

Le MDR veille à l'adéquation des plans de formation aux besoins de renforcement des capacités des acteurs des filières.

Résultat 2 : Le pôle de compétitivité assure les activités de conseil et d'appui rural sur la base des financements publics et privés définis et alloués au travers de la convention du secteur agricole de la zone.

Le pôle de compétitivité en collaboration étroite avec la Direction de Développement Rural met en place et évalue régulièrement un système de conseil agricole et rural spécifique suivant les spécificités de chaque zone.

Résultat 3 : Un conseil scientifique et technique opérationnel est mis en place auprès du pôle de compétitivité

Les avis scientifiques et techniques de ce conseil permettent d'améliorer davantage les performances et le développement durable des filières agricoles. Le Pôle de compétitivité assure le secrétariat du Conseil Scientifique et Technique, en concertation avec le Cadre de concertation.

Au niveau de la formation professionnelle et de l'employabilité des jeunes et des femmes

Résultat 1 : Les capacités de planification et de suivi-évaluation du MDR sont renforcées pour une mise en œuvre efficace des programmes de formation professionnelle et d'employabilité des femmes et des jeunes en milieu rural

Le MDR doit disposer des capacités à apprécier l'efficacité et l'impact des programmes de formation professionnelle devant faciliter l'insertion économique et sociale des femmes et des jeunes en milieu rural.

Résultat 2 : Les rôles respectifs des femmes et des jeunes en milieu rural sont renforcés dans le développement des activités économiques et sociales à travers toutes les instances de décision (organisations de producteurs, pôles de compétitivité, comités des filières)

Le MDR, dont les capacités sont renforcées pour ce faire, veille à l'implication et la représentativité des femmes et des jeunes à tous les niveaux des organisations des acteurs des filières.

Objectif 5 : Assurer la compétitivité des filières végétales

Par le renforcement des infrastructures de stockage, de conditionnement, de transformation et de commercialisation en fonction des besoins des filières

Résultat 1 : Les infrastructures d'appui au stockage, au conditionnement, à la transformation et à la commercialisation sont renforcées

Le MDR appuie la mise en place des infrastructures de stockage, de conditionnement, de transformation et de commercialisation et veille au respect des normes de qualité et des spécifications techniques ainsi qu'à leur entretien régulier.

Par la mise en œuvre des plans de compétitivité des filières

Résultat 2 : Les plans de compétitivité des filières sont mis en œuvre pour la commercialisation des produits sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux

Les acteurs des filières élaborent et mettent en œuvre les plans de compétitivité des filières avec l'appui du MDR qui les évalue périodiquement.

Par la prise en compte des spécificités de l'agriculture mauritanienne dans les négociations commerciales

Résultat 3 : Le MDR contribue aux négociations commerciales conduites par le Ministère du Commerce afin de prendre en compte les contraintes spécifiques du développement des filières agricoles en Mauritanie

Le MDR dispose des compétences pour tirer parti des négociations commerciales en faisant valoir les spécificités des productions mauritaniennes et en obtenant les conditions favorables à leur développement en quantité et qualité.

Par la valorisation des produits agricoles grâce aux référentiels de qualité et des normes

Résultat 4 : Les normes de qualité sont améliorées et respectées

Le MDR dispose des capacités et des moyens de faire respecter les normes de qualité.

Par la promotion des exportations et appuis aux filières porteuses

Résultat 5 : La promotion des exportations agricoles est assurée.

Le MDR appuie la promotion des exportations en créant un environnement favorable.

Résultat 6 : Les appuis aux filières porteuses sont efficaces

Le MDR veille à la mise en place et assure le suivi des appuis aux filières porteuses pour apprécier leur efficacité et leur impact.

Par la mise en place d'un système de taxation harmonisée entre l'importation des produits et la production végétale

Résultat 7 : Le système de taxation mis en place est harmonisé et efficace

Le MDR harmonise en concertation avec les acteurs des filières un système de taxation entre les importations et la production agricole.

Objectif 6 : Financement du développement des filières végétales

En concertation avec les acteurs des filières, le MDR met en place un système de financement adapté et favorable au développement des filières porteuses.

Résultat 1 : Les mécanismes d'incitation à la production agricole reposent essentiellement sur des critères de performance et de compétitivité

Le MDR fait en sorte que les interventions publiques incitent les opérateurs à la performance et la compétitivité plutôt qu'à la simple requête d'assistance technique et financière

Résultat 2 : La stratégie est mise en œuvre par approche programme sectoriel

Le MDR veille à ce que les financements soient mis en place au niveau non de projets ponctuels et limités dans leurs objectifs mais de programmes sectoriels en cohérence avec les axes stratégiques définis.

Résultat 3 : Les services financiers sont adaptés aux besoins de tous les acteurs des filières

Le MDR fait en sorte que les mécanismes de financement répondent aux attentes et aux capacités de remboursement des acteurs.

Résultat 4 : Les institutions de financement du secteur rural accèdent à des mécanismes de refinancement adéquats

Le MDR s'assure que le dispositif de financement du secteur rural permet au secteur bancaire de s'y développer en bénéficiant des mécanismes de refinancement appropriés.

Résultat 5 : Les mécanismes de garantie contre les calamités naturelles sont disponibles et efficaces.

Le MDR contribue à la mise en place des mécanismes de garantie contre les calamités naturelles et veille à leur usage selon les conditions définies.

5.4 Cadre logique 3 - Développement local

Objectif général : Appui renforcé au développement local pour passer de l'agriculture de subsistance à des productions animales et végétales compétitives

La mise en œuvre de cet axe stratégique est définie par rapport à trois objectifs spécifiques.

Les deux premiers visent le renforcement du dispositif de décentralisation en s'assurant :

- (i) que les communes puissent effectivement contribuer à l'évolution progressive de l'agriculture de subsistance vers une agriculture compétitive et commerciale ;
- (ii) que les organisations de producteurs et d'éleveurs des bassins de production sur le territoire de la commune disposent elles-mêmes des compétences suffisantes pour contribuer de manière significative à l'élaboration des plans de développement communaux.

Le troisième objectif vise l'évolution progressive d'une agriculture de subsistance vers une agriculture compétitive et commerciale. Celle-ci est rendue possible grâce aux synergies développées entre les plans de développement communaux et les plans d'actions des organisations de producteurs et d'éleveurs.

Le cadre logique 3 détaillé par activité est porté en Annexe 10.16.

Objectif 1 : Renforcement des compétences des communes

Résultat 1 : Le transfert des compétences aux communes est assuré pour leur permettre d'élaborer et mettre en œuvre les plans de développement communaux

La volonté du gouvernement est de mettre en œuvre le processus de décentralisation impliquant le transfert des compétences au niveau des communes. Les plans de formation des élus et des agents des collectivités territoriales sont mis en place et suivis dans leurs effets.

Résultat 2 : Le transfert des moyens humains, matériels et financiers aux communes est assuré pour leur permettre d'élaborer et mettre en œuvre les plans de développement communaux

La volonté du gouvernement est de mettre en œuvre le processus de décentralisation impliquant le transfert des moyens humains, matériels et financiers au niveau des communes.

Objectif 2 : Implication des organisations socioprofessionnelles à la base

Résultat 1 : Les organisations socioprofessionnelles disposent de l'habilitation statutaire pour s'impliquer dans le développement des secteurs de l'élevage et de l'agriculture au plan local

La LOA définit les dispositions juridiques permettant aux organisations socioprofessionnelles d'intervenir pour le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage au niveau local.

Résultat 2 : Un cadre de partenariat est créé entre l'État et les organisations socioprofessionnelles

La LOA définit les dispositions juridiques nécessaires au partenariat entre l'État et les organisations socioprofessionnelles.

Résultat 3 : Les principes déontologiques d'implication et de responsabilisation des organisations socioprofessionnelles dans le développement local sont en place et sont respectés

La LOA définit les principes déontologiques d'implication et de responsabilisation des organisations socioprofessionnelles.

Résultat 4 : Les représentants des organisations socioprofessionnelles disposent des compétences requises pour contribuer aux plans de développement communaux qui intègrent celui des secteurs de l'élevage et de l'agriculture

Les plans de renforcement des capacités sont définis et mis en place à l'attention des représentants des organisations socioprofessionnelles.

Objectif 3 : Mise en place des plans de développement communaux

Les plans de développement communaux permettent progressivement le passage de l'agriculture de subsistance à une agriculture compétitive et commerciale sur le territoire de la commune.

Résultat 1 : Un cadre de partenariat est créé entre la commune et son environnement institutionnel (État, organisations socioprofessionnelles et les acteurs du secteur privé) pour élaborer et mettre en œuvre le plan de développement communal

La LOA définit les dispositions juridiques nécessaires au partenariat entre la commune et son environnement institutionnel.

Résultat 2 : Les communes mettent en place les plans de développement

communaux qui intègrent les plans d'actions des organisations de producteurs agricoles et des éleveurs pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture compétitive et commerciale.

Les élus locaux sont effectivement investis de leur mission de contribuer au développement de l'agriculture et de l'élevage sur leur territoire pour passer progressivement mais effectivement d'une agriculture de subsistance à une agriculture compétitive et commerciale. Pour ce faire, ils prennent en compte les plans d'actions des organisations de producteurs ou d'éleveurs pour définir les plans de développement communal.

5.5 Cadre logique 4 - Gestion participative des ressources naturelles

Objectif général : Gestion participative des ressources naturelles

Cette gestion vise le développement durable des filières végétales et animales. La mise en œuvre de cet axe se traduit par l'atteinte de six objectifs.

Le cadre logique 4 détaillé par activité est porté en annexe 10.17.

Objectif 1: Responsabilisation des acteurs à la base

Résultat : Les communautés locales sont responsabilisées dans la gestion durable de leurs ressources naturelles

Ce résultat est obtenu à travers :

1. leur structuration
2. leur formation
3. leur participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs plans d'action locaux
4. leur contribution dans la résolution des conflits liés à la gestion des ressources naturelles.

Les communes et les acteurs/usagers, appuyés par l'administration locale, jouent un rôle déterminant dans la responsabilisation des communautés locales à la gestion des ressources naturelles. Les communes prennent en compte les plans d'action locaux des organisations de producteurs ou d'éleveurs dans les plans de développement communaux pour ce qui concerne les problématiques de gestion des ressources naturelles (pastorales, hydrauliques souterraines, de surface, sols, etc.)

Objectif 2 : Inventaires des ressources naturelles

Résultat : La connaissance des ressources naturelles et des potentialités agro-sylvo-pastorales est améliorée

Ce résultat est obtenu à grâce à :

1. la réalisation d'inventaires appropriés
2. la cartographie des bassins de production et la caractérisation de leurs systèmes de production

3. l'établissement d'une base de données de référence appropriée
4. la formation des utilisateurs de la base des données

Le MDR pilote la réalisation des inventaires en concertation avec les acteurs locaux (élus, représentants des organisations de producteurs ou d'éleveurs), ou des pôles de compétitivité au niveau régional.

Objectif 3 : Suivi et évaluation des ressources naturelles

Résultat : Un système de suivi-évaluation des ressources naturelles et des activités agro-sylvo-pastorales, fondé sur la base des données issues des inventaires, est opérationnalisé et efficace

Dans ce cadre, les capacités techniques, matérielles et humaines des services concernés sont renforcées pour une meilleure fiabilité des données régulièrement mises à jour. Le MDR met en place un système de suivi-évaluation et veille à la formation et au renforcement des capacités des utilisateurs.

Objectif 4 : Amélioration de l'accessibilité aux ressources naturelles

Résultat : L'accès physique aux ressources naturelles est amélioré

Les activités prioritaires porteront sur :

1. le recalibrage des axes hydrauliques de l'ensemble de la rive droite et leur entretien régulier en concertation avec les usagers;
2. l'évaluation des expériences pilotes d'aménagement de bassins versants : la capitalisation et le partage des expériences ;
3. l'établissement des schémas de structures foncières selon les différentes vocations (habitat, agriculture, élevage, forêt, etc.) au niveau en particulier des unités naturelles d'équipement et des bassins versants ;
4. l'amélioration de la sécurisation foncière des groupes vulnérables et marginalisés en favorisant leur accès à la terre et à l'eau.

Le MDR crée, en concertation avec les acteurs/usagers, les conditions favorables à l'accès physique aux ressources naturelles.

Objectif 5 : Efficience de l'utilisation des ressources naturelles

Résultat : L'efficience de l'utilisation des ressources naturelles est améliorée

Les activités prioritaires portent sur :

1. l'identification des techniques adaptées de Conservation des Eaux et des Sols (CES) ainsi que de Défense et de Restauration des Sols (DRS)
2. l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de gestion intégrée et durable des eaux, des sols et du couvert végétal
3. la formation des producteurs à leur mise en œuvre

4. le développement d'activités agro-forestières génératrices d'emplois et de revenus (gommiers, jujubiers, etc)
5. l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national d'économie d'énergie visant à réduire les coûts d'exhaure de l'eau selon ses différentes utilisations et faisant appel à des techniques maîtrisables par les usagers de la ressource
6. la promotion des techniques d'irrigation économes en eau (goutte à goutte, etc.) et maîtrisables par les usagers

Le MDR appuie, à travers tous ses services, les acteurs des filières pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles.

Objectif 6 : Financement adapté à la gestion durable des ressources naturelles

Résultat : Le financement de la gestion durable des ressources naturelles est identifié et opérationnel

Le plan de financement de la gestion durable des ressources naturelles tient compte de toutes les ressources potentielles y compris l'opportunité offerte par le marché Carbone. En concertation avec les acteurs des filières, le MDR met en place un plan de financement de la gestion durable des ressources naturelles. Ce plan est périodiquement évalué et éventuellement ajusté.

5.6 Cadre logique 5 - Cadre juridique Efficience de la Stratégie

Objectif général : Mise en place d'un cadre juridique dans le but de lever les obstacles d'ordre juridique à la mise en œuvre de la stratégie et du développement rural d'une manière générale.

Il s'agit d'appliquer, corriger et compléter le cadre juridique régissant le secteur rural pour permettre la mise en œuvre de la stratégie. Cet objectif se décline selon trois objectifs spécifiques.

Le cadre logique 5 détaillé par activité est porté en Annexe 10.18.

Objectif 1 : Textes législatifs et réglementaires adaptés

Ces textes, adaptés au développement du secteur agricole, sont appelés à consolider l'arsenal juridique existant et à le compléter pour les aspects qui ne sont pas ou insuffisamment pris en charge dans le contexte réglementaire actuel.

Résultat 1 : les textes juridiques sont mis en place

À travers notamment :

- L'adoption de la Loi d'Orientation Agricole et de ses textes d'application ;
- La révision du Code de l'Elevage ainsi que l'élaboration et l'adoption de ses textes d'application ;

- La révision du Code Pastoral et ses textes d'application ;
- La révision du Code de l'Eau ;
- La révision de la loi n°96-025 du 08 juillet 1996 relative à la production, au contrôle et à la commercialisation des plans et semences certifiés, son décret d'application et ses arrêtés d'application.

Pour ce faire trois principales activités doivent être menées :

1. Élaboration et adoption de la Loi d'Orientation Agricole et de ses textes d'application
2. Réalisation d'une étude sur le cadre juridique de l'élevage, et révision et élaboration de ses textes juridiques
3. Réalisation d'une étude sur le cadre juridique de l'agriculture en vue de la révision des lois agricoles et l'élaboration de leurs textes d'application

Résultat 2 : les textes juridiques sont appliqués

Pour atteindre ce résultat, il convient de :

- Mettre en place un organe interne de suivi de l'application des lois et règlements ;
- Opérationnaliser les organes de contrôles (police de l'agriculture, police sanitaire, police de l'eau, etc.) ;
- Renforcer les capacités des organes de police spéciale du développement rural.

Pour ce faire deux principales activités doivent être menées :

1. une étude sur la réorganisation du MDR
2. la mise en place d'un programme de formation et d'accompagnement du MDR sur les textes juridiques régissant le secteur et les procédures de polices

Objectif 2 : Approches stratégiques intégrées au plan juridique

Les approches et les principes retenus dans la stratégie sont codifiés et intégrés dans l'ordre juridique interne.

Cette intégration suppose des réaménagements juridiques qui touchent les rôles de l'Etat (services centraux, déconcentrés et décentralisés), des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles et des acteurs privés. L'objectif vise d'autre part à accompagner de manière appropriée l'approche filière qui est la cheville ouvrière de la stratégie. Cet accompagnement suppose la mise en place de règles juridiques et institutionnelles pour l'organisation des filières.

Résultat : Le dispositif institutionnel de la stratégie est mis en place

Les résultats attendus au terme de la mise en œuvre de cet objectif sont notamment :

- Le rôle de l'Etat est recentré sur les missions régaliennes et de maîtrise d'ouvrage ;
- Les services déconcentrés sont renforcés aux plans de leurs attributions ;

- Les organisations socioprofessionnelles sont renforcées au plan de leur rôle dans la mise en œuvre de la stratégie ;
- La décentralisation est renforcée et les communes sont investies de nouveaux pouvoirs dans le domaine du développement rural.

La principale activité consiste à réaliser une étude sur la réforme institutionnelle du développement rural et sur le calendrier de transfert des compétences aux communes et aux organisations socioprofessionnelles.

Objectif 3 : Dispositif opérationnel au niveau du MDR

Un dispositif opérationnel de mise en œuvre de la stratégie est mis en place au niveau du MDR

Résultat : Le Programme National de Développement du Secteur Rural est exécuté conformément au plan défini par le MDR sur les instances du Comité Interministériel

Pour atteindre ce résultat trois activités principales doivent être mises en œuvre :

1. Mise en place d'un Comité Technique d'Exécution (CTE) de la SDSR
2. Mise en place d'une équipe d'appui technique de cadres nationaux et internationaux ayant la maîtrise des tenants et aboutissants de la Stratégie pour assurer sa mise en œuvre sur les directives du CTE
3. Mise en place de la logistique d'intervention du CTE et de l'équipe d'appui avec le budget de fonctionnement requis

5.7 Cadre logique 6 - Appui - Infrastructures

Objectif général : Les ressources naturelles (eau et sols) sont valorisées durablement et contribuent à la réduction de la pauvreté des populations par l'amélioration des infrastructures de production et de gestion durable des ressources en eau et en terre.

La mise en œuvre de cet axe se traduit par l'atteinte de six objectifs visant à produire les résultats spécifiques présentés ci-dessous.

Objectif 1 : Les ressources naturelles (eau et sols) sont inventoriées et suivies

Résultat 1 : Les ressources en eau et sols sont inventoriées

À travers :

1. un inventaire des ressources en eau tant du point de vue quantitatif que qualitatif (bassins versants, zones humides continentales, nappes phréatiques)
2. un inventaire des ressources en sols avec la détermination de leurs aptitudes agro-sylvo-pastorales, leurs niveaux de carence et les propositions d'amendements, ainsi que les cartes pédologiques des différentes zones agro-sylvo- pastorales.

Résultat 2 : Les ressources en eau et sols sont suivies

Grâce à la prise en compte des actions suivantes :

3. Un suivi hydrologique régulier des principaux bassins versants, des principales zones humides et le suivi régulier des niveaux des retenues collinaires à travers la mise en place d'échelles limnimétriques et le relevé régulier des cotes des eaux
4. Un suivi des nappes phréatiques particulièrement dans les zones où la ressource est menacée de rareté (zone des oasis) et dans celles menacées d'engorgement telles que le Delta
5. Un suivi des ressources en sols avec la détermination de leurs aptitudes culturales, leurs niveaux de carence et les propositions d'amendements, ainsi que les cartes pédologiques des différentes zones agro-sylvo-pastorales
6. La création d'un laboratoire national des eaux et du sol avec de larges attributions au sujet du suivi des sols et de la préparation des projets hydro-agricoles, tout en prenant en compte les acquis du Laboratoire National des Sols de la SONADER
7. La capitalisation des expériences pilotes d'aménagement des bassins versants en cours (un bassin versant sur financement FAO) ou en cours d'achèvement (notamment de quatre bassins versants dans le cadre du PDRC)

Objectif 2 : Amélioration de l'accès aux ressources en eau

L'accès aux ressources en eau est amélioré économiquement et physiquement.

Résultat 1 : Les axes hydrauliques sont recalibrés et entretenus régulièrement

Dans ce cadre, les actions suivantes sont entreprises :

1. Un recalibrage en priorité des axes hydrauliques des biefs Garak-Sokam et de l'aval de Rosso et un entretien et un curage régulier avec la participation des associations des usagers
2. Un recensement des autres axes hydrauliques à l'amont et la détermination des zones à traiter
3. La réhabilitation de l'ensemble des ouvrages structurants (digues, stations de pompage, retenues collinaires, points d'eau) et la mise en place de mécanismes de gestion en relation avec les associations d'usagers (élaboration de cahiers des charges types à signer avec ces gérants éventuels et un échéancier de transfert de la gestion aux usagers)

Résultat 2 : Les coûts d'exhaure sont réduits.

Dans le cadre de ce résultat, les actions suivantes sont entreprises :

4. Une évaluation de l'état de mise en œuvre du volet Recherche Développement du PDIAIM II relatif à l'amélioration des systèmes d'exhaure des périmètres irrigués dans la région du fleuve Sénégal
5. La mise en œuvre d'un programme national de réduction des coûts de l'énergie avec notamment un volet de réduction des coûts d'exhaure à travers l'amélioration des systèmes existants et l'introduction d'innovations technologiques économes en énergie

6. L'élaboration d'un guide national d'irrigation et d'exhaure adapté aux différentes zones et typologies d'aménagement hydro-agricoles

Résultat 3 : Les aménagements hydro-agricoles sont fonctionnels et durables.

Pour ce faire, un schéma directeur d'aménagement de la rive droite est défini.

Il prend en compte :

7. Les exigences de préservation du quota des eaux de la Mauritanie dans le cadre l'OMVS à l'horizon 2025 à travers un rythme d'aménagement soutenu
8. Une étude sur le rythme et les coûts d'aménagement et une comparaison de ces coûts et rythmes avec les pays de la sous-région, et en particulier le Sénégal
9. La promotion du concept de la petite irrigation, économiquement viable et compatible avec les ressources disponibles à l'échelle de l'exploitation, répondant à un besoin exprimé par des bénéficiaires motivés (communauté villageoise, groupement d'intérêt économique, société agricole, opérateur individuel, etc.) ; concept techniquement fiable, exempt d'effets néfastes pour l'environnement, et dont la gestion globale requiert un degré d'organisation adapté aux capacités existantes. En outre ce dispositif n'exige aucune implication des institutions autre que l'appui négocié, et l'élaboration d'une politique nationale de promotion des partenariats publics-privés en irrigation, selon l'approche gagnant-gagnant, impliquant davantage les collectivités locales aux côtés des administrations.

Résultat 4 : Les aménagements de décrue et de cultures derrière barrage sont fonctionnels et durables

Dans le cadre de ce résultat, les actions suivantes sont engagées :

10. Un schéma directeur de la culture de décrue et des cultures derrière barrage à l'horizon 2025 prenant en compte : le potentiel des ressources hydrauliques nationales et leur valorisation ; les résultats positifs des projets Maghama décrue et le Brakna Ouest en matière de décrue améliorée ; et l'introduction des innovations techniques d'amélioration de la décrue par des apports d'eau pour éliminer le déficit hydrique des plantes (expériences du projet VISA de la coopération espagnole en matière de sorgho irrigué et de N'beika en ce qui concerne le blé en décrue) ;
11. Une étude de gestion des systèmes hydrauliques de la rive mauritanienne dont le potentiel représente 6 à 7% des apports annuels du fleuve Sénégal et qui peuvent servir à des projets de décrue améliorée (une étude de gestion des eaux du Gorgol notamment serait prioritaire pour tenir compte des différents usages envisagés et permettre l'optimisation de l'utilisation de ces eaux et pour faire de la décrue améliorée particulièrement dans le bief Lexeiba-Kaédi) ;
12. La promotion du concept de la petite irrigation à travers des actions pilotes visant à promouvoir les filières fourragères, maraîchères et fruitières avec des appoints pour les cultures céréalières pratiquées dans la zone.

Résultat 5 : Les aménagements de la zone oasienne sont fonctionnels et durables

Les actions suivantes sont entreprises :

13. Une évaluation des expériences d'économie d'eau entreprises dans le cadre du PDDO ;
14. L'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures hydrauliques des oasis (seuils de ralentissements des eaux pour la réalimentation des nappes, ouvrages de protection des oasis contre l'ensablement des bathas ; puits et forages, systèmes d'irrigation goutte-à-goutte).

Résultat 6 : Les aménagements d'hydraulique pastorale sont fonctionnels et durables

À cet effet, un schéma directeur de développement de l'hydraulique pastorale prend en compte :

15. les potentialités nationales en pâturages et leur répartition spatiale ;
16. Les ressources en eau disponibles dont notamment les eaux de surface et souterraines ;
17. L'aménagement des mares et des rampes d'accès aux cours d'eau ;
18. la définition des modes de gestion et de maintenance des infrastructures prenant en compte la contribution des bénéficiaires au coût de l'eau.

Objectif 3 : Meilleur accès aux marchés pour les productions végétales

Résultat 1 : Les infrastructures de désenclavement sont fonctionnelles et durables

Dans le cadre de ce produit, les actions suivantes sont engagées :

19. Une approbation par les autorités de la stratégie nationale de désenclavement, élaborée dans le cadre du PDRC et validée par les structures techniques ;
20. La mise en place des outils de la mise en œuvre de ladite stratégie (textes réglementaires, normes techniques, modalités de gestion de la maintenance des ouvrages et rôles des collectivités locales, de l'ENER, du MDR et du MET).

Résultat 2 : Les structures de stockage, de conditionnement et de commercialisation des produits des filières sont opérationnelles et durables

À cet effet, les actions suivantes sont entreprises :

21. Une évaluation des besoins en infrastructures à l'échelle du territoire et la réhabilitation et l'entretien des ouvrages existants tout en impliquant les collectivités locales et les usagers ;
22. La définition du mode de prise en charge par les collectivités et le transfert de ces ouvrages aux communautés concernées et aux groupes d'utilisateurs en vue de leur gestion et maintenance.

Résultat 3 : Les aménagements de la zone oasienne sont fonctionnels et durables

Le MDR veille à ce qu'un plan d'aménagement des infrastructures avec son financement soit mis en place.

Résultat 4 : Les aménagements d'hydraulique pastorale sont fonctionnels et durables.

Le MDR s'assure que les dispositifs de gestion et de maintenance des aménagements et ouvrages hydrauliques sont en place en impliquant tous les acteurs et bénéficiaires concernés.

Objectif 4 : Meilleur accès aux marchés pour les productions animales

Résultat 1 : Les infrastructures de désenclavement sont fonctionnelles et durables

Le MDR s'assure que les dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures de désenclavement sont en place en impliquant tous les acteurs et bénéficiaires concernés.

Résultat 2 : Les structures de stockage, de conditionnement et de commercialisation des produits des filières sont opérationnelles et durables

Le MDR s'assure que les dispositifs de gestion et de maintenance des structures de stockage, de conditionnement, et de commercialisation des productions sont en place en impliquant tous les acteurs et bénéficiaires concernés.

Les détails des activités à mener pour obtenir les résultats et atteindre les objectifs spécifiques relatifs aux productions animales sont identiques à ceux présentés dans le cadre de l'Objectif 3 relatif aux productions végétales.

Objectif 5 : Amélioration de la productivité et de la qualité des produits des filières

Résultat 1 : Un service de mécanisation agricole efficace et durable est mis en place

Les actions suivantes seront entreprises :

23. Une étude sur la promotion de la mécanisation agricole (préparation du sol, travaux de récolte et de transformation des produits) à travers : (a) une évaluation des expériences en cours et des approches du passé ; (b) des propositions de solutions adaptées aux différentes filières prioritaires et à celles qu'il importe de consolider, selon les typologies d'exploitation ; et (c) l'élaboration d'un guide de la mécanisation agricole en Mauritanie ;
24. Une étude d'organisation fonctionnelle de la SNAAT dans la perspective de son désengagement, et la création de conditions favorables au développement d'un service de mécanisation pris en charge par le secteur privé. Dans ce cadre, on pourrait par exemple concevoir qu'à terme, la SNAAT joue, en matière de réalisation et d'entretien des infrastructures hydro-agricoles, des rôles similaires à ceux que joue actuellement ATTM²⁵ dans le domaine de la réalisation des routes et de l'ENER en matière d'entretien routier.

Résultat 2 : Des infrastructures de production et de santé animale opérationnelles sont mises en place

Le MDR s'assure que les dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures de production et de santé animale sont en place en impliquant tous les acteurs et bénéficiaires concernés.

²⁵ Assainissement, Travaux, Transports et Maintenance S.A. (société privée)

Objectif 6 : Environnement technique et managérial structuré

Résultat 1 : Des données techniques et des procédures sont mises en place et strictement appliquées

Les plans de renforcement des capacités des acteurs leur permettent de maîtriser l'environnement technique et managérial des filières animales et végétales.

Résultat 2 : Des structures techniques compétentes et opérationnelles sont en place

Le MDR veille à la mise en place des compétences techniques et des moyens de gestion appropriés au développement des filières.

Résultat 3 : Les capacités techniques des bénéficiaires et usagers sont renforcées

Les plans de renforcement des capacités techniques des bénéficiaires et des usagers des infrastructures leur permettent de les gérer et d'en assurer la maintenance.

Résultat 4 : Des opérateurs techniques sont structurés et mis en place

Le MDR et les pôles de compétitivité assurent la mise à disposition des opérateurs techniques auprès des producteurs et des éleveurs ainsi que de leurs organisations socioprofessionnelles.

Résultat 5 : Des données techniques de plus en plus fiables sont disponibles

Le MDR dispose des compétences lui permettant de s'assurer de la fiabilité des données. Pour ce faire, la Direction Générale de la Programmation et du Financement du MDR est en charge des bases des données et des statistiques des secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

5.8 Cadre logique 7 - Appui - Recherches

5.8.1 Recherche agronomique

Objectif général : développer, promouvoir et assurer la compétitivité des filières agricoles porteuses dans toutes les zones agro-écologiques et dans tous les systèmes de production dominants

Pour atteindre cet objectif, la recherche doit :

1. Réaliser l'inventaire et l'évaluation des acquis de la recherche agricole aux niveaux national, sous-régional et international sur les principales filières identifiées comme porteuses en Mauritanie (agriculture et élevage) et selon des modalités participatives ;
2. Identifier et évaluer de manière participative, la demande de recherche et les besoins d'innovations, par filière et par système de production ;
3. Identifier et évaluer les ressources physiques (laboratoires, stations de recherche,

équipements, matériels, etc.), financières et humaines du système national de recherche agricole ;

4. Évaluer et actualiser le plan national de recherche agricole répondant aux besoins des filières ;
5. Définir les programmes de recherche, par bassin de production et en étroite collaboration avec les Pôles de compétitivité ;
6. Introduire et mettre en œuvre des itinéraires et référentiels technico-économiques visant l'amélioration de l'intensification et la diversification de la production des filières tout en valorisant les savoirs et savoir-faire des acteurs des filières ;
7. Introduire et développer des technologies appropriées et performantes, destinées à la promotion de la petite exploitation familiale ;
8. Introduire et adapter les nouvelles technologies visant l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires.

En matière de recherche agronomique, les objectifs spécifiques pour la période 2013-2015 sont au nombre de 6 :

Objectif 1 - Inventaire et évaluation participative des acquis de la recherche

Il s'agit notamment des acquis concernant :

1. le **palmier dattier** à Kankossa (phytotechnie et tests d'adaptation du palmier- dattier), et à Atar (lutte biologique contre la cochenille *Parlatoria Blanchardi*, conditionnement de la datte et valorisation des sous-produits) ;
2. les **céréales et légumineuses alimentaires** en culture pluviale et de décrue, dans le cadre de la convention tripartite Mauritanie-Sénégal-Institut français de Recherche en Agronomie Tropicale (IRAT) ;
3. la **riziculture irriguée** avec maîtrise de l'eau, en coopération (technique et financière) avec l'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest du PNUD (ADRAO, aujourd'hui Africa Rice), la FAO, le CIRAD et le CORAF (Pôles des systèmes irrigués) ;
4. les **cultures fruitières maraîchères**, avec l'appui du Fonds français d'Aide et de Coopération (FAC) et la FAO ;
5. la **diversification céréalière** (maïs, blé, sorgho, triticales) qui ont permis à l'agriculture mauritanienne de connaître un réel essor, notamment dans le système de production à dominance irriguée.

Objectif 2 - Identification et évaluation de la demande de recherche

Au niveau national, il s'agit d'asseoir un système national agricole et agroalimentaire mettant à contribution toutes les compétences et institutions aptes à développer et soutenir durablement une recherche à l'écoute de ses clients, et soucieuse à la fois de préserver les ressources naturelles de base et d'assurer la durabilité et la compétitivité des filières agricoles porteuses.

La prise en compte des dimensions financières, agro-économiques, socio-économiques, socioculturelles, institutionnelles et environnementales permettent l'établissement de référentiels et d'itinéraires technico-économiques pertinents.

Au niveau régional, l'accent est mis sur une recherche adaptative, introduisant de nouvelles technologies ayant fait leur preuve dans des régions présentant des similitudes agro-écologiques et socio-économiques avérées avec les systèmes de production locaux.

Au niveau local, les efforts portent sur la définition et la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation participatifs d'une recherche-développement à l'écoute de tous les acteurs des filières, et ce dans toutes les zones agro-écologiques.

Objectif 3 – Identification et évaluation des ressources

Il s'agit des ressources physiques, humaines et financières du système national de recherche agricole. Pour lui permettre d'atteindre ses objectifs d'appui au développement et à la compétitivité des filières porteuses, la recherche agricole, doit :

1. Renforcer ses capacités par : l'inventaire des ressources humaines mobilisables au niveau du Système National de Recherche Agricole, (SNRA) ; le recrutement de personnel de recherche au niveau sous-régional et international ; le recours à l'assistance technique bilatérale et multilatérale et à la formation de chercheurs et de personnels de recherche nationaux ; l'élaboration d'un statut de chercheur et de personnel de recherche, attractif et sécurisant ; et la définition de plans de formation des chercheurs, tenant compte des besoins et priorités des filières porteuses seront diligentées ;
2. Consolider, réadapter et développer des infrastructures (stations et sous-stations de recherche, laboratoires), équipements et matériels professionnels ;
3. Identifier des sources et mécanismes de financement pour la recherche, mettant à contribution acteurs publics, acteurs privés et ceux de la société civile (ONG notamment). La mise sur pied d'un fonds national/régional ou local de recherche finançant des programmes de recherches par « appels à propositions » sera étudiée.

Pour la période 2013-2015 la consolidation de la base scientifique et technique de la recherche passe par le renforcement des capacités des stations de recherche de Rosso pour appuyer la filière rizicole et bénéficier de l'environnement scientifique et technique local (et notamment l'ISSET qui est doté d'une vingtaine de laboratoires et une dizaine de chercheurs de haut niveau) et sous-régional (Africa Rice, la Compagnie sucrière du Sénégal, qui est dotée d'un laboratoire de pédologie performant et d'un laboratoire d'amélioration des plantes ; la direction régionale de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles installée à Saint Louis ; de Kaédi pour la Diversification agricole et celle d'Atar, doté d'un important laboratoire de recherche sur les ennemis de culture du palmier dattier).

Enfin, une étude portant sur la création d'un Institut National de Recherche Agricole (opportunité, pertinence, champ d'action, fonctionnement, équipement, infrastructures, localisation et financement) regroupant le CNRADA, le CNERV est à entreprendre.

Objectif 4 - Définition des programmes par bassin de production

La définition de ce programme est réalisée en étroite collaboration avec le pôle de compétitivité

Des référentiels techniques relatifs notamment à l'amélioration des plantes, la phytotechnie, la défense des cultures et des récoltes, la pédologie, la fertilisation et la gestion de la fertilité des sols, la mécanisation (petite, intermédiaire et lourde), l'économie de l'eau (systèmes d'exhaure et efficience de l'irrigation, l'économie et la sociologie rurale (temps de travaux, reproduction de la force de travail, coûts de production, intensité culturelle, outils d'aide à la décision), l'agroalimentaire (transformation, conservation, génie et hygiène alimentaires sont mis au point selon une approche participative pour répondre aux besoins prioritaires des filières agricoles et agroalimentaires retenus par les acteurs à la base.

Objectif 5 - Itinéraires et référentiels technico-économiques

L'offre de recherche vise, dans les différentes zones agro-écologiques, le développement des filières :

- Céréalières (riz, blé, maïs, sorgho, mil, fonio) ;
- Légumineuses alimentaires et protéagineux (Niébé, arachide et bérét ou pastèque d'eau douce) ;
- Maraîchères (oignon, pomme de terre, patate douce, tomate, navet, carotte et aubergine) ;
- Fruitières (datte, banane, mangue, lime) ;
- Agro-forestières (gomme arabique, jujube, fruit du baobab ou pain de singe) ;
- Agro-industrielles (canne à sucre, tournesol, jatropha) ;
- Fourragères (niébé fourrager, pois dolique, pois d'angole, pennisetum purpureum, panicum maximum, luzerne alfalfa, maïs fourrager) ;
- Semences et plants, avec un accent particulier sur la production de qualité et en quantité (afin de couvrir la demande) de semences de pré-base et de greffons aoûtés.

Des itinéraires et référentiels technico-économiques sont élaborés par filière et bassins de production.

Objectif 6 - Evaluation du Plan National de Recherche Agricole (PNRA)

Un Plan National de Recherche Agricole (PNRA) élaboré en 1995 et couvrant la période 1995-2004, a été financé par la Banque mondiale, dans le cadre du Projet Services Agricoles (PSA) clôturé prématurément. Ce PNRA avait analysé les acquis pertinents de la recherche par zone agro-écologique et système de production dominant.

L'actualisation de ce plan pour l'horizon 2013–2025 se justifie par l'adoption de l'approche filière comme porte d'entrée du développement agricole, par la nécessité de prendre en compte les nouvelles demandes de recherche identifiées selon une approche participative et ascendante, et par l'implication des zones humides et des zones maritimes dans le nouveau paysage agricole couvert par les filières agricoles porteuses. L'identification, la mobilisation du personnel chercheur et la définition des besoins de formation des compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre du nouveau Plan National de Recherche Agricole et Agroalimentaire sont

assurées pour répondre à la demande de recherche des acteurs des filières prioritaires.

Ce faisant la recherche agricole doit contribuer aux actions suivantes :

1. Définition de la taille minimale requise (superficie des exploitations par système de production) et des référentiels technico-économiques pour la rentabilité des filières agricoles ;
2. Établissement des normes de qualité (semences, fertilisants, produits phytosanitaires, matériel agricole, etc.) ;
3. Élaboration de guides de vulgarisation destinés à améliorer et rationaliser la gestion de l'eau au niveau de l'exploitation ;
4. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de lutte contre les ennemis de culture, selon les besoins des filières dans les différents bassins de production ;
5. Étude des capacités de stockage et de transformation des produits des filières prioritaires en concertation avec leurs acteurs ;
6. Étude des types d'équipements agricoles les plus adaptés aux systèmes de production mauritanien (préparation du sol, récolte etc.)

Dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles, la recherche contribue par ses ressources humaines et ses infrastructures et équipements à :

7. L'inventaire et la cartographie des ressources naturelles, base du développement durable des filières agricoles ;
8. L'établissement d'une base de données de référence (SIG) ;
9. La caractérisation participative des systèmes de production des différents bassins ;
10. L'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles par l'identification des techniques adaptées en matière de conservation et de restauration des eaux et des sols ;
11. Le suivi périodique des données agro-bio-climatologiques et l'établissement et l'alimentation de bases de données pertinentes par zone agro-écologique, bassin et système de production.

5.8.2 Recherche zootechnique et vétérinaire

Pour relever les défis auxquels est confronté le sous-secteur élevage, il est important de :

- Procéder à une évaluation des besoins spécifiques du CNERV en ressources humaines hautement qualifiées, au recrutement d'un personnel adéquat et à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation de ces chercheurs ;
- Recentrer les missions et les activités du CNERV pour apporter un soutien effectif aussi bien aux activités d'épidémiologie et de diagnostic des maladies animales qu'aux activités de contrôle de la qualité sanitaire des produits d'origine animale ;
- Répondre aux préoccupations actuelles qui découlent de la précarité des ressources naturelles, de la faible productivité des principales espèces animales et des incidences négatives des pathologies animales. Pour ce faire, les activités de recherche doivent se concentrer sur :

- Les pathologies animales responsables de mortalités et de baisses des productions (la pasteurellose cameline, le poly-parasitisme), en prenant en charge leur diagnostic et leur traitement ;
 - La régénération, la protection et la valorisation des pâturages et des fourrages, ainsi que des résidus de récolte et des sous-produits agro-industriels ;
 - L'amélioration de la productivité des différentes espèces ;
 - L'épidémiosurveillance, le diagnostic des maladies animales et le contrôle de la qualité sanitaire des produits animaux ;
 - L'accompagnement du développement de la filière lait, grâce notamment aux actions d'insémination artificielle menées par la direction de l'élevage.
- Améliorer le cadre institutionnel de la recherche, à travers notamment l'installation d'unités régionales de recherche/diagnostic et le renforcement des capacités du CNERV. Chaque structure régionale de l'élevage devra disposer d'un laboratoire de diagnostic ;
 - Exécuter des opérations de recherche/développement tenant compte des réalités et besoins de terrain afin de résoudre des problèmes concrets ;
 - Exécuter des activités de documentation, axées principalement sur la vulgarisation et la diffusion des résultats de la recherche.

5.9 Cadre logique 8 - Appui - Conseil agricole et rural

Dans le cadre de la SDSR, cette activité touche trois domaines essentiels : l'élevage, l'agriculture et la gestion durable des ressources naturelles.

5.9.1 Conseil technique et de gestion pour le secteur de l'Élevage

Objectif général : le conseil technique et de gestion vise la promotion d'un secteur de l'élevage intensif et compétitif par le développement privilégié des filières animales et la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles

Objectif 1 : Renforcement des capacités des acteurs

Notamment à travers :

1. La réalisation de l'inventaire des organisations socioprofessionnelles (OSP) et des structures qui dispensent le conseil agricole en fonction des bassins de production ;
2. L'organisation et la responsabilisation des acteurs des filières animales dans le processus de formulation de la demande et de mise en œuvre des programmes, à travers les organisations de producteurs et les Pôles de compétitivité des zones ;
3. L'élaboration et la diffusion de guides techniques afférents aux filières lait, viande rouge, aviculture et fourrages, en conformité avec les normes sanitaires ;
4. La formation et le perfectionnement continu des acteurs, en fonction de leurs besoins dans les domaines technique, organisationnel et de gestion relatifs à l'élevage extensif, semi-intensif et intensif ;
5. La conception et la mise en œuvre au niveau de chaque zone, par le Pôle de compétitivité

et en collaboration étroite avec la direction du développement rural, d'un système de CAR spécifique à la zone et tiré par la demande en vue de (i) capitaliser les expériences probantes, (ii) harmoniser les approches et méthodes, et (iii) définir les outils appropriés pour les conseils techniques et de gestion en fonction des différentes zones et des types d'acteurs ;

6. Les échanges d'expériences et la capitalisation des acquis pour le bon développement des filières. L'accent sera mis sur les bonnes pratiques observées au niveau des différents bassins de production.

Objectif 2 : Pilotage des activités de conseils par le Pôle de compétitivité

Les financements publics et privés sont définis et alloués au travers de la convention du secteur de l'élevage de la zone.

A cet effet, le pôle doit :

1. Définir les modalités des engagements financiers respectifs de l'Etat et des acteurs des filières quant à la durabilité des activités du conseil.
2. Mettre en place des agents ruraux d'élevage permanents relevant du pôle de compétitivité de la zone.
3. Recruter les agents contractuels par une procédure de consultation en relation étroite avec la direction de développement rural.

Objectif 3 : Conseil scientifique et technique auprès du Pôle de compétitivité

Ce conseil permet la contribution des compétences scientifiques et techniques des universités, institutions de formation professionnelle, de recherche, de vulgarisation au développement des filières animales et à l'employabilité des jeunes selon les besoins définis par les éleveurs au travers de leurs organisations professionnelles et de comités de filières

5.9.2 Conseil technique et de gestion pour le secteur de l'Agriculture

Objectif général : Contribuer au développement des filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois et de revenus incitatifs par la formulation et la mise à disposition d'un conseil technique et de gestion répondant aux besoins des acteurs des filières

Notamment par :

1. L'amélioration des systèmes de productions végétales en fonction des différentes zones agro-socio-écologiques et des bassins de production ;
2. La responsabilisation des acteurs dans le processus de formulation de la demande et de mise en œuvre des actions d'appui-conseil.

Objectif 1 : Renforcement des capacités des acteurs

Notamment à travers :

1. La réalisation de l'inventaire des organisations socioprofessionnelles et des structures qui dispensent le conseil agricole en fonction des systèmes de production des zones ;

2. La participation à la révision de la loi sur les sociétés coopératives et leurs unions, pour que leurs statuts et missions répondent aux besoins de conseil agricole et rural en matière de développement des filières ;
3. L'organisation et la responsabilisation des acteurs des filières végétales dans le processus de formulation de la demande et de mise en œuvre des programmes, à travers les organisations de producteurs et le Pôle de compétitivité des différentes zones ;
4. La formation et le perfectionnement continus des producteurs en fonction de leurs besoins dans les domaines techniques, organisationnels et de gestion, etc.
5. La conception pour chaque zone et la mise en œuvre, par le Pôle de compétitivité en collaboration étroite avec la direction de développement rural du MDR, d'un système de CAR spécifique et tiré par la demande en vue (i) de capitaliser les expériences probantes, (ii) d'harmoniser les approches et méthodes (iii) et de définir les outils appropriés pour les conseils techniques et de gestion en fonction des différentes zones et des types d'acteurs ;
6. Les échanges d'expériences et la capitalisation des acquis pour le bon développement des filières.

Objectif 2 : Pilotage des activités de conseils par le pôle de compétitivité

Les financements publics et privés sont définis et alloués au travers de la convention du secteur de l'agriculture de la zone.

A cet effet, le pôle doit :

1. Définir les modalités des engagements financiers respectifs de l'Etat et des acteurs des filières quant à la durabilité des activités du conseil.
2. Mettre en place des agents agricoles ruraux permanents relevant du pôle de compétitivité de la zone.
3. Recruter les agents contractuels par une procédure de consultation en relation étroite avec la direction du développement rural.

Objectif 3 : Conseil scientifique et technique auprès du Pôle de compétitivité

Ce conseil permet la contribution des compétences scientifiques et techniques des universités, des institutions de formation professionnelle, de recherche et de vulgarisation au développement des filières végétales et à l'employabilité des jeunes selon les besoins définis par les agriculteurs au travers de leurs organisations professionnelles et de comités de filières.

5.9.3 Conseil pour la gestion durable des ressources naturelles

Objectif général : La gestion durable des ressources naturelles vise à contribuer à la viabilité du développement agro-sylvo-pastorale

Cet objectif nécessite la responsabilisation des acteurs à la base, l'inventaires des ressources naturelles et des potentialités agro-sylvo-pastorales, le suivi et l'évaluation des ressources naturelles et des activités agro-sylvo-pastorales, l'amélioration de l'accessibilité aux ressources naturelles, l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles et la mise en place d'un financement adapté à la gestion durable des ressources naturelles.

Objectif 1 : Responsabilisation des communautés locales

Il s'agit d'impliquer et de responsabiliser les communautés locales dans la gestion durable de leurs ressources naturelles notamment à travers :

1. L'organisation des acteurs à la base et des usagers et leur formation à la gestion durable des ressources naturelles.
2. La définition des actions de gestion et leur intégration dans les plans d'actions et plans de développement communal et intercommunal.
3. La contribution à la résolution des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles.

Objectif 2 : Efficience de l'utilisation des ressources naturelles

À travers :

1. L'identification de toutes les techniques adaptées en matière de conservation et de restauration des eaux et des sols (CES/DRS), et la formation des acteurs à la maîtrise et à l'application de ces techniques.
2. L'identification de toutes les techniques adaptables en matière de gestion intégrée et durable des sols, des eaux et du couvert végétal.
3. Le développement et l'appui des activités agro-forestières génératrices d'emplois et de revenus (gommiers, jujubiers, etc.).
4. L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan national d'économie d'énergie apte à réduire les coûts d'exhaure de l'eau dans ses différentes utilisations.
5. La promotion des technologies d'irrigation économes en eau (irrigation localisée) et maîtrisables par les usagers, par la formation des acteurs et des usagers des ressources.

Objectif 3 : Évaluation de deux expériences d'aménagement des bassins versants

Il s'agit de capitaliser sur les acquis de deux expériences pilotes d'aménagement des bassins versants (PRDC pour quatre bassins versants et FAO pour un bassin versant) et de les partager sur l'ensemble des bassins versants par la formation et l'appui-conseil aux acteurs.

Objectif 4 : Financement adapté à la gestion durable des ressources naturelles

Notamment par :

1. La détermination des besoins et des formes de financement nécessaires pour la gestion durable des ressources naturelles.
2. L'établissement et la mise en place d'un plan de financement durable tenant compte de l'opportunité offerte par le marché carbone.

5.10 Cadre logique 9 - Appui - Financement du secteur rural

Objectif général : Mise en place d'un financement répondant aux besoins des acteurs des filières végétales et animales

La mise en œuvre de cette stratégie appelle:

- Au recentrage progressif du rôle de l'Etat autour de ses missions régaliennes et à la mise en place de conditions favorables au développement de l'initiative privée dans la sphère de la production agricole ;
- Un développement de l'intermédiation financière qui prend en compte les besoins respectifs de l'agriculture de subsistance et de l'agriculture à vocation commerciale dans une logique de développement des filières.

On retiendra six objectifs spécifiques.

Objectif 1 - Promotion de mécanismes d'incitation à la performance

Dans ce cadre, il est proposé que l'Etat abandonne progressivement et en concertation avec les autres pays riverains du fleuve, en particulier le Sénégal, les subventions sur les intrants agricoles au profit d'incitations en faveur des producteurs les plus dynamiques telles que :

- La fixation de prix d'achat de référence garantis pour un seuil de qualité donné ;
- Les bonifications d'intérêts au profit des producteurs ayant réglé la totalité de leurs crédits ;
- La mise en place d'un dispositif de protection tarifaire dans les limites des accords de l'organisation mondiale du commerce qui peuvent cependant aller jusqu'à des taux de 50%.

Objectif 2 - Renforcement de la coordination entre l'Etat et ses partenaires

Il s'agit de la coordination des activités pour le financement du développement du secteur rural.

Le gouvernement mauritanien a adopté en février 2012 un plan d'action pour la réforme des finances publiques soutenu par l'Union Européenne pour préparer le passage à l'aide budgétaire à l'horizon 2016.

Dans cette perspective, il est préconisé, pour la mise en œuvre de la présente stratégie, d'adopter en concertation avec l'ensemble des partenaires intéressés au secteur rural une démarche progressive qui peut être envisagée comme suit :

- Au cours des deux premières années de mise en œuvre de la SDSR l'appui technique et financier des bailleurs et des ONG conserve l'approche habituelle programmes et projets. Toutefois, les interventions doivent être communiquées au préalable au MDR qui s'assure ainsi de la compatibilité des activités projetées avec les orientations et les cadres logiques de la SDSR ;
- De 2014 à 2016, il est proposé de mettre en place un financement global pour l'ensemble des activités de développement du secteur rural. La SDSR validée justifie cette approche sectorielle des interventions des PTF. Un fonds commun ("basket fund") est mis en place et fait l'objet de procédures de mobilisation, d'exécution, de comptabilité et de suivi spécifiques ;
- Au delà de 2016, les financements extérieurs pourraient être mobilisés dans le cadre des procédures d'un appui budgétaire sectoriel.

Au préalable des réformes de financement nécessaires, le MDR doit susciter la revue des dépenses publiques au titre du développement du secteur rural. Il s'agit de faire apparaître l'importance de la coordination des actions entre les différents intervenants en vue d'optimiser la gestion des dépenses publiques pour le secteur.

Objectif 3 – Développement de l'intermédiation financière en milieu rural

La vision à l'horizon 2025 porte sur un système financier pérenne qui assure une offre de services adaptés aux besoins de tous les acteurs des filières et prend en compte la dimension sociale et humaine pour un développement durable du secteur rural.

S'agissant de **l'agriculture à vocation commerciale**, l'amélioration de la rentabilité du secteur implique de nouveaux progrès sur :

- La qualité et les coûts des aménagements ;
- L'organisation de l'approvisionnement en intrants et services ;
- La qualité et l'usage des produits.

L'agriculture à vocation commerciale peut donc prétendre rapidement aux financements bancaires classiques pour les besoins de trésorerie.

À cet effet on peut envisager une intervention de la Caisse des Dépôts et du Développement (CDD) en vue de l'appui au financement de l'agriculture dans le cadre de partenariats avec les banques commerciales.

S'agissant de **l'agriculture de subsistance**, de **l'élevage** et plus généralement des **activités génératrices de revenu**, l'essentiel des ressources doit provenir d'Institutions de Micro-Finances spécialisées par bassin de production.

Dans l'immédiat, le crédit agricole doit s'adapter à la nouvelle réglementation sur la micro finance. Différents schémas institutionnels peuvent être envisagés. L'essentiel est que cette réforme soit arrêtée de manière concertée avec tous les acteurs impliqués. La ou les nouvelles structures doivent pouvoir être mises en place sur les acquis de l'UNCACEM pour développer les services et étendre la zone d'intervention.

En résumé, **le nouveau dispositif de financement de l'agriculture et de l'élevage** peut se présenter ainsi :

1. Une institution financière pour le financement de l'agriculture commerciale
2. Des réseaux de micro finance spécialisés par bassin de production et soutenus par des structures d'appuis techniques et financiers

Dans ce cadre il y a lieu de veiller à la consolidation des acquis des IMF actuelles du secteur rural, à savoir :

- Mettre le crédit agricole en conformité avec la réglementation bancaire et exploiter les résultats de l'audit effectué en 2011–2012 pour faire ressortir les bonnes pratiques à diffuser ;

- Mettre à profit les enseignements tirés de l'historique des IMF pour éviter la répétition des erreurs à l'occasion du lancement de nouvelles structures de financements comme les caisses de l'UNCECEL. Les activités de ce réseau sont d'autant plus importantes qu'elles auront pour effet de contribuer à la formalisation progressive du secteur de l'élevage ;
- Il est aussi proposé d'encourager les banques commerciales, au titre de leurs actions sociales, à créer des réseaux de micro finance rurale ou appuyer les structures existantes.

Dans tous les cas, le développement de l'intermédiation financière en milieu rural appelle à la **finalisation du processus de régularisation foncière**. Il s'agit d'accélérer les procédures d'attribution de titres de propriétés aliénables et la mise en place de mécanismes d'enregistrements des transactions foncières dans l'optique de la sécurisation des crédits.

Par ailleurs, **l'absence de titre de propriété des périmètres agricoles empêche en outre l'émergence d'un marché foncier** ce qui pénalise la valorisation des entreprises agricoles, la constitution de garantie et donc le développement de l'investissement.

Objectif 4 - Accès des Institutions financières à des mécanismes de refinancements

Ces financements peuvent prendre les formes de :

1. Rétrocession de lignes de crédits,
2. Mécanismes de bonification d'intérêts,
3. Garantie de portefeuille ...

Objectif 5 - Développement des mécanismes de garantie contre les calamités

Il peut s'agir d'un fond de garantie alimenté par une dotation budgétaire annuelle, des contributions des exploitants agricoles, des compagnies d'assurance ou des systèmes d'aménagement des crédits. La gestion de ces dispositifs doit se faire dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé.

Objectif 6 – Développement de services de conseils financiers et de gestion

Dans le cadre de leurs missions, les Pôles de compétitivité ont à promouvoir l'émergence de services privés de conseils comptables, financiers et de gestion en faveur des producteurs de base. Dans un premier temps, ces prestataires sont sélectionnés et engagés par les pôles de compétitivité qui passeront progressivement le relai aux organisations professionnelles de base et ensuite aux producteurs eux mêmes.

Dans ce même ordre d'idées et pour encourager la participation des banques commerciales au financement de l'agriculture, il y a lieu de mettre en place au sein de l'agence de promotion des investissements un service d'information et de formation à l'analyse et au suivi du risque agricole dont la mission portera sur :

1. Le conseil aux producteurs pour le montage des projets et la présentation des dossiers
2. La formation des banquiers aux risques agricoles
3. La constitution de bases de données pour l'information sur le secteur

6. Cohérence avec les stratégies d'interventions

6.1 Ancrage avec le CSLP

La présente stratégie est élaborée avec le souci de prendre pleinement en considération les contraintes de mise en œuvre du Cadre de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté II, déjà incluses dans le troisième CSLP-III.

Les réponses apportées par la SDSR sont les suivantes :

Tableau 15 – Cohérence CSLP – SDSR

Points clés de mise en œuvre du CSLP	Solutions retenues par la SDSR
Importance de l'alignement des outils de programmation sur les orientations et les objectifs du CSLP	1 – SDSR présentée comme le cadre de référence de toutes les interventions de l'État ou des partenaires extérieurs (Cf. section 3.1) 2 – Restructuration du MRD (Cf. section 4.3.3)
Insuffisances du système d'information statistique et faiblesse des capacités de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des départements	1 – Restructuration du MDR prévoyant la création de la Direction Générale de la Programmation et du Financement (Cf. section 4.3.3) 2 – Dispositifs de suivi-évaluation aux niveaux (Cf. section 4.3) : - du Comité interministériel - du MDR – services centraux - du MDR – Direction/Délégation régionale
Manque d'appropriation du processus par les départements sectoriels	1 - Comité interministériel présidé par le Premier Ministre 2 - Dispositif opérationnel détaillé du processus de concertation et d'exécution définissant les rôles de tous les acteurs impliqués (section 4)
Faible niveau d'exécution des actions et mesures programmées ; mise en œuvre d'actions non prévues	1 – Dispositif de pilotage de la SDSR mis en place au niveau du MDR (Cf. section 5.6 – objectif 3) 2 – Restructuration du MDR avec trois DG opérationnelles, quatre directions d'appui, une unité indépendante de suivi-évaluation, une unité d'audit (Cf. section 4.3.3).

6.2 Ancrage avec la SNSA

De fait dans sa conception, la SDSR prend explicitement en compte : les objectifs, les résultats, le budget (Cf. section 2.5) et les actions du PNIA/SA, comme le montrent les cadres logiques présentés (Cf. section 5).

6.3 Ancrage avec les politiques sectorielles

Une dizaine de départements sectoriels sont directement impliqués dans les objectifs, les résultats et la mise en œuvre de la SDSR.

L'ancrage est assuré par le fait que la restructuration du MDR vise à disposer des compétences à même de prendre en compte les politiques sectorielles concernées. Ces responsables du MDR doivent ainsi être en mesure d'exercer le plaidoyer du MDR auprès des différents départements sectoriels afin que les spécificités des problématiques du développement de l'agriculture, de l'élevage et plus généralement du secteur rural soient effectivement prises en considération dans les politiques sectorielles du gouvernement.

L'ancrage est renforcé par le fait que les départements sectoriels sont en situation de faire valoir leurs politiques sectorielles au sein même du MDR par l'intermédiaire des responsables du MDR désignés par le Ministre comme leur interlocuteur privilégié.

La proposition de restructuration du MDR a été définie en ce sens.

Les principaux départements sectoriels avec lesquels les relations fonctionnelles doivent être établies de manière proactive sont ceux ayant dans leurs attributions les principales missions suivantes : Financement ; Programmation ; Intérieur – Décentralisation ; Infrastructures – aménagement du territoire ; Commerce ; Emploi ; Formation professionnelle ; Éducation – Enseignement supérieur ; Santé ; Action sociale ; Nutrition ; Eau ; Etc.

7. Hypothèses et risques – Mesures correctrices

Les principales hypothèses concernant les acteurs publics sont les suivantes :

- Le développement du secteur rural est effectivement reconnu comme un enjeu national par les plus hautes autorités de l'État et la volonté politique est constante pour conforter la mise en œuvre de la stratégie ;
- Les allocations budgétaires de l'État sont suffisantes pour exécuter les actions majeures du programme comme la restructuration du MDR, les plans de renforcement des capacités, les investissements, la maintenance des ouvrages, etc. ;
- Les ressources humaines du MDR peuvent donc être renforcés en fonction des besoins définis par le plan de restructuration ;
- Les moyens de fonctionnement du MDR (communication, logistique, informatique, bureautique) sont mis en place.

Les principales hypothèses concernant les partenaires extérieurs sont les suivantes :

- Les PTF augmentent leurs contributions au financement du développement du secteur rural ;
- Les PTF participent aux nouvelles dispositions d'interventions définies par la stratégie (abandon progressif de l'approche projet et financement sur programmes sectoriels en vue d'un appui budgétaire sectoriel).

Les principales hypothèses concernant les acteurs privés, les organisations socio-professionnelles et de la société civile sont les suivantes :

- Les opérateurs privés nationaux et étrangers répondent favorablement aux nouvelles conditions d'investissement dans le secteur rural ;
- Les représentants de la société civile (notamment les femmes et les jeunes) participent au dispositif opérationnel mis en place ;
- Les organisations professionnelles de l'élevage et de l'agriculture participent à la mise en œuvre de la stratégie ;
- Les organisations de la société civile concernées par la stratégie participent à la mise en œuvre de la stratégie.

Les principales hypothèses concernant le cadre juridique et institutionnel sont les suivantes :

- La Loi d'Orientation Agricole est votée par le Parlement ;
- Les décrets d'application sont signés par le MDR et les départements sectoriels ;
- Les dispositifs de contrôle à priori, de suivi évaluation, d'audit sont opérationnels.

De manière plus générale, les principales hypothèses sont :

- L'environnement économique, politique et social reste stable et sécurisé ;
- La résistance au changement est surmontée par la volonté de progrès des protagonistes.

Les risques majeurs et les mesures éventuelles d'atténuation des effets néfastes sont les suivantes :

- Les zones d'interventions sont l'objet de conflits armés
 - Mesures : concentrer les efforts et moyens sur les autres zones
- La stratégie est remise en cause par des changements de politique
 - **Mesures : capitaliser sur les acquis et s'appuyer sur les partenaires extérieurs pour pérenniser les actions engagées**
- Des catastrophes naturelles sévères (sécheresse extrême, inondations, calamités aviaires, épidémies, épizooties, etc.)
 - **Mesures : prévenir ces risques et mettre en place des plans d'urgence pour limiter les conséquences de effets néfastes immédiats et à terme ; mettre en place les mesures préventive de protection (aménagements adéquats, vaccination, alertes précoces) ; coopération renforcée avec le CILSS et le centre régional AGRHYMET.**

8. Coût et financement

Le financement de la stratégie proposée dépendra largement de la mobilisation des fonds de l'aide extérieure.

Le processus suivant est proposé pour l'estimation des coûts :

- 1 – Validation des objectifs, résultats et activités par le MDR ;
- 2 – Mise en place d'une commission spécifique d'estimation des coûts au sein du MDR ;
- 3 – Estimation des coûts proprement dite selon les ressources de financements définies :
 - Bénéficiaires eux-mêmes (soit directement, notamment par la fourniture de main d'œuvre, soit indirectement par le recours au crédit) ;
 - Fonds budgétaires (soit directement, par des allocations à prévoir dans le cadre de la loi de finances, soit indirectement par le biais d'emprunts d'Etat contractés auprès des bailleurs de fonds traditionnels) ;
 - Apports de l'aide extérieure sous forme de dons pour le financement de projets, y compris ceux portant sur la réalisation d'études et l'enrichissement des connaissances (études des bassins versants, étude des filières, etc.).

L'estimation des coûts de la SDSR serait ainsi effectuée en considération de celle de la SNSA afin de déterminer les dossiers et projets de la SDSR déjà estimés dans la SNSA.

Les différents dossiers de financement et fiches de projets de la SDSR seraient donc élaborés à partir de l'inventaire de ceux déjà définis pour le financement de la SNSA.

La réunion des partenaires au développement organisée dans le cadre du PDDAA / NEPAD en mars 2012 a permis au Gouvernement de soumettre les différents dossiers et fiches de projets aux participants en vue d'engager des négociations pour le financement du PNIA/SA.

Le souhait du Gouvernement est que les différents PTF construisent une alliance la plus large possible pour sa mise en œuvre.

9. Conclusions

Le diagnostic de la situation des secteurs de l'élevage et de l'agriculture et plus globalement du secteur rural a été rendu possible par une équipe d'experts couvrant douze thèmes d'analyse. Ainsi les aspects économiques, sociaux, environnementaux, juridiques et institutionnels ont pu être appréhendés conjointement à partir des analyses documentaires, de la visite de terrain, ainsi que des échanges et débats en atelier ou avec le Comité de pilotage.

Cette approche devait conduire progressivement à la cohérence des propositions stratégiques et répondre en tout cas à la volonté de l'expertise de concevoir des réponses pertinentes à une problématique majeure : l'échec constaté des stratégies passées par défaut d'exécution.

Les analyses comme les visites et les échanges ont permis d'identifier les raisons essentielles de ces défaillances : la faiblesse de la conception des dispositifs opérationnels, leur complexité et surtout leur défaut d'ancrage dans le cadre juridique et institutionnel en place. Ceci s'explique en partie par l'approche programme dont ces stratégies se prévalaient.

Les termes de référence de la mission offraient l'opportunité d'approfondir cet aspect puisqu'à la mission de conception de la stratégie s'ajoutait celle particulière de conception de sa mise en œuvre

La méthodologie participative tout au long du processus d'élaboration a ainsi conduit à mettre en exergue les points clés de la nouvelle Stratégie au travers de **cinq axes de développement stratégique**.

Le premier axe concerne le secteur de l'élevage en vue de le positionner, de nouveau, en **priorité du développement du secteur rural** eu égard à sa contribution historique et son potentiel de croissance encore important. Sont privilégiés, d'une part l'élevage traditionnel extensif, à la base de la protection et de la mise en valeur des ressources naturelles sous réserve de leur gestion spatio-temporelle optimisée, d'autre part l'élevage semi intensif qui offre de nouvelles opportunités de développement du secteur en réponse aux évolutions observées, à la fois sociales (sédentarisation des populations) et économiques (extension des zones d'élevage et de l'usage des ressources, eau et sol notamment). La nouvelle gestion des potentialités du secteur suppose au préalable leur inventaire, qu'il s'agisse du cheptel ou des flux commerciaux, ainsi que la constitution des bases de données correspondantes.

Le deuxième axe stratégique concerne le développement des productions végétales (céréalières, mais aussi maraîchères et fruitières notamment) du fait des potentialités importantes offertes sur l'ensemble des zones de production. Le caractère novateur de la stratégie consiste en fonder le développement de l'agriculture en Mauritanie sur l'ensemble du territoire, **par un soutien à la performance de chacun des systèmes de production existant**, et donc non seulement de l'agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau, mais aussi des systèmes de production par décrue naturelle ou contrôlée du Walo de la zone du fleuve

Sénégal, des cultures derrière barrages et bas fonds de la zone sahélienne, du système de production de type oasien de la zone aride, ainsi que du système de production littoral de la zone maritime.

Trois nécessités sont relevées en conséquence de cette approche :

- (i) la recherche et le conseil agricole doivent contribuer à l'optimisation des productions de tous les systèmes de production en répondant aux besoins et attentes des producteurs de chacune des zones ;
- (ii) la mise en valeur des potentialités différenciées par zone implique une adaptation des interventions du secteur public et des organisations professionnelles à chacune des zones agro-socio-écologiques. Au plan opérationnel, huit Pôles de compétitivité régionaux sont retenus pour couvrir l'ensemble du territoire, à raison, a priori, de deux Pôles de compétitivité par zone agro-socio-écologique principale ;
- (iii) la sécurité foncière doit permettre d'une part la disposition de titres fonciers, ouvrant l'accès à des modes de financement appropriés et fondés sur la responsabilisation des acteurs économiques, et d'autre part la gestion préventive des conflits producteurs/éleveurs.

Un autre aspect novateur de la stratégie est de fonder la croissance en quantité et qualité des productions (tant animales que végétales) sur l'organisation et la promotion des filières agricoles et d'élevage. Cette nouvelle approche apparaît essentielle à la résolution des problèmes de développement des exploitations agricoles et des élevages principalement liés au manque de relations proactives entre les différents acteurs des filières. Des comités de filières sont ainsi mis en place pour assurer la concertation entre les opérateurs (producteurs, prestataires de services, importateurs, exportateurs, etc.). L'organisation des producteurs, à la base, dans les bassins de production, ainsi qu'aux niveaux régional et national à travers des organisations socioprofessionnelles aux compétences et moyens renforcés, est une condition préalable à l'émergence d'une agriculture commerciale compétitive, qui est l'objectif final de cette orientation stratégique.

Le troisième axe stratégique vise à dépasser les limites de l'agriculture de subsistance pour la faire progressivement évoluer vers une agriculture commerciale compétitive. La première n'a pas apporté de solution aux problèmes chroniques et structurels de la pauvreté en milieu rural, ni de l'insécurité alimentaire. Le principal apport de la stratégie réside dans **le recours à la responsabilité des populations concernées** (producteurs et éleveurs) afin de leur permettre et de les inciter à prendre l'initiative de leur propre développement, sans avoir à dépendre inéluctablement des appuis techniques et financiers externes. Le troisième axe stratégique associe ainsi aux acteurs publics et aux partenaires extérieurs, les représentants de la société civile et des organisations professionnelles de la base (coopératives villageoises, communautés de base, association des jeunes et des femmes en tant qu'entrepreneurs individuels, etc.), directement concernés par les tenants et aboutissants de la stratégie. L'ancrage du développement de l'agriculture commerciale compétitive nouvellement promue par ces acteurs locaux repose sur les synergies déployées entre les plans d'actions des organisations de producteurs et les plans de développement communaux. Les progrès du processus de décentralisation conduisant au renforcement des compétences dans les communes comme dans les organisations de producteurs sont à cet égard déterminants. Compte tenu du temps nécessaire pour opérer notamment les changements de comportement des acteurs, la

mise en œuvre de cette orientation stratégique sera nécessairement progressive et inscrite dans la (longue) durée.

Le quatrième axe stratégique, de gestion participative des ressources naturelles, s'articule en prolongement des trois précédents. Son importance est toute aussi cruciale du fait qu'il vise l'usage optimisé des ressources vitales pour l'agriculture, l'élevage et les populations rurales, à savoir l'eau et les sols exploitables, qui sont pourtant promis à la rareté en raison des changements climatiques. Cette orientation stratégique détermine la mise en œuvre de politiques de gestion efficace des infrastructures propres aux différents systèmes de production (et donc pas seulement celles des grands périmètres irrigués). Celle-ci vise également à passer d'une gestion ex post des calamités naturelles à une politique de gestion préventive de celles-ci et de réduction de leurs effets néfastes, étant donné leur caractère cyclique (et leur fréquence qui semble s'accroître). De nouveaux mécanismes de couverture des risques ressortent d'une telle politique afin que les acteurs économiques n'aient plus à en supporter seuls les conséquences et à faire appel à la solidarité nationale.

Le cinquième axe stratégique a valeur de clé de voûte par le fait d'exprimer la volonté des pouvoirs publics de mettre effectivement en œuvre la stratégie. À cette fin, le dispositif opérationnel défini pour assurer cette stratégie est décliné en dispositions juridiques et institutionnelles, ancrées dans l'arsenal juridique et réglementaire mauritanien. C'est l'objet de l'élaboration de la **Loi d'Orientation Agricole**, partie intégrante des propositions stratégiques de l'axe cinq. L'élaboration du projet de Loi offre l'opportunité de mettre à jour et de combler les confusions ou vides des différents textes existants.

Ainsi sont pris en compte les **points clés du dispositif opérationnel** de la stratégie :

- (i) les conventions de l'agriculture et les conventions de l'élevage, négociées au sein des huit cadres de concertation mis en place au niveau régional et impliquant les principaux acteurs publics, privés avec les partenaires techniques et financiers. Ces conventions ont la particularité de résulter d'une part d'un processus ascendant de formalisation (par les opérateurs privés) des actions de développement à financer et définies au plan local, et d'autre part d'un processus descendant, issu des politiques nationales d'incitation et de promotion du développement sectoriel, assorties de financements de l'État ou de partenaires extérieurs. À noter que c'est au niveau des cadres de concertation que les PTF et ONG définissent et proposent, en fonction de la stratégie appliquée dans la zone, leurs appuis techniques et financiers ;
- (ii) les pôles de compétitivité, adossés aux cadres de concertation, en tant qu'outil opérationnel d'appuis techniques et de mobilisation des fonds alloués dans les conventions de l'agriculture et de l'élevage. Ces appuis et fonds sont mis au service des producteurs, des éleveurs et autres groupes cibles (jeunes et femmes notamment) ;
- (iii) les processus de concertation à la base entre les agriculteurs, les éleveurs et élus locaux au travers des plans d'actions des producteurs et des plans de développement communal ; et les processus de concertation au plan national entre le MDR et la Coordination nationale des organisations professionnelles, notamment au travers de la Commission de régulation des marchés ainsi que l'agence de promotion des investissements. Une conférence annuelle conforte le processus de concertation national entre tous les acteurs publics et privés ;

- (iv) Le dispositif d'appui au développement sectoriel dans cinq domaines stratégiques d'appui : infrastructures, recherche agronomique, zootechnique et de la santé animale, conseil agricole et rural, financement du secteur rural, commerce ;
- (v) la mise en place au niveau du MDR d'un comité d'exécution de la stratégie, appuyé par une équipe technique de spécialistes nationaux et internationaux des problématiques de développement rural ;
- (vi) la mise en place d'un comité interministériel pilotant la stratégie en considération de l'enjeu national que revêt le développement du secteur rural en Mauritanie.

Il s'agit ici d'une stratégie innovante, s'inscrivant en rupture avec le passé. Son processus de **mise en œuvre est prévu en trois étapes**, chacune étant **ponctuée par une évaluation** des résultats et effets obtenus en vue d'ajustements éventuels ; **étape 2013-2015 de mise en place** du dispositif opérationnel et de lancement du programme national de développement du secteur rural (programme constitué des plans d'actions des cinq axes et des cinq domaines stratégiques d'appui) ; **étape 2016-2020 de déploiement** des orientations stratégiques ; **étape 2021-2025 de consolidation** de celles-ci.

Par son caractère innovant, cette stratégie implique de fait un long processus d'appropriation de ses tenants et aboutissants et d'adaptation des acteurs. Elle induit nécessairement de profonds changements de comportement. L'ensemble des bénéficiaires des appuis techniques et financiers ont ainsi à adopter une position nouvelle, d'acteurs engagés dans la réussite de la stratégie.

Il s'agit d'opérer le **passage de l'approche programme/projets limités dans le temps et dans l'espace, à une approche de programmes d'actions définis par rapport à des objectifs de développement à long terme**, au niveau de chaque zone agro-socio-écologique homogène, permettant de concourir au développement de l'ensemble du pays. Ceci permettra de dépasser les stratégies spécifiques d'interventions des partenaires extérieurs et de mettre en cohérence les appuis techniques et financiers avec les objectifs de la nouvelle stratégie.

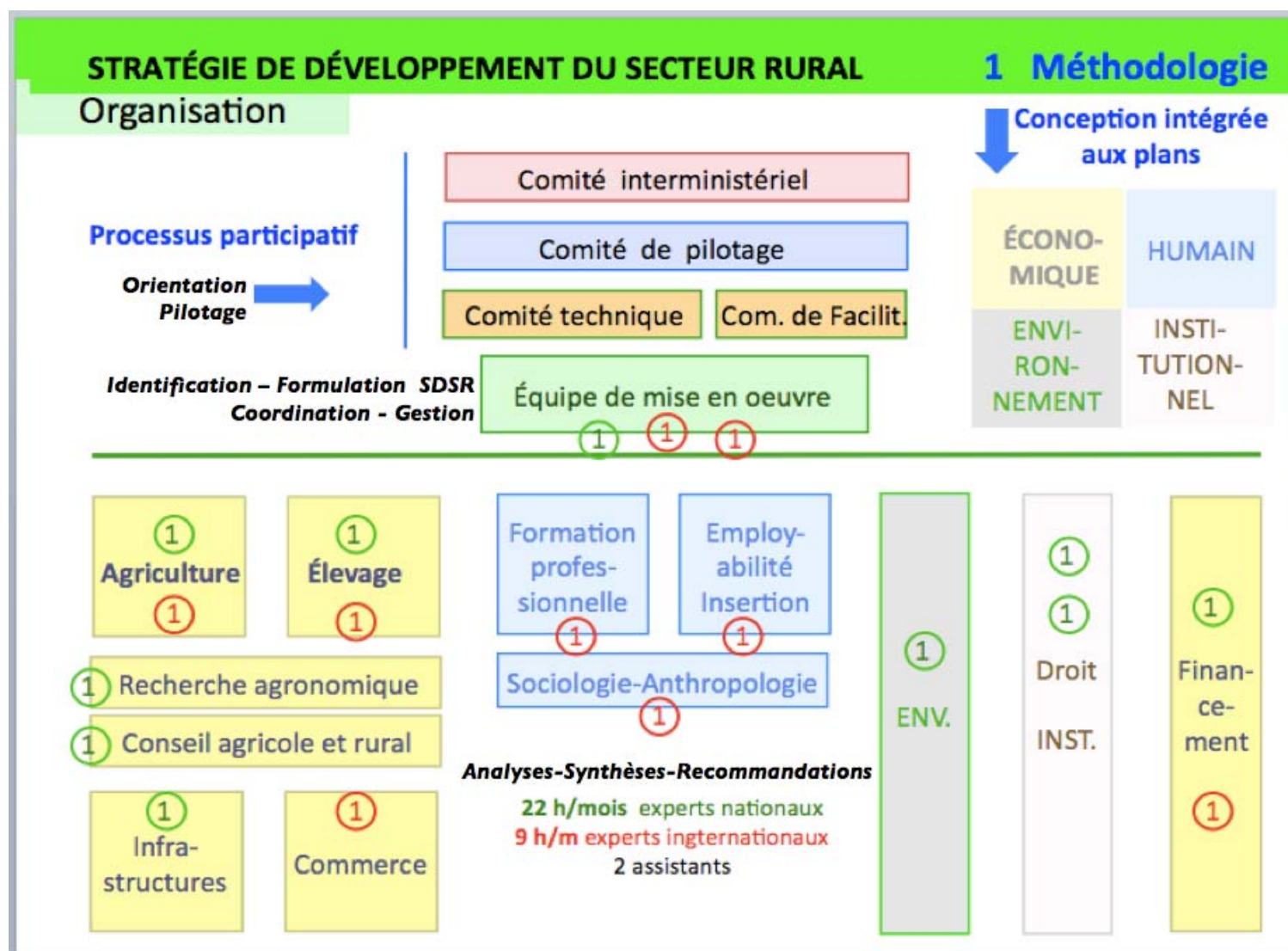
Par ailleurs une **stratégie de communication** paraît nécessaire pour le succès du lancement de la SDSR durant la période de mise en place du dispositif opérationnel. Cette stratégie de communication devra être définie en fonction des acteurs impliqués, (publics comme privés) et ce à trois niveaux différents : central, régional et local.

En tout état de cause, la stratégie doit être considérée comme gagnante pour les trois principaux acteurs concernés :

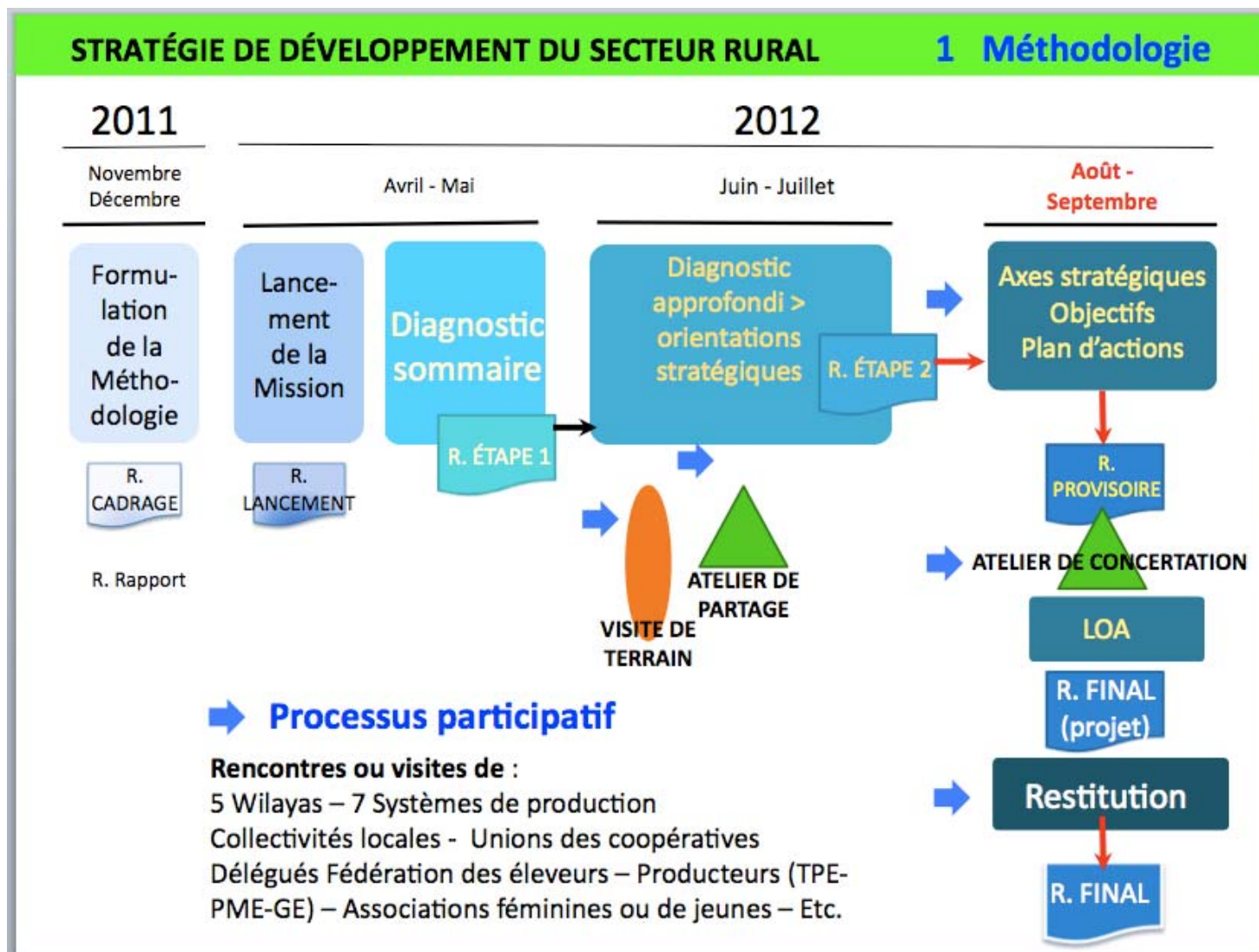
- L'État, dont le rôle est optimisé pour plus d'impact ;
- Les éleveurs, les agriculteurs et les populations, impliqués pour plus de profits (en termes de rentabilité des investissements ou de conditions de vie et de revenus) ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers, pour plus d'efficacité de leurs appuis.

10. Annexes

10.1 Organigramme de la mission d'appui



10.2 Processus



10.3 Évolution du PIB réel Agriculture – Élevage

PIB réel	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
En millions d'UM														
1. Agriculture, Pêche, Exploitation Forestière	44472	45942	44208	43523	46584	43441	46863	47049	49169	52924	54337	57602	54534	56179
1.1 Agriculture, sylviculture et Exploitation Forestière	11737	10838	9513	8476	10905	6731	9040	8281	8811	11369	11536	13730	10837	13089
1.2 Elevage	32735	35104	34695	35047	35679	36711	37823	38769	40358	41555	42801	43871	43697	43090
Structure du PIB														
En %														
1. Agriculture, Pêche, Exploitation Forestière	18.1%	18.4%	17.2%	16.7%	16.9%	15.0%	15.4%	13.8%	14.3%	14.9%	15.5%	15.6%	14.2%	13.9%
1.1 Agriculture, sylviculture et Exploitation Forestière	4.8%	4.3%	3.7%	3.3%	4.0%	2.3%	3.0%	2.4%	2.6%	3.2%	3.3%	3.7%	2.8%	3.2%
1.2 Elevage	13.3%	14.0%	13.5%	13.5%	13.0%	12.7%	12.4%	11.4%	11.8%	11.7%	12.2%	11.9%	11.4%	10.6%
Taux de croissance du PIB réel														
En %														
1. Agriculture, Pêche, Exploitation Forestière		3.3%	-3.8%	-1.6%	7.0%	-6.7%	7.9%	0.4%	4.5%	7.6%	2.7%	6.0%	-5.3%	3.0%
1.1 Agriculture, sylviculture et Exploitation Forestière		-7.7%	-12.2%	-10.9%	28.7%	-38.3%	34.3%	-8.4%	6.4%	29.0%	1.5%	19.0%	-21.1%	20.8%
1.2 Elevage		7.2%	-1.2%	1.0%	1.8%	2.9%	3.0%	2.5%	4.1%	3.0%	3.0%	2.5%	-0.4%	-1.4%
Contribution à la croissance globale														
En %														
1. Agriculture, Pêche, Exploitation Forestière		0.6%	-0.7%	-0.3%	1.2%	-1.1%	1.2%	0.1%	0.6%	1.1%	0.4%	0.9%	-0.8%	0.4%
1.1 Agriculture, sylviculture et Exploitation Forestière		-0.4%	-0.5%	-0.4%	0.9%	-1.5%	0.8%	-0.2%	0.2%	0.7%	0.0%	0.6%	-0.8%	0.6%
1.2 Elevage		1.0%	-0.2%	0.1%	0.2%	0.4%	0.4%	0.3%	0.5%	0.3%	0.4%	0.3%	0.0%	-0.2%
Croissance globale du PIB		1.9%	2.9%	1.1%	5.6%	5.2%	5.4%	11.4%	1.0%	3.5%	-1.2%	5.1%	4.0%	5.7%

10.4 Base de données des documents consultés

REFERENCE	TITRE	SOURCE	DATE
1 SDSR	Analyse des politiques publiques dans le secteur de l'agriculture	CMAP	oct-10
1 SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural - Horizon 2015	MDR	déc-01
1 SDSR	État des lieux et perspectives du secteur agricole et rural en Mauritanie	MDR	avr-07
2 CSLP	CSLP 2011-2015 - Volume 1 Bilan de la mise en œuvre 2006-2010	MAED	
2 CSLP	CSLP 2011-2015 - Volume 2 Plan d'action 2011-2015	MAED	
3 SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire pour la Mauritanie 2015-2030	MAED	mars-12
3 SNSA	National proposals for the global agriculture and food security program - GASP	MAED	mars-12
3 SNSA	Vulnérabilité et insécurité alimentaire en Mauritanie	PAL	juil-11
3 SNSA	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire 2012-2015	MAED	mars-12
3 SNSA	Atelier de partage des documents de ma SNSA 2015-2030 - Méthodologie d'élaboration	MAED	juil-11
4 BM	Mauritanie : Document de stratégie pays axé sur les résultats (DSPAR) 2011-2015	Banque mondiale	
5 PM	Bilan et perspectives de l'action du Gouvernement	Premier Ministre	janv-12
6 Macro-Eco	Annuaire statistique 2010	MAED - ONS	
6 Macro-Eco	Mauritanie - perspectives économiques	BafD-OCDE-PNUD	juil-09
7 BAD	Étude sur la croissance et l'emploi en Mauritanie	BAD	2012
8 UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la Mauritanie 2012-2016	PNUD	mai-11
9 NEPAD	Charte nationale de la Mauritanie / Progr. détaillé de Développement de l'Agriculture (PPDAA)	NEPAD	juil-11
9 NEPAD	Guide de mise en œuvre du PDDAA au niveau pays	NEPAD	nov-09
9 NEPAD	Revue post-comapct du PDDAA	NEPAD	mars-12
11 WFP	Comprehensive Food Security @ Vulnerability Analysis Guideline - World Food Programme	WFP	janv-09
12 FAO	Initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire - propositions d'investissement	FAO	avr-10
DOC 1 Agri	Étude sur la compétitivité et l'intégration en Mauritanie - Sous secteur de l'élevage	MDR	
DOC 1 Agri	Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA - Volume V - Profil de projet d'inv. Bancable	NEPAD - FAO	janv-06
DOC 1 Agri	Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières - Conception	MDR	2011
DOC 1 Agri	Prolpraf - Analyse économique et financière	MDR	2011
DOC 1 Agri	Prolpraf - Analyse des filières maraîchage, lait, aviculture, cuirs et peaux, viandes rouges, etc.		
DOC 1 Agri	Analyse des potentiels de croissance du secteur rural en Mauritanie	CMAP	juin-05
DOC 1 Agri	PDIAM - Évaluation du projet	Banque mondiale	févr-05
DOC 1 Agri	Projet de lettre de politique de développement de l'agriculture irriguée - Horizon 2010	MDRE	mai-99
DOC 1 Agri	Programme de développement durable des oasis (PPDO) - Évaluation à mi-parcours	IFAD	janv-10
DOC 1 Agri	Analyse et évaluation des systèmes de production agricole et d'élevage en Mauritanie	MAED - FAO	déc-06
Doc 2 Élevage	Initiative Élevage Pauvreté et Croissance - Politiques et stratégies nationales de l'élevage	MDRE-BM-FAO	juin-09
Doc 2 Élevage	Initiative Élevage Pauvreté et Croissance - Rapport principal	MDRE-BM-FAO	2002
Doc 2 Élevage	Lettre de politique de développement de l'élevage	MDRE	déc-07
Doc 2 Élevage	Lettre de politique de développement de l'élevage	MDRE	avr-12
Doc 2 Élevage	Stratégie commerciale dans le domaine de l'élevage	MDR	déc-06
Doc 3 Infrastructures	Déclaration de la Mauritanie - Réunion de haut niveau à Washington	Min. Hydraulique	avr-12
Doc 3 Infrastructures	Les infrastructures dans la stratégie de développement du secteur rural	MDR-FAO	août-06
Doc 3 Infrastructures	Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux du Fleuve Sénégal (SDAGE)	OMVS-UE	févr-11
Doc 4 Commerce	Système d'Information des Marchés (SIM) - Bulletin Juin 2011	CSA-PAM-ACF	juin-11
Doc 4 Commerce	Examen de politiques commerciales - Mauritanie - Rapport du Secrétariat	OMC	août-11
Doc 4 Commerce	Analyse des marchés ert du développement des entreprises agricoles	MDR	août-06
Doc 4 Commerce	Promotion des exportations, dispositif institutionnel pour un programme d'actions	CCI-CNUCED-OMC	nov-01
Doc 4 Commerce	Note sur le commerce de la Mauritanie en 2011	MAED - ONS	mai-12
Doc 4 Commerce	Étude pour l'implantation d'un centre de promotion des exportations en Mauritanie	CMAP	août-08
Doc 4 Commerce	Cadre intégré - Une stratégie commerciale centrée sur la pauvreté	FMI-CNUCED-OMC	oct-01
Doc 5 Environnement	Bulletin de suivi de la campagne agropastorale en Afrique de l'Ouest	AGRHYMET	juin-12
Doc 5 Environnement	Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)	SPID	
Doc 5 Environnement	Mission d'audit stratégique et organisationnel de 3 ministères (Agric. Élevage et Pêche)	Togo	janv-11
Doc 6 Recherche	Plan National de la Recherche Agricole (PNRA) 1995-2004	MDR	1995
Doc 6 Recherche	New practical guide to EU funding opportunities for research and innovation	EU	oct-11
Doc 7 Conseil agricole	Évaluation des besoins en information agricole dans les pays ACP - Mauritanie	CTA	déc-08
Doc 9 Sociologie	Note de synthèse sur le contexte socio-culturel et politique de la Mauritanie	Banque mondiale	mars-06
Doc 9 Sociologie	Annexe : note relative aux activités du comité interministériel sur la bonne gouvernance	Banque mondiale	mars-06
Doc 10 Financier	Budget - Programme - CDMT Agriculture 2011-2013 - République du Togo	MAEP - Togo	août-10
Doc 10 Financier	Budget - Programme - CDMT Agriculture 2011-2013 - République du Togo - Tableaux	MAEP - Togo	août-10
Doc 10 Financier	Stratégie et plan d'actions pour le développement du secteur financier 2012-2017	MDR	mai-12
Doc 10 Financier	Guide de l'investissement en Mauritanie - opportunités et conditions	Nations Unies	mars-04
Doc 11 Institutionnel	Étude de définition d'un mécanisme intégré de financement des collectivités territoriales	UE-ACE	juil-11
Doc 13 Ress. Humaine	État des lieux et perspectives du secteur rural - Aspects institutionnels et fonciers	MDR	oct-06
Doc 13 Ress. Humaine	Note sur la ressource humaine technique du Ministère du Développement Rural	MDR	mars-12
Doc 14 DPSE	Résultats campagne agricole 2011-2012	MDR	sept-12
Doc 14 DPSE	Séries statistiques agricoles 1984-2012	MDR	sept-12
Doc 15 Pays	Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural	Madagascar	mai-07
Doc 15 Pays	Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)	RDC	mai-11
Doc 15 Pays	Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural	Sénégal	févr-07
Doc 15 Pays	Mission d'audit stratégique et organisationnel de 3 ministères (Agric. Élevage et Pêche)	Togo	janv-11
Doc 15 Pays	Gestion intégrée de la fertilité du sol (GIFS) - proposition technique de mise en œuvre	Togo	
Doc thématique D0	Revue du secteur rural - Contexte international et national	MDR	nov-06
Doc thématique D0	Analyse des politiques publiques dans le domaine de l'élevage	CMAP	nov-10
Doc thématique D1	Comment favoriser le développement des filières agricoles en Afrique subsaharienne	Proparco	mars-12
Doc thématique D4	Rapport d'information sur le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle	Sénat Français	juil-07
Doc W	La pauvreté en Mauritanie : une approche multidimensionnelle	PNUD	août-97
Doc W	Politique Africaine - Mauritanie - Questions pour l'avenir - Pierre Bonte	Karthala éditions	déc-94
Doc W	Développement rural - Environnement et Enjeux territoriaux - Pierre Bonte	Céres éditions	janv-10
Doc W	L'administration territoriale et le développement local en Mauritanie - Sidi Mohamed Ould Be L'Haramattan, éd.		janv-09

10.5 Visite de terrain du 27 Juin au 4 Juillet 2012 - Compte rendu

Bassin de Keur Macène

Secteurs importants : Riziculture – Maraîchage – Elevage - Pêche

Points soulevés lors de discussions avec les acteurs :

- Aménagement des périmètres et canaux.
 - o Gestion du canal de GOUER qui est suite au barrage de Diama déborde. Il est menacé par le typha. Il favorise également par les débordements des espaces d'eau stagnante qui est source de multiplication de la douve du foie au niveau du cheptel. Il permet, par contre, l'irrigation aisée des petits périmètres maraichers.
 - o En règle générale, les ouvrages ne sont pas entretenus et le curage des bras du fleuve vers Keur Macène n'est pas réalisé. Cette remarque est valable au niveau de l'Aftout.
 - o Le typha devient un problème majeur sur l'ensemble des aménagements
 - o Il n'y a pas d'aménagement des pistes pour se rendre aux différents périmètres
- Agriculture
 - o Croissance importante de la salinité qui constitue à un frein pour le développement de certaines productions
 - o Présence de phacochères en abondance
 - o Pratique de la riziculture mais également de l'arachide et du niébé
- Elevage
 - o Présence importante par les eaux stagnantes de la douve du foie
 - o Difficulté de trouver des médicaments efficaces
- Pêche
 - o Présence dans la zone de quantité importante de poissons
 - o 4 à 5 coopératives
 - o 2 véhicules/jour commercialisés à Rosso
- Maraîchage
 - o Présence intéressante de dune propice pour le développement du maraîchage et plus spécifiquement pour alimenter la capitale
 - o Spéculations usuellement pratiquées avec succès : oignon et navet
 - o Périmètre exploité par les femmes
- Financement – crédit
 - o Pratique taux intérêt élevé : crédit campagne varie entre 120.000 à 180.000 UM/ha pour une période de 4 mois à 12%
- Environnement
 - o Propagation du prosopis dans l'ensemble de la zone au détriment des espèces endogènes
 - o Des opérations de fixation de dunes semblent devenir indispensables
- Divers
 - o Inspection de l'agriculture et de l'Elevage à Keur Macène peut présenter : 1 seule AVB
 - o Lenteur administrative : corruption/compétence
- Solutions
 - o Installer des clôtures autour des périmètres

- o Trouver des solutions pour l'accroissement de la salinité
- o Organisation de la collectivité
- o Mesures à prendre pour accroître la production agricole :
 - Lutte anti aviaire et contre les phacochères
 - Endiguer et curer les canaux et assurer le drainage des périmètres
 - Planage des périmètres
 - Lutter contre le typha
- Chiffres clés :
 - Diminution de 100 à 10 coopératives suite à la politique du crédit agricole
 - 1 famille = 1 ha
 - Pas de redevance OMVS mais redevance fixe SONADER de 16.500 UM/ha
 - Diminution pour les oiseaux = 1/3 de la production
 - Rendement riz = 6 T/ha
 - ± 1.200 ha exploités
 - 30.000 têtes de bétail sans compter les troupeaux en transhumance

Délégation de Rosso

- Principalement riziculture et Elevage
- Assurer la coordination du MDR de la région
- Programmation de la campagne et suivi des activités
- Connaissance des superficies
- Suivi de la distribution des intrants et des principaux axes hydrauliques
- Elevage : seule structure occupé à la protection du bétail : diagnostic + soin
- Agriculture : protection des cultures surtout lutte anti aviaire
- Appui conseil
 - o Coopératives + secteur privé
 - o Besoins des agriculteurs non connus et difficiles à soutenir
 - o Présence de petits matériels phytosanitaires
 - o Encadrement ???? - Système de production ??? – Appui conseil ???
 - o Existence d'agents sur les secteurs de l'Aménagement – Elevage – Agriculture mais par sur la gestion des exploitations et des coopératives
- Filières par ordre d'importance :
 - o Irrigué : (1) Riz – (2) Maraîchage – (3) Blé – (4) Maïs – (5) Sorgho – (6) Niébé
 - o Pluviale : (1) Sorgho – (2) Niébé – (3) Beref (pastèque)
- Bureau (cellule) dans la délégation pour la DPSCN : compilation des éléments statistiques – remarque : difficultés d'obtenir des chiffres réels
- Principales activités :
 - o Agriculture + Elevage + Suivi des aménagements ruraux + Appui Conseil + Suivi/Evaluation
 - o Présence d'un bureau de l'OSP
 - o Coordination avec les agriculteurs
 - o Relation avec la SONADER (faible) Sonader = encadrement des coopératives
 - o Cultures représentatives :
 - CSF : Maraîchage + blé
 - CSC : Riz
 - Hivernage : Riz + Maïs

- Cultures pluviales et de décrues : peu voire timide (surtout Rkiz)
- Solutions pour assurer un bon fonctionnement :
 - o Engagement d'agents techniques pour atteindre l'ensemble des périmètres
 - o Organisation de formation du personnel
 - o Garantir suffisamment de moyens pour assurer l'organisation interne et la gestion de la Délégation. Pour l'instant la Délégation supplée la SONADER
- Chiffres clés :
 - o 5 avb/Sonader avec la Délégation : 17 agents d'encadrement pour couvrir la zone du Trarza
 - o Campagne rizicole :
 - 290 coopératives + 390 individuels (GP + PME)
 - Superficie périmètre varié entre 100 ha et 1, 5 ha
 - o Niveau de fonctionnement = 2%
- Recommandations
 - o Constitution d'une base de données
 - o Observatoire de la riziculture
 - o Importance du volet semencier – promouvoir une filière semencière
 - o Valorisation humaine des chômeurs diplômés
 - o Capitalisation des activités de l'AGETA
 - o Promotion de l'approche filière
 - o Organisation accrue des producteurs et structuration de la profession

Extension de la ferme de M'Pourrié et SNAT

Extension : construction des blocs de parcelles composés de réseau d'irrigation et de drainage

- Ensemble de 1200 hectares dont 900 ha déjà réalisé
- Modalité de distribution des parcelles
- Coût d'1 ha = 2.400.000 UM

Parc matériel

- Deux parties (1) Matériel génie civil + (2) engins agricoles
- Acquisition de 73 tracteurs de ± 80 cv
- Absence d'infrastructure d'accueil pour le matériel et d'ateliers mécanique
- Conducteurs saisonniers ? non professionnel
- Accès directement par les producteurs avec planification et contrat
- Coût des locations par ha
 - o Labour : 20.000 UM
 - o Offsetage : 12.000 UM
 - o Moissonneuse batteuse : 32.000 UM
 - o Billonnage : 20.000 U

JEUNES DIPLÔMÉS - CHÔMEURS

- 1 Jeune diplômé pour 10 ha de périmètre irrigué alloué par tirage au sort.
- Ferme de Pourrier : 2700 ha; Coopératives 1500 ha - JDC 1200 ha.
- Diplômes : agronomes (30%) (président de la coopérative), économiste, juriste, etc. Formation de 3 mois pour les non agronomes au lycée technique.

- Première campagne réussie (Juin 2011) : le meilleur résultat fut de convaincre de nouveaux JDC à bénéficier de la deuxième campagne d'allocation de périmètre irrigué en 2012 sur 600 ha (60 JDC)
- Les apports de la ferme sur les périmètres ; nivellement, drainage, irrigation
- Problème : le désherbage sur les anciens périmètres;
- L'association joue un rôle important pour maintenir la cohésion entre les JDC;

i.

- Financement : crédit de 14 à 17 %
- Exemple : crédit de 2,310 millions empruntés; 2,575 remboursés au bout de cinq mois (23% l'an). Donc ceux qui tirent parti des périmètres sont ceux qui peuvent se passer du crédit (comme le Président). Les autres sont en difficulté.
- Les JDC expriment néanmoins leur satisfaction sur le dispositif car leurs activités ont été récompensées par des revenus pour la première fois depuis leur diplôme.

Propositions :

- Donner un statut aux associations : les institutionnaliser;
- Disposer d'un fonds spécial d'intervention (crédit ?)
- Que le projet soit participatif en amont et tout au long du processus
- Perspectives d'évolution : jusqu'à 400 000 ha (!)

Le dispositif est suivi par le Conseiller de Ministre, Coulibaly

UNCACEM

- L'intervention de l'U revient à financer la production de riz non les producteurs.
- Les crédits sont alloués sur la base d'une estimation du prix de revient d'un ha de maïs. Les infrastructures ne sont pas financées.
- Gros problème des impayés qui oblige l'U à ne libérer le financement qu'au des ha labourés;
- Le degré de confiance de l'U vis à vis des adhérents / clients est NUL, (compte tenu du passé et de l'état d'esprit général considérant l'accès au crédit comme un droit et le remboursement comme une hypothèse.
- D'où le fait qu'un nouveau crédit de campagne ne peut être mis en place que si le précédent a été remboursé... Ce qui entraîne les retards à l'emblavement parfois au delà des limites du calendrier cultural;
- Les conditions du crédit déterminent le calendrier cultural et non l'inverse.
- Les coopératives pratiquent une agriculture de subsistance; ce secteur doit disposer d'un financement spécifique;
- Du point de vue du banquier, les problèmes à traiter sont ceux des marchés et de la commercialisation des produits; le défaut de prestations de services agricoles;
- Constat : les périmètres irrigués ne sont pas fiscalisés; il sont l'objet d'une rente de situation par des propriétaires non exploitants non motivés pour leur mise en valeur; la spéculation sur le marché locatif des périmètres selon la qualité des terres et des aménagements profite aux exploitants disposant des ressources d'exploitation suffisantes.

L'environnement du secteur :

- Ressources à définir pour l'agriculture et la diversification;
- Actuellement, le coût de la ressource est élevé; il est répercuté sur les producteurs;
- Problèmes récurrents : les garanties et les assurances
- Concernant les garanties, la nécessité de disposer de vrais titres fonciers s'impose. Que le patrimoine serve de garanties.
- Il y a deux systèmes de financement : classique et islamique
- La microfinance est réalisée par les coopératives financières rurales;
- Réflexion en cours sur la restructuration du financement de l'agriculture en général et des périmètres irrigués en particulier;
- Actuellement, il n'y a pas de vision du financement à long terme.

Propositions / réflexions

- Que l'État investisse dans la terre pour la redistribuer en subventionnant sa remise en valeur; cela implique la qualité des aménagements, ce qui n'est pas le cas actuellement.
- Réduire le coût élevé des facteurs de production (dont le crédit)
- Les bailleurs financent le gouvernement qui répercutent le financement sur l'U et ce dernier sur les producteurs;
- Ne pas multiplier les organismes de crédit;
- Que le schéma institutionnel du financement tienne compte de l'évolution du dispositif institutionnel actuel du fait que les activités à financer passent du secteur public au secteur privé);
- Le secteur rural peut être financé par n'importe quel structure; l'important est de disposer des ressources aux moindre coût; de résoudre le problème du foncier; de mettre en place un dispositif d'assurances contre les risques et calamités en agriculture;. En pratique, cela dépend de l'État.
- À voir la proposition de statut d'entrepreneur individuel (pour les femmes et les jeunes ruraux).
- La future entité doit prendre en compte le secteur compétitif d'un côté, le secteur de la subsistance et de la sécurité alimentaire de l'autre.

Antenne du CNRADA à Rosso

- Unité créée par la FAO en 1984 reprise par le CNRADA en 2000
- Plusieurs activités sont programmées notamment Riz et arboriculture fruitière
- La parcelle qui accueille le CNRADA a été récemment restructurée
- Présence des agents de l'ADRAO et AfricaRice
- Visite essai Riz :
 - o mise au point de nouvelles technologies tolérantes aux stress et résistantes aux aléas climatiques pour les principaux systèmes de production rizicole en Afrique
 - o Présence de variétés type NERICA (pluviale NERICA : 1-5-6 et 18 rendt estimé de 5 T/ha et Irrigué NERICA rendement estimé 10 – 11 T/ha) pas encore d'homologation
 - o Variété résistante au froid et à la salinité

- Thèmes futurs abordés : problème prolifération des mauvaises herbes et adaptation de petits matériels pour les petites parcelles
- Rencontre : spécialiste filière Amati Demont

ISET

Financement BAD – site de 47 ha dont 2 ha de bâtiments avec hall technologique

Missions sur 3 ans l'ISET après 2 années de lancement rentre en activité effective à partir de fin 2011.

3 activités principales : Formation – Recherche – Vulgarisation (agricole, pastorale et agroalimentaire)

Objectif : constituer un pôle d'excellence

Mode de fonctionnement : Win-win

1. Missions
 - a. Carrières professionnelles basées sur les filières
 - b. Recherche : thèmes novateurs
 - c. Partage des connaissances
2. Vision : reconnaissance comme établissement universitaire
3. Recherche/Développement
 - a. Agriculture
 - b. Animale
 - c. Agro-industrie
 - d. Protection de l'environnement
4. Services de vulgarisation – Séminaires et organisations de réunions
5. Prestations de services : assistance, conseils et appui technique

Etudiants : 400 dont 15% de filles

Axes de recherche et de développement en cours :

- Filière de production de Bio-charbon en collaboration avec le GRET
- Confiture de fruit de palmier Doum
- Production de Jatropha
- Compost typh (FEM/SGP)
- Biogaz typha
- Recyclage de déchets plastiques

Avantages importants :

- gestion des données
- orientation/utilisation des thèmes des travaux de fin d'études par exemple sur la malherbologie

Réunion acteurs Rosso

Premier intervenant :

- Amélioration du secteur à partir de 2009
- Principalement usage de la zone ouest pour les périmètres privés
- Secteur rentable
- Rendement moyen campagne 8,9 T sur 57 ha
- Problèmes rencontrés :
 - o Lutte anti aviaire
 - o Disponibilité moissonneuse batteuse – récolte en 1 mois difficulté de récolter les 13.000 ha
Soit 3 ou 4 ha/jour /1MB

Deuxième intervenant :

- Trarza mono culture ou Riz + maraîchage
- Filière riz :
 - o intéressante mais aménagement non conforme
 - o Accès à l'eau parfois difficile
 - o Contrôle des ennemis des cultures difficile
 - o Qualité produit fini douteux
 - o Problème de commercialisation
- Filière maraîchère
 - o Acquis une expérience
 - o Déception de la commercialisation – mort embryonnaire des expériences du PDIAIM
 - o CSC pas de variété adaptée
 - o Station de conditionnement de Rosso scandale pas aux normes
 - o Spéculations menées : tomate cerise/melon/haricot vert/piment/gombo
- Victime politique non conforme de la distribution des intrants/exploitation
- Marché locale peu adapté
- Filière Blé
 - o Périmètre pilote sur 2 à 3 ha obtention d'un rendement moyen de 1,5 T/ha voire 2 T/ha
- Filière semence : ne pas oublier
- **Problème de communication : Etat – Agriculteur pas de cadre de concertation**

Troisième intervenant (Sidi):

- La SDRS = malade = faux départ = agriculture boiteuse
- Environnement géographique :
 - o Pistes/diguettes Aménagement non géré
- Politique mauritanienne pas de dimension humaine
 - o CNRADA pas de budget sérieux
- Objectifs
 - o La SNSA
 - o Autosuffisance
 - o Privés n'a pas sa place – confiance déloyale
- Finance

- o Intrants agricoles
- o Politique importation oui mais pas politique production
 - Importation 8%
 - Production 39%
- Spéculations : riz puis
- Techniques
- Pas de vulgarisation – pas de techniques modernes
- Pas de laboratoire pédologique
- ENFVA : fermé
- CNRADA : pas de chercheur
- SNAT en danger
- En matière de transformation : traitement à temps matériel vétuste – pas de stockage adéquat – pas de promotion de la bonne qualité
- Commission d'établissement des prix : sur base d'un compte d'exploitation discuté avec les producteurs doit être instauré
- Marché désordonné : importation anarchique
- Diversification : non pas utile
- Coût de l'énergie : 3.500.000 UM/20 ha soit 200 litres/ha
- Promotion de petits matériels d'origine chinois dans le cadre de la riziculture (barre faucheuse, ..)
- **Créer Ressource Données de base Riz**

Quatrième intervenant

- Rôle positif de l'Etat
- Problème sur toute la chaîne Semences → Moissons
 - o Semences de qualité ?
 - o Aménagement ?
 - o Fertilisation : 2 types d'engrais surtout adapté à la salinité voir Sénégal
 - o Oiseaux responsable de calamités
 - o Moissonneuse batteuse SNAT : pourquoi pas aider les producteurs eux-mêmes

Cinquième intervenant

Trois aspects :

- Environnement de la production
- Deux types d'agriculteurs : privé + coopérative villageoise (pour ces derniers il serait utile de prévoir des extensions de zone de production)
- Utilité par le MDR d'instaurer un fonds des calamités
- Composition du prix PADDY : 360.000 UM CA et 160.000 UM coût de production : nécessité d'adapter une subvention de 82.000 UM/ha (soit engrais + phyto, ...)
- Amélioration de la lutte anti aviaire attention dans le cas du blé
- 63 % riz blanc et 37%
- Volet diversification est lié à l'aspect institutionnel et à la commercialisation, à cet effet il n'y a pas d'association pour l'organiser
- Semences – volet semencier à prendre en compte de manière plus probante
- Pas de laboratoire
- Phénomène du typha
- Curage des bras et cours d'eau ?

- Phénomène PDIAIM et la réhabilitation des périmètres l'objectif à atteindre était de 10.000 ha ? pas de normes appliquées

Sixième intervenant :

- Filière semencière pas rentable pour 20.000 ha qui représente 100 tonnes de riz semences. Attention à la limitation de l'agrément
- Au sujet des associations :
 - o Organisation des producteurs est indispensable

GDD GANI

Entreprise de 18ha qui occupe 14 personnes

- Problème le plus important soulevé est l'organisation de la commercialisation
- Spéculations produites au cours de la période CSC + hivernage : Pastèque – Melon – Aubergine – Gombo – Piment
- Encadrement : technicien maraîchage
- Problème relatif au stockage des produits et du statut foncier, il faut surtout une régulation foncière

Tekhane – Plantation Diversification de manguiers projet

- 60 ha Propriétaire Sy Oumar
- Problème énorme d'encadrement technique et d'obtention de plants

Réunion avec les acteurs de Boghe

Séance d'échanges avec les représentants des producteurs de Boghe au CPB

- Représentants de la Mairie, des deux associations des producteurs du CPB et du président de la Fédération des producteurs

Intervenant N'Gaidé Hammath

- o Agriculture
 - Situation du pluvial en recul (pluviométrie déficitaire)
 - CPB : Périmètre collectif très endetté principalement du à la péréquation de l'intérêt et de l'échelonnement des paiements et des conditions de remboursement difficile. Ces difficultés relatives au crédit retardent les campagnes et le rendement est ainsi faible
 - Le coût de l'énergie a été multiplié par deux ce qui provoque une augmentation budgétaire importante
 - Parcelle contigüe et exigüe
 - **→ Enjeu : mener une réflexion sur la gestion des grands périmètres – Etudier les superficies rentables ?**
- o Maraîchage
 - Principalement exploité par les hommes et les femmes
 - Facture Sonelec difficile à payer
- o Elevage
 - Monde du pastoralisme

- Déficit car couverture végétale en diminution et difficulté de contrôler les migrations des troupeaux. Etudier la capacité de charge environnementale et mieux contrôler le cheptel avec de l'alimentation d'appoint
- → **Enjeu : Réflexion sur la politique de l'élevage – notamment l'amélioration génétique**
- o Recherche/Développement
 - Amélioration des programmes

Deuxième intervenant :

- Président de l'Union des Coopératives de Boghe (344 ha et 688 producteurs)
 - o Exigüité des parcelles avec 1 seule campagnecrédit qu'il ne parvienne pas à régler etc.
 - o Problème de l'organisation de la commercialisation maraîchère
 - o Problème de l'obtention des titres fonciers
 - o Problème de la professionnalisation
 - o Filière semencière : qualité et quantité
 - o Services de vulgarisation : SONADER accompagne mais pas de moyens
 - o Disponibilité de pesticide notamment des herbicides : formation et information sur les produits car propagation importante des adventices

Troisième intervenant :

- Président de la Fédération des producteurs/ bureau régional des agriculteurs du Brakna
 - o Agriculture de subsistance à tenir en compte
 - o LOA
 - o Diagnostic global :
 - Foncier si pas résolu pas de développement
 - Aménagement pas correct
 - Mécanisation réduit les agriculteurs à mener une seule campagne – si disponible intensification culturale
 - Intensification allège la pression financière
 - Crédit agricole
 - Éligibilité que la coopérative qui pratique le riz
 - Echancier doit être compatible avec la récolte
 - Intrants de qualité sont rares notamment les engrais
 - Production de diversification est possible que si régulation de la commercialisation et la mise en œuvre des chaînes d'approvisionnement
 - Lutte contre les ennemis des cultures : absence d'équipe sur le terrain pour la lutte aviaire et il faut une action commune entre le Sénégal et la Mauritanie
 - Considérer les calamités : le producteur est laissé à lui-même, mettre en place un fonds
 - L'Etat et les grands périmètres : étudier une stratégie de désengagement et assurer une réhabilitation des aménagements. Réflexions
 - Il espère que la période considérée par la nouvelle SDRS 2012 → 2025 ne ressemblera pas à celle du PDIAIM 1990 → 2012
 - o SONADER :

- 3 départements couverture de la zone représentent 90 km dans tous les sens
- Attention particulière à accorder aux petits périmètres villageois
- Mécanisation la SNAT n'est pratiquement pas présente et les producteurs ont semés leurs pépinières
- 9 AVB responsables de 4.000 ha aménagés et $\pm$ 6.000 producteurs

Quatrième intervenant :

- Président de l'Union féminine /membre du CPB
- 100 femmes
- Il faut tenir compte du CPB mais également du Diéri
- Les femmes doivent pouvoir travailler (exemple 80 ha et accès à l'eau)
- Activités et problèmes :
 - o Formation réelle volonté de certaines femmes
 - o Aides sur le contrôle des ennemis des cultures
 - o Aides sur l'utilisation de nouveaux systèmes d'irrigation
 - o Activité de diversification sur la transformation exemple : confiture et siroperie

Cinquième intervenant :

- Les bailleurs ont des idées préconçues sur le développement local
- Il faut absolument régler l'accès à la propriété : les aspects fonciers
- Respecter le calage des campagnes
- Encourager les formations et l'augmentation des capacités managériales des producteurs
- Mener une politique de proximité avec les zones de production
- Considérer l'agriculture en associant des unités de production telles que les très petites entreprises et les chaînes d'approvisionnement avec les filières
- Envisager une caution solidaire
- Capitalisation des expériences au niveau locale et pas uniquement au niveau des bureaux à Nouakchott
- Chiffres clés Boghe :
 - o CPB : 2 unions (orientation politique différente) = 12 coopératives villageoises
 - 1 union : 3 coopératives
 - 1 union : 9 coopératives
 - Superficies endiguées : 3000 ha à valoriser
 - o 9 AVB
 - o 4.000 ha aménagés
 - o $\pm$ 6.000 producteurs

Réunion interne experts Kaédi

- Cadre de concertation – attention à l'aspect institutionnel et à la typologie des cadres de concertation
- Débat sur l'impact du riz et des autres céréales notamment le blé, sorgho et mil
- Considérer l'aviculture comme filière porteuse
- Envisager un fonds de calamité
- Financement uniquement orienté sur la culture du riz, considérer des unités de production et définir une typologie des exploitations (TPE, PME, etc.)

- Réflexion sur les aspects « durabilité »
- Attention étudier le zonage et filières

CNRADA

- Acquis à la disposition des acteurs
- Problème relationnel entre la Recherche – Vulgarisation – pas de transmission vers les bénéficiaires
- Débats sur les aspects relatifs à l'obtention de semences de qualité / diversité et choix variétal
- Programme blé et riz : production de semences pré-base
- Recherche appliquée, deux approches :
 - Avec organismes internationaux : CYMMIT, AFRICARICE, etc.)
 - Thèmes nationaux (enherbement, lutte contre la sésamie, etc.)
 - En fonction des systèmes de production :
 - o Cultures traditionnelles
 - Décrues
 - Derrière barrage
 - Pluviales strictes
 - o Cultures agroindustrielles notamment la canne à sucre
 - o Diéri
 - Zone de culture du mil
 - Utilisation de la houe N'Dioke et N'Diafane
 - Beref résiste mieux à la sécheresse
 - Attention aux semences « tout venant » souvent en provenance du Sénégal
 - Dégâts importants causés par les rats palmistes et les oiseaux sur les semis
 - Rendement se situe vers 250 kg
 - Pas utilisation engrais ni matière organique/ pratique de l'alternance des parcelles tous les deux ans

Réunion avec les acteurs Kaédi

Premier intervenant : (responsable régional PPG2)

- Besoin de formation
- Distribution des parcelles sans tenir compte des aspects sociaux et de caractéristiques locales
- Demande le financement de deux campagnes avec le même crédit
- Absence sur le PPG d'aire de stockage
- Coût de production accru avec la hauteur de pompage et de l'absence d'entretien des canaux (curage)
- Nécessité de la réhabilitation des aménagements le long du Gorgol et du remplacement de la vanne (pont vanne) avec une ouverture plus importante sur le fleuve

Deuxième intervenant :

- Nécessité du calage des campagnes, il faut absolument favoriser le démarrage vers le début du mois de juillet
- Adaptation du crédit avec un réaligement du taux d'intérêt qui est trop élevé et de la période de remboursement (3 mois)
- PPG1 doit subir une réhabilitation car les travaux menés précédemment n'ont pas permis d'améliorer la mise en eau
- Elevage : pas de considération pour les animaux élevés à l'intérieur de la ville de Kaédi (disponibilités des médicaments)

Troisième intervenant :

- Présidente de la coopérative artisanale de Kaédi El Mouna
- Activité de teinture qui représente un produit unique
 - o Formation et soutien dans leur entreprise
- Culture de diéri
 - o Activité agricole des pauvres et principalement menées par les femmes
 - o Importance du grillage de protection contre la divagation des animaux

Quatrième intervenant : (secrétaire analphabète de l'ENFVA)

- Agriculture régionale = Sorgho, riz et niébé
 - o L'Etat doit donner une priorité à ces cultures notamment le mil qui doit être préservé
- Il faut couper les arbres pour protéger les cultures
- Elevage :
 - o accès au crédit
 - o assurer les parcours en fonctions des nappes
 - o implication des agents de l'Etat

Cinquième intervenant :

- Représentante de l'union des femmes (plaine de Wandama) soit 32 coopératives et 708 femmes
- Etude réalisée de l'aménagement d'un réseau d'alimentation de la plaine avec les eaux du fleuve qui se situe à 500 m – le PDIAIM n'a pas encore engagé les travaux

Sixième intervenant :

- Situation de la Wilaya
 - o Retard de campagne
 - o Redevance fixe trop importante
 - o Aides doivent être accessible directement au niveau du paysan

Septième intervenant :

- Elevage
 - o Code pastorale
 - o Instauration d'une politique de parcours de l'éleveur
 - o Équipes (2) pour lutter contre les nouvelles pathologies (avec médicaments)
 - o Proposition d'organiser un atelier sur les thèmes relatifs à l'élevage

Huitième intervenant :

- Trésorier de l'union des coopératives du PPG1

- PPG1
- Pratiquer une politique de gestion au service du paysan notamment avec les intrants (engrais, semences, etc.)
- Remise de la dette de 50%
- Les grands périmètres sont en crise, pourquoi ?
 - o Tour d'eau difficile à gérer, l'accès à l'eau devient de plus en plus périlleux
 - o Réhabilitation du PPG1 pendant 3 ans sans pouvoir l'utiliser correctement (2009/2010 – 2010 :2011 – et maintenant 2012 ?)
 - o La station de pompage n'est pas en ordre avec un GMP défectueux
 - o PPG2 : digue de protection travaux à reprendre
 - o Crédit agricole mal adapté, la plupart des paysans sont en difficulté à cause des retards de paiement
- Cultures de décrues :
 - o Pont vanne sortie trop petite provoque une inondation trop importante et gestion difficile du Walo et des dégâts relativement conséquent aux digues du PPG2
 - o Aménagement à refaire
- Environnement
 - o Promouvoir l'installation de vergers fruitiers

Neuvième intervenant :

- PPG 1+2 : l'ensemble des périmètres sont présentes des problèmes de conception
- Il encourage les institutions (SONADER) et les autorités locales à se rendre davantage sur le périmètre pour constater les problèmes (Wali+Délégué+SONADER)
- Il fait remarquer l'absence de toute mécanisation sur les deux périmètres

Dixième intervenant :

- Résoudre le problème des calages des campagnes
- Assurer le nivellement des parcelles
- Se munir de matériel afin de la réalisation des travaux du sol

Onzième intervenant :

- L'ensemble des interventions est orienté vers les cultures irriguées, il serait utile d'envisager également la filière élevage et notamment ses produits dérivés tels que le tannage des peaux, le lait, etc.

Douzième intervenant :

- Bathily, jeune agriculteur membre de l'Union et notamment du conseil d'administration
- PPG2 ne parvient pas à démarrer correctement et ne donne pas de bon résultat. Une des causes est la mauvaise gestion du conseil d'administration, il serait utile de s'adjoindre un technicien agricole qui assurerait la gestion de l'Union et des OP(s). Jusqu'à présent, aucun bilan financier mais également technique n'a pu être réalisé. Il faut également organiser l'accompagnement des producteurs pas uniquement au niveau de la production mais des dossiers financiers, de l'organisation de la campagne etc.

Périmètre Kane Lekseïba

Zone de Foum Gleïta

Réunion d'échanges avec les producteurs (3)

- Projet Canne à sucre
 - o Installation d'une pépinière de 5 ha Commentaires :
 - o Mener une politique d'assistance aux producteurs, l'Etat trompe l'ensemble de la population. Il faut assurer un niveau technique suffisamment correct en vue d'augmenter le niveau de professionnalisation des producteurs pour mener la culture de la canne à sucre, jusqu'à présent la population n'a pas été associée au projet
 - o Il serait souhaitable d'envisager deux types d'approches (1 avec les coopératives qui devront être soutenues financièrement par l'Etat et privée qui constitue une autre dimension
 - o Sidi Ould Ismaïl possède une copie du projet
 - o Il faut un régime adapté en ce qui concerne l'entreprise qui souhaite mener la production
 - o Mettre en place une chaîne de production pas avec des coopératives
- Périmètre Foum
 - o 1900 ha (550 ha en 1984 et une extension en de 1400 ha)
 - o Seulement 500 ha sont exploités dont 3 campagnes sont menées/an soit 2 campagnes rizicoles (2 x 400 ha) et 1 campagne maraîchère (1 x 500 ha) soit un total de 1300 ha
 - o Le barrage contient une capacité de 1.200.000 m³ d'eau avec une limite inférieure à ne pas dépasser de 100.000 m³. Ce potentiel d'eau pourrait une superficie de ± 3.000 ha
 - o Ces dernières années, il a été constaté une dégradation des aménagements
 - o 44 coopératives sont actives (1 coopérative = 20 membres) et 55 coopératives féminines
 - o Le typha est bien présent dans la zone, il a été importé par les semences de riz, il constitue par contre un atout pour la nourriture du bétail qui souffre actuellement du manque de pâturage.
 - o Le périmètre de Foum pratique la patate douce sur 400 ha et constitue une source d'approvisionnement financier importante pour la population. Elle est organisée actuellement par le **GRDR** qui accompagne les producteurs dans la filière patate douce en essayant de mieux cerner la commercialisation de ce produit et de valoriser la production par des études de transformation et de conservation

Réunion Délégation Kiffa

Région agro pastorale par excellence

- Présence d'une Fédération des Agriculteurs et éleveurs soutenues par des ONG(s) notamment World Vision + ECODEF et par des projets PDDO, PADEL, PROLPRAF et notamment les Services techniques agricoles
- Intervention notable de Boucadoun assez agressive sur la situation du secteur agricole et plus spécialement en ce qui concerne les aides et appuis du sous secteur de l'élevage. Il a spécifié que la gestion de la crise de l'élevage avait été mieux menée en 2003 par rapport à 2012.
- Deuxième intervenant :
 - o Présence de différentes stratégies présentant toutes des insuffisances pour les raisons suivantes :
 - Manque de cohérence et de suivi (mot utilisé pagaille)
 - Certains chefs de projets et/ou de programme se positionnent spontanément au-dessus du département du MDR concerné. Il s'agit dans la prochaine stratégie de remettre les responsabilités à leur place.
 - Les aspects « pauvretés » ne sont pas suffisamment considérés. Il faut absolument se baser sur une approche participative.
 - Planification de l'écoulement des produits – considérer le produit comme une spéculation
 - Absence totale d'un encadrement rapproché
 - En ce qui concerne le crédit, il faut le considérer dans l'environnement spécifique de la pauvreté et le dissocier des pratiques de crédit dans la vallée du fleuve
 - Le problème des ressources humaines doit être absolument intégré dans la stratégie (capacités/compétences/formation etc.)
 - Le sous secteur de l'élevage est considéré comme une activité de prestige. Il faut absolument changer les mentalités
- Troisième intervenant
 - o La SDRS doit tenir compte des zones de production et leurs spécificités
 - o Mener une politique de décentralisation et notamment au niveau financier
 - o La plupart des programmes sont déconnectés avec la réalité de développement des sous régions. Pas de synergie entre les programmes.
 - o La difficulté dans la stratégie filière est de trouver des acteurs fiables. Dans ce cadre l'accent doit être mis sur l'organisation de la commercialisation et de la transformation

Visite du barrage de Bougadou

Cultures de décrue : mil, sorgho, niébé

Création du barrage par les colons en 1942 ; réfection en 2000 par le PADEL ; 800 familles en bénéficient; en 2011, deux pluies seulement n'ont pas été suffisantes pour assurer les cultures. Avec la baisse de la pluviométrie, la zone se trouve désormais à la limite de la zone à risque du Sahel (100 mm de pluie par an).

Deux projets de mise en défend des zones de pacage ont bien fonctionné. Les facteurs de succès

tiennent au fait que les règles de gestion ont été respectées et que l'esprit de discipline a permis de respecter les arbres par la lutte contre les feux de brousse et les coupes illégales

Projet diguette

Avant la zone en déclivité était nue et soumise à l'érosion du sol par temps de pluie. Régénération du sol et de la végétation s'est faite par des diguettes de retenue des terres et de l'eau de ruissellement. Cette méthode est caractéristique d'un projet environnemental.

Projet poulet

Du fait de la sécheresse et de la chaleur, les œufs ne sont pas fécondés. Ils sont vendus.

Le PDRC sur financement de la Banque mondiale a fait don de 20 géniteurs.

Le projet est actuellement terminé depuis 2011 sans solution de continuité pour l'instant. Voir le projet PROLPRAF qui s'intéresse à la filière avicole. Voir aussi le Coordonnateur régional Saba Moda Fall (et le Mdr).

Projet de financement des éleveurs

Les éleveurs sont abandonnés. Le projet est considéré comme réussi. Caissier instituteur bénévole, se montre très impliqué. Projet réussi. Lorsqu'il y a des retards de remboursement, la caisse comprend la situation.

Encours de crédit : 300 000 O pour 12 crédits (25 000 O en moyenne). Taux du crédit : de 26 à 28 % par an.

Visite Groupement de producteur – système Pluvial

L'État finance certaines clôtures

Problèmes

- Préparation du sol à la main (!)
- Lutte contre la (?)
- Semences non sélectionnées
- Pas de capacités de stockage
- Rareté ou défaut de conseil rural
- Dégradation de la terre

Solutions (entre autres)

- charrue avec énergie animale
- organisation professionnelle bénéficiant d'un accompagnement socio-économique et technique

Visites Groupement de producteur – système Oasien

Première union

Il y a 24 associés par association régie selon la Loi 01698 qui leur confère de réelles prérogatives. Celle-ci toutefois n'aurait pas encore fait l'objet de promulgation ;

Historique

Création en 1998 avec le projet Oasis. L'organisation en place inclut un comité d'achat et un comité pour les femmes

Blé avant 1973 blé selon la politique de l'État

Maraîchage ensuite plus profitable

Culture fourragère à développer

Irrigation sur 2,5 ha en recourant à l'énergie solaire et au goutte à goutte.

Le niveau de la nappe eau a baissé de 2 m ; les palmiers souffrent.

Crédit 8 millions O

Point positif :

- Appui conseil reconnu comme satisfaisant.

Problèmes :

- Eaux de ruissellement du fait de l'avancée du désert (?)
- Renforcement des capacités ;
- Les clôtures pour assurer une réelle protection des cultures
- Cochenilles sur les palmiers dattiers : traitement au soufre (achat à 30% et le reste par don de l'État une année. Mais le soufre a tué les palmiers (problème de dosage). Le traitement avec les essaims de coccinelle n'a pas eu d'effet. Le mieux est d'irriguer et de fumer.
- Les rejets sont commercialisés à 10-12 kg alors que la tendance est de les vendre à 20 kgs. La vente des rejets (200 à 300 par an) du fait de leur bonne qualité est d'un bon rapport
- Ressources en eau : la nappe s'est abaissée : le forage est à 30 m de profondeur.
- Maintenance du système de goutte à goutte.

Deuxième union

Région d'Assaba correspondant à 24 associations

Projet PPDO, réussi pour la structuration du monde rural. Après une période de soudure de deux ans, ce fut un projet Fida, considéré comme bon.

Processus de représentation et de concertation précis : 3 représentants par association (24) constituent l'union de 72 membres ; lesquels élisent ceux du comité qui élit le Président de l'Union.

Sur les 27 associations de l'union, trois ont été défaillantes : une pour détournement de fonds, deux autres du fait d'élections non démocratiques ;

6134 adhérents / 24 associations. De 300 à 1000 Adhérents par association.

Cette oasis est une des plus importantes de la région et représente 95% de la production régionale. Rayon de 10 km.

Le projet :

Au début, trop formation pas assez réalisation

Les aspects organisationnels sont considérés comme très importants. Ainsi sont en place un comité de renforcement des capacités et un comité de suivi évaluation. Pour le pompage de l'eau, une caisse de maintenance est prévue.

En revanche, pour la commercialisation, c'est compliqué du fait de l'absence de capacités de stockage et de triage ainsi que d'intermédiaires sur le marché.

Le financement pérenne de l'union est assuré par le projet qui met à disposition des moyens de production sous forme de dons auprès des adhérents. Ces derniers remboursent les deux tiers du montant à l'association qui se constitue ainsi un fonds de roulement.

ONG impliquée : ASD à Nouakchott

Visite des cultures de décrue derrière barrages

Il s'agit d'une zone de 5000 ha dont 2400 ha sont cultivables et 1900 exploités en blé (500 ha) ou en cultures maraîchères (20 ha).

Les forages sont pour l'eau potable

La zone comprend 49 ouvrages en mauvais état au niveau des vidanges, déversoirs (4 sont cassés). Leur conception est inadaptée aux grosses pluies (plusieurs barrages ont cédé)

Chaque année, la réfection des barrages est nécessaire.

Production

Blé en cuvette jusqu'à 20 qtx

Sorgho pour lesquelles les vieilles méthodes de préparation du sol sont les plus efficaces.

Problèmes

La divagation des animaux. Les conflits ont diminué avec le grillage qui contribue beaucoup à la protection des cultures.

L'organisation des producteurs est cruciale dans ce carrefour de toutes les tribus. Chaque tribu a son territoire sinon c'est conflictuel.

10.6 Atelier National de Partage du 23 au 25 Juillet 2012

10.6.1 Restitution Groupe Agriculture

Le groupe « Agriculture » approuve les propositions de l'orientation stratégique :

Il a insisté sur les aspects suivants :

- Le rôle de l'Etat
 - o Suite à sa politique de libéralisation Le Gouvernement doit maintenir son désengagement de manière progressive et en fonction de calendrier de responsabilisation des acteurs des filières. L'Etat doit garantir la pérennité des activités du secteur en tenant compte des aspects « genre ».
- Les filières doivent prendre en considération les aspects :
 - o Organisation des acteurs des filières : les acteurs s'engagent à mettre en place des cadres de concertation avec l'appui de l'Etat pour la gestion efficace des filières. Ces derniers seront structurés de bas en haut. Ils seront représentatifs de différentes catégories d'acteurs. Le rôle de l'Etat, des cadres de concertation est entre autres de faciliter l'expression des besoins des acteurs.
 - o Les intrants de qualité (semences et engrais) et l'approvisionnement dans des délais fiables respectant le calendrier agricole
 - o Améliorer les systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles

- o Facilitation de la diversification et de l'intensification
 - o L'appropriation par le cadre de concertation de la gestion de l'utilisation de la mécanisation
 - o Au niveau de l'introduction de technologies (i) Utiliser des méthodes d'irrigation économes appropriées d'une part à la diversité des produits et à la portée des petites entreprises d'autre part
 - o Promouvoir des innovations techniques adaptées à la petite entreprise
 - o Commercialisation : assurer l'information de l'évolution des différents marchés (prix et des volumes) en mettant en place un système de veille commerciale
 - o Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs des filières
 - o Etudier la compétitivité des filières en fonction des systèmes de production et des importations
- Au niveau des aménagements et des infrastructures rurales
- o Axes hydrauliques à calibrer par rapport à Diama (entretenu par un curage régulier) à exécuter par l'Etat
 - o La gestion hydraulique : Réhabiliter les ouvrages structurants (Grand périmètre et des barrages et des espaces de décrue améliorée etc.) suivant les règles de l'art.
 - o Préparer le transfert de la gestion des ouvrages aux associations des usagers selon un cahier des charges précisant le rôle spécifique de chacun.
 - o Définition et application des normes d'aménagement suivant les types d'ouvrages (retenues collinaires respectueuses de l'environnement)
 - o Réactiver les comités de contrôle et de surveillance des aménagements relatifs aux digues et diguettes ainsi que des aspects d'utilisation des grillages
 - o Poursuivre le désenclavement pour accéder aux bassins de production avec des ouvrages durables et praticables toute l'année
- La mise en œuvre de deux programmes de lutte intégrée contre les ennemis de cultures et celui de gestion des eaux, de la fertilité des sols.
- Promotion de partenariat public/privé à partir des filières agro-industrielles
- Attractivité des villes pour maintenir les jeunes dans les bassins de production
- Schéma d'occupation des terres (habitat – élevage – Agriculture – espace forestier – axes hydrauliques) favorisera la détermination des bassins de production

10.6.2 Restitution Groupe Élevage

10.6.3 Restitution Groupe Finance

1

RESTITUTION DES TRAVAUX DU GROUPE ELEVAGE

HOTEL WISSAL , 25 Juillet 2012

2

Mise en place du Bureau

- Président: Hacen OULD TALEB, Président du GNAP
- Modérateur: Dr Djeidi DIAGANA, Consultant national
- Rapporteur: Amadou Tidiane DIA, Consultant national

Tour de table de présentation des participants (au nombre de 20)

3

EXAMEN DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1. Diagnostic portant sur les questions posées par les participants et les experts
2. Dispositions opérationnelles d'urgence pour 2013, 2014 et 2015
3. Orientations stratégiques à l'horizon 2025

4

1. DIAGNOSTIC

- Au niveau du MDRE, plusieurs stratégies ont été élaborées, aucune n'a été appliquée
- La restructuration de 1993 a désorganisé l'élevage avec la rupture de la chaîne de commandement
- Plusieurs codes, décrets d'application et arrêtés ont été élaborés, mais leur application effective pose problème

5

1. DIAGNOSTIC (suite)

- Dans la plupart des cas, les infrastructures d'élevage ne sont pas opérationnelles, sont vétustes et insuffisantes pour un grand pays d'élevage
- L'élevage recèle un important potentiel ouvrant des perspectives d'exportation

6

DIAGNOSTIC (Suite)

- La Mauritanie est autosuffisante en viande (plus de 35 000 t de bétail sur pieds exportables), perte de valeur ajoutée
- Elle dispose d'un important potentiel de production de lait, peu valorisé
- Nécessité de prendre en compte la mobilité du cheptel et la conduite des troupeaux
- L'élevage extensif est le mode d'élevage le plus rentable

DIAGNOSTIC (suite et fin)

- L'élevage joue un rôle de premier plan dans la sécurité alimentaire des ménages. L'élevage maintient l'équilibre socio-économique en milieu rural (fonds solidarité)
- Nécessité de mettre en place un véritable plan de développement de l'élevage
- Des insuffisances au niveau des contrôle sanitaires et de qualité des denrées animales et d'origine animale

2. Dispositions opérationnelles d'urgence pour 2013, 2014 et 2015

- Création d'un Ministère de l'élevage
- Recensement du cheptel
- Amélioration du cadre réglementaire et application effective des textes législatifs et réglementaires
- Développement des cultures fourragères

Dispositions opérationnelles d'urgence pour 2013, 2014 et 2015 (suite)

- Renforcement des capacités d'intervention des laboratoires de diagnostic et de contrôle
- Mise en place des infrastructures nécessaires pour le développement de l'élevage (Usines de lait pasteurisé et UHT, centres de collecte de lait, abattoirs, tanneries, parcs de vaccination, chaînes de froid,...)
- Défense de la production nationale en lait, cuirs et peaux contre la concurrence déloyale des produits subventionnés importés

Dispositions opérationnelles d'urgence pour 2013, 2014 et 2015 (suite)

- L'Etat doit jouer un rôle actif dans la régulation des importations de lait (taxer le lait importé pour décourager les importations de lait)
- Développement des cultures fourragères
- Développement d'un système de crédit dédié à l'élevage et qui ne soit pas usurier (crédit islamique). Le crédit doit être ouvert à tous les éleveurs

2. Orientations stratégiques horizon 2025

- L'UNCECEL doit évoluer vers une banque capable de financer le développement total de l'élevage
- Création d'un cadre de concertation pour les acteurs de l'élevage et renforcement des capacités des organisations d'éleveurs à la base
- Favoriser l'émergence des OSP d'éleveurs honnêtes et engagés pour le développement de l'élevage

2. Orientations stratégiques horizon 2025 (suite)

- Création de zones indemnes de maladies qui constituent un handicap pour l'exportation des viandes
- Aménagement et gestion durables des parcours et des points d'eau et transférer le pouvoir de gestion des ressources naturelles aux éleveurs utilisateurs conformément au code pastoral et à son décret d'application

2. Orientations stratégiques horizon 2025 (Suite et fin)

- Renforcement du personnel qualifié au niveau du Ministère de l'élevage
- Renforcement de la recherche zootechnique et vétérinaire
- Formation de pastoralistes pour le développement du secteur de l'élevage
- Mise en place d'un fonds de crise pour faire face aux sécheresses

République Islamique de Mauritanie

Ministère du Développement Rural

Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR)

FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL

ATELIER NATIONAL DE PARTAGE

GROUPE THEMATIQUE FINANCE

23, 24 ET 25 Juillet 2012

TEC CONSULT SOFRECO BSA AGRHYMET

SDSR 2012 - 2025
FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL

- L'engagement de l'Etat est pour le moment incontournable
- La réforme de toutes les structures actuelles de financement de l'agriculture est nécessaire
- Abondance de la trésorerie des banques et les capacités de mobilisation de ressources à LT par la CDD à taux réduits
- L'agriculture a vocation commerciale peut sous certaines conditions prétendre aux financements de type bancaire
- L'agriculture de subsistance relève d'une logique de développement social et humain

SDSR 2012 - 2025
FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL

• **VISION 2025**

• **UN SYSTÈME FINANCIER PERENNE QUI ASSURE UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTES AUX BESOINS DE TOUS LES ACTEURS DES FILIERES ET PREND EN COMPTE LA DIMENSION SOCIALE ET HUMAINE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR RURAL**

SDSR 2012 - 2025
FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL

• **TROIS SPHERES DE FINANCEMENT**

The diagram illustrates three overlapping spheres of financing:

- Financement public**: Etat, PTF, Autres partenaires au développement
- Système financier**: Banques commerciales, IMF, CDD, Intermédiaires financiers
- Privés**: Operateurs/investisseurs privés nationaux et étrangers

SDSR 2012 - 2025
FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL

The diagram shows the interaction between **Ressources Publiques** and the **Système financier/privé**:

- Ressources Publiques** (Environment): Réalisation et entretien des aménagements structurants, Lutte contre les fléaux, Gestion des parcours, Recherche vulgarisation innovation, Appui à la performance, etc.
- Système financier/privé** (Production Filieres):
 - Subsistance**: Rendre les IF conforme a la loi, Titre de propriété aliénable, Assurance calamités, Bonification des intérêts, Agence de promotion des invest.
 - Compétitive**: Formation/information, Identification d'opportunités, Recherche de financement

SDSR 2012 - 2025
FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL

- Approche projet
- Approche sectorielle
- Financement budgétaire

• **Procéder a l'analyse de la dépense publique dans le secteur rural**

10.7 Atelier national de concertation des 9 et 10 Septembre 2012

10.7.1 Restitution Groupe Agriculture 1

10.7.2 Restitution Groupe Agriculture 2

10.7.3 Restitution Groupe Élevage

GROUPE AGRICULTURE

ATELIER DE CONCERTATION
10 septembre 2012

Le groupe de travail approuve la proposition des exposés cependant il insiste sur aspects suivants:

1. Diagnostic

Observations

- Inquiétudes relatives à la non mise en œuvre de la nouvelle stratégie comme celles qui l'ont précédées
- Articulation avec les autres stratégies CSLP 3 , SNSA,
- Financement insuffisant, inadapté et mal coordonné
- Très faible implication des acteurs de développement et des collectivités locales
- Absence de systèmes face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles
- L'insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines
- Faible professionnalisation des acteurs à la base
- Inefficacité et limite de l'approche projet

Recommandations

- Mise en œuvre effective de la stratégie dès 2013
- La SDSR doit tenir des orientations et axes stratégiques des autres stratégies nationales
- Vulgarisation de la SDSR à tous les niveaux national, régional et local en vue de son appropriation
- Mise en place d'un système de financement approprié et durable en faveur du secteur rural en couvrant l'ensemble des systèmes de production (agropastoral, irrigué, pluvial, oasien, de décrue et périurbain)
- privilégier la responsabilisation et l'implication ainsi que la restructuration effectives des acteurs à la base (acteurs des filières et des collectivités locales)
- Mise en place d'un système et mécanisme de prévention et de gestion des aléas climatiques et catastrophes naturelles
- Mise en place d'un programme de renforcement des ressources humaines en quantité et qualité (services d'appui et acteurs des filières)
- Intégration de l'appui budgétaire des différents PTF au schéma de développement stratégique proposé (programme émanant de la base)

2. Axes stratégiques

Recommandations

- Approche participative ascendante par la décentralisation permettant l'implication des acteurs au niveau local accompagné de la déconcentration des services d'appui
- Identification des besoins et des contraintes locales
- La complémentarité entre l'agriculture et l'élevage respectueuse de l'environnement
- Le rythme d'aménagement de la rive droite doit être accélérer

3. Dispositif opérationnel

Recommandations

- Le groupe partage le schéma de concertation entre les acteurs publics et des acteurs des filières y compris les organigrammes et marque son intérêt pour le cadre de concertation et les propositions de

4. Loi d'orientation agricole

Recommandations

- la loi d'orientation agricole, qui sans abroger les lois antérieures, en comble les vides juridiques et tient compte des nouveaux contextes du secteur rurale dans la perspective de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.
- La loi pourrait être intitulée de la manière suivante : LOI d'ORIENTATION AGROPASTORALE
- La loi doit couvrir un système de gestion des conflits

4.2. Axe 2 – Promotion d'une agriculture compétitive

Introduction :

Vingt cinq (25) personnes dont trois (03) femmes d'horizon et de profil diversifiés ont travaillé dans le GTA. Après avoir désigné son Président et deux (02) rapporteurs et écouté et suivi les explications données par le Chef de mission de l'équipe qui a mené l'étude, le GTA a échangé sur les points suivants dont la synthèse est donnée ci-dessous.

4.2. Axe 2 – Promotion d'une agriculture compétitive (Suite)

De l'agriculture compétitive : de l'état rapide des lieux effectué par le GTA, il ressort que l'agriculture mauritanienne reste encore une agriculture de subsistance et non une agriculture moderne ouverte sur le marché. Elle donc pas compétitive, d'où l'impérieuse nécessité de la placer, sans retard supplémentaire, sur une dynamique évolutive de forte amélioration de l'ensemble des segments qui la constituent.

4.2. Axe 2 – Promotion d'une agriculture compétitive (Suite)

Du Développement de filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois permanents et de revenus incitatifs :

De façon formelle, de nombreuses filières existent en tant que telles, mais elles sont peu ou faiblement structurées et, la plupart sont, à l'état embryonnaire, pour l'heure. Même la filière riz qui est actuellement la plus avancée ne répond pas encore aux attentes.

4.2. Axe 2 – Promotion d'une agriculture compétitive (Suite)

Le GTA estime que l'un des critères "emplois permanents" attaché au développement des filières est difficilement réalisable dans un proche avenir et qu'il exclurait, de facto, les filières des céréales traditionnelles comme le sorgho du fait de la précarité de son système de production. Or, chacun sait l'importance de cette spéculation dans la sécurité alimentaire et dans les échanges commerciaux du pays. Le GTA suggère la suppression du critère "permanent" et son remplacement.

Identification des filières :

- Filière riz
- Filière blé
- Filière maïs
- Filière autres céréales
- Filière légumineuses alimentaires
- Filière dattes
- Filière oléagineuses
- Filière agroalimentaires

4- caractérisation de la filière riz :

Points faibles	Solutions proposées
1. Mauvaise qualité des aménagements	Définir application normes,
1. Insuffisance des équipements agricoles	créer les GIE et autres prestataires de service
1. Insuffisance en quantité et en qualité des intrants agricoles de base	Créer/renforcer le dispositif de contrôle de la qualité des intrants
1. Difficultés physique et financière d'accès à l'eau (fluidité des axes hydrauliques)	Curage et entretien régulier des axes hydrauliques
1. Coûts d'exhaure élevés (pompage, électricité etc)	Favoriser les sources d'énergie alternatives
1. Enclavement au niveau de certaines zones de production	Elaborer des programmes de désenclavement
1. Calamités naturelles (oiseaux granivores, inondations, criquets...)	Créer un fonds de calamité naturelle
1. Mécanismes de crédits inadaptés et ne favorise pas l'intensification culturales	Mettre en place un système de crédit adapté
1. Faible capacité de transformation et de stockage	Favoriser le renforcement des capacités de transformation et de stockage
1. Qualité de riz produit, insuffisances	Assurer la qualité du riz produit
1. Manque de carte pédologique et autres services socioéconomiques	Elaborer et actualiser les cartes pédologiques des zones à aménager
1. Déficit de mesures d'accompagnements (RFV et autres services socioéconomiques)	Renforcer instantanément les capacités d'intervention de la RFV et des autres services socioéconomiques

De façon générale pour développer les filières précitées, il convient :

- de créer urgemment un cadre de concertation pour l'ensemble des intervenants
- Lever/réduire toutes les contraintes identifiées comme obstacle au développement des filières ;

5- Responsabilisation des acteurs des filières

- Aider à une meilleure structuration des différentes filières pour permettre aux différents acteurs de jouer pleinement leurs rôles
- Assurer à ces différents acteurs un encadrement efficace (conseil agricole et socio-économique)

6- Intégration de l'agriculture aux marchés national, régional et international

- Favoriser la circulation de l'information économique
- Et réduire l'importance des intermédiaires au profit d'un contact direct avec les producteurs nationaux

7- Applications technologiques :

- pour les aspects liés à l'irrigation, la fertilisation, l'intensification il importe de :
- Favoriser le système d'irrigation goutte à goutte (économie d'eau et amélioration de la qualité des produits en particulier pour le maraîchage)
- Créer les conditions favorables à la transformation et à la conservation
- Redynamiser la Recherche agronomique, l'ENFVA, le CFPR de Boghé par des moyens conséquents en ressources humaines matériels et financières
- Former des encadreurs compétents et les déployer sur le terrain avec les moyens de mobilités nécessaires pour assurer un encadrement rapproché.

RESTITUTION DES TRAVAUX DU GROUPE ELEVAGE

ATELIER DE CONCERTATION; HOTEL WISSAL ,
10 Septembre 2012

Mise en place du Bureau

- **Président:** Hacen OULD TALEB, Président du GNAP
- **Modérateur:** Dr Baba DOUMBIA, Directeur de l'Elevage
- **Rapporteurs:** Hamath NGAIDE , Président de l'UCAB/B
Amadou Tidiane DIA, Consultant National
- Liste en annexe)

EXAMEN DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Le groupe Elevage a félicité les consultants pour la qualité du travail accompli en un temps record. Il a également réagi par rapport aux points suivants:

1. Diagnostic du secteur rural
2. Axes stratégiques proposés
3. Dispositifs opérationnels de mise en œuvre de la stratégie

1. DIAGNOSTIC

- La restructuration de 1993 a été un échec total . Elle a désorganisé l'élevage avec la rupture de la chaîne de commandement
- Au niveau du MDR, les investissements ont surtout été orientés vers l'agriculture irriguée
- L'insuffisance (qualitative et quantitative) criante de ressources humaines constitue un goulot d'étranglement handicapant pour le développement de l'élevage
- Dans la plupart des cas, les infrastructures d'élevage ne sont pas opérationnelles, sont vétustes et insuffisantes pour un grand pays d'élevage
- Faible industrialisation du secteur de l'élevage

DIAGNOSTIC (SUITE)

- Plusieurs codes, décrets d'application et arrêtés ont été élaborés, mais ne sont pas appliqués
- Non prise en compte de la dimension transversale de la politique du développement du secteur de l'élevage dans les activités sectorielles
- Absence de statistiques fiables cheptel, base de toute planification fiable
- Faible prise en compte des conflits entre agriculteurs et éleveurs (non application du code pastoral)

DIAGNOSTIC (suite)

- Nécessité de prendre en compte l'avenir de la transhumance transfrontalière avec l'éclosion de nouveaux conflits aux frontières du pays
- La mobilité du cheptel exige la concession du pouvoir de gestion des ressources naturelles aux éleveurs et le code pastoral et son décret d'application créent les conditions juridiques favorables à cette concession
- La privatisation des services vétérinaires n'est pas effective

DIAGNOSTIC (suite et fin)

- Chevauchement des compétences entre le MDR et le MEDD (gestion et préservation des pâturages, concession des pouvoirs de gestion des ressources pastorales)

2. Axes stratégiques proposés

- Axe 1:
 - Renforcement des capacités et des compétences du personnel du Ministère du Développement rural en productions et santé animales et en pastoralisme
 - Renforcement des ressources humaines
 - Renforcement des infrastructures : laboratoires de diagnostic et de contrôle, abattoirs, parcs de vaccination, postes de santé, etc.
 - Mise en place d'unités UHT dans les zones de production

Axes stratégiques proposés

- Axe 2:
 - Promotion d'un élevage compétitif

Axes stratégiques proposés (Suite)

- Axes 3:
 - Les plans de développement local communal(PDLC) ignorent très souvent l'élevage
 - Le Ministère de l'Intérieur a un rôle déterminant dans l'élaboration des PDLC qui touchent plusieurs domaines (santé, éducation, hydraulique,)

Axes stratégiques proposés (Suite et fin)

- Axe 4:
 - Nécessité d'un lobbying de la Société civile pour la mise en œuvre de la Stratégie
 - Nécessité d'une répartition claire des rôles et responsabilités des acteurs publics et privés

3. Dispositifs opérationnels de mise en œuvre de la stratégie

Principe de base:

Le dispositif opérationnel proposé doit être simple, fonctionnel et coller aux réalités du terrain

- Nécessité de la création d'un Ministère de l'Elevage ou à défaut d'un Secrétariat d'Etat à l'Elevage
- Rétablir la chaîne de commandement

Dispositifs opérationnels de mise en œuvre de la stratégie (Suite)

1. Ministère Elevage:
 - Au niveau central
 - Direction des Services vétérinaires
 - Direction des productions animales
 - Direction des ressources pastorales
 - Au niveau régional : Inspections régionales de l'Elevage
 - Au niveau départemental: Inspections départementales

Dispositifs opérationnels de mise en œuvre de la stratégie (Suite et fin)

- 2. Secrétariat d'Etat Elevage :

Direction générale de l'Elevage
Directeur des Services vétérinaires
Directeur des productions animales
Directeur des ressources pastorales
Des Etablissements sous tutelle (CNERV, CAIE, etc.)

- Au niveau régional : Inspections régionales de l'Elevage
- Au niveau départemental: Inspections départementales

Dispositifs opérationnels de mise en œuvre de la stratégie (Suite et fin)

- La LOA (Loi d'orientation agro-pastorale) doit tenir compte de l'existant et combler les vides juridiques
- La LOA doit être claire sur l'appui financier à accorder aux OSP

10.8 Tableau comparatif des stratégies relatives au secteur rural

STRATÉGIES		1.1 SDSR 2001		1.2 - SDSR 2007		2 - STRAT. AGROALIMENTAIRE		3- PERSPECTIVES 2012 (Premier Ministre)		4 - CSLP 3 2011-2015		6-IEPC		7 - SNSA 2012	
OBJECTIFS GLOBAUX		OBJECTIFS GLOBAUX		OBJECTIFS GLOBAUX		OBJECTIFS GLOBAUX		OBJECTIFS GLOBAUX		OBJECTIFS GLOBAUX		OBJECTIFS GLOBAUX		OBJECTIFS GLOBAUX	
		Réduction de la pauvreté (incidence porté à 34% en 2015)		Idem mais mieux affiner orientations stratégiques		Générer une croissance redistributive soutenue				Croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire par une meilleure couverture des besoins des populations par la production locale		1 - Augmenter la croissance économique du secteur de l'élevage de manière durable et redistributive		À l'horizon 2015/2020: Permettre aux populations les plus vulnérables, d'avoir à tout momnet, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive à travers :	
				Mieux coordonner et harmoniser les actions dans les différents sous-secteurs								2 - Apporter des appuis directs et ciblés aux personnes vulnérables du secteur et assurer la prévention et la gestion des effets néfastes des aléas climatiques (sécheresses,		(i) un accroissement des productions sur les exploitations familiales, des approvisionnements alimentaires suffisants et des filets de sécurité	
				Intégrer les populations rurales et le secteur privé dans la dynamique de développement du secteur										(ii) une stabilité des approvisionnements alimentaires	
				Plus gestion viable des ressources naturelles										(iii) une nourriture accessible économiquement	
				Rappel 1 : le secteur agropastoral a un rôle stratégique de première importance à jouer pour le long terme sur le plan économique, social,										(iv) une qualité et une inocuité des aliments	
				Rappel 2 : Renforcer la croissance économique du secteur et faire face à la dualité d'un agriculture moderne minoritaire et d'une										(v) la promotion d'AGR adaptés aux milieux périurbains	
				Rappel 3 - Approche intégrée, décentralisée et participative du développement par le biais d'une coordination accrue entre les										2015 : insécurité alimentaire à 23,5% / 39,4%	
														Pauvreté rurale à 35%	
														Besoins couverts en 2015:	
														Céréales, produits laitiers : 50%	

STRATÉGIES		1.1 SDSR 2001		1.2 - SDSR 2007										2 - STRAT. AGROALIMENTAIRE		3 - PERSPECTIVES 2012 (Premier Ministre)			4 - CSLP 3 2011-2015		6-IEPC		7 - SNSA 2012																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
ACTIONS	ACTIONS	ACTIONS										ACTIONS	ACTIONS		ACTIONS	ÉLEVAGE	1	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										</

185

186

187

[illegible][illegible]

STRATÉGIES		1.1 SDSR 2001			1.2 - SDSR 2007							2 - STRAT. AGROALIMENTAIRE		3- PERSPECTIVES 2012 (Premier Ministre)			4 - CSLP 3 2011-2015									
MÉTHODOLOGIE	MÉTHODOLOGIE			MÉTHODOLOGIE								MÉTHODOLOGIE	MÉTHODOLOGIE		MÉTHODOLOGIE	MÉTHODOLOGIE	MÉTHODOLOGIE									
	1- Mise en place (i) des politiques sous sectorielles dans les domaines de l'élevage, de l'agriculture irriguée, pluviale et oasienne et la gestion des forêts			Démarche participative et de partenariat qui place les agriculteurs et les éleveurs au centre du développement								Approche projets structurants				Partenariat nouveau devant assurer la mobilisation totale et coordonnée de tous les acteurs nationaux, (État, société civile, secteur privé, diaspora, etc.) et leurs partenaires techniques et financiers (PTF)	Non mentionnés	Approche programme								
																Nouvelle forme de partenariat entre l'État et les partenaires au développement et ceci conformément à l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'APD	Document évolutif - Mise à jour à partir d'un système de modélisation et de suivi du secteur informatisé	Décentralisation								
																Définir un cadre pour l'évaluation des résultats et des impacts es politiques publiques associant à la fois les bailleurs de fonds et les bénéficiaires.	Insertion d'une dynamique régionale au sein des travaux menés (2)									

STRATÉGIES		1.1 SDSR 2001			1.2 - SDSR 2007							2 -STRAT. AGROALIMENTAIRE		3- PERSPECTIVES 2012 (Premier Ministre)			4 - CSLP 3 2011-2015		6-IEPC		7 - SNSA 2012		
DISPOSITIF OPÉRATIONNEL		DISPOSITIF OPÉRATIONNEL			DISPOSITIF OPÉRATIONNEL								DISPOSITIF OPÉRATIONNEL				DISPOSITIF OPÉRATIONNEL			DISPOSITIF OPÉRATIONNEL			
				Non précisé hors la restructuration du MDR et le renforcement su suivi-évaluation. Pas de pilotage de la stratégie									Non précisé				Approche programem et projets			Non défini			

STRATÉGIES	1.1 SDRS 2001			1.2 - SDRS 2007							2 -STRAT. AGROALIMENTAIRE	3- PERSPECTIVES 2012 (Premier Ministre)			4 - CSLP 3 2011-2015			6-IEPC	7 - SNSA 2012						
PROGRAMMATION	PROGRAMMATION			PROGRAMMATION							PROGRAMMATION	PROGRAMMATION			PROGRAMMATION			PROGRAMMATION	PROGRAMMATION						
				Inicative en deux temps : réalisation immédiate et raailisation différée							Non définie							Non définie							

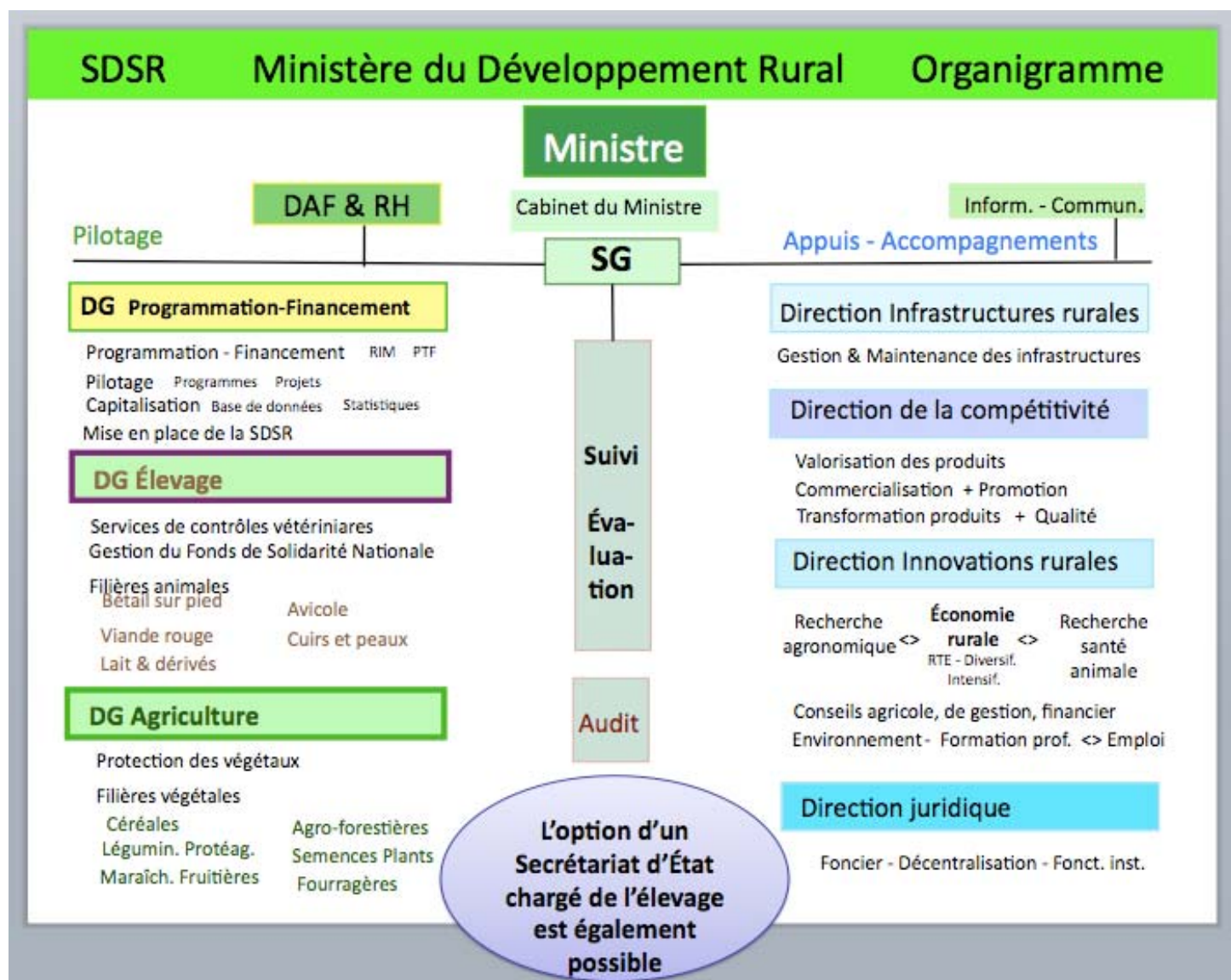
STRATÉGIES	1.1 SDSR 2001		1.2 - SDSR 2007							2 -.STRAT. AGROALIMENTAIRE	3- PERSPECTIVES 2012 (Premier Ministre)		4 - CSLP 3 2011-2015	6-IEPC	7 - SNSA 2012						
FINANCEMENT	FINANCEMENT		FINANCEMENT							FINANCEMENT	FINANCEMENT		FINANCEMENT	FINANCEMENT	FINANCEMENT						
			Non précisé							1 - PDIAIM (Remarque, les termes de référence du PDIAIM ne font pas explicitement référence à cette stratégie).			1 862 676 millions d'Ougya (7,2 milliards \$ EU)	Non défini	311 938,66 millions Ougya (1,20 milliard \$EU)						
										2 - Gouvernement : appuis institutionnel et réglementaire, technique, au plan fiscal)			Agriculture : 55 824,78 millions Ougya (3%)		Agriculture : 105 359,00 millions Ougya (33,9%)						
										3 - Partenaires au dév. (Transferts technologiques et investissements structurants)			Élevage : 28 572,44 millions Ougya (1,5%)		Élevage : 19 506,00 millions Ougya (6,3%)						
										4 - Secteur privé (investisseurs nationaux et étrangers)			Budget : 11% - Don et quasi don: 45% - Prêt : 17% - PPP : 28%								

STRATÉGIES	1.1 SDSR 2001		1.2 - SDSR 2007							2 -.STRAT. AGROALIMENTAIRE	3- PERSPECTIVES 2012 (Premier Ministre)		4 - CSLP 3 2011-2015	6-IEPC	7 - SNSA 2012						
IMPACTS	IMPACTS		IMPACTS							IMPACTS	IMPACTS		IMPACTS	IMPACTS	IMPACTS						
										Économiques (40 000 Tonnes (?) de produits frais exportés, etc.) Sociaux par la création de pôles de sécurité durables et la génération d'un revenu monétaire pour les populations locales.	2011 : La bonne programmation de la campagne agricole a eu un impact positif au niveau du rendement du secteur agricole.										

STRATÉGIES	1.1 SDSR 2001		1.2 - SDSR 2007							2 -.STRAT. AGROALIMENTAIRE	3- PERSPECTIVES 2012 (Premier Ministre)		4 - CSLP 3 2011-2015	6-IEPC	7 - SNSA 2012						
Suivi-Évaluation	Suivi-Évaluation		Suivi-Évaluation							Suivi-Évaluation	Suivi-Évaluation		Suivi-Évaluation	Suivi-Évaluation	Suivi-Évaluation						
			Renforcement du dispositif de suivi-évaluation prévu au MDR										74 indicateurs répartis dans une matrice en cinq sections d'analyse (OMD, pauvreté, macro-économie, résultat, moyens et réalisations). Chaque indicateur étant spécifié Acteurs responsables de l'atteinte Acteurs en charge de renseigner Rapporteurs, moniteurs (du suivi),		Système s'appuyant sur (i) la collecte et la diffusion des informations à différents niveaux, (ii) les indicateurs de suivi-évaluation d'impact sur la sécurité alimentaire, (iii) une base de données et (iv) un système d'information géographique (SIG). L'objectif est d'aider les décideurs aux différents niveaux nationaux, régionaux, départementaux et communaux e, renforçant le processus de décentralisation et d'appropriation du système de suivi-évaluation.						

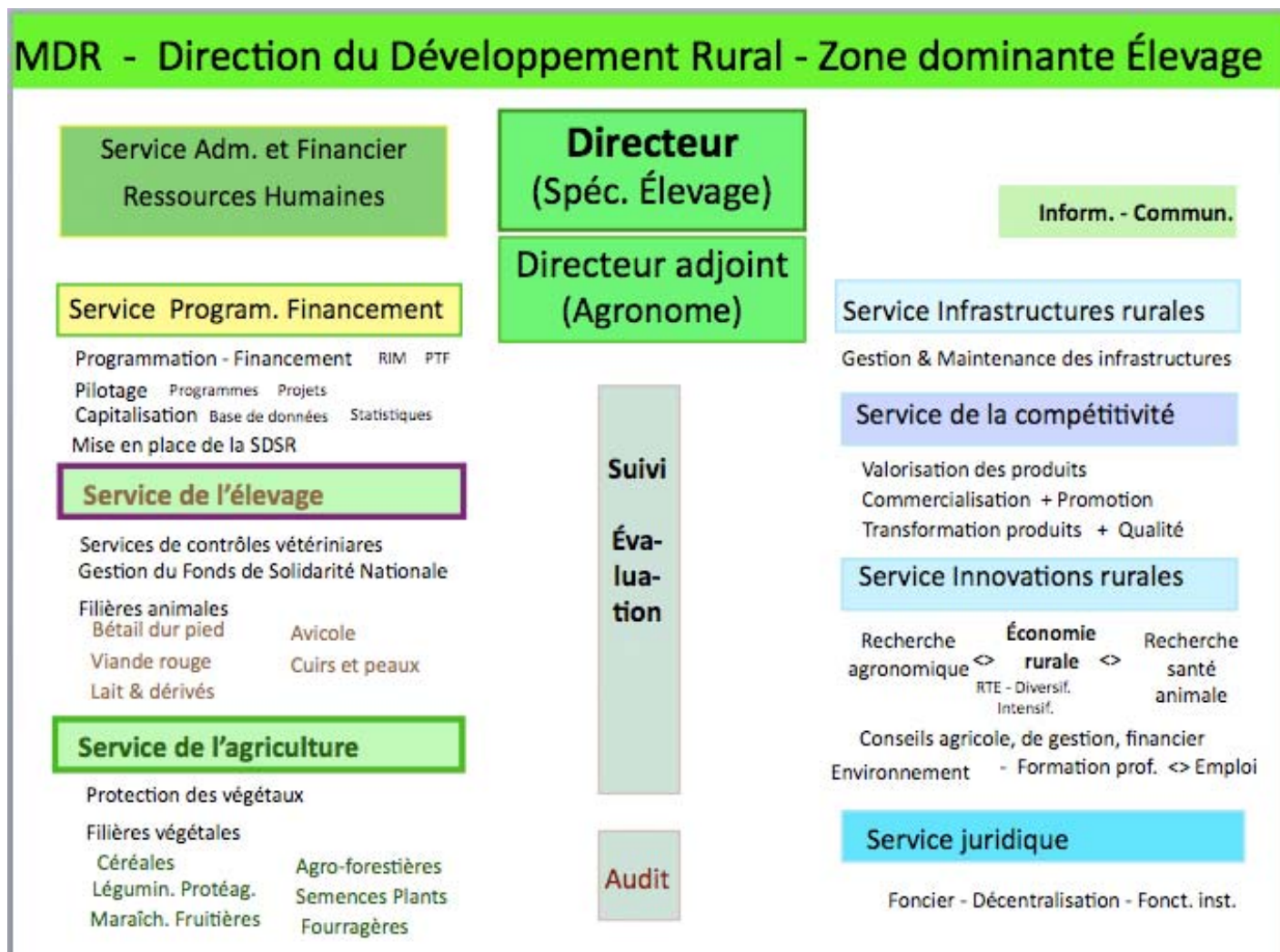
10.9 Organigramme du Ministère du Développement Rural

Selon la proposition de restructuration présentée dans la section 4.3.3 du rapport



10.10 Organigramme d'une Direction du Développement Rural

Selon la proposition de restructuration présentée dans la section 4.3.3 du rapport



10.11 Liste des Rapports Thématiques

1 – Élevage

DIA Amadou Tidiane ; GRANRY Eric ; DIAGANA Dieydi

2 – Agriculture

BOCOUM Mohamed

3 - Formation professionnelle et employabilité des jeunes

PEREGO Patrick ; LALEG Kamel

5 - Rapport juridique et institutionnel

OULD ABDELKADER Brahim ; WANE Birane

6 – Infrastructures

OULD AHMED Mohameden Baba

7 - Recherche agronomique, zootechnique et de santé animale

BARRO Amadou Bachirou

8 – Conseil agricole et rural

DIOP Aliou Demme

9 – Financement du secteur rural

GRAILLE Jean-Pierre ; OULD DIDI Mohamed

10 – Politique Commerciale

ROLLAND Jean-Pierre

11 – Développement des filières

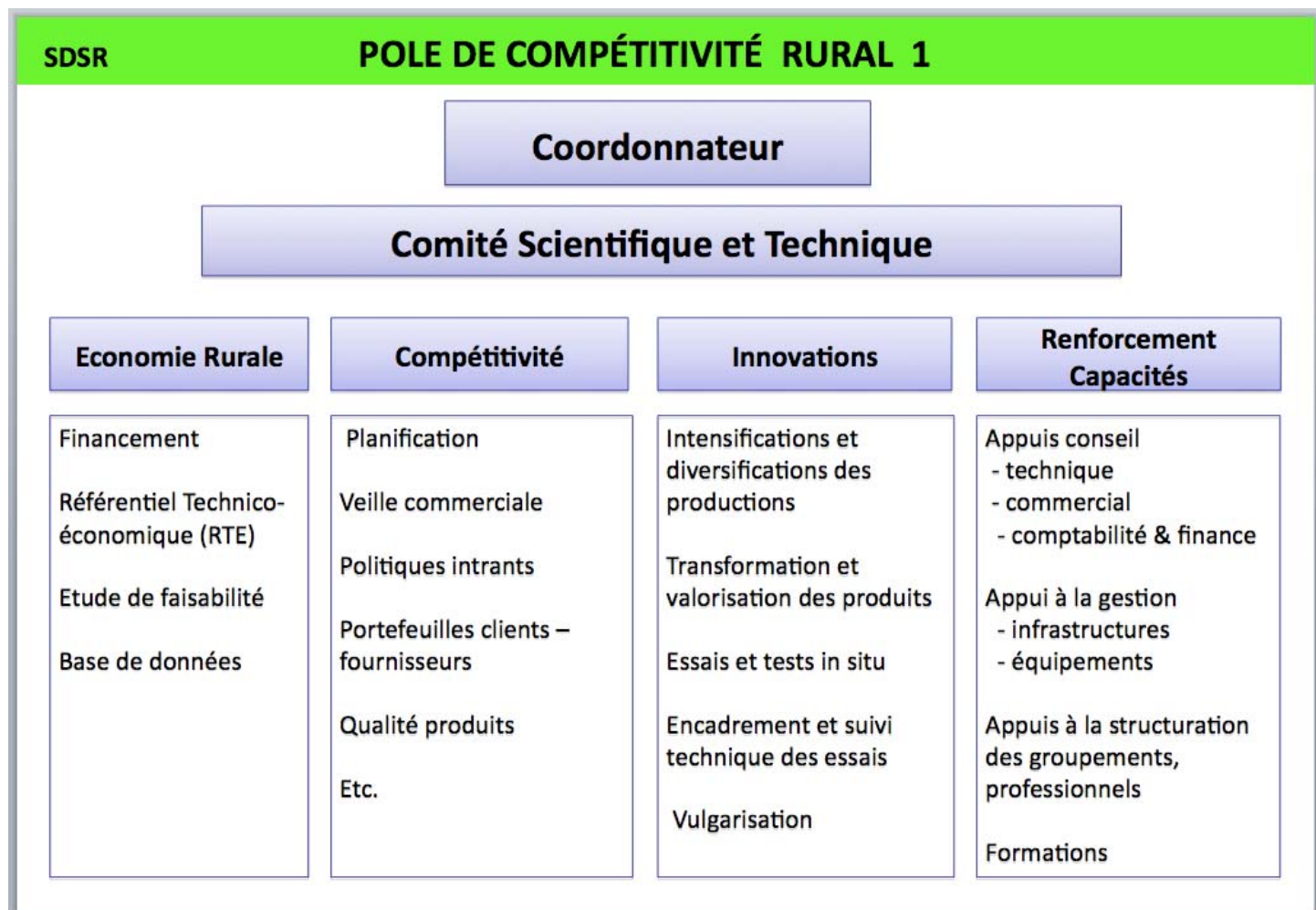
MARECHAL Jean

12 – Aspects sociologiques - Notes de synthèse

BONTE Pierre

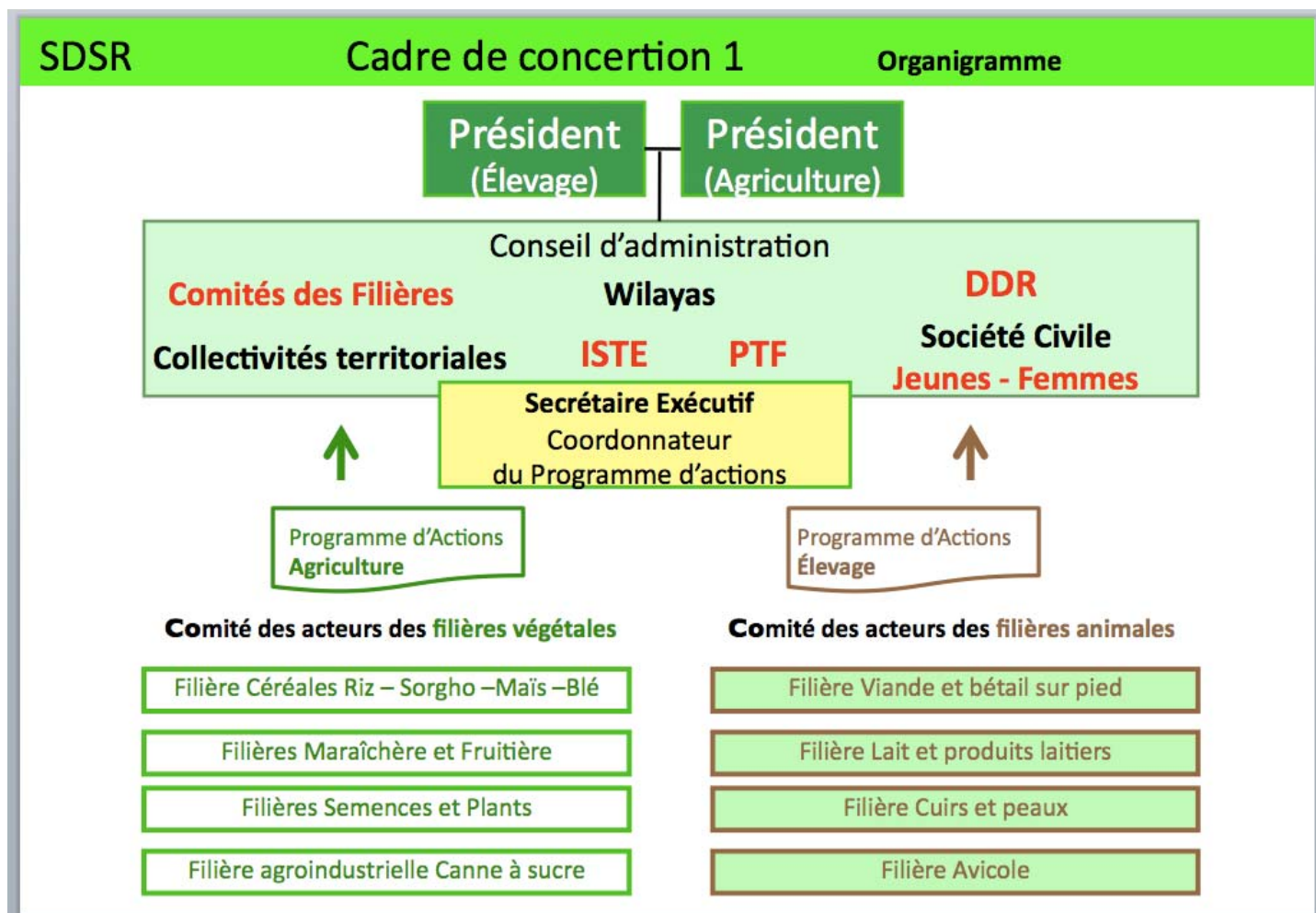
10.12 Organigramme type d'un Pôle de compétitivité

Selon la proposition présentée dans la section 4.4.2 du rapport



10.13 Organigramme type d'un Cadre de concertation régional

Selon la proposition présentée dans la section 4.4.4 du rapport



10.14 Cadre logique axe 1 – Promotion de l'Élevage

Objectif général :

Promotion d'un secteur de l'élevage intensif et compétitif par le développement privilégié des filières animales et la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles.

Objectif 1: Mise en place du dispositif opérationnel du secteur de l'élevage			
	Résultat 1	Le dispositif opérationnel est renforcé ax niveaux local, des zones agro-socio-écomogiques et national	
			Au niveau local
		Activité 1	Communes : Prendre en compte les activités de l'élevage dans le plan de développement communal
		Activité 2	Prise en compte du plan d'actions des Organisations des éleveurs dans le programme d'actions du CC/PC et du plan de développement communal
		Activité 3	Intégrer le plan d'actions des organisation des éleveurs (OE) dans le programme d'actions du CC/PC et du plan de développement communal
			Au niveau de chaque zone agro-socio-écologique
		Activité 4	Mettre en place la direction de développement rural
		Activité 5	Mettre en place et appuyer les comités des filières
		Activité 6	Appuyer la constitution et l'organisation du cadre de concertation et son pôle de compétitivité
		Activité 7	Mettre en place et appuyer les activités du pôle de compétitivité pour le développement des filières
		Activité 8	Créer le conseil scientifique et technique au niveau du pôle de compétitivité et par zone
		Activité 9	Etablir la collaboration étroite de chaque direction de développement rural avec le Cadre de concertation
			Au niveau national
		Activité 10	Nommer le chargé de mission de l'élevage auprès du MDR
		Activité 11	Mettre en place la direction générale de l'élevage du MDR et les services appropriés
		Activité 12	Mettre en place et appuyer la Coordination nationale pour la gestion des programmes d'actions des zones pour établir le programme annuelle d'investissement agricole
		Activité 13	Assurer la collaboration étroite du MDR avec la Coordination Nationale (CN)
		Activité 14	Etablir une collaboration étroite avec l'Agence Promotion Investissement et la commission de régulation des marchés
		Activité 15	Restructurer et adapter les missions des agences spécialisées de l'Etat en fonction des besoins de l'agriculture
		Activité 16	Evaluer annuellement les plans et programmes d'actions aux différents niveaux (comités des filières, cadres de concertation et coordination nationale
		Activité 17	Contribuer à la prépration de la conférence nationale annuelle

Objectif 2 : Renforcement des capacités institutionnelles			
	<i>Résultat 1</i>	Les ressources humaines du secteur sont renforcées	
		Activité 1	Elaborer et mettre en place au niveau de chaque zone le plan d'action pluriannuel de renforcement des capacités
		Activité 2	Augmenter les capacités des OE et des acteurs des filières animales
		Activité 3	Augmenter les capacités des agents techniques du MDR
		Activité 4	Elaborer et mettre en œuvre le plan de formation des cadres de la DG + DDR Elevage
		Activité 5	Elaborer et mettre en œuvre le plan de formation des pharmaciens et des vétérinaires privés
		Activité 6	Capitaliser les acquis et favoriser les échanges d'expériences

Objectif 3 : Mise en place des filières animales			
	<i>Résultat 1</i>	Les principales filières animales sont mises en place	
		Activité 1	Organiser et développer les filières animales (bétail sur pieds, viandes rouges, lait, peaux et cuirs et aviculture) avec l'appui du pôle de compétitivité de la zone
		Activité 2	Renforcer les capacités d'intervention des services publics en santé et productions animales auprès du pôle de compétitivité e et des éleveurs
		Activité 3	Définir les filières (i)prioritaires, (ii)à consolider et (iii)à promouvoir par les comités des filières
		Activité 4	Définir et mettre en œuvre le plan de développement stratégique et le plan d'actions pour chaque filière prioritaire
		Activité 5	Définir et mettre en œuvre un plan d'actions pour chaque filière à consolider et à promouvoir
		Activité 6	Sur la base des plans d'actions de chaque filière animale, établir le programme d'actions de la zone par le cadre de concertation appuyé techniquement par son pôle de compétitivité
		Activité 7	Mettre en place un dispositif de suivi et évaluation des plans et programmes d'actions du secteur Elevage
		Activité 8	Identifier les services et métiers permettant le développement des filières selon les objectifs d'employabilité (jeunes et femmes) et de génération de revenus incitatifs
		Activité 9	Déterminer la contribution des filières à l'amélioration de la sécurité alimentaire
		Activité 10	Déterminer les besoins de développement des filières en vue de la définition des programmes de recherche et de conseil agricole

Objectif 4 : Valorisation du système de production extensif			
	Résultat 1	Le système de production de l'élevage extensif est valorisé par l'amélioration de l'alimentation et de l'abreuvement du cheptel	
		Activité 1	Identifier et cartographier les ressources pastorales et hydriques et assurer leur suivi périodique à partir d'enquêtes, de cartes, d'images satellitaires comme outils d'aide à la décision avec l'appui du pôle de compétitivité
		Activité 2	Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des ressources pastorales (parcours, eau, foncier, etc.) tenant en compte la mobilité des troupeaux avec l'appui technique du pôle de compétitivité
		Activité 3	Organiser et suivre la transhumance aux niveaux national et sous-régional, particulièrement pendant les périodes de déficit fourrager, à travers la fourniture en temps opportuns de toute information utile sur les ressources pastorales et l'application des dispositions prévues dans le code pastoral et les accords bilatéraux sur la transhumance avec l'appui technique du pôle de compétitivité
		Activité 4	Actualiser les accords bilatéraux sur la transhumance transfrontalières
		Activité 5	Promouvoir la gestion durable des ressources pastorales à travers notamment la concession du pouvoir de gestion des ressources naturelles aux communautés de base, la mise en place de règles de gestion locales, la régénération des parcours, la conservation de la biodiversité, et la valorisation des fourrages grossiers avec l'appui technique du pôle de compétitivité
		Activité 6	Sécuriser les espaces et les parcours pastoraux, faciliter l'accès aux points d'eau et prévenir les conflits par l'application des dispositions du code pastoral avec l'appui technique du pôle de compétitivité
		Activité 7	Faciliter l'abreuvement du bétail par le développement de l'hydraulique pastorale (construction de puits et de forages, surcreusement des mares) et l'accès au fleuve avec l'appui du pôle de compétitivité
		Activité 8	Elaborer et mettre en œuvre un plan de protection sanitaire du cheptel avec le renforcement du suivi épidémiologique et des campagnes de prophylaxie des maladies animales avec l'appui technique du pôle de compétitivité

Objectif 6 : Prévention et gestion des effets néfastes des sécheresses et calamités naturelles			
	Résultat 1	Les effets néfastes des sécheresses et autres calamités naturelles sont réduits, notamment au niveau des ménages les plus vulnérables	
		Activité 1	Mettre en place un observatoire des ressources pastorales chargé du suivi de la biomasse végétale par satellite, du recueil des informations sur la disponibilité des pâturages, des points d'eau, des zones de concentration du cheptel et du suivi des mouvements de transhumance avec l'appui technique du pôle de compétitivité
		Activité 2	Mettre en place un système d'alerte précoce par la disponibilité permanente d'informations relatives notamment à la pluviométrie, à l'état des pâturages, aux mercuriales, les mouvements des animaux avec l'appui technique du pôle de compétitivité
		Activité 3	Prendre des mesures pour faire face aux pénuries des produits d'élevage liées à la perturbation de la transhumance et de la commercialisation du bétail en organisant des échanges entre les zones excédentaires et déficitaires avec l'appui technique du pôle de compétitivité
Objectif 7 : Mise en place d'un dispositif permettant la contribution des éleveurs au développement du secteur.			
	Résultat 1	Le secteur contribue au développement du secteur et de ses filières	
		Activité 1	Réaliser selon la méthode la plus appropriée un recensement exhaustif du cheptel sur l'ensemble du territoire
		Activité 2	Mettre en place un dispositif de contribution sur le cheptel
Objectif 8 : Mise en place des infrastructures adaptées au secteur			
	Résultat 1	La mise en place d'infrastructures adaptées assure un développement harmonieux des filières	
		Activité 1	Renforcer l'hydraulique pastorale (création de points d'eau sur les parcours, surcreusement des mares, accès au fleuve) pour permettre une meilleure exploitation des pâturages naturels sous exploités et assurer une meilleure répartition des charges en fonction des besoins définis par les pôles de compétitivité
		Activité 2	Réhabiliter / construire des parcs de vaccination pour couvrir toutes les zones
		Activité 3	Réhabiliter / construire des postes de santé animale pour couvrir toutes les zones
		Activité 4	Réhabiliter / construire aux normes les marchés à bétail pour couvrir toutes les zones
		Activité 5	Créer des unités de fabrication d'aliments bétail de qualité
		Activité 6	Réhabiliter / construire et mettre aux normes des abattoirs et aires d'abattage en fonction des besoins définis par les pôles de compétitivité
		Activité 7	Construire et équiper des fermes d'embouche en fonction des besoins définis par les pôles de compétitivité
		Activité 8	Construire et équiper des centres de collecte et des usines de transformation du lait en fonction des besoins définis par les pôles de compétitivité
		Activité 9	Construire et équiper des complexes avicoles (production de poussins d'un jour, installation d'unités de fabrication d'aliments et d'abattoirs) en fonction des besoins définis par les pôles de compétitivité
		Activité 10	Construire et équiper des unités modernes de transformation des cuirs et peaux en fonction des besoins définis par les pôles de compétitivité

Objectif 9: Favoriser les innovations pour le développement des filières			
Objectif 9.1: Au niveau de la recherche			
	Résultat 1	La recherche répond aux besoins du développement des filières	
		Activité 1	Réaliser l'inventaire et l'évaluation participatifs des acquis de la recherche obtenu par filière et système de production au niveau national, sous régional et international
		Activité 2	Identifier et évaluer de manière participative la demande de recherche par filière animale
		Activité 3	Identifier et évaluer les ressources physiques (laboratoires, stations, équipements et matériels etc.), financières et humaines
		Activité 4	Définir les programmes par filière animale en relation étroite avec le pôle de compétitivité
		Activité 5	Introduire et adapter les nouvelles technologies visant l'amélioration de la compétitivité des filières
		Activité 6	Réaliser l'inventaire des ressources pastorales du pays
		Activité 7	Introduire des tests sur les espèces fourragères naturelles à haute valeur bromatologique et adaptées aux conditions des différents écosystèmes du pays
		Activité 8	Développer un programme de recherche/développement en collaboration étroite avec le pôle de compétitivité pour valoriser les produits animaux par la mise au point de techniques de transformation et de conservation
		Activité 9	Evaluer et actualiser le plan national de recherche agricole répondant aux besoins des filières animales
		Activité 10	Mettre en place un laboratoire de référence pour le contrôle de qualité des produits d'origine animale locaux et importés avec l'appui du pôle de compétitivité
		Activité 11	Créer et équiper un laboratoire de diagnostic des maladies animales par zone

Objectif 9.2: Au niveau du conseil technique et de gestion			
	Résultat 1	Les capacités des acteurs des filières sont renforcées	
		Activité 1	Etablir l'inventaire des Organisations socio-professionnelles (OSP) et des structures qui dispensent le conseil agricole en fonction des systèmes de production des zones
		Activité 2	Organiser et responsabiliser les acteurs des filières animales dans le processus de formulation de la demande et de mise en oeuvre des programmes, à travers les organisations de producteurs et le pôle de compétitivité de la zone
		Activité 3	Assurer la formation et le perfectionnement continu en fonction des besoins des éleveurs dans les domaines techniques, organisationnels et de gestion etc.
		Activité 4	Elaborer des guides sur les techniques de coupe, de dépeçage, de transformation et de conservation, de transport des viandes en respectant les normes sanitaires
		Activité 5	Assurer la formation des bouchers et apprentis-bouchers aux techniques de transformation, de transport et de conservation des viandes en respectant les normes sanitaires
		Activité 6	Elaborer des guides et former les éleveurs aux techniques de production, de transformation du lait et à l'hygiène de la traite
		Activité 7	Initier les éleveurs aux itinéraires techniques de production de fourrages et de valorisation des fourrages grossiers (hachage, enrichissement de la paille à l'urée, etc.)
		Activité 8	Elaborer des guides accompagnés de leurs référentiels technico-économiques des outils (hachoirs, presse-paille, botteleuse, etc.) de valorisation des fourrages
		Activité 9	Elaborer des guides et former les éleveurs aux techniques d'aviculture familiale et semi-industrielle
		Activité 10	Elaborer des guides et former les éleveurs aux techniques d'embouche
		Activité 11	Elaborer des guides et initier les éleveurs aux techniques de rationnement des animaux en fonction des besoins
		Activité 12	Concevoir et mettre en œuvre par le pôle de compétitivité en collaboration étroite avec la direction de développement rural un système de conseil agricole et rural spécifique de la zone, tiré par la demande en vue de (i) capitaliser les expériences probantes, (ii) d'harmoniser les approches et méthodes et (iii) et définir les outils appropriés pour les conseils techniques et de gestion en fonction des différentes zones et des types d'acteurs
		Activité 13	Faciliter les échanges d'expériences et la capitalisation des acquis pour le bon développement des filières.

	Résultat 2	Le pôle de compétitivité assure les activités de conseils et d'appui rural sur la base des financements publics et privés définis et alloués au travers de la convention du secteur de l'élevage de la zone.	
		Activité 1	Définir les modalités des engagements financiers respectifs de l'Etat et des acteurs des filières quant à la durabilité des activités du conseil
		Activité 2	Mettre en place des agents permanents d'élevage et ruraux requis relevant du pôle de compétitivité de la zone
		Activité 3	Recruter les agents contractuels par une procédure de consultation à l'initiative du pôle de compétitivité en relation étroite avec la direction de développement rural
	Résultat 3	Un conseil scientifique et technique opérationnel est mis en place auprès du pôle de compétitivité	
		Activité 1	Mettre à contribution et en synergie les compétences scientifiques et techniques (des universités, d'institutions de formation professionnelle, de recherche, de vulgarisation, etc.) pour le développement des filières animales et l'employabilité des jeunes.

S/Objetif 9.3: Mise en place de programmes de formation professionnelle et d'employabilité des jeunes et des femmes

	Résultat 1	Les capacités de planification et de suivi évaluation du MDR sont renforcées pour la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle et d'employabilité des jeunes et des femmes en milieu rural	
		Activité 1	Créer et mettre en œuvre un dispositif novateur d'information et de formation professionnelle au niveau du pôle de compétitivité en étroite collaboration avec la Direction de développement rural de la zone
		Activité 2	Renforcer les compétences du personnel du MDR et des acteurs des filières animales en matière de gestion et de formation des ressources humaines
		Activité 3	Renforcer les capacités de tous les acteurs des filières animales à travers le pôle de compétitivité, pour l'expression de leurs besoins de formation professionnelle et d'apprentissage
		Activité 4	Appuyer le pôle de compétitivité à mettre en place les dispositifs favorisant l'employabilité des jeunes et des femmes
	Résultat 2	Les rôles respectifs des femmes et des jeunes en milieu rural sont renforcés dans le développement des activités économiques et sociales à travers toutes les instances de décision (Organisations de producteurs, pôles de compétitivité, comités des filières)	
		Activité 1	Renforcer la participation des femmes et des jeunes au processus de décision et à l'information en favorisant leur accès aux instances de prise de décision à tous les niveaux
		Activité 2	Faciliter l'accès des femmes et des jeunes ruraux aux ressources animales, à la terre, à l'eau et au financement
		Activité 3	Promouvoir l'esprit entrepreneurial par le développement de micro-entreprises rurales
		Activité 4	Promouvoir des activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes
		Activité 5	Renforcer les capacités des jeunes et des femmes en milieu rural par l'éducation, la formation professionnelle, l'information et l'alphabétisation fonctionnelle

Objectif 10: Assurer la compétitivité des filières animales			
Objectif 10.1 : Au niveau des marchés régional, national et international			
	Résultat 1	Les filières animales sont compétitives	
		Activité 1	Faciliter l'accès des produits animaux aux marchés régionaux, nationaux et internationaux
		Activité 2	Mettre en place un dispositif de veille commerciale avec l'appui du pôle de compétitivité
		Activité 3	Appuyer le financement des acteurs des filières animales
		Activité 4	Réguler les importations de lait et de produits laitiers avec l'appui du pôle de compétitivité
Objectif 10.2 : Au niveau de la transformation des productions animales			
	Résultat 1	Les activités de transformation sont valorisées	
		Activité 1	Appuyer la création des petites unités de transformation et de conservation des produits respectueuses de normes sanitaires (mini-laiteries, unités de fabrication de fromage, de séchage de la viande, petites unités avicoles familiales, etc.) en fonction des besoins exprimés
		Activité 2	Contribuer au renforcement de l'inspection des viandes et lutter contre les abattages clandestins avec l'appui technique du pôle de compétitivité

Objectif 11 : Mise en place d'un financement adapté pour le développement des filières animales			
	Résultat 1	La stratégie est mise en œuvre par approche programme sectoriel	
		Activité 1	Réaliser une revue de la dépense publique dans le secteur
		Activité 2	Mettre en place les financements de la stratégie à travers un processus de concertation conduisant les PTF-ONG à intervenir en considération du plan d'actions de la SDSR
		Activité 3	Mettre en place un dispositif de gestion adéquate des financements de la SDSR
		Activité 4	Elaborer le CDMT du secteur du MDR sur la base des plans d'actions de la SDSR
	Résultat 2	Les services financiers sont adaptés aux besoins de tous les acteurs des filières	
		Activité1	Développer le partenariat banque commerciale - Caisse de dépôts (CDD) pour le financement de l'investissement en élevage
		Activité2	Favoriser le financement de l'élevage à vocation commerciale par le système bancaire local
		Activité3	Relancer les activités de l'UNCECEL sur de nouvelles bases
		Activité4	Développer des réseaux de micro finance spécialisés par bassin de production
		Activité5	Mettre en place un service de conseil financier au sein de l'agence de promotion des investissements agricoles
	Résultat 3	Les Institutions Financières du secteur rural accèdent à des mécanismes de refinancements adéquats	
		Activité 1	Rétroceder aux Institutions Financières rurales des lignes de crédits
		Activité 2	Assurer une garantie de portefeuille aux institutions de financement de l'élevage
		Activité 3	Accéder aux ressources des financements dit innovants
	Résultat 4	Les mécanismes de garantie contre les calamités sont disponibles	
		Activité 1	Créer un fonds de garantie des calamités naturelles
		Activité 2	Inscrire une dotation budgétaire annuelle pour le fonds de calamités
		Activité 3	Confier la gestion du fonds à une institution de refinancement de l'élevage (CDD ou autres..)
		Activité 4	Mettre en place des procédures exceptionnelles de crédit pour l'appui aux éleveurs sinistrés.
		Activité 5	Mettre en place un dispositif public d'identification et d'évaluation des sinistres

10.15 Cadre logique axe 2 – Promotion de l'Agriculture

Objectif général :

Promotion d'une agriculture compétitive par le développement des filières végétales et la responsabilisation des acteurs.

Objectif 1: Mise en place du dispositif institutionnel et opérationnel de l'Agriculture :			
	Résultat 1	le dispositif opérationnel est renforcé aux niveaux : (i) local, (ii) des zones agro-socio-économiques et (iii) nationale	
		Activité 1	Au niveau local Communes : Prendre en compte les activités de l'agriculture dans le plan de développement communal
		Activité 2	Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions des OP
		Activité 3	Intégrer le plan d'actions des OP de l'agriculture dans le programme d'actions du CC/PC et du plan de développement communal
			Au niveau de chaque zone agro-socio-écologique
		Activité 4	Mettre en place la direction de développement rural
		Activité 5	Mettre en place et appuyer les comités des filières
		Activité 6	Appuyer la constitution et l'organisation du cadre de concertation et son pôle de compétitivité
		Activité 7	Mettre en place et appuyer les activités du pôle de compétitivité pour le développement des filières
		Activité 8	Créer le conseil scientifique et technique au niveau du pôle de compétitivité et par zone
		Activité 9	Etablir la collaboration étroite de chaque direction de développement rural avec le Cadre de concertation
			Au niveau national
		Activité 10	Mettre en place le chargé de mission de l'agriculture auprès du MDR
		Activité 11	Mettre en place la direction générale de l'agriculture du MDR et les services appropriés
		Activité 12	Mettre en place et appuyer la Coordination nationale pour la gestion des programmes d'actions des zones pour établir le programme annuelle d'investissement agricole
		Activité 13	Assurer la collaboration étroite du MDR avec la Coordination Nationale (CN)
		Activité 14	Etablir une collaboration étroite avec l'Agence Promotion Investissement et la commission de régulation des marchés
		Activité 15	Restructurer et adapter les missions des agences spécialisées de l'Etat en fonction des besoins de l'agriculture
		Activité 16	Evaluer annuellement les plans et programmes d'actions aux différents niveaux (comités des filières, cadres de concertation et coordination nationale)
		Activité 17	Contribuer à la préparation de la conférence nationale annuelle

Objectif 2 : Développement de filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois et de revenus incitatifs			
	Résultat 1	Les filières végétales porteuses sont identifiées, structurées et développées	
		Activité 1	Identifier et analyser les filières en fonction de leur système de production (irrigué, pluvial, oasien, décrue, périurbain, agropastoral, etc.) pour chaque zone à travers ses bassins de production
		Activité 2	Définir les filières (i)prioritaires, (ii)à consolider et (iii)à promouvoir par les comités des filières
		Activité 3	Définir et mettre en œuvre le plan de développement stratégique (PDS) et le plan d'actions (PAP) pour chaque filière prioritaire
		Activité 4	Définir et mettre en œuvre un plan d'actions pour chaque filière à consolider et à promouvoir
		Activité 5	Sur la base des plans d'actions de chaque filière, établir le programme d'actions de la zone par le cadre de concertation appuyé techniquement par son pôle de compétitivité
		Activité 6	Mettre en place un dispositif de suivi et évaluation des plans et programmes d'actions
		Activité 7	Identifier les services et métiers permettant le développement des filières selon les objectifs d'employabilité (jeunes et femmes) et de génération de revenus incitatifs
		Activité 8	Déterminer la contribution des filières à l'amélioration de la sécurité alimentaire
		Activité 9	Déterminer les besoins de développement des filières en vue de la définition des programmes de recherche et de conseil agricole
		Activité 10	Déterminer la contribution des filières au financement des programmes de recherche et conseil agricoles

Objectif 3 : Promotion de l'intensification et de la diversification de l'agriculture			
	Résultat 1	Le système de production irrigué est réhabilité et renforcé	
		Au niveau des aménagements des périmètres irrigués	
		Activité 1	Mettre en place une étude d'actualisation du schéma directeur de la rive droite du fleuve Sénégal à l'horizon 2025 permettant de sauvegarder le quota d'eau attribué par l'OMVS à la Mauritanie et d'accélérer le rythme d'aménagement hydroagricole pour tenir compte notamment de la réduction des superficies inondables (de décrue) à partir de 2025
		Activité 2	Etudier les besoins en capacité d'aménagement rural par zone et pour assurer le développement des différentes filières
		Activité 3	Etablir les normes d'aménagement permettant une meilleure durabilité des infrastructures et une plus grande viabilité des exploitations agricoles
		Activité 4	Préparer les programmes pluriannuels (quinquennaux) d'aménagement répondant aux besoins des filières en irrigué
		Activité 5	En fonction des programmes d'aménagement mobiliser les financements adéquats
		Activité 6	Définir les rôles respectifs de l'Etat et des acteurs des filières dans tout le processus d'élaboration de mise en œuvre et de gestion des aménagements
		Activité 7	Préparer et assurer le transfert progressif de la gestion des ouvrages aux associations des usagers selon un cahier des charges précisant le rôle spécifique de chacun.
		Activité 8	Préparer et mettre en place des programmes annuels d'entretien et de maintenance des infrastructures hydrauliques
		Activité 9	Poursuivre le désenclavement pour accéder aux bassins de production avec des ouvrages durables et praticables toute l'année
		Activité 10	Etudier les coûts d'aménagements et de réhabilitation des périmètres selon le besoin et la nature des filières
		Activité 11	Etablir la taille minimale requise (superficie) et les référentiels technico-économiques des exploitations pour la rentabilité des filières

	Résultat 2	Au niveau des retenues collinaires, digues et diguettes	
		Activité 1	Définir et appliquer les normes d'aménagement respectueuses de l'environnement suivant les types d'ouvrages (retenues collinaires, digues et diguettes)
		Activité 2	Réactiver les comités de contrôle et de surveillance des aménagements relatifs aux digues et diguettes
		Activité 3	Poursuivre le désenclavement pour accéder aux bassins de production avec des ouvrages durables et praticables toute l'année
		Activité 4	Mettre en place une étude d'un schéma directeur par zone à l'horizon 2025 pour promouvoir le développement des filières
		Activité 5	Elaborer et mettre en œuvre des schémas d'occupation des sols selon leur vocation (habitat – élevage – Agriculture – espace forestier – axes hydrauliques) DEVELOPPEMENT LOCAL
	Résultat 3	Au niveau de l'exploitation des zones irriguées, pluviales et oasiennes	
		Activité 1	Créer un environnement favorable (juridique, financier, économique, etc.) à la prise en charge (par zone et notamment en fonction des bassins) de production des prestations des travaux et intrants agricoles par le secteur privé
		Activité 2	Etablir des normes de qualité (semences, fertilisants, produits phytosanitaires, matériel agricole, etc.)
		Activité 3	Mettre en place les moyens de contrôle de la qualité appropriés des intrants et matériel agricole
		Activité 4	Organiser l'approvisionnement des intrants dans des délais fiables en respectant les calendriers agricoles
		Activité 5	Elaborer et vulgariser des guides pour améliorer et rationaliser la gestion de l'eau au niveau de l'exploitation
		Activité 6	Consolider et promouvoir les filières "plants et semences"
		Activité 7	Elaborer et mettre en œuvre un programme de lutte contre les ennemis des cultures en tenant compte des besoins des filières dans les différentes zones de production
		Activité 8	Etudier les types d'équipements agricoles (préparation du sol, récolte, etc.) adaptés à la taille de l'exploitation et selon le type de filière
		Activité 9	Réaliser une étude des capacités de stockage et des transformations des produits des filières prioritaires en concertation avec les acteurs

Objectif 4 : Applications technologiques performantes et adaptées pour l'intensification et la diversification agricole

S/Objetif 4.1: Au niveau de la recherche

	Résultat 1	La recherche répond aux besoins du développement des filières	
		Activité 1	Réaliser l'inventaire et l'évaluation participatifs des acquis de la recherche obtenu par filière et système de production au niveau national, sous régional et international
		Activité 2	Identifier et évaluer de manière participative la demande de recherche par filière et système de production
		Activité 3	Identifier et évaluer les ressources physiques (labo, stations, équipements et matériels etc.), financières et humaines
		Activité 4	Définir les programmes par filière et bassin de production en relation étroite avec le pôle de compétitivité
		Activité 5	Définir et mettre en œuvre des itinéraires et référentiels technico-économiques visant l'amélioration de l'intensification et de la diversification de la production des filières tout en valorisant le savoir-faire local
		Activité 6	Introduire et adapter les nouvelles technologies visant l'amélioration de la compétitivité des filières
		Activité 7	Développer un programme de recherche/développement en collaboration étroite avec le pôle de compétitivité pour valoriser les produits par la mise au point de technique de transformation, conservation et de stockage
		Activité 8	Introduire et développer les technologies performantes et appropriées destinées à la promotion de la petite exploitation familiale
		Activité 9	Evaluer et actualiser le plan national de recherche agricole répondant aux besoins des filières.

S/Objectif 4.2: Au niveau du conseil technique et de gestion			
	Résultat 1	Les capacités des acteurs des filières sont renforcées	
		Activité 1	Etablir l'inventaire des Organisations socio-professionnelles (OSP) et des structures qui dispensent le conseil agricole en fonction des systèmes de production des zones
		Activité 2	Participer à la révision relative à la loi sur les sociétés coopératives et leurs unions pour que leurs statuts et missions répondent aux besoins du conseil agricole et rural pour le développement des filières
		Activité 3	Organiser et responsabiliser les acteurs des filières végétales dans le processus de formulation de la demande et de mise en œuvre des programmes, à travers les organisations de producteurs et le pôle de compétitivité de la zone
		Activité 4	Assurer la formation et le perfectionnement continu en fonction des besoins des producteurs dans les domaines techniques, organisationnels et de gestion etc.
		Activité 5	Concevoir et mettre en œuvre par le pôle de compétitivité en collaboration étroite avec la direction de développement rural un système de conseil agricole et rural spécifique de la zone, tiré par la demande en vue (i) de capitaliser les expériences probantes, (ii) d'harmoniser les approches et méthodes et (iii) de définir les outils appropriés pour les conseils techniques et de gestion en fonction des différentes zones et des types d'acteurs
		Activité 6	Faciliter les échanges d'expériences et la capitalisation des acquis pour le bon développement des filières.

S/Objectif 4.3: Mise en place de programmes de formation professionnelle et d'employabilité des jeunes et des femmes			
	Résultat 1	Les capacités de planification et de suivi évaluation du MDR sont renforcées pour la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle et d'employabilité des jeunes et des femmes en milieu rural	
		Activité 1	Créer et mettre en œuvre un dispositif novateur d'information et de formation professionnelle au niveau du pôle de compétitivité en étroite collaboration avec la Direction de développement rural de la zone
		Activité 2	Renforcer les compétences du personnel du MDR et des acteurs des filières en matière de gestion et de formation des ressources humaines
		Activité 3	Renforcer les capacités de tous les acteurs des filières à travers le pôle de compétitivité, pour l'expression de leurs besoins de formation professionnelle et d'apprentissage
		Activité 4	Appuyer le pôle de compétitivité à mettre en place les dispositifs favorisant l'employabilité des jeunes et des femmes
	Résultat 2	Les rôles respectifs des femmes et des jeunes en milieu rural sont renforcés dans le développement des activités économiques et sociales à travers toutes les instances de décision (Organisations de producteurs, pôles de compétitivité, comités des filières)	
		Activité 1	Renforcer la participation des femmes et des jeunes au processus de décision et à l'information en favorisant leur accès aux instances de prise de décision à tous les niveaux
		Activité 2	Faciliter l'accès des femmes et des jeunes ruraux aux ressources terre, eau et financement
		Activité 3	Promouvoir l'esprit entrepreneurial par le développement de micro-entreprises rurales
		Activité 4	Promouvoir des activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes
		Activité 5	Renforcer les capacités des jeunes et des femmes en milieu rural par l'éducation, la formation professionnelle, l'information et l'alphabétisation fonctionnelle

Objectif 5: Assurer la compétitivité des filières végétales			
S/Objetif 5.1 :Renforcement des infrastructures de stockage, de conditionnement, de transformation et de commercialisation en fonction			
	Résultat 1	Les infrastructures d'appui au stockage, au conditionnement, à la transformation et à la commercialisation sont renforcées	
		Activité 1	Désenclaver les zones de production et améliorer les conditions de transport par la construction et l'entretien des pistes et routes
		Activité 2	Etudier la facilitation des transports des produits des filières sur les principaux axes vers les marchés nationaux et/ou régionaux
		Activité 3	Développer les infrastructures de stockage et de transformation pour les filières prioritaires en concertation avec le pôle de compétitivité et la direction de développement rural de la zone
		Activité 4	Contribuer à la réduction des coûts de transactions commerciales (logistique, stockage et frais de douane) pour favoriser les produits des filières végétales
		Activité 5	Favoriser l'implantation de petites unités de décorticage et de conditionnement
		Activité 6	Réaliser des études technico-économiques d'implantation des installations de stockage et d'équipements de transformation pour les filières oignon et pomme de terre des principaux bassins de production

S/Objetif 5.2 : Mise en œuvre des plans de compétitivité des filières			
	Résultat 1	Les plans de développement des filières sont mis en œuvre pour la commercialisation des produits sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux	
		Activité 1	Analyser le plan de développement stratégique (PDS), élaborer le plan de compétitivité (PCF) et finaliser le plan d'activité prioritaire par filière par les comités des filières dans chaque zone
		Activité 2	Créer une base de données par filière sur les flux commerciaux et de l'évolution des prix sur les différents marchés locaux, nationaux et régionaux au sein du pôle de compétitivité en collaboration avec la DDR
		Activité 3	Mettre en place le dispositif de paramétrage et de référentiels technico-économiques des filières prioritaires par zone
		Activité 4	Recruter et former les cadres et agents en charge de la base de données et du dispositif de paramétrage et référentiel
		Activité 5	Mettre un dispositif de veille commerciale

S/Objectif 5.3 : Prise en compte des spécificités de l'agriculture mauritanienne dans les négociations commerciales			
	Résultat 1	Le MDR contribue aux négociations commerciales conduites par le Ministère du Commerce afin de mettre en exergue les spécificités du développement des filières	
		Activité 1	Mise à niveau des compétences du MDR, des DDR et des pôles de compétitivité sur toutes les questions relatives à la commercialisation des produits des filières
		Activité 2	Tirer parti du Cadre intégré renforcé et de la politique commerciale 2007-2015 pour faciliter l'écoulement des produits et appuyer, en conséquence, les acteurs des filières
		Activité 3	Mettre en place des sessions d'informations et de suivi des négociations commerciales au sein du MDR, des DDR et des pôles de compétitivité
		Activité 4	Participer effectivement aux négociations commerciales pour le compte de l'agriculture mauritanienne
		Activité 5	Prendre en compte les accords de partenariat économique (APE) avec l'UE.
		Activité 6	Identification des actions pouvant être programmées dans le cadre PAPED et ou de l'ECOWAP en partenariat avec la CEDEAO
S/Objectif 5.4 : Valorisation des produits agricoles par la prise en compte des référentiels de qualité et des normes			
	Résultat 1	Les normes de qualité sont améliorées et respectées	
		Activité 1	Elaborer des décrets d'application de la loi sur la normalisation et sur la promotion de la qualité
		Activité 2	Susciter la création des laboratoires de contrôle de la qualité et des normes sanitaires et phytosanitaires
		Activité 3	Elaborer un guide de vulgarisation accompagné de séances de formation sur le respect des normes d'utilisation des produits phytosanitaires
		Activité 4	Contrôler l'application des normes de qualité et le cas échéant porter les sanctions aux contrevenants
		Activité 5	Appuyer les exploitations agricoles et les entreprises agro-alimentaires pour la mise aux normes et la mise à niveau
		Activité 6	Etudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'unité d'emballage moderne
		Activité 7	Organiser des séances de formation des différents acteurs du secteur agricole et de l'agro-alimentaire aux normes de "qualité", y compris la notion de traçabilité, la mise aux normes ISO et HACCP, et les normes de procédé (EurepGap, GlobalGap)
		Activité 8	Renforcer les capacités des acteurs des filières pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) grâce au fonds y correspondant
		Activité 9	Mobiliser les appuis disponibles dans le cadre du Programme d'appui au commerce et au secteur privé (PACSEP)
		Activité 10	Identifier des actions pouvant être programmées dans le cadre PAPED et ou de l'ECOWAP en partenariat avec la CEDEAO

S/Objectif 5.5 : Promotion des exportations et appuis aux filières porteuses			
	Résultat 1	La promotion des exportations est assurée	
		Activité 1	Mettre en place un Centre de promotion des exportations en Mauritanie (CMEP)
		Activité 2	Développer le CMEP au travers des activités d'appuis directs aux entreprises exportatrices, la prospection et les études des marchés extérieurs, etc.
		Activité 3	Mettre en place le fonds autonome de promotion des exportations rattaché au CMEP et comprenant un fonds de promotion, un fonds d'expertise, et un fonds de garantie.
		Activité 4	Recenser et analyser les expériences en matière de crédit et d'assurance crédit à l'exportation
		Activité 5	Etudier les opportunités de soutien au fret et les possibilités d'aides à la commercialisation des produits agricoles exportés
	Résultat 2	L'appui aux filières porteuses est réalisée	
		Activité 1	Evaluer les programmes de diversification agricole pour les marchés intérieur et international en vue de leur relance éventuelle
Objectif 5.6 : Mise en place d'un système de taxation harmonisée entre l'importation et la production végétale			
	Résultat 1	Le système de taxation est harmonisé	
		Activité 1	Réviser la tarification des importations de produits agricoles et des exonérations de TVA
		Activité 2	Identifier les entraves tarifaires et non tarifaires existantes aux niveaux national et régional
		Activité 3	Mettre en place une politique de régulation des marchés d'importation sur la base des propositions de la CEDEAO
		Activité 4	Travailler en étroite collaboration avec la commission de régulation des marchés en vue de la maîtrise de la balance commerciale import/export
		Activité 5	Mettre en place des centres de contrôle phytosanitaire et de la qualité des importations et des exportations au niveau des frontières et ainsi que des centres de mise en quarantaine
		Activité 6	Adhérer au COLEACP pour les producteurs/exportateurs mauritaniens et participer au Programme EDES

Objectif 6 : Mise en place d'un financement adapté pour le développement des filières végétales			
	Résultat 1	Les mécanismes d'incitation à la production agricole reposent exclusivement sur des critères de performance et de compétitivité	
		Activité 1	coordonner avec les pays voisins pour un arrêt progressif des subventions aux intrants
		Activité 2	Fixer le prix d'achat de référence garanti du riz blanc selon les normes de qualité défini
		Activité 3	Mettre en place un dispositif de régulation des marchés pour les produits maraîchers
		Activité 4	Mettre en place un dispositif de bonification d'intérêts octroyée sous condition du remboursement de l'intégralité des prêts
	Résultat 2	La stratégie est mise en œuvre par approche programme sectoriel	
		Activité 1	Réaliser une revue de la dépense publique dans le secteur
		Activité 2	Mettre en place les financements de la stratégie à travers un processus de concertation conduisant les PTF-ONG à intervenir en considération du plan d'actions de la SDSR
		Activité 3	Mettre en place un dispositif de gestion adéquat des financements de la SDSR
		Activité 4	Elaborer le CDMT du secteur du MDR sur la base des plans d'actions de la SDSR
	Résultat 3	Les services financiers sont adaptés aux besoins de tous les acteurs des filières	
		Activité 1	Arrêter les conditions de cessation d'activité de l'UNCACEM
		Activité 2	Créer une nouvelle institution financière pour le financement de l'agriculture commerciale
		Activité 3	Développer le partenariat banque commerciale - Caisse de dépôts (CDD) pour le financement de l'investissement agricole
		Activité 4	Favoriser le financement de l'agriculture à vocation commerciale par le système bancaire local
		Activité 5	Développer des réseaux de micro finance spécialisés par bassin de production
		Activité 6	Consolider les acquis et capitaliser sur l'expérience du projet OASIS en matière de financement
		Activité 7	Mettre en place un service de conseil financier au sein de l'agence de promotion des investissements agricoles
		Activité 8	Délivrer aux ayants droit des titres de propriétés aliénables

	Résultat 4	Les Institutions Financières du secteur rural accèdent à des mécanismes de refinancements adéquats	
		Activité 1	Rétroceder aux Institutions Financières rurales des lignes de crédits
		Activité 2	Assurer une garantie de portefeuille aux institutions de financement de l'agriculture
		Activité 3	Accéder aux ressources des financements dit innovants
	Résultat 5	Les mécanismes de garantie contre les calamités sont disponibles	
		Activité 1	Créer un fonds de garantie des calamités notamment vis-à-vis des changements climatiques
		Activité 2	Inscrire une dotation budgétaire annuelle pour le fonds de calamités naturelles
		Activité 3	Confier la gestion du fonds à une institution de refinancement de l'agriculture (CDD ou autres..)
		Activité 4	Mettre en place des procédures exceptionnelles de crédit pour l'appui aux exploitants sinistrés.
		Activité 5	Mettre en place un dispositif public d'identification et d'évaluation des sinistres

10.16 Cadre logique axe 3 – Développement local

Objectif général :

Appui renforcé au développement économique et social local pour passer de l'agriculture de subsistance à des secteurs compétitifs de l'agriculture et de l'élevage

Objectif 1: Les communes disposent des moyens et des compétences pour mettre en place les plans de développement communaux			
	Résultat 1	Le transfert des compétences aux communes est assuré pour leur permettre d'élaborer et mettre en œuvre les plans de développement communaux	
		Activité 1	Prendre les dispositions juridiques et réglementaires de transferts des compétences de l'État auprès des communes pour leur permettre d'élaborer et mettre en œuvre les plans de développement communaux
	Résultat 2	Le transfert des moyens humains, matériels et financiers aux communes est assuré pour leur permettre d'élaborer et mettre en œuvre les plans de développement communaux	
		Activité 1	Prendre les dispositions appropriées de transferts des moyens humains, matériels et financiers auprès des communes pour leur permettre d'élaborer et mettre en œuvre les plans de développement communaux
	Résultat 3	Les élus et les cadres des services techniques des collectivités territoriales disposent des compétences pour élaborer et mettre en œuvre les plans de développement communaux	
		Activité 1	Réaliser les plans de renforcement des compétences à l'attention des élus et des cadres des services techniques des collectivités territoriales notamment pour leur permettre d'élaborer et mettre en œuvre les plans de développement communaux

Objectif 2 : Le développement des secteurs de l'élevage et de l'agriculture au plan local bénéficie de l'implication et de la responsabilité des organisations socio-professionnelles			
	Résultat 1	Les organisations socio-professionnelles disposent de l'habilitation statutaire pour s'impliquer dans le développement des secteurs de l'élevage et de l'agriculture au plan local	
		Activité 1	Prendre les dispositions juridiques et réglementaires permettant aux organisations socio-professionnelles de s'impliquer et de se responsabiliser dans le développement des secteurs de l'élevage et de l'agriculture au plan local
	Résultat 2	Un cadre de partenariat est créé entre l'État et les organisations socio-professionnelles	
		Activité 1	Créer un cadre de partenariat avec les modalités de transferts et de contrôles entre l'État et les organisations socio-professionnelles
	Résultat 3	Les principes déontologiques d'implication et de responsabilisation des organisations socio-professionnelles dans le développement local sont en place et respectés	
		Activité 1	Définir dans un processus participatif les principes déontologiques d'implication et de responsabilisation des organisations socio-professionnelles dans le développement local
		Activité 2	Suivre l'application des principes déontologiques définis
	Résultat 4	Les représentants des organisations socio-professionnelles disposent des compétences requises pour contribuer aux plans de développement communaux qui intègrent celui des secteurs de l'élevage et de l'agriculture	
		Activité 1	Élaborer et mettre en place un plan de renforcement des capacités auprès des organisations socio-professionnelles pour leur permettre de mettre en place les plans de développement communaux

Objectif 3 : Les communes mettent en place les plans de développement communaux qui permettent progressivement le passage			
	Résultat 1	Un cadre de partenariat est créé entre la commune et son environnement institutionnel (État, organisations socio-professionnelles et les acteurs du secteur privé) pour élaborer et mettre en œuvre le plan de développement communal	
		Activité 1	Créer un cadre de partenariat entre la commune et son environnement institutionnel (État, organisations socio-professionnelles et les acteurs du secteur privé) pour élaborer et mettre en œuvre le plan de développement
	Résultat 2	Les communes mettent en place les plans de développement communaux qui intègrent les plans de développement de l'agriculture et de l'élevage pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture compétitive et commerciale	
		Activité 1	Formaliser et mettre en place les plans de développement communaux par l'initiative des élus locaux, l'implications des organisations des producteurs et des éleveurs des bassins de production et l'appui des pouvoirs publics

10.17 Cadre logique axe 4 – Gestion des ressources naturelles

Objectif général :

Gestion participative des ressources naturelles pour le développement durable des filières végétales et animales

Objectif 1: Responsabilisation des acteurs à la base dans la gestion durable des ressources naturelles			
	Résultat 1	Les communautés locales sont responsabilisées dans la gestion durable de leurs ressources naturelles	
4		Activité 1	Organiser les acteurs à la base et les usagers à la gestion durable des ressources naturelles
		Activité 2	Former les acteurs à la base et les usagers à la gestion durable des ressources
		Activité 3	Définir les actions de gestion et les intégrer dans les plans d'actions (OP) et plans de développement communal et intercommunal
		Activité 4	Contribuer à la résolution des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles
Objectif 2 : Inventaires des ressources naturelles et des potentialités agrosylvo pastorales			
	Résultat 1	La connaissance des ressources naturelles et des potentialités agrosylvopastorales est améliorée	
5		Activité 1	Réaliser l'inventaire et la cartographie des ressources naturelles, base de développement durable des filières agricoles
		Activité 2	Cartographier les bassins de production
		Activité 3	Caractériser les systèmes de production des différents bassins
		Activité 4	Etablir une base de données de référence établie selon un SIG
		Activité 5	Former les différents utilisateurs(acteurs des filières, administrations, collectivités décentralisées et ONG) à tous les niveaux à l'utilisation de la base des données
Objectif 3 : Suivi et évaluation des ressources naturelles et des activités agrosylvopastorales			
	Résultat 1	Un système de suivi-évaluation des ressources naturelles et des activités agrosylvo pastorales, fonctionnel	
5		Activité 1	Evaluer la pertinence du système actuel de suivi évaluation existant, au regard des objectifs de la SDR
		Activité 2	Mettre en place un système de suivi-évaluation approprié
		Activité 3	Renforcer les capacités techniques, humaines et matérielles des services concernés (météorologie, hydrologie, hydrogéologie, sols, ressources phytogénétiques, ressources animales et hydrobiologiques, productions végétales et animales, nuisances environnementales, biotechnologies, etc) à tous les niveaux pour assurer la collecte, le traitement et la diffusion régulière des données
		Activité 4	Créer un site Web régulièrement mis à jour et consultable à tout moment
		Activité 5	Réhabiliter et/ou mettre en place des systèmes piézométriques de suivi des nappes phréatiques (qualité et niveaux des eaux) au niveau des zones particulièrement vulnérables (oasis et delta et basse vallée)

Objectif 4: Amélioration de l'accessibilité aux ressources naturelles			
	<i>Résultat 1</i>	L'accès physique aux ressources naturelles est amélioré	
6		Activité 1	Recalibrer les axes hydrauliques en rive droite sous influence de Diama
		Activité 2	Procéder à des curages réguliers des axes ainsi calibrés contre les plantes aquatiques type typha et l'ensablement avec la participation des usagers
		Activité 3	Recalibrer les axes hydrauliques en rive droite (RD) au niveau de la basse et moyenne vallée dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur de la RD
		Activité 4	Evaluer les résultats des deux expériences pilotes d'aménagement des bassins versants (PDRC pour 4BV et FAO pour 1 BV) et capitaliser les acquis positifs de ces deux expériences et les généraliser à l'ensemble des BV
		Activité 5	Etablir et mettre en œuvre les schémas des structures foncières tenant compte des vocations naturelles des sols au niveau des unités naturelles d'équipement (UNE), des bassins versants et des autres zones agrosylvopastorales du pays
		Activité 6	Améliorer la sécurité foncière des groupes vulnérables et marginalisés en favorisant leur accès à la terre et à l'eau
Objectif 5: Amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles			
	<i>Résultat 1</i>	L'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles est améliorée	
6		Activité 1	Identifier toutes les techniques adaptées de conservation et de restauration des eaux et des sols (CES/DRS)
		Activité 2	Former les acteurs pour la maîtrise et l'application de ces techniques
		Activité 3	Identifier toutes les techniques adaptables en matière de gestion intégrée et durable des sols, des eaux et du couvert végétal
		Activité 4	Développer et appuyer des activités agroforestières génératrices d'emplois et de revenus (gommiers, jujubiers, etc)
		Activité 5	Elaborer et mettre en œuvre un plan national d'économie d'énergie apte à réduire les coûts d'exhaure de l'eau dans ses différentes utilisations et faisant appel à des technologies maîtrisables par les usagers de la ressource
		Activité 6	Promouvoir des technologies d'irrigation économes en eau (irrigation localisée) et maîtrisable par les usagers
Objectif 6 : Mise en place d'un financement adapté à la gestion durable des ressources naturelles			
	<i>Résultat 1</i>	Le financement de la gestion durable des ressources naturelles est identifié et mis en place	
2		Activité 1	Identifier les besoins et formes de financement pour la gestion durable des ressources naturelles
		Activité 2	Etablir et mettre en place un plan de financement durable tenant de l'opportunité offerte par le marché carbone

10.18 Cadre logique axe 5 – Cadre juridique / Efficience de la SDR

Objectif général :

Cadre juridique approprié à la mise en œuvre efficiente de la Stratégie

Objectif 1 : Le secteur agricole est doté des textes législatifs et réglementaires nécessaires pour son développement			
	Résultat 1	Les textes juridiques sont mis en place	
		Activité 1	Élaboration et adoption de la loi d'orientation agricole et de ses textes d'application
		Activité 2	Réalisation d'une étude sur le cadre juridique de l'élevage et révision et élaboration de ses textes juridiques
		Activité 3	Réalisation d'une étude sur le cadre juridique de l'agriculture en vue de la révision des lois agricoles et l'élaboration de leurs textes d'application
	Résultat 2	Les textes juridiques sont appliqués	
		Activité 1	Étude sur la réorganisation du MDR
		Activité 2	Mise en place d'un programme de formation et d'accompagnement du ministère du développement sur les textes juridiques régissant le secteur et les procédures de polices
Objectif 2 : Les approches et les principes retenus dans la stratégie sont codifiés et intégrés dans l'ordre juridique interne			
	Résultat 1	Le dispositif institutionnel de la stratégie est mis en place	
		Activité 1	Réaliser une étude sur la réforme institutionnelle du développement rural et le calendrier de transfert des compétences aux communes et aux organisations socioprofessionnelles.
Objectif 3 : Un dispositif opérationnel de mise en œuvre de la stratégie est mis en place au niveau du MDR			
	Résultat 1	Le Programme National de Développement du Secteur Rural est exécuté conformément au plan défini par le MDR sur les instances du Comité Interministériel	
		Activité 1	Mise en place d'un Comité Technique d'Exécution de la SDR
		Activité 2	et internationaux ayant la maîtrise des tenants et aboutissants de la Stratégie pour assurer sa mise en œuvre sur les directives du CTE
		Activité 3	Mise en place de la logistique d'intervention du CTE et de l'équipe d'appui avec le budget de fonctionnement requis.